LES VOYAGES

DU

MARQUIS DE NOINTEL

Ce volume a été déposé au ministère de l'Intérieur (section de la librairie) en février 1900.

PARIS. TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 421.

L'ODYSSÉE D'UN AMBASSADEUR

LES VOYAGES

DU

MARQUIS DE NOINTEL

(1670-1680)

PAR

ALBERT VANDAL

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Avec quatre héliogravures



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE

1900

INTRODUCTION

La mission du marquis de Nointel aux pays d'Orient, de 1670 à 1679, fut une splendide aventure qui frappa vivement l'imagination des contemporains; de toutes nos ambassades en Turquie, c'est l'une des plus importantes et à coup sûr la plus pittoresque. Nointel parut à Constantinople lors de la seule crise vraiment grave qu'aient eu à subir depuis François Ier jusqu'à la Révolution nos relations avec la Porte. Vers le milieu du XVIIe siècle, le Roi et le sultan, ces amis de vieille date, vivaient brouillés : entre eurs gouvernements, il y avait parité de torts et surtout lutte de deux orgueils également intraitables, formalistes, somptueux; c'était le grand conflit des turbans et des perruques. Aidé par les circonstances plus que par son génie, Nointel refit le pacte commercial, ce qui permit à Colbert et à ses successeurs de rendre à notre trafic oriental sa prospérité d'abord, sa prééminence ensuite, et ce spectacle d'hommes d'État réussissant par de persévérants efforts à renouveler l'expansion économique de la France, à reconquérir un immense marché, n'est pas sans mériter actuellement notre attention. De plus, les négociations de Nointel et les résultats qu'il obtint éclairent d'un jour assez vif l'origine de notre protectorat religieux en Orient, sa base légale. Enfin, l'ambassadeur fut mêlé aux curieuses tentatives de Colbert pour déplacer la route des Indes, pour la faire repasser par la mer Rouge, Suez, l'Egypte, et pour commencer en ces parages l'œuvre initiatrice de la France.

Là n'est pas pourtant l'intérêt principal de la mission. Ambassadeur magnifique, théâtral, dissipateur, Nointel fut encore plus un bel esprit, un artiste, un chercheur d'antiquités, un voyageur par vocation, possédé d'un insatiable désir de voir et de connaître. La curiosité, une curiosité universelle, obsédante, effrénée, voilà le trait dominant de son caractère, sa passion maîtresse. Il lui sacrifia tout, son repos, sa fortune, jusqu'à la faveur du Roi, ce premier bien d'un gentilhomme de son temps. Sur neuf années d'ambassade, il en passa près de cinq à voyager, par devoir ou par plaisir : il fit six fois le trajet entre Constantinople et Andrinople, délaissa ensuite son poste diplomatique pour courir l'Archipel, la Syrie, la Palestine, revint par Athènes, où il fut le dernier Européen admis à bien voir le Parthénon, avant que ce chef-d'œuvre de l'antiquité se fût à moitié écroulé sous une bombe vénitienne. Dans ses rapports, les affaires ne tiennent pas plus de place que la narration de ses voyages et que le tableau de ses séjours. Par une exception rare, c'est un ambassadeur qui raconte ce qu'il voit, tout ce qu'il voit, sans rien omettre. Les spectacles sans cesse renouvelés auxquels il assiste, les traits de mœurs et de caractère, jusqu'aux moindres détails de costume, sont par lui scrupuleusement notés, et son énorme correspondance est utile entre toutes à qui veut se donner la vision de l'Orient au XVII[e] siècle.

A lire ses récits, un monde entier s'évoque, éblouissant de lumière, bariolé, tumultueux, sanguinaire, désordonné, baroque, un monde de rêve, qui laisse tour à tour une impression d'enchantement et de cauchemar. A côté de bassesses et de cruautés sans nom, la féerie de l'ancien Islam se déploie, avec la profusion et l'originalité de ses ornements, son éclat cru, ses pompes inouïes, et il semble au premier abord que l'on soit en présence d'une humanité fabuleuse ou disparue, dont rien n'a survécu. Cependant, sous cette luxuriance de tons et de formes, aujourd'hui

atténuée, il est facile de retrouver des lignes d'ensemble qui n'ont pas changé, des traits qui expliquent la Turquie moderne et les chrétientés levantines : un fond d'état social permanent, indestructible, et l'immobile Orient.

Par sa façon de voir et de sentir, par sa manière d'écrire, Nointel se rattache aux genres divers qui avaient fleuri ou sévi dans la première moitié de son siècle. Les grands maîtres, les auteurs classiques, qui de son temps épuraient le goût et disciplinaient les lettres, paraissent n'avoir exercé sur lui aucune influence; il s'inspire de leurs devanciers ou de leurs rivaux attardés, les romanesques et les exagérés. Même il tient par certains côtés à ces fantaisistes qui furent sous Louis XIII des libertins de lettres (1). Il y a naturellement en lui quelque chose d'exubérant et de touffu, une sève bouillonnante et trouble, une ardeur à décrire, le sens du pittoresque avec un certain penchant au burlesque, par dessus tout le goût et la passion de la couleur locale, si rares à son époque. Les grands tableaux qu'il trace de verve sont surchargés de teintes violentes, mal composés, mais débordants de vie, fourmillants de détails pris sur le vif et d'épisodes typiques; sa franchise et sa crudité d'expression ne reculent devant aucune particularité, fût-elle basse et répugnante, pourvu qu'elle serve à faire revivre un personnage ou une scène.

Par un contraste bizarre, cet observateur réaliste est doublé d'un emphatique et d'un précieux. A Paris, il fréquentait les salons, les groupes, les coteries où se conservait le culte de la subtilité italienne et de l'enflure espagnole, de l'exotisme littéraire, dont Despréaux et Molière n'avaient pas encore fait pleinement justice. La société précieuse, après avoir eu le grand mérite de civiliser et de polir la langue, s'abandonnait alors au

(1) Sur les Théophile de Viau, les Saint-Amant, les Cyrano et autres, voyez notamment le charmant et curieux volume de Th. Gautier : *Les Grotesques*.

maniérisme à outrance et allait finir dans le ridicule; Nointel lui emprunte ses travers d'esprit les moins excusables.

Dès qu'il veut bien écrire et soigne ses rapports, un mauvais goût exorbitant, grandiose, s'épanouit sous sa plume, avec des contournements de pensée et des boursouflures de style incroyables. Il joint à cela un étalage d'érudition, des citations à tout propos, des réminiscences classiques qui se mêlent aux plus stupéfiantes inventions : un pédantisme truculent. Ses métaphores, ses hardiesses, eussent ravi d'aise les victimes de Boileau. Il fait parler les abstractions, prête le sentiment et la parole aux animaux, aux forces de la nature, aux objets inanimés; certaines phrases de ses lettres au Roi, au secrétaire d'Etat, rappellent les vers célèbres de Théophile :

Ah! voici ce poignard, qui du sang de son maître
S'est souillé lâchement; il en rougit, le traître!

ou le vers non moins fameux de Saint-Amant :

Les poissons ébahis les regardent passer (1),

et rien n'est singulier comme cette invasion du gongorisme et de la préciosité dans le style diplomatique.

Notre homme ne se bornait pas à décrire et à déclamer. Quoi qu'il pût ramasser en fait de débris anciens et de raretés quelconques, il le collectionnait avidement. Nul n'a poussé plus loin le goût, la manie, la fureur du bibelot. Il l'aimait et le pourchassait sous ses formes infiniment variées, depuis les plus exquises jusqu'aux plus grossières. Épris de tout ce qui était beau, amusant ou simplement étrange, il adorait les statues, les marbres, les tableaux, les armes de prix, les pierres gravées, les médailles, les vieux livres, les fines enluminures, et aussi les vieil-

(1) Osons rapprocher de ces chefs-d'œuvre de mauvais goût le vers si étrangement vanté de Racine, dans le récit de Théramène :

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

leries informes, les fonds de boutique de brocanteur, les herbiers poudreux et les animaux empaillés — les antiquités et les antiquailles. Sa friandise d'objets curieux était souvent puérile, naïve, dépourvue de discernement, mais il n'en avait pas moins, en matière d'art, le don de découverte et le flair des belles choses; plusieurs des morceaux qu'il rapporta sont d'exceptionnelle valeur; restés à la France, ils nous constituèrent en ce genre un premier trésor.

Ses explorations, ses captures, répondaient d'ailleurs à un goût croissant du siècle. Dès lors, la magie de l'Orient attirait fortement les esprits. L'empire de Mahomet restait pour nous un monde ennemi, encore redoutable, un peu diabolique, plein de sortilèges, mais entouré du prestige de l'inconnu et de l'inaccessible; on le maudissait, lors même qu'on recherchait ses bonnes grâces, mais on s'étonnait devant la magnificence de son décor, devant ses mœurs, qui nous restaient profondément incompréhensibles. Puis, sous la conquête musulmane, les vestiges grecs et romains se laissaient entrevoir : on savait qu'elles étaient là, ces reliques que le culte persistant des anciens et les progrès de l'érudition nous rendaient plus chères; on aspirait à les mieux connaître, à s'en rapprocher, et autant que possible à en ravir une partie. Si l'Orient apparaissait comme le pays des potentats fantasques et des pauvres captifs dolents, des esclaves à délivrer, des tyrans à pourfendre, des corsaires, des enlèvements, des brillantes estocades, des aventures de terre et de mer, il était aussi celui des belles ruines et des modèles à étudier; à ce double titre, il passionnait l'imagination à la fois romanesque et classique de l'époque.

Ainsi, la cour et le public prenaient plaisir, pendant toute une saison, aux excentricités d'un Turc dépaysé parmi nous; le théâtre, fidèle poursuivant de l'actualité, se les appropriait et en faisait son bien, mais le départ de nos ambassadeurs donnait es-

sor à de plus hautes curiosités; c'était notre grand moyen de communication artistique et scientifique avec le Levant. Romanciers et poètes se renseignaient par eux sur les drames intimes du Sérail et y cherchaient des sujets d'une affriolante nouveauté. De graves penseurs les interrogeaient sur les églises orientales, sur l'état et les croyances de cette chrétienté captive. Colbert, âpre collectionneur, leur donnait commission d'acheter pour son compte des médailles, des camées, des manuscrits, et les incitait à « orner notre France des dépouilles de l'Orient » (1). Sur leur pas, lettrés, érudits, peintres s'aventuraient; sous leur protection, ils accédaient aux ruines, dessinaient les monuments, recueillaient des récits et des traditions, puisaient à pleines mains dans le trésor des légendes arabes ou persanes, et les travaux, les succès de ces investigateurs propageaient chez nous le goût de l'orientalisme sous toutes ses formes.

A cette époque, chaque ambassade en Orient, chaque mission qui en vient, laisse sa trace profonde ou légère, grave ou plaisante, dans notre histoire littéraire ou dans celle des conquêtes artistiques de la France. Ce fut, dit-on, en écoutant les récits d'un prédécesseur de Nointel, M. de Cézy, que Racine conçut l'idée première de son Bajazet. La venue parmi nous de l'énigmatique Suleiman-aga, qui donna lieu à l'envoi de Nointel, introduisit une cérémonie turque dans l'œuvre de Molière. Enfin, l'ambassade de Nointel lui-même, grande expédition politique doublée d'un roman d'aventures, nous valut, avec le renouvellement des Capitulations, les dessins du Parthénon, les marbres qui ont commencé notre collection d'antiques, le plus rare des manuscrits orientaux dont s'enorgueillit notre Bibliothèque nationale, et les *Mille et une nuits*.

(1) Lettre du 10 novembre 1674. Archives des affaires étrangères.

L'ODYSSÉE D'UN AMBASSADEUR

LES VOYAGES DU MARQUIS DE NOINTEL

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

LOUIS XIV ET L'ORIENT

I

Les dix premières années du règne personnel de Louis XIV virent se marquer à l'état aigu le désaccord de notre ancienne politique orientale. Il y avait en elle choc de deux tendances opposées, contradiction et dispute. Par honneur, par scrupule religieux, par ostentation, nos rois ne renonçaient jamais complètement à se poser en défenseurs de la chrétienté contre l'Islam; par intérêt, ils cultivaient avec la Porte des relations dont eux-mêmes et leurs sujets tiraient bénéfice.

Au seizième siècle, la politique égoïste et pratique l'avait emporté sur la politique d'idéal et de sentiment, l'expédient sur le principe. François Ier et Henri II avaient lié partie avec Soliman contre la maison d'Autriche, qui nous enlaçait de ses possessions et pesait sur l'Europe : ce pacte avait valu à la France, avec d'utiles diversions en Allemagne et dans la Méditerranée, une situation hors de pair en Orient, le monopole presque absolu du commerce en ces contrées et la faculté d'y montrer seule son pavillon, à côté de Venise en décadence. Cent ans après, si le

nom et le souvenir de l'ancienne amitié subsistaient, si on les invoquait encore, la réalité ne répondait plus à ces apparences. Nos droits étaient méconnus; les Capitulations, c'est-à-dire les actes plusieurs fois renouvelés par lesquels les sultans avaient fixé dans leur empire l'état et les privilèges de nos nationaux, semblaient périmées; des concurrents récemment introduits dans les Échelles, les Anglais et les Hollandais, y trafiquaient à de meilleures conditions que nous, les produits importés par eux ne payant aux douanes turques que trois pour cent de leur valeur, au lieu du cinq pour cent imposé aux nôtres, et notre commerce passait au troisième rang. Notre influence avait reculé en Orient à mesure qu'elle s'étendait en Europe, et Louis XIV, après la triomphante paix des Pyrénées, obtenait moins de considération à Constantinople que François Ier au lendemain de Pavie.

Ce déclin s'expliquait par différentes causes. D'abord, aux sultans politiques de l'autre siècle avaient succédé des monarques délirants d'orgueil, des vizirs arrogants, dont le mépris n'admettait plus de distinction entre les infidèles. Le nom de Français n'était plus une sauvegarde contre les vexations qui de tout temps s'étaient appesanties en pays turc sur les marchands étrangers et avaient mis le commerce à la torture. De son côté, sous Louis XIII, la France avait trouvé dans le Nord des auxiliaires prêts à remplir la tâche dévolue naguère à l'État ottoman, celle de prendre l'Allemagne impériale à revers et de la mettre entre deux feux. Pour nous, l'alliance des hérétiques avait suppléé à celle des Infidèles, Gustave-Adolphe avait remplacé Soliman, et nos rois, forts de ces garanties nouvelles, avaient négligé des relations dont ils rougissaient devant l'Europe. Nos affaires à Constantinople avaient été menées avec moins de sollicitude : nos ambassadeurs, choisis à la légère, mal inspirés, s'étaient attiré plus d'une fois, par leurs désordres ou leur imprudence, de fâcheuses aventures, et avaient insuffisamment ménagé le crédit de leur maître. (1)

(1) Voyez notamment le *Mémoire sur l'ambassade de France en Turquie*, par le comte de Saint-Priest, publié par M. Ch. Schefer, p. 71, 82, 204, 221. Cf.

Français et Turcs s'imputaient réciproquement et à bon droit d'autres torts. Si les corsaires d'Alger, de Tunis et de Tripoli, vassaux du Grand Seigneur, enlevaient nos navires, insultaient nos côtes et y moissonnaient des esclaves, la chrétienté avait aussi ses Barbaresques. Pour elle, la course aux dépens des Infidèles, le « cours », comme l'on disait alors, restait une dernière forme et une prolongation de la croisade. Les chevaliers de Malte en faisaient leur unique occupation, leur raison d'être : le glorieux ordre de Saint-Jean s'était transformé en une association de pirates, qui écumait les mers du Levant et dont chaque membre se croyait autorisé, parce qu'il portait la croix blanche sur la poitrine, à faire le diable dans l'Archipel. Or, le royaume de France contribuait pour une large part au recrutement de l'ordre : parmi les chevaliers, les plus braves, les plus entreprenants, grands ravisseurs de Turcs et fabricants d'esclaves, étaient sujets du Roi (1).

A côté des chevaliers, il y avait foule de corsaires opérant individuellement, « d'armateurs particuliers. » Ceux-là n'étaient pas non plus de vulgaires forbans, mais des coureurs de mer patentés, fort réputés et considérés en Europe. Gentilshommes pour la plupart, ils organisaient leur guerre privée contre l'Infidèle, acquéraient un navire, l'armaient en course, et s'en allaient parmi les îles de doux climat et de facile surprise, au pays des vins capiteux et des belles filles, piller, ravir, rançonner, brigander pour le bon motif, faire leur fortune en ce monde, sans préjudice de leur salut dans l'autre. Parmi eux, beaucoup étaient Français; pour les cadets de Provence, le métier de corsaire, ennobli par le mépris de la mort et la nécessité de se mesurer chaque jour avec elle, était carrière honorable et pleine d'attraits.

Il est vrai qu'afin de ne point troubler trop profondément nos

Lavallée, *Relations de la France avec l'empire ottoman,* dans la *Revue indépendante* de novembre 1843.

(1) Voyez l'histoire si curieuse et documentée de la *Marine française,* par Eugène Sue.

relations avec la Porte, on défendait à ces corsaires d'arborer nos couleurs : ils prenaient licence et empruntaient le pavillon de l'un des États qui n'avaient jamais voulu s'accommoder avec le Turc, tels que la plupart des villes et gouvernements d'Italie. Toutefois, leur travestissement ne trompait personne; leur vaillance emportée eût suffi d'ailleurs à trahir le sang d'où ils sortaient. On vit des corsaires pousser l'audace à l'extrême, poindre à l'entrée des Dardanelles, insulter le seuil de Constantinople : on en vit un canonner des villes côtières et jeter dans Jaffa deux cents bombes.

Le gouvernement royal ne se bornait pas à tolérer ces déprédations : il en profitait. Tous les captifs dont les chevaliers et les « armateurs » désespéraient de tirer rançon, ils les menaient à Malte ou à Livourne, pour les mettre à l'encan. A Livourne, en particulier, un trafic de bétail humain s'était établi, un débit d'esclaves, où la chiourme de Toulon s'approvisionnait largement. Pour ramer sur les galères du Roi, tête rase, le torse nu, les entraves aux pieds, sous le soleil dévorant ou la bise meurtrière, les pourvoyeurs de notre marine recherchaient les Turcs, à cause de leur force; ils appréciaient aussi certains hommes du Nord, tirés de contrées mal connues, capturés par les Ottomans dans leurs expéditions continentales et que les corsaires enlevaient ensuite sur les bâtiments du Grand Seigneur, des *Roussiots,* c'est-à-dire des Russes (1). Sur les marchés où s'opérait la traite des blancs, les Russes, après les Orientaux, faisaient prime. Ainsi, en plein siècle de Pascal et de Bossuet, l'esclavage sous sa forme primitive, la mise en servitude des captifs demeurait institution d'État, publique, florissante, et le roi Très-Chrétien se montrait à cet égard presque aussi turc que le Grand Turc. Ces procédés étaient vivement incriminés à Constantinople, et si l'on objectait aux ministres du sultan que les bagnes levantins regorgeaient de

(1) *Lettres de Colbert,* publiées par Clément, *passim.* Louis XIV écrivait au grand amiral de France : « Vous pouvez encore examiner s'il n'y aurait pas lieu de faire quelques descentes en Afrique pour y faire des esclaves. » Clément, III, 3. Cf. l'article de M. Lavisse : *Sur les galères du Roi,* dans la *Revue de Paris* du 15 novembre 1897.

Français, leur logique n'allait pas jusqu'à reconnaître la justesse de cette réplique.

Ils s'indignaient aussi de retrouver des Français servant contre eux dans les armées de l'Empereur, dans celles de la Pologne, et se plaignaient que, sur terre comme sur mer, ces faux amis ne cherchassent qu'à leur porter des coups. En effet, si le Roi ne leur déclarait pas la guerre, il permettait à toute une partie de ses sujets de la leur faire. En 1645, les armées ottomanes avaient envahi la Crète, encore possession vénitienne; en 1648, elles avaient mis le siège devant Candie, ville principale de l'île. La longue Crète, qui barre l'entrée de l'Archipel, formait de ce côté boulevard à la chrétienté. Impuissants à la sauver avec leurs seules ressources, les Vénitiens avaient invoqué l'aide des autres nations de leur culte. Toutes répondirent à cet appel, mais nulle n'y mit autant d'empressement et d'entrain que la France. Chez elle se recruta principalement cette milice de volontaires qui entama sous Candie, contre les armées sans cesse renouvelées de l'Islam, une lutte plus longue que la guerre de Troie, lutte épique, où parut se concentrer et se mesurer sur un étroit espace, comme en champ clos, la vaillance de deux races.

A Candie, les Français se succédaient par centaines, par milliers, impatients de participer à des combats qui renouvelaient les exploits de l'antique chevalerie; ils venaient isolément ou par bandes. Saint-André Montbrun prenait le commandement de la défense; La Feuillade amenait toute une petite armée de gentilshommes, hardis, fringants, rudes batailleurs sous leurs rubans et leurs dentelles. Le ministère français tolérait et favorisait ces départs; il finit par aller plus loin : en 1660, s'autorisant du principe alors admis et en vertu duquel on pouvait secourir militairement ses alliés sans rompre avec leurs ennemis, Mazarin prêta une flotte aux Vénitiens; notre escadre du Levant s'en fut insulter les côtes de la Grèce et tenta de reprendre la Canée.

Comme les Turcs n'entraient pas dans les subtilités du droit public européen et ne voyaient que le fait, ces hostilités déguisées les avaient jetés à une exaspération qui finit par se traduire par

les pires sévices contre la personne et les biens de nos nationaux. Pour notre commerce, ce fut l'époque des grandes misères, l'âge classique des *avanies* : ces amendes arbitraires, frappées à tout propos dans chaque Échelle par les autorités locales sur nos marchands pris individuellement ou en corps, se multipliaient, s'accumulaient à tel point que le mot est devenu synonyme dans notre langue de vexation et d'injure. Le commerce en était accablé; désorganisé en outre par la licence et l'anarchie, grevé de dettes et rongé d'abus, il semblait près de s'anéantir (1). Nos consuls, nos ambassadeurs eux-mêmes, n'échappaient pas à la brutalité musulmane. Humiliations, extorsions d'argent, voies de fait, détentions, rien ne leur était épargné, et l'un des premiers soins qui s'imposèrent à Louis XIV, lorsqu'il eut pris en mains, après la mort de Mazarin, la conduite de son État, fut de statuer sur le cas de son ambassadeur à Constantinople, M. de la Haye (2). Ce représentant lui écrivait du fond d'une prison d'État. Le grand vizir l'avait fait mettre au château des Sept-Tours pour avoir refusé d'acquitter le montant de certaines marchandises d'Égypte, réservées à l'usage du Sérail, chargées sur bâtiments français et non parvenues à destination.

II

Cet outrage, succédant à tant d'autres et comblant la mesure, semblait inviter Louis XIV à une attitude désormais nette et tranchée, à une rupture ouverte avec la Porte, peut-être à une offensive retentissante. C'était la voie où la conscience et l'imagination publiques cherchaient à l'attirer. Depuis cinquante ans

(1) Archives des affaires étrangères, correspondances diplomatiques et consulaires, 1660-1670. Archives de la marine, même période. *Inventaire des archives historiques de la chambre de commerce de Marseille*. Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au* XVII[e] *siècle*, p. 48-135.

(2) Archives des affaires étrangères, Constantinople, vol. VIII

environ, il y avait un réveil de l'esprit de croisade, qui avait survécu aux croisades et n'avait jamais cessé de se manifester par intermittences. Dès le XVIe siècle, lors des guerres religieuses et du grand déchirement de la chrétienté, de multiples efforts avaient été tentés pour amener les nations, les partis en lutte, à oublier leurs différends et à marcher fraternellement contre l'ennemi du Christ, contre l'Islam représenté par la Turquie. Pendant la première moitié du XVIIe siècle, ce mouvement ne fit que s'accentuer et s'étendre.

La guerre sainte n'était plus seulement la chimère d'esprits nombreux, mais éloignés des affaires et négligés par les gouvernements; elle redevenait la pensée des souverains et des ministres, des capitaines célèbres, des grands ambitieux. Plusieurs se flattaient de la conduire un jour et la plaçaient au delà de leurs entreprises présentes, comme l'occupation et la gloire de l'avenir. Sully en parlait dans ses *Rêveries :* Wallenstein y songeait entre deux campagnes, dans son palais de Prague, et sentait l'attraction de Constantinople; Gonzague de Montferrat levait ouvertement l'étendard de la croisade et pensait ressusciter Godefroi de Bouillon; le père Joseph (on l'a démontré de nos jours avec autorité) poursuivait invariablement à travers ses roueries de moine politique un but qui les excusait à ses yeux et suscitait toutes les ardeurs de son âme franciscaine : la réunion de l'Europe contre le Turc et la délivrance de l'Orient chrétien (1). Pour prêcher cette œuvre, il se faisait poëte et rimait son ouvrage fameux : *De bello contra Turcas*. Plus tard, le grand Condé s'offrait, au prix du trône de Varsovie pour son fils, à prendre le commandement de la chevalerie polonaise et à jeter sur les provinces ottomanes cette tumultueuse avant-garde de l'Europe (2). A mesure que les poignants problèmes soulevés au siècle précédent trouvaient leur solution et qu'elles-mêmes les dissidences religieuses faisaient trêve, à mesure que de grandes transactions organisaient l'équilibre des États et la paix des commu-

(1) G. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, ch. III, 120, 126.
(2) Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*. t. VII, 155-175-220-255.

nions rivales, il semblait que la chrétienté ressentît plus vivement l'insulte du contact avec l'Infidèle, campé à ses côtés dans une attitude de défi et de combat. Lorsque Louis XIV eut été mis en tranquille possession de l'héritage de gloire et de puissance amassé par ses devanciers, il parut que les temps étaient accomplis et que la croisade avait trouvé son chef dans la personne d'un prince jeune, valeureux, avide de renommée, dont l'activité voulait d'éclatants emplois.

Par la voix de la poésie et des arts, l'opinion l'engageait à essayer aux dépens de l'Infidèle son épée vierge encore et lui promettait au delà des mers des lauriers sans tache (1). De toutes parts, des plans surgissaient pour l'attaque, la destruction et le partage de la Turquie (2). Enfin, d'instantes prières montaient vers Louis du fond de l'Orient. Là, si notre crédit politique et notre commerce avaient périclité, il y avait depuis un demi-siècle invasion de nos missionnaires. Capucins et Jésuites s'étaient glissés, par d'obscurs cheminements, en pleine société orientale (3). Ils vantaient auprès des populations chrétiennes l'invincible pouvoir du Roi, la force de nos armées, dont ils se considéraient un peu comme les éclaireurs. Convaincus par cette ardente parole, les chefs des églises orientales croyaient reconnaître en Louis XIV le monarque prédestiné à leur délivrance, le vengeur toujours attendu, et plaçaient en lui leur réconfort : « Nous espérons, lui écrivait le patriarche grec d'Antioche, de voir un jour notre salut de la part de Dieu et de Votre Majesté »,

(1) Boileau, Épitre IV.

Je t'attends dans deux ans aux bords de l'Hellespont.

Au bas de la statue de Louis XIII érigée en place Royale, on avait inscrit des vers où l'on faisait dire à ce roi, pour le cas où Dieu lui aurait laissé vie :

J'eusse attaqué l'Asie, et d'un pieux effort
J'eusse du saint tombeau vengé le long servage.

(2) Drapeyron, *Un projet de conquête de l'empire ottoman au* XVIe *et au* XVIIe siècle, *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1876.

(3) Fagniez, ch. VI, 312, 367.

et le patriarche arménien d'Alep, dans des supplications emphatiques, citait une prophétie aux termes de laquelle « l'Arménie serait délivrée par un roi très-puissant des Français » (1).

On ne saurait douter que ce rôle de conquérant libérateur, flatteur pour l'orgueil du Roi, n'ait tenté son imagination : il sentait quelque penchant à se le laisser attribuer. Cependant, près d'abandonner une voie où tous ses prédécesseurs, avec plus ou moins de vigilance, avaient pris soin de se maintenir, il hésitait, attendait : un scrupule invincible le retenait.

En politique extérieure, notre ancienne monarchie apparaît comme un pouvoir absolu, tempéré par la tradition. Si jaloux de leur autorité que fussent nos rois, ils se croyaient tenus d'obéir à certaines maximes, consacrées par le temps, qu'ils se transmettaient l'un à l'autre comme le secret de la sûreté et de la grandeur de l'État. Or, c'était l'un de ces axiomes que de ne jamais rompre entièrement avec la Turquie une intelligence qui nous avait permis, en des jours d'extrême péril, de détourner le choc de nos adversaires et de tenir la fortune en suspens. Si la situation de l'Europe ne démontrait plus la nécessité présente de ces relations, des crises nouvelles pouvaient éclater, le concours de la Porte pouvait redevenir indispensable : la prudence commandait de tenir en réserve cette suprême ressource.

Un autre motif, immédiat, pressant, détournait le Roi de mesures directement hostiles. Louis XIV ambitionnait tous les genres de gloire : il ne se contentait pas de gouverner un État grand par les armes, grand par les négociations; il avait décidé que cet État deviendrait puissance commerciale et industrielle de premier ordre, et que, dans le développement magnifique de l'activité française, tout irait de pair. C'était l'époque où il se passionnait pour les projets de Colbert tendant à ranimer parmi nous l'esprit d'entreprise et de négoce, à le diriger, à le fortifier par l'esprit d'association. Or, si Colbert rêvait de donner élan

(1) Archives des affaires étrangères, Constantinople, vol VIII.

à notre trafic extérieur dans toutes les directions, il tenait avant tout à raviver l'ancienne source de sa prospérité. Le commerce avec le Levant avait enrichi jadis plusieurs de nos provinces. Qu'on parvînt à le tirer de sa détresse actuelle, à le réorganiser, à le mieux protéger, il reprendrait toute son utilité. L'Orient apparaissait toujours comme le marché naturel de la France méridionale : avec ses populations apathiques, qui consomment et ne travaillent pas, il semblait offrir aux produits de notre industrie un débouché permanent, privilégié, et Colbert, ayant entrepris de relever nos manufactures du Languedoc et de la Provence, sentait le besoin de rendre à toute une partie de leurs articles un écoulement certain en Turquie, un débit rémunérateur, en rétablissant nos facilités de trafic avec cet empire. Pour lui, les deux entreprises étaient corrélatives, inséparables, également essentielles, subordonnées l'une à l'autre. Aussi le pratique ministre, sensible en tout aux avantages pouvant s'évaluer en chiffres, détestait-il l'idée d'une rupture avec la Porte, qui eût achevé de nous fermer le Levant. Au contraire, une amélioration des rapports, un renouvellement des Capitulations, qui viendrait remettre en vigueur, confirmer, accroître même nos prérogatives, lui paraissait l'un des premiers moyens à employer pour refaire la grandeur commerciale de la France.

Il portait plus loin ses vues. Au delà des contrées qui se groupent autour du bassin oriental de la Méditerranée, il en apercevait d'autres, rayonnant au fond de l'horizon d'un merveilleux prestige; son regard plongeait dans les profondeurs de l'Asie et perçait jusqu'aux Indes. Le Grand Seigneur ne possédait pas ces régions, mais il en détenait l'une des clés : c'était à travers ses états que Colbert comptait nous frayer vers l'Inde ou plutôt nous rouvrir un passage.

Sa pensée à ce sujet se retrouve tout entière dans deux mémoires, l'un présenté par lui au conseil de commerce et publié dans sa correspondance (1), l'autre conservé au dépôt des af-

(1) T. II, p. 263 et suiv.

faires étrangères (1). Le deuxième peut être considéré comme la suite et le complément du premier, auquel il donne une conclusion.

Colbert avait fortement médité sur la révolution qui s'était opérée au XVIe siècle dans les habitudes du commerce, quand les Portugais, après avoir accompli autour de l'Afrique leur glorieux périple, avaient pris contact par mer avec les Indes. L'écrit soumis au conseil retrace l'historique de ce grand changement, l'un des plus profonds qui se soient opérés dans l'économie de l'ancien monde, et en apprécie mûrement les conséquences. Depuis les croisades, l'Europe s'était accoutumée à recevoir de l'Inde toute une partie des objets nécessaires à sa consommation et à son luxe : elle en tirait les épices, les parfums, les essences rares, les étoffes diaprées, les inimitables mousselines, ces tissus lumineux et pailletés qui semblent garder entre leurs plis un rayon de leur soleil ; elle en tirait aussi les lingots d'or et d'argent, les perles, les rubis, les saphirs, les diamants qui paraient l'épée de ses rois et le front de ses princesses. Le commerce avec les Indes était le seul alors qui fît la fortune des cités ou des nations; il se pratiquait tout entier par l'intermédiaire du monde musulman. Les produits de l'extrême Orient, apportés par des caravanes qui leur faisaient traverser l'Asie centrale ou les recueillaient sur les bords du golfe Persique et de la mer Rouge, perçaient à travers les provinces ottomanes d'Asie et d'Afrique jusqu'aux Échelles du Levant, jusqu'aux places situées à proximité ou au bord de la Méditerranée. Là, des marchands européens venaient s'en saisir pour les transmettre à la chrétienté. L'empire des musulmans formait ainsi, pour l'Europe trafiquante, un immense entrepôt, mais c'est surtout en Égypte que s'opéraient les échanges.

Chaque année, la flotte du soudan d'Égypte, forte de deux ou trois mille voiles, s'avançait par la mer Rouge et l'Océan indien

(1) Nous l'avons publié à la suite de notre mémoire sur *Louis XIV et l'Égypte*, lu en 1888 devant l'Académie des sciences morales, publié en 1889. On le retrouvera à l'appendice, sous le chiffre I.

jusqu'à Bombay, puis revenait à Suez chargée de trésors; à l'arrivée de cette caravane de mer, le désert s'animait entre Suez et Alexandrie, d'innombrables convois le sillonnaient, amenant dans la capitale de l'Égypte et de là sur les rives de la Méditerranée les produits indiens. L'Égypte jouissait alors d'une prospérité qu'elle n'a plus retrouvée; le Caire, la cité féerique des conteurs arabes, n'était qu'un immense et populeux bazar, et Alexandrie méritait son surnom de « marché des deux mondes ». Parmi les nations chrétiennes établies en Égypte et maîtresses de son commerce, Venise occupait le premier rang, Gênes venait ensuite, la France se tenait loin derrière elles, mais cependant Marseille partageait avec les grandes républiques marchandes l'avantage de fournir à l'Europe les cargaisons apportées d'Asie (1).

La découverte du cap de Bonne-Espérance, en ouvrant vers l'Inde une voie plus longue, mais directe, détourna de l'Égypte le courant commercial, le fleuve de richesses, qui s'y portait depuis des siècles; elle permit aux Européens de s'approvisionner eux-mêmes, sans emprunter le secours des musulmans, d'articles indispensables. Le Portugal eut l'honneur d'accomplir cette révolution; l'Angleterre et la Hollande en cueillirent le fruit. Aux hardis découvreurs du xv[e] siècle succédèrent les marchands de Londres et d'Amsterdam; formés en puissantes compagnies, ils confisquèrent à leur profit toutes les relations maritimes entre l'Europe et les Indes.

Cet accaparement eut des effets funestes pour l'Égypte en particulier et pour l'empire ottoman en général, qui vit diminuer le produit de ses douanes; il porta à Venise un coup dont elle ne sut point se relever; enfin, il supprima l'une des branches les plus fructueuses du commerce que les Français faisaient au Levant. Un faible transit continua quelque temps à se poursuivre par la mer Rouge et par Suez, puis ce filet de commerce s'arrêta de couler; la mer Rouge se ferma totalement vers 1630 et l'Égypte devint une impasse.

(1) Heyd, *Commerce du Levant*, t. II, 427-456, 467-497.

Dans le même moment, la tyrannie des pachas envoyés par la Porte, la férocité des milices turques et des beys mamelouks rendirent la vallée du Nil presque inhabitable aux Européens. Durant la première moitié du XVIIe siècle, Venise se retira de cette terre inhospitalière; elle rappela son consul et ses nationaux. Les Anglais et les Hollandais, qui avaient récemment pris pied en Égypte, n'y parurent plus que par intermittences. Seuls, nos marchands demeurèrent à poste fixe au Caire et à Alexandrie, sans concurrents, mais troublés de toutes manières dans leurs opérations. Soumis à des droits de douane particuliers au pays et qui montaient jusqu'à vingt pour cent de la valeur des marchandises, inquiétés dans leur sécurité, exposés à de continuelles persécutions, traités en esclaves, ils menaient une existence infortunée et précaire, mais pourtant ne renonçaient pas à la lutte et s'obstinaient à rester (1).

Colbert sentit quel avantage résultait pour nous d'avoir conservé pied en Égypte, à l'heure où les autres nations renonçaient à nous y disputer le terrain. Il se proposa de soutenir et de dégager notre établissement battu en brèche, puis de s'en servir pour réaliser un projet plus vaste et précurseur. Ramener dans la Méditerranée le commerce de l'extrême Asie, en le faisant repasser par l'Égypte, et le concentrer dans nos mains, tel était le but à atteindre; l'exposé des moyens forme l'objet du second mémoire.

Louis XIV venait de fonder la compagnie des Indes : il la comblait de privilèges, lui avait assuré un fonds considérable, une flotte, des comptoirs dans l'Indoustan, un établissement à Madagascar (2). Dans l'esprit de Colbert, à ces créations devait répondre une entreprise corrélative à tenter du côté de l'Égypte et à préparer par les voies diplomatiques. Que le sultan fût persuadé par nos ambassadeurs d'ouvrir à notre marine marchande la mer Rouge, interdite jusqu'alors aux chrétiens à cause de la

(1) Correspondances citées à la page 6. Paul Masson. 397-400.
(2) *Lettres de Colbert*, II, CLXII et suiv. Pauliat, *Louis XIV et la compagnie des Indes de* 1664, p. 53 à 153.

proximité de la Mecque, qu'il délivrât les Français d'Égypte de l'humiliante servitude où ils étaient tenus, qu'il assurât la sécurité du passage des marchandises par l'isthme et qu'il accordât à la France le monopole de leur transport, les vaisseaux de la compagnie des Indes iraient chercher à Surate et à Bombay de riches cargaisons qu'ils apporteraient à Suez; dans cette ville, les Français auraient des magasins pour les recevoir; ils les conduiraient ensuite, partie par caravanes, partie par le Nil, jusqu'aux quais d'Alexandrie. Là, les vaisseaux d'une autre Compagnie à fonder par la France, celle du Levant, viendraient les prendre pour les porter à Marseille, puis les distribueraient à l'Europe. Accomplissant leur trajet sans sortir des mains de la France et ne payant aux douanes turques qu'un droit de transit modéré, ces marchandises se débiteraient à meilleur compte que celles venues par de lointains détours et obtiendraient facilement la préférence. Cette contre-révolution commerciale annulerait en grande partie les effets de la découverte du cap de Bonne-Espérance : elle ferait de la France la dispensatrice permanente des produits de l'Inde et obligerait les autres nations à devenir ses tributaires.

L'opération projetée ne pouvait, on le voit, s'accomplir que de concert et de compte à demi avec la Turquie. Quelque intéressé qu'y fût cet État, puisqu'il y trouverait son avantage, ses résistances ou au moins ses hésitations étaient à prévoir. Il y aurait à dissiper ses préjugés, à éclairer son ignorance, à vaincre son horreur des nouveautés : raison de plus pour qu'on préparât ce résultat difficile par d'infinis ménagements, par un système de modération et de prudence. Il fallait donc, suivant Colbert, sans se borner à une froide réconciliation avec la Porte, à une simple rénovation de nos anciens rapports commerciaux, renouer autant que possible l'intimité, se mettre en état de parler aux Turcs amicalement, confidemment, de leur suggérer nos idées et de les conquérir au grand dessein.

Ainsi, tandis que de fastueux conseils portaient Louis XIV à entreprendre partout contre l'Infidèle et s'efforçaient de l'entraî-

ner à des expéditions plus brillantes qu'utiles, à des guerres de magnificence, d'autres avis le ramenaient aux errements séculaires de nos rois, à ce système plus modeste par lequel la France, refusant de s'associer à des conquêtes collectives en Orient, s'était bornée à s'y créer des intelligences utiles, à y chercher des avantages de commerce, et avait préféré, dans ces contrées lointaines, l'influence exclusive à la domination partagée. Au lieu de choisir nettement entre ces deux politiques, Louis XIV s'imagina d'abord pouvoir les concilier : sensible aux séductions de l'une et aux résultats pratiques de l'autre, il les suivit tour à tour et pensa combiner leurs avantages respectifs, recueillir l'honneur de la première avec les profits de la seconde. Cette disposition d'esprit ne pouvait que l'entraîner à un jeu périlleux, oscillant, équivoque, défavorable à tout effort suivi et à toute négociation de longue haleine.

III

C'est ainsi qu'en 1661 le Roi proposait au Pape, à l'Empereur, à Venise, de former avec lui une ligue chrétienne contre le Turc et se gardait cependant au cours de cette négociation plus ou moins sincère, qui ne devait pas aboutir, de déclarer la guerre au sultan; M. de la Haye ayant été remis en liberté, il le laissait rentrer en France, mais demandait à envoyer le fils de l'ambassadeur insulté remplacer son père.

En ce temps, à côté de la dynastie régnante à Constantinople, une dynastie de ministres, celle des Kupruly, exerçait le pouvoir de père en fils au nom de souverains dégénérés. Ces Kupruly étaient des hommes terribles, qui déployèrent parfois de hauts talents dans l'administration et la guerre. Mohammed-Kupruly, premier du nom, s'était montré justicier féroce et grand massacreur : il ordonnait, disait-on, cinq cents supplices par

mois, le double de ce qui était légalement permis en Turquie, d'après une tradition populaire. C'était avec son fils Ahmed-Kupruly, vizir omnipotent de Mohammed IV, que nous avions à traiter. Comme cet arrogant ministre condescendit à quelques explications satisfaisantes, une détente parut s'opérer, mais la politique française n'était pas au bout de ses contradictions. Le nouvel ambassadeur, M. de la Haye-Vantelet, désigné en 1661, agréé en 1662, n'était pas encore parti en 1664 : il importait de savoir auparavant comment la Porte prendrait une démarche à laquelle le Roi venait de se résoudre.

En 1663, la guerre s'étant rallumée entre la Turquie et l'Empereur, une énorme armée de janissaires et de spahis, sous le commandement du grand vizir, s'était abattue sur la Hongrie autrichienne. A la vue de ses états en proie aux Turcs, Léopold I[er] avait fait retentir la chrétienté d'appels éperdus. En même temps, les princes de la ligue du Rhin, dont le concours était requis pour défendre l'Empire, avaient réclamé de Louis XIV le contingent militaire qu'il leur devait, comme membre de l'alliance. Loin d'éluder ses engagements, le Roi les dépassa : il devait 2,400 hommes; il en donna 6,000, cinq beaux régiments, plus une élite de volontaires recrutés parmi les premières familles du royaume; il regrettait, disait-il, que son fils ne fût pas en âge de porter les armes : il l'eût mis à la tête de l'expédition.

On connaît dans ses principaux traits cette ébauche de croisade, page héroïque et charmante de notre histoire militaire (1). On sait que nos Français marchèrent au combat comme à une fête, traversèrent allégrement l'Allemagne et rejoignirent les Impériaux en Hongrie, juste à temps pour prendre part à la bataille de Saint-Gothard, gagnée le 1[er] août 1664 sur l'armée du grand vizir, une part insigne. Ce qu'on sait moins, c'est qu'à l'instant où Louis XIV affichait ce zèle actif pour la cause de la chrétienté, il s'excusait auprès du sultan de lui faire la guerre.

(1) Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 35 à 57. Langsdorff, *Une armée française en Hongrie*, *Revue des Deux Mondes* du 1[er] juin 1865.

En avril de la même année, un émissaire de modeste état, le drogman Fontaine, était parti furtivement de Marseille pour l'Orient; il était dépêché au grand vizir avec mission de justifier ou au moins de pallier notre conduite : « C'était, disait-il, en vertu d'une stricte obligation que Sa Majesté avait dû laisser aller quelques-unes de ses troupes en Hongrie, sans qu'elle ait prétendu rien faire en cela ni rien fait effectivement qui soit contraire ni à l'amitié qu'elle veut toujours sincèrement entretenir avec la Porte ni aux anciens traités d'alliance qu'elle veut tous fidèlement observer et même les faire renouveler plus étroitement (1). » Par ce langage, Fontaine préparerait les voies à l'ambassadeur en titre.

Pourtant, ce n'était pas la Hongrie seule qui voyait se déployer en face du croissant l'étendard aux fleurs de lys. Le 22 juillet 1664, une escadre française avait paru devant la côte d'Afrique et 5,000 hommes de troupes, débarqués sur le territoire d'Alger, s'étaient saisis de la petite ville de Gigeri (Djidjelli), sans égard aux droits du sultan, suzerain des Régences (2). Toutefois, sur ce point même, la France ne désespérait pas d'apaiser les susceptibilités de la Porte. Un second envoyé avait été chargé de faire agréer au vizir les motifs qui avaient déterminé l'occupation de Gigeri : d'après nous, cette prise de possession n'impliquait aucune idée de conquête ultérieure en Afrique, mais simplement le désir de nous assurer, sur la côte, un poste de surveillance et de police, destiné à intimider les Barbaresques et à faciliter la répression de la course.

Les deux messagers rejoignirent le grand vizir à Belgrade au retour de sa campagne de Hongrie et firent leur commission. Il leur répondit assez sèchement que l'ambassadeur pouvait venir, mais se montra intraitable sur l'article de Gigeri : son maître, à l'entendre, ne souffrirait jamais que la France possédât un seul pouce du territoire africain. Quand cette déclaration nous fut transmise, la question de Gigeri n'existait plus : la France avait

(1) Archives des affaires étrangères, 9 avril 1664.
(2) Rousset, *Histoire de Louvois*, I, 78 et suiv

senti l'impossibilité de se maintenir dans cette place et l'avait spontanément évacuée. D'autre part, une trêve conclue entre l'Empereur et le grand vizir, neuf jours après la bataille de Saint-Gothard, avait permis à Louis XIV de rappeler ses troupes de Hongrie. Les occasions de conflit avec la Porte s'éloignaient : M. de la Haye-Vantelet reçut ordre de rejoindre son poste.

L'occasion parut propice à Colbert pour essayer avec la cour ottomane un sérieux rapprochement et s'ouvrir de nos projets sur le commerce de l'Inde. C'est alors que le deuxième mémoire dont nous avons parlé fut rédigé, pour être annexé aux instructions de l'ambassadeur. Dans cet écrit, Colbert ne se bornait pas à indiquer le but de la négociation, mais la manière de l'entamer et de la conduire. Il fallait que M. de la Haye-Vantelet présentât la communication dont il était chargé, non comme une grâce sollicitée, mais comme un avantage dont le Roi consentait à faire jouir « son cher et parfait ami l'empereur des musulmans. » Comme l'entreprise projetée par nous en Égypte devait rouvrir pour la Turquie une source d'inépuisables profits, elle ne saurait être que le prix du rétablissement de la France dans ses anciens privilèges et même de faveurs nouvelles, telles que la réduction des droits de douane et l'exclusion de certains concurrents. Dans une lettre adressée au sultan, Louis XIV demandait en personne et avant tout le renouvellement des Capitulations : il y témoignait « de sa forte passion de maintenir cette ancienne et bonne correspondance qui a été établie il y a si longtemps entre les deux empires (1) ».

M. de la Haye-Vantelet arriva à Constantinople le 1er décembre 1665 et tâcha d'entrer en matière. Malheureusement, il parut vite que si Kupruly l'avait laissé venir, c'était pour se venger sur lui de l'humiliation que la journée de Saint-Gothard avait infligée à ses armes. Les premières audiences accordées à notre

(1) Néanmoins les instructions à M. de la Haye-Vantelet réservaient toujours le cas où « les mauvais traitements reçus par les Français dans les Échelles *ou autres considérations plus importantes* » obligeraient le Roi de rompre avec la Porte. Archives de la marine, dépêches concernant le commerce.

ambassadeur furent l'occasion de scènes outrageantes et scandaleuses. Plus tard, il se vit considéré par les Turcs comme un otage de la chrétienté tout entière, placé entre leurs mains pour répondre des dommages qu'elle leur causait. Si les corsaires d'Italie se saisissaient de leurs bâtiments, on le forçait d'acquitter le montant des cargaisons. Des chevaliers de Malte enlevaient-ils un vaisseau apportant d'Alexandrie douze eunuques noirs destinés au harem de Sa Hautesse, il fallait que M. de la Haye-Vantelet s'en procurât même nombre et pourvût au remplacement de cette marchandise humaine.

Par compensation ou par représailles, la France fournissait de plus en plus aux Turcs de justes sujets de reproche et prêtait ses soldats à tous leurs ennemis. Le nombre des volontaires accourus à Candie atteignait maintenant plusieurs milliers : on pouvait prévoir l'instant où il n'y aurait plus que des Français dans l'armée de Venise. En 1669, le Roi lui-même parut céder au mouvement qui entraînait ses peuple vers la guerre sainte : il détacha de ses troupes un corps de six mille hommes qu'il envoya au secours de Candie (1), avec l'escadre du duc de Beaufort. Auparavant, il avait envoyé à M. de la Haye-Vantelet l'ordre de revenir et ne lui avait point nommé de successeur.

Il semblait que la rupture fût complète et que Louis XIV n'eût plus qu'un but, s'acquérir des droits à la reconnaissance de la chrétienté. Cependant, certaines précautions attestaient de sa part un reste d'incertitude. Envoyant ses soldats à Candie, il leur défendait d'y paraître sous ses couleurs et leur faisait prendre l'étendard du Pape. Rappelant son ambassadeur, il lui enjoignait de désigner l'un des marchands pour veiller à la protection du commerce et de laisser ainsi un représentant de la France à Constantinople. Le maintien des relations ne tenait plus qu'à un fil, mais Louis XIV évitait de le rompre et tenait à ménager la possibilité d'un rapprochement.

De leur côté, les Turcs retrouvaient par instants le sentiment

(1) L'historien turc Raschid les appelle « six mille pourceaux malintentionnés ».

ou plutôt l'instinct de leurs véritables intérêts; leur fanatisme n'allait pas jusqu'à les aveugler sur le danger de jeter la première puissance chrétienne, en quelque sorte malgré elle, dans les rangs de leurs ennemis. Le secours donné à Candie ne les irrita pas tant qu'il ne les émut, et mettant à profit l'absence du violent Kupruly, qui avait été prendre en Crète le commandement du siège, les autres ministres adressèrent à notre ambassadeur un appel conciliant. Le sultan ne s'y opposait point : ce prince n'avait qu'une passion, la chasse; il l'aimait frénétiquement, en maniaque, et son temps se passait à organiser de colossales battues autour d'Andrinople, sa résidence favorite, ou à parcourir ses états d'Europe en faisant partout un carnage d'animaux. Actuellement, il avait établi à Larissa, en Thessalie, le quartier général de ses chasses : c'est là que M. de la Haye-Vantelet fut invité assez doucement à se rendre, pour parler du renouvellement des Capitulations.

Ses instructions l'autorisaient à reprendre cette négociation avant de partir, s'il y trouvait quelque moyen. Il ne balança pas à faire le voyage de Thessalie. A Larissa, on l'accueillit bien; on lui dit que les nouvelles Capitulations seraient signées, dès que les deux gouvernements seraient parfaitement d'accord sur les articles à y insérer; même, le sultan en écrivit au Roi, et dérogeant aux traditions hautaines de la Porte, qui recevait des ambassadeurs et n'en accréditait guère, il désigna l'un de ses officiers pour porter sa lettre à destination. Ce « parti honnête » plut fort à M. de la Haye-Vantelet, qui y vit une raison pour différer de nouveau son départ, et au lieu de l'ambassadeur rappelé, ce fut l'envoyé du Grand Seigneur que l'un des vaisseaux du Roi mouillés devant la côte thessalienne reçut à son bord. Quand la nouvelle de ces événements parvint en France, on y connaissait déjà l'insuccès de l'expédition de Crète, la sortie infructueuse du 25 juin, la disparition du duc de Beaufort; quelques semaines plus tard, Candie capitulait (1). Cette tenta-

(1) Voyez dans la *Revue d'Histoire diplomatique* du 1er avril 1897, l'article de M. Le Glay : *L'expédition du duc de Beaufort en Crète.*

tive avortée acheva de dégoûter Louis XIV des croisades, et la paix de Venise avec la Porte, conclue le 6 septembre 1669, allait le mettre à l'abri de sollicitations nouvelles. La venue d'une ambassade ottomane semblait faciliter d'autre part le retour aux projets purements pacifiques de Colbert : pour la première fois, Louis XIV se résolut à tenter avec la Porte une définitive et fructueuse réconcilation.

CHAPITRE PREMIER

DEUX MISSIONS

I

L'ENVOYÉ DU GRAND SEIGNEUR

En juillet 1669, La Fontaine, dans la chronique rimée qu'il adressait à la princesse de Bavière, lui mandait ainsi la nouvelle du jour :

Nous attendons du Grand Seigneur
Un bel et bon ambassadeur :
Il vient avec grande cohorte;
Le nôtre est flatté par la Porte.
Tout ceci la paix nous promet
Entre Saint-Marc et Mahomet.

Cette fois, l'auteur des fables faisait de l'histoire diplomatique comme M. Jourdain allait faire de la prose quinze mois plus tard, sans le savoir. Il se trouvait indiquer assez exactement le tour imprévu et favorable que venaient de prendre nos affaires à la Porte, avec les conséquences qu'on en devait attendre, lorsqu'il croyait simplement rapporter les bruits dont retentissaient le monde et la ville. Aussi bien, un ambassadeur turc à nos portes, le fait était étrange, inattendu, l'événement assez gros pour qu'on le mît en petits vers. Depuis nombre d'années, la France n'avait pas vu de Turc officiel, et l'annonce d'une si étonnante nouveauté, en même temps qu'elle flattait l'orgueil de la nation, piquait au vif la curiosité de Paris.

Suleiman-aga, envoyé du Grand Seigneur, débarqua à Toulon

le 4 août 1669, avec une suite de vingt personnes. C'était, dans son pays, un homme de condition fort ordinaire. Il avait figuré longtemps parmi les *bostandjis* ou jardiniers du Sérail. Ceux-ci, il est vrai, étaient moins des serviteurs proprements dits que des officiers d'un rang inférieur, chargés de fonctions qui les faisaient approcher de Sa Hautesse et de la famille impériale. Quand la sultane-validé, descendant du Sérail, allait goûter le frais dans un kiosque sur le Bosphore, c'étaient les *bostandjis* qui écartaient à coups de pierre les caïques indiscrets. Le sultan visitait-il l'une de ses maisons de campagne? les *bostandjis*, « dont l'exercice le plus ordinaire, suivant l'expression de l'un de nos ambassadeurs, était de planter des choux (1) », échangeaient les outils de leur travail habituel contre sabres et mousquets, « desquels étant aussi bien armés qu'ornés de leurs bonnets gris et blanc en pain de sucre » ils faisaient la haie sur le passage du monarque. Sorti de cette milice domestique, Suleiman s'était élevé jusqu'à une charge de cour emportant le titre de *mutaferraca*, et il se présentait à nous sous cette qualification barbare, à laquelle les bouches françaises eurent peine à s'accoutumer.

Au physique, il offrait un vrai type d'oriental, visage long et maigre, teint olivâtre, yeux ardents, barbe noire, corps sec et nerveux; au moral, les traits dominants de son caractère étaient le fanatisme religieux, un orgueil emporté, qui n'excluait point l'esprit d'observation et de repartie, et par-dessus tout, le mépris des infidèles.

Dès son arrivée en France, il prouva sa hauteur en n'accordant aucune attention aux honneurs extraordinaires qu'on lui rendait; les villes se portaient à sa rencontre, tiraient leurs canons sur son passage, lui envoyaient des présents, lui donnaient des bals sans l'émouvoir. Aux portes de Marseille, il prétendit recevoir le compliment des échevins sans descendre de cheval, ce dont l'assistance fut scandalisée. Des traits analogues marquèrent son passage dans d'autres villes. Il traversa la France

(1) Nointel à Pomponne, 3 mai 1676. Archives des affaires étrangères.

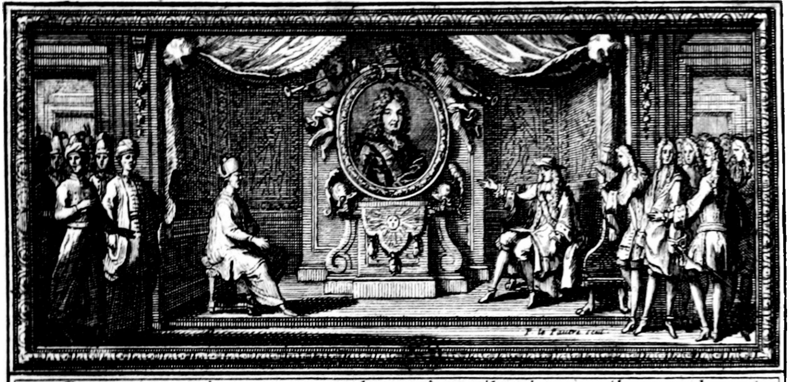
dédaigneux, impassible, affectant, au dire des personnes qui le virent alors, « une gravité insolente », et inspirant plus d'étonnement qu'il ne paraissait en ressentir.

Quand il eut atteint Paris, au lieu de l'y faire entrer, on l'installa aux environs, à Issy, où quantité de personnes qualifiées vinrent le visiter ou plutôt l'examiner. On s'occupait en même temps de le présenter à la cour. C'est ici que les difficultés allaient commencer. A la cour, les questions d'étiquette prenaient une importance qu'elles n'avaient point ailleurs, et le cérémonial à observer entre la France et la Porte, en de semblables occasions, n'avait jamais fait l'objet d'un règlement définitif. D'ailleurs se trouvait-on en présence d'un envoyé pourvu d'un véritable caractère diplomatique ou d'un simple messager? Les lettres d'introduction dont Suleiman était porteur laissaient à cet égard quelque doute. Quoi qu'il en fût, afin de lui épargner tout sujet de plainte et en même temps de ne lui accorder aucun privilège que l'orgueil mahométan pût interpréter dans un sens humiliant pour la France, on prit le parti de lui appliquer exactement le traitement que nos envoyés recevaient du grand vizir, lorsqu'ils n'avaient pas rang d'ambassadeur, et cette préoccupation allait inspirer aux ministres du Roi la plus extraordinaire fantaisie.

Il appartenait à M. de Lyonne, en sa qualité de secrétaire d'État ayant le département des affaires étrangères, de donner audience à l'envoyé; en cette circonstance, on résolut de copier scrupuleusement chez le ministre français, à sa maison de Suresnes, les usages de la Porte, sans omettre aucun détail, aucun accessoire, de tout disposer à l'orientale, et il parut indispensable, afin de recevoir plus convenablement l'officier de Sa Hautesse, qu'un de nos hommes d'État et ses gens se fissent Turcs pour un instant. Le cérémonial adopté par eux a fait l'objet d'une relation répandue dans Paris et rendue récemment à notre curiosité (1).

(1) Cette pièce a été publiée par le comte Ed. de Barthélemy dans le *Bulletin du bibliophile*, septembre-octobre 1881. Cf. les *Documents historiques inédits*, publiés par M. Champollion-Figeac, t. IV, p. 592, et les *Mémoires* du c evalier d'Arvieux, t. IV, p. 133 et suiv.

Pl. II



Le Roy mon Maître gouverne luy-même, il voit tout, il entend tout, il ordonne de tout, &c. *Audiance de M. de Lyonne à Soliman Mustaferraga 1669.*

La Magnifique Audiance
Donnée le 5. Decembre 1669. a S. Germain en Laye
Par Le ROY tres Chrestien
A Soliman Aga Musta-Feraga
Envoyé du Grand Seigneur.

Hélioq. Dujardin | imp. F. Dumas Vorzet

Les documents officiels et secrets, conservés au ministère des affaires étrangères, complètent ce récit qu'on eût pu croire forgé pour l'amusement du public et en certifient l'exactitude. Nous savons ainsi, à n'en pouvoir douter, qu'un an avant le *Bourgeois Gentilhomme* — et nous verrons que ce rapprochement ne devait pas être entièrement fortuit — la cour eut le spectacle d'une cérémonie turque, imaginée, préparée et représentée par des personnages officiels, avec un imperturbable sérieux.

Dans cette scène à peindre, M. de Lyonne fit naturellement le premier rôle, celui du grand vizir. Il confia à M. de Rives, intendant de sa maison, le rôle du *Kiaya-Bey*, qui était le secrétaire et le lieutenant des principaux dignitaires de la Porte. Le *Kiaya-Bey*, je veux dire M. de Rives, reçut Suleiman à sa descente de carosse et le conduisit dans une première pièce où on lui servit le café, mais où il dut attendre huit heures (c'était le temps en moyenne que nos ambassadeurs passaient à se morfondre dans le palais du grand vizir, avant d'être admis à entretenir ce ministre). Il avait été convenu, afin de compléter la ressemblance, que cette épreuve préparatoire précéderait pour l'envoyé son introduction dans la salle d'audience.

C'était surtout dans l'aménagement de cette pièce qu'avait triomphé le génie imitatif des organisateurs de la réception. Une heureuse disposition de meubles, d'étoffes et de coussins avait permis de figurer le sofa du grand vizir. On sait que ce trône des ministres ottomans n'était pas, à proprement parler, un siège, mais une estrade recouverte de tapis et dressée d'ordinaire dans un enfoncement de la muraille. Le grand vizir s'y installait à la place d'honneur, dans l'un des angles du fond, assis à la turque, le corps appuyé à des coussins qui l'environnaient et l'étayaient de toutes parts, et dans cette posture il accueillait les visiteurs officiels. Seuls, les ambassadeurs qualifiés obtenaient — et encore ce privilège allait-il leur être prochainement disputé — de monter eux-mêmes sur l'estrade, de s'y faire apporter un tabouret et de parler ainsi au ministre de plain-pied; les résidents et autres envoyés demeuraient au bas du sofa, et de là adres-

saient à l'idole immobile qu'ils apercevaient au-dessus d'eux leurs compliments et leurs discours.

A la maison de Suresnes, un tapis de Perse, tissé d'or et de soie, posé sur une estrade, traçait dans la salle d'audience une enceinte réservée; on y avait dressé un lit de repos, tout resplendissant d'or, et c'était là que M. de Lyonne devait prendre place pendant l'entretien, adossé à des coussins de brocart, après s'être étudié à imiter les manières graves et la majestueuse impassibilité des vizirs siégeant dans leur divan. Un drogman grec, assisté de quelques jeunes gens familiers avec les mœurs et les langues de l'Orient, devait servir d'interprète. Des serviteurs convenablement stylés s'étaient réparti les rôles de comparses et de figurants. Quant au public, il était représenté par un groupe de seigneurs et de dames, conviés par privilège spécial à s'assembler dans une galerie voisine et à suivre derrière des portes en glaces tous les détails du spectacle (1).

Les invités de M. de Lyonne virent celui que l'on appelait « l'Excellence mahométane » entrer avec ses gens, puis, parvenu au milieu de la pièce, s'incliner profondément par trois fois et, portant la main à son front, à sa bouche, à sa poitrine, faire le salut à l'orientale. M. de Lyonne répondit en soulevant légèrement son chapeau, s'assit ensuite sur le sofa de la manière convenue, et dans le même moment l'on apportait pour l'envoyé un tabouret recouvert d'étoffe de Damas, garni de franges d'or, que l'on eut soin de placer en dehors et au bas de l'estrade.

L'entretien commença; autant qu'en put juger l'assistance, il fut assez pénible et parut un instant dégénérer en discussion, l'étranger montrant plus de ténacité que de déférence. Au bout de quelque temps, des serviteurs apportèrent le café, le sorbet, les parfums fumant dans des cassolettes, et les offrirent à genoux au secrétaire d'État; puis, se retournant vers son interlocuteur, ils les lui présentèrent debout. C'était la façon dont le grand vizir donnait à ses visiteurs le signal du congé. Suleiman se re-

(1) Archives des affaires étrangères, Constantinople, vol. IX. Arvieux, V, 133. *Journal d'Ollivier Lefèvre d'Ormesson*, II, 576.

tira alors, sans que M. de Lyonne fît un pas pour l'accompagner, et il fut conduit dans le jardin, où la compagnie le rejoignit presque aussitôt. Lui, sans s'inquiéter de cette curiosité, continua sa promenade, puis, l'heure sacramentelle étant venue, chercha quelque endroit convenable pour sa prière, fit étendre un tapis, s'agenouilla et commença d'invoquer le Très-Haut, avec les inflexions de voix, les balancements de corps et toute la pantomime compliquée que prescrit en pareil cas la loi du Prophète.

M. de Lyonne voulut faire connaître lui-même au Roi les détails de l'entrevue : il le fit dans une lettre ou il affirme « s'être parfaitement bien acquitté de la fonction que Sa Majesté lui avait confiée pour un quart d'heure de son grand vizir (1). » La même dépêche nous initie au secret des paroles un peu vives échangées entre le secrétaire d'État et l'envoyé : « Je ne pus jamais lui persuader par aucune raison que je pusse dire, écrit M. de Lyonne, de me rendre la lettre du Grand Seigneur pour Votre Majesté. » Le Turc avait répondu que ses instructions étaient formelles, qu'elles lui recommandaient de ne se dessaisir à aucun prix de son précieux dépôt, et qu'il y allait de sa tête de remettre la lettre de son maître à d'autres qu'à « l'empereur de France. »

Ainsi le conflit éclatait entre l'étiquette hautaine de la cour de France qui n'admettait à la présence du monarque que les ambassadeurs proprements dits, et la prétention de l'envoyé ottoman. Convenait-il, par exception, d'accéder à cette dernière et pouvait-on le faire sans compromettre la dignité royale? Le point fut mis en discussion; le conseil en délibéra. On voulut connaître les précédents, c'est-à-dire ce qui s'était passé à Constantinople en pareille circonstance et de quelle manière s'était comportée Sa Hautesse envers les Français qui avaient rempli en Turquie quelque commission diplomatique, sans y occuper l'ambassade : M. de Lyonne se chargea de prendre à cet égard les informations convenables.

(1) Lettre du 3 novembre 1669. Archives des affaires étrangères, Constantinople, vol. IX.

Tandis que le secrétaire d'Etat poursuivait cette enquête, une inquiétude lui vint. Il lui sembla que Suleiman avait été par trop complètement dupe de la comédie qu'on lui avait donnée; la scène de Suresnes avait été jouée avec une telle perfection que le Turc avait pris tout de bon le personnage assis sur le sofa pour le grand vizir de France et avait témoigné reconnaître en lui un premier ministre, excerçant le pouvoir au nom d'un monarque inoccupé. Or, on sait que Louis XIV se montrait aussi soucieux de revendiquer toutes les prérogatives de la souveraineté que d'en remplir tous les devoirs, et le prince qui avait déclaré son intention d'être à lui-même son premier ministre, apprendrait-il sans déplaisir qu'un étranger, fût-ce même un Oriental, le soupçonnait de déléguer la toute-puissance. Quelqu'un, il est vrai, afin de détromper Suleiman, s'était avisé de lui dire que M. de Lyonne ne faisait que partager avec MM. Colbert et de Louvois, sur un pied de parfaite égalité, le poids des affaires, mais le remède, maladroitement appliqué, avait produit des effets pires que le mal, et le Turc, au lieu de ne prêter à Louis XIV qu'un grand vizir, lui en attribuait maintenant trois. Afin de détruire dans cet esprit déconcerté des préventions de plus en plus offensantes pour le souverain, Lyonne se crut obligé d'intervenir personnellement : dans une seconde audience accordée à la mission turque, il se proposa de démontrer que le Roi n'avait institué un grand vizir qu'en effigie, que le monarque français ne tenait auprès de sa personne aucun ministre investi de prérogatives exceptionnelles, et que la supériorité de son génie consistait précisément à pouvoir se passer de tels auxiliaires.

Ayant fait approcher Suleiman, sans rien changer au cérémonial précédemment adopté, il lui tint, entre autres discours, le langage suivant : « Je vous apprends qu'il n'y a dans cet empire ni un grand vizir, ni trois, ni autre autorité que celle de l'empereur même, dont tous les ministres ne sont que de simples exécuteurs des ordres qui partent tous les jours et à tous moments de sa propre bouche en toutes sortes d'affaires... Aussitôt que notre empereur a eu atteint l'âge de gouverner par lui-même, il s'est

réservé à sa personne seule toute l'autorité, n'en communique aucune portion à qui que ce soit, voit tout, entend tout, résout tout, ordonne tout, travaille sans discontinuation huit heures par jour à ses affaires et à rendre la justice à ses sujets, et s'est rendu lui-même, par cette conduite, les délices de son peuple et l'étonnement et l'admiration de toute la chrétienté! Moi-même que vous voyez ici placé comme un grand vizir le serait à Constantinople, je ne suis qu'un petit secrétaire de Sa Majesté Impériale, qui n'ai d'autres fonctions que d'écrire soir et matin les résolutions qu'elle prend dans les affaires qui regardent l'emploi particulier que j'ai... Ses autres secrétaires en usent de même chacun dans l'emploi dont l'Empereur les honore (1). »

Si complète qu'elle fût, cette leçon sur l'organisation de la monarchie française laissa fort indifférent celui auquel elle s'adressait; il eût pu y découvrir des arguments en faveur de sa prétention d'arriver jusqu'au monarque lui-même, jusqu'à cette antorité qu'on lui représentait partout présente et agissante, mais ne daigna point : « Je ne suis pas venu, se borna-t-il à répondre, pour apprendre comment la France est gouvernée », et, continuant à s'appuyer uniquement sur les ordres de son maître, il demanda avec plus d'insistance que jamais à remettre en mains propres la lettre dont il était chargé.

Après beaucoup d'hésitations, cette grâce lui fut enfin accordée, mais on voulut au moins qu'elle servit à le pénétrer d'admiration et d'un religieux respect pour la personne royale, en la lui faisant apparaître au milieu d'une auréole de faste et de magnificence. Puisque l'Infidèle prétendait fixer le soleil, il était à souhaiter que ses yeux ne pussent en supporter l'éclat. Malheureusement, pour cette fois, les prévisions de nos Français furent déjouées, et leur esprit inventif se trouva en défaut. L'appareil déployé pour recevoir l'émissaire de la Porte, la maison du Roi rangée à l'entrée du château de Saint-Germain et étalant ses plus brillants uniformes, la cour tout entière réunie dans une galerie somp-

(1) *Relation confidentielle de l'audience du Roi*. Archives des affaires étrangères, Constantinople, vol. IX.

tueusement décorée, le Roi lui-même, assis sur un trône d'argent et paré de tous les diamants de la couronne qui semblaient, suivant l'expression de la Gazette, « l'environner de lumière », n'éblouirent point le Turc habitué aux pompes de l'Orient. Il monta hardiment les degrés du trône et poussa l'irrévérence jusqu'à prétendre que le Roi se levât pour recevoir la lettre du Grand Seigneur. Cette prétention ayant été rejetée avec hauteur, il se retira fort mécontent, « en rechignant », nous dit un témoin oculaire, et haussant les épaules. Il avait affecté et avait recommandé à ses gens de ne point même jeter un regard sur les magnificences offertes à leurs yeux, et l'on assure qu'il ne s'épargna pas les remarques désobligeantes. Comme on lui vantait le nombre et la grosseur des pierreries dont l'habillement royal était recouvert, il lui serait arrivé de dire que le cheval de son maître, aux jours de cérémonie, en portait bien davantage.

Ces détails furent naturellement omis dans le récit de l'audience que la Gazette présenta au public, mais la cour demeura confondue de tant d'audace et crut avoir assisté à un sacrilège. Pour réduire l'étranger à la raison, les officiers chargés de son entretien et de sa surveillance ne trouvèrent rien de mieux que de le garder en chartre privée pour quelque temps. Ce régime l'amena à de salutaires réflexions, et la douleur d'avoir manqué à un grand prince, à laquelle il faut joindre sans doute le déplaisir des traitements destinés à lui marquer l'inconvenance de son procédé, le jetèrent dans une mélancolie qui lui fit perdre l'appétit et parut compromettre sa santé.

A ce moment, un personnage de la cour l'étant venu voir, le trouva étendu sur son lit, l'air abattu et languissant. Comme le visiteur lui offrait un médecin, il répondit que « Dieu seul serait son médecin. » Il se plaignait surtout qu'on lui défendît toutes relations avec ceux de ses compatriotes qui habitaient Paris, marchands grecs et arméniens, Turcs de rencontre, gens de pauvre état et de métier incertain; il demandait à jouir de leur société et à employer leurs services, en protestant toutefois qu'il les tenait pour bien et dûment esclaves du Roi, qu'il se garde-

rait de les enrôler dans sa suite pour les ramener dans leur pays et les ravir à leur légitime propriétaire; et pourtant, ajoutait-il, « il n'y a rien de si naturel aux oiseaux et aux esclaves que de chercher leur liberté. » (1)

Il risquait aussi quelques observations sur l'étroite dépendance où on le tenait à tous égards, sollicitait la clémence royale, demandait qu'on jetât sur lui un regard de pitié et adressait à la cour de suppliantes requêtes pour obtenir à la fois son pardon et son congé. Comme d'ailleurs il n'avait pouvoir de rien conclure et que sa mission avait par elle-même le caractère d'une avance, la cour résolut de la considérer comme telle sans s'inquiéter autrement des singularités de sa conduite et de le renvoyer à Constantinople, en le faisant accompagner d'une personne autorisée qui exposerait nos griefs, nos demandes, et les conditions auxquelles l'ancienne entente pourrait se renouer. Notre diplomatie prendrait ainsi à son compte et dirigerait une négociation que Suleiman paraissait avoir été chargé de provoquer plutôt que d'entamer.

II

LA CÉRÉMONIE TURQUE

A qui fallait-il confier la tâche délicate de parler à Constantinople au nom du Roi et de faire accepter nos exigences? M. de la Haye-Vantelet restait ambassadeur en exercice, mais l'adresse ou le bonheur lui avaient fait défaut dans ses opérations; son retour fut irrévocablement décidé. Le remplacerait-on par un ambassadeur, c'est-à-dire par un homme de qualité, chargé de représenter la personne même du Roi et de s'exprimer avec l'autorité qui s'attache à de hautes fonctions? Au contraire, comme le but principal de la négociation était de procurer l'avantage

(1) Archives des affaires étrangères, Constantinople, vol. IX.

du commerce et de lui ouvrir de nouveaux débouchés, n'était-il point préférable d'en remettre le soin à un homme spécial, familier avec les besoins et les habitudes du négoce, instruit des conditions dans lesquelles il se pratique en Orient, possédant aussi cet art de traiter avec les puissances musulmanes qui exige des aptitudes particulières, fortifiées d'un long apprentissage. Les Hollandais, nos principaux concurrents dans les Échelles, n'entretenaient à Constantinople qu'un simple résident et s'en trouvaient bien. Un agent de même sorte n'aurait pas à se faire rendre les honneurs auxquels un ambassadeur devait nécessairement prétendre, et qu'il fallait arracher de haute lutte à l'orgueil méprisant des Turcs; il éviterait ainsi ces interminables querelles d'étiquette qui devenaient la pierre d'achoppement de toutes les négociations et pourrait, sous un titre modeste, faire prévaloir les intérêts de sa patrie.

Il y avait alors à la cour un jeune Marseillais, d'esprit prompt et délié, à qui sa connaissance de l'Orient avait permis de jouer dans la réception faite à Suleiman-aga le rôle de metteur en scène. Il se nommait Laurent d'Arvieux, plus tard chevalier de l'ordre de Saint-Lazare et consul de France. Après plusieurs années passées en Turquie à étudier spécialement la matière du commerce, un hasard heureux l'avait amené à la cour, où la protection de la maréchale de la Motte, gouvernante des enfants de France, lui avait fait prendre pied. Sur ce terrain nouveau, il avait senti promptement pousser des ailes à son ambition. Habile à se faire valoir, plein de confiance en lui-même, il rêvait de négocier à Constantinople la signature de Capitulations nouvelles, confirmant et étendant nos privilèges, et se croyait sûr de réussir dans cette tâche. Il adressait aux ministres mémoires sur mémoires; comme sa jeunesse et son peu de naissance ne lui permettaient point d'aspirer à un titre éclatant, il s'efforçait à la fois de démontrer l'inutilité d'un ambassadeur et de prouver que lui seul pourrait remplir avec succès les fonctions de résident.

Telles n'étaient point les seules voies qu'il employât pour

parvenir à ses fins. Fort répandu dans le monde et sachant s'y pousser, il se faisait goûter par de piquantes révélations sur les pays du Levant. On aimait à l'écouter quand, avec une vivacité toute méridionale, il traçait le tableau de ce monde encore presque inconnu, fertile en mystères attrayants, et où le réel prend volontiers les airs du merveilleux. Il avait réponse à toutes les questions qu'on lui posait sur les habitudes de l'Orient. A ses plaisantes reparties, « le Roi, dit-il dans ses *Mémoires*, riait modérément, ainsi que Mlle de la Vallière », mais il ajoute, — et nous laissons l'entière responsabilité de ces renseignements à ce Provençal digne d'être gascon, — que Monsieur, frère du Roi, et Mme de Montespan « faisaient des éclats de rire qu'on aurait entendus de deux cents pas ». D'autres fois, il amusait Mmes de Montespan et de La Vallière, pendant leur toilette, en les entretenant sur les costumes « des dames de Turquie », sans oublier la Reine, dont il lui arriva, s'il faut l'en croire, de satisfaire la curiosité deux heures durant « sur bien des particularités » (1).

Quelque prisés qu'ils fussent à la cour, ces services d'un genre particulier ne parurent pas un titre suffisant pour valoir dès à présent à leur auteur un poste diplomatique; lorsqu'il s'agissait de désigner nos représentants au dehors, Louis XIV et son ministère se décidaient par d'autres raisons. Colbert avait consulté les principaux négociants de Marseille sur la convenance d'envoyer en Orient un ambassadeur ou un résident. Le commerce se prononça pour le premier parti, le Roi se rangea à cet avis, et l'on apprit soudain que son choix était tombé sur le marquis de Nointel, conseiller au parlement de Paris. C'est à ce dernier qu'incomberait le soin de rapatrier Suleiman et de négocier avec solennité le renouvellement des Capitulations. A la mission modeste et toute pratique que recommandait Arvieux dans un but intéressé, le gouvernement royal préféra une grande expédition diplomatique, destinée à faire réapparaître magnifiquement la France en Turquie.

(1) *Mémoires* du chevalier d'Arvieux, t. IV, 185, 294-295.

Le dépit qu'en ressentit Arvieux se trahit dans ses Mémoires. Une anecdote qu'il y a mise semble le commentaire de cette réflexion qu'il a dû se faire : pour remplir la place vacante, il fallait un homme d'affaires et de négoce; ce fut un magistrat qui l'obtint. Il raconte que Suleiman étant allé visiter le nouvel ambassadeur, celui-ci le reçut en costume de conseiller au Parlement et que le Turc, à l'aspect de la longue robe, crut voir un pope grec : on sait que les Turcs témoignent pour cette sorte de gens le plus parfait mépris (1).

Ce fut pour Arvieux une petite consolation : la cour lui en ménagea une autre, plus importante. A défaut de l'emploi qu'il convoitait, on lui découvrit une occupation plus conforme à ses aptitudes, sinon à ses désirs. Tandis que Suleiman, dans l'été de 1670, après avoir fait à travers Paris, ses monuments et ses raretés, la promenade ordinaire des étrangers, regagnait le midi de la France, Arvieux aidait à tirer une conséquence inattendue des aventures de l'énigmatique personnage et à fournir l'épilogue de sa mission.

Le Roi avait décidé de passer à Chambord la fin de la saison, et l'un des divertissements destinés à égayer ce séjour devait être la représentation d'une comédie-ballet. Molière en écrivait les paroles et Lulli la musique. La visite de Suleiman-aga avait mis l'Orient à la mode; les mœurs de ses habitants, leur langage fleuri, leur vanité imperturbable et naïve faisaient le sujet ordinaire des conversations, et Louis XIV, voulant donner à la pièce une saveur d'actualité, commanda aux auteurs d'y mettre des Turcs. Peut-être aussi ne déplaisait-il point au monarque, piqué des dédains de Suleiman et de ses compagnons, de punir ces orgueilleux en faisant rire à leurs dépens!

Ce projet conçu, Arvieux se trouva naturellement désigné pour en faciliter l'exécution : lui seul pourrait fournir des détails typiques sur un peuple qu'il connaissait bien et que la cour n'avait fait qu'entrevoir. Par ordre, il s'en fut trouver Molière à

(1) *Mémoires*, IV, 244.

sa maison d'Auteuil, s'y rencontra avec Lulli, et affirme leur avoir donné à tous deux d'assez nombreuses indications pour la scène qu'ils composaient (1).

Il reconnaît, il est vrai, s'être surtout occupé des costumes : nous ne contesterons pas cet aveu peut-être irréfléchi, échappé à une fatuité qui s'oublie. On peut croire cependant que le futur chevalier fut appelé à jeter sur l'ensemble de la cérémonie quelques touches de couleur locale. Grâce à lui, les habillements et les coiffures, confectionnés par Baraillon, tailleur de la troupe, avec lequel il eut des conférences, se trouvèrent et sont restés depuis moins fantaisistes qu'on ne pourrait se l'imaginer : à Constantinople, les turbans des hauts dignitaires avaient alors deux pieds de diamètre : ceux de la Comédie dépassent-ils cette mesure? Ce fut aussi Arvieux qui mit dans la bouche des mahométans de Molière quelques mots de véritable turc et beaucoup de ce jargon cosmopolite qu'il avait entendu lui-même sur les quais de Smyrne et au bazar d'Alep. Il les initia également à certains gestes consacrés, à certaines formalités bizarres, devenus dans la pièce l'occasion de jeux de scènes burlesques où l'on a vu chez Molière une tentative pour travestir nos rites chrétiens, une intention d'impiété, et qui apparaissent plutôt comme le grossissement démesuré de quelques-unes des pratiques religieuses de l'Islam (2).

La comédie-ballet fut donnée le 14 octobre 1670 : c'était le *Bourgeois Gentilhomme*. Elle fut accueillie avec beaucoup de faveur, quoi qu'on en ait dit, et le public de cour auquel elle s'adressait s'amusa fort d'un spectacle qui lui retraçait sous une forme plaisante des aventures de la veille, et dans lequel plus d'un trait comique se doublait d'une allusion.

Au troisième acte, l'un des personnages de la pièce, Covielle,

(1) *Mémoires*, t. IV, p. 252 à 254. Voyez aussi, dans la *Revue africaine*, année 1868, l'article de M. Berbrugger intitulé : *Un collaborateur inconnu de Molière*, et dans le *Moliériste* l'article intitulé : *La note de l'actualité dans Molière*.

(2) On sait la controverse soulevée à ce sujet et à laquelle prirent part avec éclat Paul de Saint-Victor et J. J. Weiss. Voyez aussi l'article de M. de

ayant lancé tout à coup la phrase suivante : « Il s'est fait depuis peu une certaine mascarade qui vient le mieux du monde ici », se trouva-t-il un des invités de M. de Lyonne, acteur ou spectateur des scènes de Suresnes, qui n'ait fait retour sur ses propres impressions? « Tout cela, ajoutait Covielle, sent un peu sa comédie. » Voilà assurément qui frappait juste et s'appliquait fort bien à la turquerie ministérielle. A l'acte suivant, M. Jourdain apprend l'évènement du jour, la grande nouvelle, celle dont chacun s'entretient, la venue d'un haut personnage d'Orient; Covielle en fait le fils du sultan et le qualifie d'*Altesse turque,* mais ce titre est-il autre chose que l'ingénieuse transposition de celui d'« Excellence mahométane » que nous avons vu appliquer à Suleiman pendant son séjour et que nous retrouvons jusque dans les pièces diplomatiques. « Il a un train tout à fait magnifique, continue l'acteur en parlant de l'étranger, tout le monde le va voir, et il a été reçu en ce pays comme un seigneur d'importance. » Ici l'allusion se mêlait encore d'ironie, et le trait était à l'adresse de notre engouement irréfléchi pour les personnages exotiques; après avoir tout d'abord comblé Suleiman de procédés et d'égards, on s'était aperçu, mais un peu tard, que ce Turc qui s'en faisait accroire n'était que de troisième ou de quatrième rang, et qu'en allant à lui, les hommages et la curiosité du public s'étaient trompés d'objet.

Cependant la pièce continue et l'entrée en scène des Turcs s'annonce par des mots dont chacun porte : en entendant promettre à M. Jourdain la dignité de Mamamouchi, il n'est point défendu de penser à ce titre de Mutaferraca dont s'était paré le visiteur d'arrogante mémoire et qui voulait dire, suivant la traduction qu'en avait donnée Arvieux, « un homme distingué ». Enfin la *cérémonie* déroule sa pompe de carnaval, fait applaudir à ses bouffonneries énormes, et la cour de se laisser aller à sa

Semallé dans le *Moliériste,* et l'excellente notice mise par M. Mesnard en tête du *Bourgeois gentilhomme,* dans la collection des *grands écrivains de la France,* œuvres de Molière, t. VIII, d'après les indications de MM. Ch. Schefer et Barbier de Meynard.

gaieté avec d'autant plus d'aise que cette raillerie pouvait passer pour légitime et de bonne guerre : tourner les Turcs en ridicule était une manière bien à nous de répondre à l'insolence de cet envoyé qui avait mortifié notre orgueil, refusé d'admirer la France et manqué au grand Roi. En mettant sur la scène l'Orient travesti, l'esprit français prenait sa revanche des hauteurs de la diplomatie ottomane et Molière vengeait Louis XIV.

III

LE MARQUIS DE NOINTEL.

En recevant son nouvel ambassadeur à Constantinople, le Roi lui avait dit : « Je vous ai choisi sur le bien que l'on m'a dit de vous » (1). En effet, sans avoir jusqu'à présent marqué à la cour, Nointel s'y était ménagé de hauts et de multiples appuis. Lorsqu'il s'était agi de le nommer, des puissances diverses et souvent opposées, des personnages que l'on voyait rarement d'accord, Colbert et Louvois, les amis de l'un et de l'autre, s'étaient réunis pour le recommander au choix royal et vanter ses mérites.

Charles-Marie-François Olier, marquis de Nointel et d'Angervilliers, appartenait à une bonne famille de robe, originaire de Picardie. Son père, Édouard Olier, secrétaire du Roi et conseiller au Parlement de Paris, avait obtenu l'érection en marquisat de sa terre de Nointel, près de Clermont en Beauvoisis (2). Il avait épousé, en 1634, Catherine Mallon, appartenant à la famille des seigneurs de Bercy; c'était une femme de haute vertu et de piété profonde, qui finirait ses jours dans la retraite, à Port-Royal des Champs, auprès des solitaires de qui elle reçut tou-

(1) Archives des affaires étrangères, Nointel à Pomponne, 30 mars 1677.

(2) Par lettres patentes du mois de septembre 1654, vérifiées au Parlement en Chambre des comptes en septembre 1655 et le 29 mai 1656. Arch. nat. Cabinet des titres. *Armes*.

jours appui et direction. De son mariage avec Édouard Olier, elle avait eu quatre fils, sans compter trois filles, qui furent toutes religieuses « de l'abbaye aux Bois (1) ». Charles-François, le futur ambassadeur, était l'aîné des fils : c'était un pur Parisien, un Parisien du Marais, né sur la paroisse Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Élevé dans un milieu grave, austère et presque janséniste, il n'en manifesta pas moins très vite une humeur aventureuse. De bonne heure, on le voit quitter les siens pour courir le monde. C'est lui sans nul doute, ce Nointel que le jeune Coulanges, le « petit Coulanges » de M[me] de Sévigné, emmena vers 1657 ou 1658 dans son grand voyage à travers l'Europe et dont il parle à chaque instant dans ses Mémoires. Ces gais compagnons assistèrent d'abord à Francfort au couronnement d'un empereur allemand. Ils furent reçus chez plusieurs princes du Saint-Empire et y trouvèrent une hospitalité parfois redoutable : à Stuttgard, le duc les admit à sa table et « commença, dit Coulanges, par porter la santé du roi de France et ensuite de toutes les puissances de la terre. Je demandai de l'eau, mais, quelques instances que je fisse, il me fut répondu que l'eau n'entrait jamais dans la salle d'un si grand prince que M. le duc de Wurtemberg (2). »

Nos voyageurs franchirent ensuite les Alpes, descendirent en Italie, admirèrent la cour de Turin, « la plus belle et la plus magnifique de toutes les cours après celle de France », s'en furent à Venise, et arrivèrent finalement à Rome, où l'étude des monuments de l'antiquité les retint longtemps. Ce fut là que François de Nointel sentit son goût pour les arts, déjà très vif, s'affiner et se développer, devenir passion. Il paraît même avoir poussé plus tard jusqu'en Orient et vu Constantinople ; là, il se serait fait attacher à l'ambassade en qualité d'auxiliaire bénévole et aurait rendu quelques services. Où ne serait-il allé, s'il avait pu suivre jusqu'au bout la pente de son caractère?

Mais l'argent est le nerf des voyages, comme celui de la guerre,

(1) Arch. nat. Cabinet des titres. *Armes*. Dossier 12970.
(2) *Mémoires* de Coulanges, p. 1 à 62.

et Nointel en manquait. Son père paraît avoir possédé peu de bien et l'avoir mal géré. Pour vivre, Nointel dut rentrer dans la tradition de sa famille, regagner Paris et s'y renfermer, recourir aux offices de judicature; en 1661, il obtint une charge de conseiller au Parlement; nomade par nature, force lui était de se réduire au plus sédentaire des métiers. (1)

De ses voyages, il avait raporté une provision de souvenirs et de connaissances; il avait rapporté aussi de quoi se composer une collection, « un cabinet », comme l'on disait alors. Dès que l'on entrait chez lui, une quantité de choses plus rares que belles, mais disposées avec un goût ingénieux, des dessins, des tableaux, des curiosités de toute sorte, étonnaient le regard, évoquaient la vision de pays étranges et transportaient le visiteur très loin des bords de la Seine (2).

Cette originalité valut à Nointel un premier renom. Puis, comme il était d'humeur fort sociable et de belles manières, il eut promptement accès dans des milieux très divers. Par sa famille, il tenait aux cercles jansénistes et ne laissait pas d'y fréquenter. Arnauld, le grand Arnauld, et Nicole, appréciant son savoir et la sûreté de son commerce, le prirent en goût et l'admirent dans leur intimité. C'est par eux sans doute qu'il atteignit aux Colbert, à cette famille de ministres qui, pendant un demi-siècle, se perpétua et se ramifia au pouvoir. Arnauld de Pomponne, parent de tous les Colbert et futur secrétaire d'État, l'avait en spéciale estime. Dans le grand monde proprement dit, les accointances et même les parentés illustres ne lui manquaient pas : la puissante maison de Matignon tenait de près à sa famille et le protégeait beaucoup. En même temps, la manie d'écrire et le démon littéraire qui commençaient à le posséder, ses prétentions au beau style, les grâces fleuries et la magnificence de ses récits, le prestige s'attachant à un homme qui a vu des pays inaccessibles au commun des mortels, le firent rechercher dans

(1) Arch. nat. Cabinet des titres. *Armes*. D'après une autre pièce, il aurait été reçu conseiller le 21 mars 1668 seulement.

(2) *Mémoires du chevalier d'Arvieux*.

les compagnies où l'on se piquait de goûts raffinés, où l'on tenait bureau d'esprit.

Une foule de petites coteries se disputaient alors et émiettaient la succession de l'hôtel de Rambouillet. Nointel fut promptement affilié à l'une d'elles. Dans une de ses lettres (1), il cite, comme faisant partie de sa société habituelle, M. et Mme de Fieubet, l'abbé de Montrevel, Mme de Matignon, MM. Gargan, Machault, Quentin et de Nogent. Plusieurs de ces personnages se sont signalés à l'attention de ceux d'entre nos contemporains qui vivent dans l'intimité du grand siècle (2). Dans les cercles de précieux et de précieuses tel qu'était celui-là, on se voyait, on s'écrivait beaucoup; on se communiquait des essais littéraires; le madrigal y était en honneur, non moins que le sonnet, l'épigramme et autres galanteries en vers ou en prose. Que François de Nointel ait accompli bon nombre de ces prouesses de plume, on peut le présumer, à en juger par celles qu'il se permit plus tard en situation d'ambassadeur et parmi le tracas des affaires. Sans doute aussi fit-il circuler des récits de ses aventures et voyages : c'étaient assurément des écrits pailletés de clinquant et gonflés de métaphores, avec de l'entortillé et du précieux dans les idées.

De plus, comme il s'intéressait à tout ce qui peut charmer et enrichir l'esprit, il attirait à lui savants, artistes, antiquaires, et se montrait vis-à-vis d'eux affable à la fois et protecteur, se sentant des instincts de Mécène. S'il se dispersait ainsi en une foule d'occupations sans maîtriser aucune partie des connaissances humaines, s'il restait en toutes choses un amateur, le sérieux de sa tenue, ses belles relations et encore plus l'amitié des hauts penseurs de Port-Royal couvraient ce qu'il pouvait y avoir en lui d'un peu fantaisiste. En somme, d'après l'aveu même des jaloux, il était fort bien posé : on le tenait pour

(1) C'est la lettre particulière que nous donnons presque *in extenso* au chap. IV.

(2) Voyez spécialement les notes jointes par M. de Boislisle à sa grande édition des *Mémoires de Saint-Simon*.

« honnête homme » (1) dans toute la force du terme, homme de bien, homme de mérite, et de plus bel esprit, avec la spécialité des histoires de voyages et de l'exotisme.

Cette situation honorable et par certains côtés brillante ne suffisait pourtant pas à le contenter. La dignité un peu froide de son extérieur, sa gravité judiciaire cachaient des aspirations tumultueuses et romanesques. Il rêvait de nouveaux voyages, d'entreprises héroïques, de découvertes retentissantes : sa vraie carrière était celle du grandiose et de l'extraordinaire. Des goûts de faste et d'ostentation commençaient à percer en lui, ne demandant qu'à faire explosion. Déjà, au grand dommage de sa fortune, il se montrait généreux, prodigue; nul ne sut moins compter; il ne s'occupait jamais de l'avenir et n'aimait l'argent que pour le voir couler entre ses mains, en quoi il était bien de son temps. A cette époque, une cour jeune, galante, folle de plaisirs, faisant tout avec faste, y compris l'amour, étonnait Paris par le bruit de ses fêtes, par son luxe empanaché, par les splendeurs d'une existence machinée comme une succession de scènes d'Opéra. Nointel admirait de loin cet entrain pompeux et eut aimé à s'y associer; lui aussi eût voulu traiter somptueusement ses amis, donner des collations, des régals en musique, organiser des divertissements et des fêtes, participer à des carrousels. Il était las de « se ruiner obscurément » (2), et son chagrin était que la modicité de son avoir, la pénurie croissante de ses ressources, l'embarras de ses affaires, vinssent à chaque instant contrarier ses goûts et resserrer sa vie.

Lorsque l'ambassade de Constantinople se trouva vacante, ses désirs, ses espoirs se réveillèrent; il mit tout en œuvre pour l'obtenir. Assurément, le métier d'ambassadeur chez les Turcs avait ses écueils, ses périls; mais qu'importait à un homme de sa trempe! Hardi, entreprenant, libre, célibataire, sans attaches qui le retinssent à Paris, en pleine force de l'âge, il ne demandait qu'à se risquer et à s'exposer au loin pour la gloire de son maître,

(1) *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, IV, 243.
(2) La Bruyère.

qu'il confondait avec la sienne. On représenta sans doute aux ministres et au Roi qu'il s'était déjà familiarisé avec les choses d'Orient et qu'en ces difficultueuses contrées il ferait mieux qu'un autre, s'y trouvant moins dépaysé. Quand ses amis eurent emporté le succès, il y vit un coup de fortune.

D'abord, l'emploi était lucratif; aux émoluments fournis par la cour, seize mille livres par an, s'ajoutait une pension servie par la « chambre du commerce » de Marseille, une rente de huit mille francs (1). Il y avait aussi un casuel assez considérable, des allocations supplémentaires à espérer, et de plus certains profits jusqu'alors tolérés, des taxes plus ou moins licites à percevoir sur nos marchands des Échelles : les prédécesseurs de Nointel ne s'étaient jamais privés de puiser à cette source de revenus, ayant sur ce sujet des idées fort différentes des nôtres : on en citait plusieurs, partis « fort gueux » (2), qui s'étaient refaits et enrichis là-bas. On ignorait encore que Colbert s'était juré de mettre ordre à tout cela. Puis, pour un connaisseur émérite en fait de curiosités et d'objets d'art, pour un chercheur de trésors en ce genre, quelle mine féconde que le Levant, quelle aubaine qu'un voyage officiel en ces régions à peine exploitées! Grâce aux facilités que lui procurerait son titre, Nointel pourrait renouveler sa collection, y joindre des pièces excellentes, peut-être uniques, et la mettre hors de pair, sans compter qu'il trouverait certainement matière à de resplendissantes descriptions, qui assureraient du même coup sa gloire littéraire. Dans tous les cas, il vivrait grandement aux frais du Roi en de merveilleux pays et pourrait s'y promener avec faste. Une telle ambassade, ce serait apparemment une série d'entrées à fracas et de défilés, à travers des sites enchantés, des palais, des colonnades, des architectures nobles, peuplées de statues, au bord d'une mer d'azur et d'or; dans ce cadre de féerie, une succession de difficultés vaincues, d'obstacles surmontés, d'aventures glorieuses : un roman de Scudéry mis en action, où Noin-

(1) Bibl. nat. Ms Clairambault, 986, p. 557.
(2) Dangeau, I, 146.

tel se jugeait de taille à soutenir le personnage du héros et à faire superbement figure.

Au physique, c'était un homme de quarante ans, portant beau, avantageux, au regard ferme, aux grands traits accentués. Avec son feutre à ondoyant plumage, son ample chevelure floconnant sur ses épaules, son justaucorps à brandebourgs s'évasant autour de la taille en plis roides, son luxe de rubans et de dorures, il apparaît bien tel qu'on se représente un ambassadeur du grand Roi. Selon le chevalier d'Arvieux, peu enclin à le voir en beau, il avait « le teint brun, le poil noir, le nez aquilin, les yeux grands...... la voix grosse, rude et peu agréable »; un air d'autorité et de commandement paraissait dans toute sa personne. Mais cette sévérité n'était qu'apparente; ces imposants dehors recouvraient une âme d'artiste, qui avait ses fugues et ses caprices. Peut-être aussi ce magistrat lettré, ce dévot de la beauté antique, ce magnifique curieux manquait-il des qualités de finesse et de dextérité nécessaires pour déjouer les ruses des Orientaux et se mesurer avec leur redoutable diplomatie à forces égales.

Lyonne et Colbert rédigèrent ses instructions, chacun pour ce qui concernait sa partie. Deux mémoires furent ainsi rédigés, l'un politique et religieux, l'autre purement commercial. Ils ne contenaient ni l'un ni l'autre le texte tout préparé de Capitulations nouvelles : on laissait à l'ambassadeur le soin de présenter nos demandes sous la forme qu'il jugerait convenable et de les graduer selon les circonstances; on lui indiquait pourtant certaines bases de négociation, et il en était quelques-unes dont il ne devrait se départir sous aucun prétexte. C'est ainsi qu'il aurait à exiger péremptoirement la réduction des droits de douane de cinq à trois pour cent, taux fixé pour les Anglais et les Hollandais : à cette condition seule, notre commerce pourrait se rétablir. Pour que la France ressaisît peu à peu la supériorité en Orient, il était indispensable qu'elle obtînt tout d'abord l'égalité de traitement avec ses rivaux, qu'elle fût mise, comme l'on dirait aujourd'hui, sur le pied de la nation la plus favorisée.

Il ne paraissait pas moins nécessaire que notre protectorat

religieux fût expressément reconnu. Quel était au juste l'objet, quelles devaient être les limites de ce protectorat? Quelle distinction convenait-il d'admettre en la matière?

Depuis le début de ses relations avec la Porte, la France s'intéressait aux catholiques de l'empire ottoman et même à tous les chrétiens d'Orient qui invoquaient ses offices; elle tâchait de les protéger autant que possible contre l'arbiraire turc et d'adoucir leur sort. Nos rois mettaient leur honneur à cette tâche et y trouvaient leur gloire : protecteurs du christanisme oriental, c'était l'un des titres et l'un des rôles dont ils aimaient à se parer; ils y voyaient l'excuse de leurs relations avec l'Infidèle.

Toutefois, en ce qui concernait les chrétiens indigènes, sujets du Grand Seigneur, notre patronage ne pouvait s'exercer qu'à titre purement officieux, par voie de simple intercession auprès de l'autorité territoriale. Il paraissait bien difficile de le faire figurer dans un acte écrit, dans des Capitulations : à vouloir trop le préciser, on risquerait de le compromettre. Mais il existait d'autre part dans les états ottomans, surtout depuis le commencement du siècle, un grand nombre de religieux venus de l'étranger, des missionnaires latins, appartenant aux diverses nationalités catholiques de l'Europe occidentale, France, Italie, Espagne, Portugal, et compris par les Turcs sous la dénomination générique de religieux *francs*. Ces ecclésiastiques s'étaient introduits en Orient pour subvenir aux besoins spirituels des populations de leur culte, pour travailler à la conversion des schismatiques et aussi pour représenter le catholicisme dans certains sanctuaires vénérés entre tous. Ils avaient fondé des églises, des chapelles, des couvents, des hôpitaux, des écoles. Presque tous ces établissements n'avaient pu se créer qu'à la faveur de permissions obtenues par nous de la Porte et visant spécialement chacun d'eux; ils se soutenaient uniquement par nos soins, grâce à nos efforts; la France les couvrait officiellement de sa protection et prétendait la leur imposer.

Cependant, ce droit formellement revendiqué ne s'était exercé jusqu'à présent qu'en vertu d'actes individuels et toujours

révocables, parfois d'une simple tolérance et d'une tradition. Sauf les Lieux Saints de Palestine, visés par les Capitulations de 1604 pour la partie appartenant aux catholiques, les établissements latins n'étaient point mentionnés dans les actes d'ensemble qui régissaient nos rapports avec la Turquie. Il importait que cette lacune fût comblée; il fallait que l'existence des missions dans tout l'empire ottoman, sous notre sauvegarde, fût pour la première fois admise par la Porte comme un fait normale et licite, et que, pour les défendre contre le fanatisme ou la rapacité des musulmans, nos agents pussent invoquer un titre 'général et permanent, un article des Capitulations, qui serait vis-à-vis des Turcs le fondement de nos droits en matière religieuse et écarterait en même temps toute compétition de la part des autres puissances catholiques.

En troisième lieu, il était à désirer que la France fût réintégrée dans le droit d'imposer son pavillon à toutes les nations qui commerçaient en Turquie, sans avoir conclu par elles-mêmes de traités avec la Porte. C'était jadis l'une de nos prérogatives essentielles, la plus caractéristique de toutes, celle dont la hardiesse entreprenante des Anglais et des Hollandais avait mis le plus de soins et de patience à nous dépouiller. Ce privilège aujourd'hui partagé avec nos concurrents, on ne saurait trop insister pour qu'il nous fût rendu tout entier : la France ressaisirait ainsi le monopole de la protection commerciale, après s'être fait conférer légalement le monopole de la protection religieuse.

Quant à l'Égypte et à la mer Rouge, Colbert ne les perdait jamais de vue. Tandis que la cour et le public s'amusaient de Suleiman-aga et applaudissaient au spectacle de son ambassade mise en ballet, Colbert lisait des mémoires sur le commerce de la mer Rouge et reconnaissait de plus en plus que ce commerce pouvait « produire de très grands avantages (1). » Dans ses instructions pour M. de Nointel, il répéta, en termes plus pres-

(1) Lettres de Colbert, III, p. 207.

sants, ce qu'il avait dit à M. de la Haye-Vantelet. Il fut convenu en outre que l'emploi des moyens propres à rappeler en Égypte et à nous réserver le commerce des Indes, au lieu d'être simplement recommandé aux Turcs, leur serait désormais présenté comme une condition de notre amitié. L'ouverture de la mer Rouge, la faculté de transit entre Suez et Alexandrie, la réduction des droits de douane en Égypte au taux fixé pour les autres parties de l'empire, durent figurer, sous forme d'articles précis, dans le projet de Capitulations à soumettre au vizir. La négociation relative à l'Égypte, au lieu de se poursuivre séparément, allait désormais se confondre avec celle qui s'engagerait pour le renouvellement des Capitulations (1).

Afin de donner plus de poids à la démarche de la France, on résolut de l'entourer d'un éclat et d'un appareil inusités. Nointel n'eut pas seulement à se former une suite de secrétaires et de drogmans, à se monter une maison fastueuse, un train princier; son départ fut organisé comme une expédition militaire. D'ordinaire, un ou deux vaisseaux du Roi seulement conduisaient à Constantinople l'envoyé de Sa Majesté. Cette fois, une escadre entière dut appareiller pour lui servir d'escorte. Elle comprit quatre de nos vaisseaux de ligne, choisis parmi les plus imposants. Leurs multiples étages de batteries, leur poupe relevée en château, leur décor de balustres, de figures sculptées et de dorures, tout en eux commandait l'admiration et le respect. Un détachement des Gardes de la marine et du régiment des Vaisseaux vint prendre garnison en ces citadelles flottantes.

Il parut non moins convenable, après que l'on aurait « imprimé la terreur avec les vaisseaux de Sa Majesté, de faire voir la magnificence des Français (2) ». Dans ce but, une troupe de vingt-sept gentilshommes fut enrôlée, tous de bonne mine, alertes

(1) Les instructions de Colbert à Nointel figurent à l'appendice, sous la lettre II.

(2) Nointel à Lyonne, 6 novembre 1670. Tous les extraits cités des lettres de l'ambassadeur au secrétaire d'État sont tirés des archives des affaires étrangères.

et fringants, désireux de voir du pays, ayant du bien et sachant en faire montre, propres à présenter un joli échantillon de la noblesse française. Ils entoureraient l'ambassadeur lors de son entrée dans Constantinople et seraient là pour l'ostentation ; les officiers de l'escadre figureraient également dans le cortège. Le commandant du vaisseau *La Princesse*, M. Dumée d'Aplemont, fut mis à la tête de l'expédition. Il aurait à présenter la flotte devant Constantinople et à l'y tenir aussi longtemps que le marquis de Nointel le jugerait opportun. L'arrivée de l'ambassadeur devait se doubler de ce qu'on appellerait de nos jours une démonstration navale.

En tout d'ailleurs, il était dit que la mission de Nointel se distinguerait des précédentes et les surpasserait par son importance. Destinée à faire prévaloir dans le Levant nos intérêts politiques et commerciaux, à manifester la puissance et la majesté françaises, elle allait se compliquer en dernier lieu d'une entreprise de toute autre nature, d'une investigation théologique : représentant du Roi, Nointel se trouverait par surcroît ambassadeur de Port-Royal.

Depuis quelques années, les controverses entre catholiques et protestants, un instant suspendues, avaient repris de plus belle; on était au fort de la querelle entre M. Arnauld et le pasteur Claude, champions des deux partis (1). Au cours d'une discussion sur le mystère de l'Eucharistie, le représentant de la Réforme avait soutenu que les églises d'Orient n'admettaient point la présence réelle et s'était fortifié de cette autorité (2). Il s'agissait pour les catholiques de convaincre leur adversaire d'imposture ou d'erreur, à l'aide de documents positifs et d'une vérification sur les lieux. MM. Arnauld et Nicole, se souvenant que Nointel était de leurs amis, eurent l'idée de proposer à ses soins une enquête en bonne forme sur le point en litige : ils le prièrent d'interroger les chefs des diverses communautés orien-

(1) Voyez spécialement Rébelliau, *Bossuet historien de protestantisme*, 19-68.
(2) Rébelliau, 32-33, 59-68.

tales et, dans le cas infiniment probable où leurs réponses seraient favorables à la doctrine catholique, de les leur faire consigner par écrit, d'obtenir d'authentiques professions de foi : ce serait merveille que d'enlever ainsi aux calvinistes leur argument et de le retourner contre eux. L'initiative prise par Port-Royal fut d'ailleurs approuvée en haut lieu; à la cour, d'insignes personnages, entre autres Turenne, s'intéressaient vivement à la controverse : ils parlèrent de leur côté à l'ambassadeur, et le Roi lui-même trouva fort bon que l'on s'en fût jusqu'au fond de l'Orient chercher des armes contre l'hérésie. La recommandation faite à Nointel prit ainsi un caractère impératif et presque officiel.

Comme cette partie de sa tâche exigerait beaucoup de temps et sortait de sa compétence ordinaire, il parut utile de lui procurer un auxiliaire spécial, versé dans la connaissance des langues du Levant, apte à mener l'enquête sous ses ordres avec toute la rigueur désirable et à en coordonner méthodiquement les résultats. L'homme qu'il fallait, Arnauld et Nicole surent le découvrir; ils le trouvèrent en la personne du sage, habile et judicieux Antoine Galland : c'est ainsi que le futur traducteur des *Mille et une nuits* fut adjoint à l'ambassade, en qualité d'attaché théologique.

Galland était alors un jeune homme de vingt-cinq ans, fort pauvre, simple professeur au collège Mazarin, mais passionné de science, cherchant à se faire une spécialité de l'orientalisme et montrant pour ce genre d'études une facilité remarquable. Suivant assidument les cours du collège de France, il possédait, outre une excellente instruction classique, les éléments de l'hébreu et d'autres langues asiatiques; son ambition était de cataloguer les manuscrits orientaux de la Sorbonne. Arnauld et Nicole l'enlevèrent à ce rêve d'érudit et le donnèrent à Nointel.

Le cadeau était d'inestimable valeur. Fervent catholique, Galland se dévouerait de tout son cœur à sa fonction; il y apporterait le zèle, l'application, la conscience qu'il mettait en toutes

choses; il entendait toutefois, à côté de la tâche prescrite, s'en attribuer bien d'autres. Cet érudit était doublé d'un lettré et d'un artiste.

Maniant aisément la plume, extrêmement attentif, il tiendrait le journal de l'ambassade pour la partie anecdotique et pittoresque, et ce nous est un précieux document que cette chronique; elle complète et permet de contrôler la correspondance de l'ambassadeur, dont elle forme en quelque sorte la contre-partie (1). Puis, les littératures orientales fourniraient à Galland un merveilleux champ d'investigation. Compilateur de vieux livres, glaneur de légendes, de traditions, de récits populaires, il finirait par tirer de ce chaos une fleur de poésie, cette série de contes ensoleillés où revit toute l'imagination de l'Orient et qui ont enchanté tant de générations successives. Enfin, autant que Nointel lui-même, il avait le goût et la passion de l'antique : il savait le flairer, l'exhumer : de tout ce qu'ont laissé les civilisations grecque et romaine, monuments, statues, inscriptions, médailles, manuscrits, délicates figurines ou frustes débris, rien n'échappait à ce fureteur, à cet intrépide dénicheur d'objets d'art et de curiosité. Pour les grandes campagnes d'exploration qu'il méditait, Nointel ne pouvait désirer un compagnon plus utile, et ce collaborateur ne serait jamais un concurrent, car Galland ne cherchait qu'à se faire le serviteur modeste et infatigable de la science : sur le sol classique, l'excellent homme rencontrerait la célébrité en ne cherchant que l'étude. Nointel comptait l'envoyer à la découverte, le détacher en éclaireur, employer son aventureuse curiosité, consulter son goût, se servir de lui pour reconnaître les endroits à sonder, pour dresser la carte archéologique du Levant. On voit que l'ambassade se destinait de plus en plus à nous révéler l'Orient sous ses aspects multiples, autant qu'à y faire revivre et refleurir l'autorité de la France.

Dans les premiers jours d'août 1670, la petite colonie en partance se réunit à Toulon. Chacun se casa tant bien que mal à

(1) Le regretté M. Schefer a donné récemment une édition du *Journal de Galland* complète, très soignée et savamment annotée.

bord des vaisseaux. Les personnages les plus divers s'y coudoyaient : à côté des gentilhommes d'escorte, à côté de cette exubérante et tapageuse jeunessse, le pacifique Antoine Galland, rangeant soigneusement ses papiers et ses livres; un frère de l'ambassadeur, qui avait obtenu permission de suivre sa fortune; un des directeurs de la compagnie des Indes, le sieur Magy, chargé de traiter avec une compétence spéciale les questions relatives à la mer Rouge, à l'Égypte, et, au besoin, de souffler des arguments au chef de mission. Une place était réservée à Suleiman-aga, célébrité d'hier, héros d'une saison, bien oublié aujourd'hui; il allait rentrer à Constantinople confondu dans la suite et presque dans les bagages de l'ambassadeur. Pour le moment, on le tenait à Valence, où M. de Nointel le prendrait en passant : ordre avait été donné pour qu'il n'arrivât à Toulon qu'avec notre ambassadeur et pour qu'il s'embarquât sur-le-champ, sans jeter un regard indiscret sur la ville, où la vue de nombreux Turcs à la chaîne aurait pu l'offusquer et lui fournir matière à de fâcheux rapports (1).

Mais l'ambassadeur se faisait attendre. A la veille d'un si grand départ, mille soins, mille mesures à prendre le retenaient. Puis, malgré ses goûts nomades, il lui en coûtait de s'arracher à ses amis, à ses relations, à la vie de Paris, à ses chers objets d'art, à son cabinet si joliment orné; il s'occupait pourtant à le déménager en partie et emporterait quelques-uns de ses tableaux, afin de se faire partout où il résiderait une installation bien à lui, portant sa marque personnelle, un cachet d'art et d'élégance.

Colbert cependant s'impatientait de ces retards : « Je presse M. de Nointel de partir — écrivait-il à l'intendant de marine à Toulon — mais je vous avoue que c'est une grande difficulté de faire sortir un homme de Paris (2). » Peu après, apprenant que le marquis s'est décidé à se mettre en route, le rude ministre lui envoi, en guise d'adieux, cette admonestation : « Je ne puis m'empêcher de vous dire que le retardement que vous avez

(1) Lettres de Colbert, III, 248.
(2) *Ibid.*, III. 248.

apporté à partir et à votre embarquement a fait peine au Roi, et qu'il peut même être fort préjudiciable à son service. Je veux croire que la diligence que vous apporterez à présent à vous rendre à Constantinople, et même que l'industrie que vous emploierez pour parvenir à la fin que Sa Majesté s'est proposée dans votre envoi, contribuera en quelque sorte à réparer un si long temps perdu (1). » Avant d'avoir senti cet aiguillon, Nointel avait enfin fait hâte : le 21 août 1670, il était à bord de la *Princesse*, et l'escadre mettait à la voile.

(1) Lettre du 29 août 1670, archives de la marine.

CHAPITRE II

PREMIÈRES NÉGOCIATIONS

I

DEVANT CONSTANTINOPLE.

Contrariée par les tempêtes de l'automne, la traversée dura trois mois : vers la fin d'octobre seulement, l'escadre parut à l'entrée du Bosphore. Nointel ne nous dit pas ses impressions quand il revit Constantinople ; c'était pourtant un spectacle sans pareil que la cité impériale se levant sur l'amphithéâtre de ses collines, avec l'entassement de ses maisons, ses dômes superposés, ses gerbes de minarets. Au reste, les difficultés commencèrent immédiatement. Pour entrer dans le golfe étroit et profond qui sert de port à la ville, entre Stamboul et les quartiers chrétiens, les vaisseaux étrangers avaient à doubler la pointe du Sérail : il était d'usage que leur artillerie saluât ce lieu auguste, cette résidence des sultans, qui ne répondait point. Cette fois, les circonstances parurent exiger de notre part plus de hauteur. Le sultan n'habitant plus sa capitale et ayant transporté à Andrinople le véritable siège du gouvernement, pourquoi saluer un palais vide, rendre hommage à des murs? L'escadre n'y consentit que si les batteries placées autour du Sérail lui rendaient la politesse.

Cette prétention fut rejetée ; alors, comme nos officiers sentaient en eux quelque chose de cette ardeur à tout braver qui transportait les Français sous un prince entreprenant et heureux, les vaisseaux passèrent devant le Sérail sans saluer, rasèrent si-

lencieusement le pied des murailles, les jardins où s'étageaient de blanches constructions et où pointaient des kiosques, et toujours muets, vinrent mouiller fièrement à l'entrée du port.

L'insolence de cette entrée faillit révolutionner la ville. Les musulmans furent indignés ; la populace s'attroupa; les étrangers tremblèrent pour leur sécurité et nous blâmèrent. Le scandale était grand, mais non moins grande la curiosité. Chaque jour, d'innombrables caïques sortaient du port, venaient tournoyer autour de nos gros bâtiments, immobiles sur leurs ancres. Peu à peu, les caïques se hasardaient d'accoster : des Turcs de toute condition se présentaient à bord : on en recevait quelques-uns, car il était bon de faire connaître la puissance et la perfection de nos engins de guerre. Les visiteurs parcouraient les batteries, passaient devant les sentinelles apostées de toute parts, entendaient le roulement des tambours, voyaient les équipages et les troupes de marine faire la manœuvre, se rendaient compte que nos vaisseaux étaient abondamment pourvus de canons et d'hommes, et les récits qu'ils rapportaient en ville n'étaient pas pour encourager une attaque contre ces formidables machines. Néanmoins, la situation restait sombre, menaçante, grosse d'orages, lorsqu'un hasard heureux amena une éclaircie.

Un cortège parut au bord de la mer, tout près et en dehors du Sérail : c'était celui de la sultane Validé, qui, restée à Constantinople, venait visiter une galiote en construction. D'origine russe, cette princesse avait été enlevée naguère de son pays natal, emmenée captive par les Turcs et placée dans le harem du Grand Seigneur, où, devenant mère de Mohammed IV, elle avait acquis le rang de Validé. Elle nous fit demander en son nom le salut royal. Aussitôt, la courtoisie de nos officiers céda à la prière d'une femme ce que les grondements d'une population n'avaient pu leur arracher. En un instant, la mine de l'escadre se transforme et se déride. Les vaisseaux se pavoisent : leurs vergues, leurs cordages se frangent de banderoles et de flammes multicolores, et les batteries du Sérail ayant commencé de saluer

la sultane russe, notre artillerie suit l'exemple et couvre de son tonnerre le bruit des canons turcs (1).

La détente ne fut que momentanée : d'autres différends surgirent. Après avoir reproché à notre artillerie son silence, les Turcs trouvaient maintenant qu'elle parlait trop. La supériorité de notre poudre et de notre armement se manifestait hors de propos. Des exercices à feu, des saluts rendus aux personnages marquants de l'ambassade qui se rendaient à terre ou en revenaient, se prolongeaient fort avant dans la nuit, et comme la voix de nos grosses pièces de marine avait de formidables éclats, les détonations ébranlaient les palais de bois, les « maisonnettes» de plaisance semées sur le rivage, mettaient en émoi toute la population des harems et la faisaient tressauter d'épouvante. Aigrement, le capitan-pacha envoyait dire à l'ambassade que « des femmes en avaient avorté (2). »

Autre cause de brouillerie : il y avait à Constantinople des esclaves français, pris à bord de bâtiments corsaires ou vendus par les Barbaresques, enfermés au bagne ou employés à divers travaux dans la ville, de même qu'il y avait à Toulon des forçats turcs : c'était toujours même parité de procédés injustes, même réciprocité de torts, et cette étrange situation de deux États officiellement en paix, officiellement amis, se ravissant mutuellement leurs sujets pour les mettre à la chaîne. A l'aspect de notre escadre, un espoir de délivrance avait ressaisi les captifs français; plusieurs de ces malheureux trouvèrent moyen de s'enfuir et de gagner les vaisseaux, où nos marins, nos officiers, les accueillaient à bras ouverts, après avoir favorisé leur évasion. Naturellement les Turcs protestaient contre cette façon de soutirer au Grand Seigneur ses esclaves et n'admettaient pas ce droit d'asile. Ils réclamaient en particulier le chevalier de Beaujeu, prisonnier de marque, que le commandant de la *Princesse*, M. de Forbin,

(1) Nointel à Lyonne, 6 novembre 1670. Cette dépêche a été publiée par M. Schefer en appendice au *Journal de Galland*, t. I, p. 257 et suiv. Cf : Lavallée, *Relations de la France avec la Turquie*, *Revue indépendante* de novembre 1843.

(2) Nointel à Lyonne, 10 décembre 1670.

aurait reçu et caché à son bord; M. de Forbin jurait ses grands dieux qu'il n'avait jamais vu le chevalier et le prenait de très haut avec les Turcs. De là, d'âpres débats, des querelles qui allaient s'envenimant : entre la ville et la flotte, chaque jour risquait de ranimer la dispute.

Malgré les dangers suscités par la présence des vaisseaux, Nointel les retint assez longtemps dans le Bosphore : il voulait rehausser par leur présence l'éclat de l'entrée solennelle qu'il comptait faire à Constantinople, remettant en vigueur un usage négligé par ses prédécesseurs immédiats. Après s'être rendu *incognito* à l'ambassade, il revint à bord et le 10 novembre, au bruit de cent coups de canon, fit son débarquement officiel dans l'anse de Fondoucli; c'est de là qu'il monta vers Péra, vers le palais de France, dans le plus somptueux appareil. Des trompettes ouvraient la marche, sonnant des fanfares. Des corps d'infanterie et de cavalerie turque, prêtés pour la circonstance par les principaux officiers de Constantinople, précédaient ces dignitaires eux-mêmes, imperturbablement graves dans leurs vastes costumes. Les drogmans grecs, vêtus à la mode de leur nation, robe longue et bonnet fourré, « faisaient une agréable diversité ». Puis, c'étaient la maison de l'ambassadeur, sa livrée, ses chevaux de main, lui-même enfin à cheval, entouré de six estafiers qui soutenaient la housse de sa monture; il portait le grand feutre à plumes, un habit tout chamarré d'or, et son luxe éclipsait celui de son prédécesseur, M. de la Haye-Vantelet, qui paraissait à sa droite, vêtu d'un justaucorps de velours noir agrémenté de boutons d'or. A leur suite venaient les gentilshommes d'escorte, les officiers des vaisseaux; et cette noblesse « fort leste », à l'air martial, gravissait d'un pas délibéré et semblait prendre d'assaut les hauteurs où s'élève le quartier des ambassades. Dès que l'on fut arrivé au palais de France, la poudre se mit de la partie, et de bruyantes décharges, répondant aux salves des janissaires, firent trembler tout le quartier d'alentour (1).

(1) Relation de l'entrée. Archives des affaires étrangères — et appendice au *Journal de Galland*, I, 260 et suiv.

Peu de jours après cette orgueilleuse prise de possession, Nointel fut averti que le grand vizir Kupruly, revenu de son expédition conquérante, ayant reçu la capitulation de Candie et terminé par ce coup d'éclat une guerre de vingt-six ans, l'attendait dans Andrinople. Il prit le parti de s'y rendre sans désemparer et renvoya l'escadre. Il avait préparé ses demandes, ses discours, médité ses arguments : de longues conversations avec le directeur de la compagnie des Indes, adjoint à la mission, l'avaient instruit notamment de diverses particularités concernant la mer Rouge; sur tous les points, il s'était mis en état d'affronter la discussion avec le formidable vizir.

II

LE GRAND VIZIR KUPRULY.

Le voyage vers Andrinople, entrepris en plein hiver, fut pénible. Par des routes peu sûres, on cheminait en caravane, avec une longue file de chariots, dont l'un, réservé à l'ambassadeur, avaient été « déguisé en carrosse ». La nuit, il fallait s'installer dans les khans ou caravansérails échelonnés de distance en distance à l'usage des voyageurs et ouverts à tout venant : dans la cour, sous les arcatures blanchies à la chaux, la maison de l'ambassadeur, sa sommellerie, sa cuisine, qui devait pourvoir à un repas de vingt-cinq couverts, s'entassait pêle-mêle avec des Levantins de toute espèce et leurs bêtes : un désordre abominable en résultait.

Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, Nointel conte assez joliment, dans une lettre particulière, ses embarras et ses misères : « on cherchait un cuisinier, on rencontrait un chameau; en demandant un sommelier, on trouvait un mulet, et le cri des bêtes et la diversité des langues faisaient revivre dans mon esprit l'arche de Noé et la tour de Babel. Je crois néanmoins qu'on était plus commodément dans la première et qu'on souffrait

moins au temps de la seconde. J'avais ordinairement une petite chambre à côté du caravansérail, dont les fenêtres et les trous m'apportaient le froid de l'air et la fumée du voisinage, et sans mon lit de camp, dans lequel je me renfermais comme dans un asile, j'aurais souffert bien davantage. Malgré ces incommodités que nous tournions en plaisanterie, nous n'avons pas laissé d'avoir le teint frais et de marcher avec ordre et gravité » (1).

A petite distance d'Andrinople, la caravane fit halte en rase campagne et chaque Français reprit l'habit européen qu'il avait échangé pendant la route contre le costume oriental, jugé plus commode : « J'étais couvert, continue Nointel, d'une robe et bonnet à la grecque, fourrés de martre, mais étant nécessité de me mettre à la française, je le fis de la façon que les Polonais élisent leur roi, c'est ce que nous appelons vulgairement à la belle étoile ou en pleine campagne. Le grand froid nous servit tant à sécher nos chemises qu'à nous diligenter, et je puis vous assurer qu'en pareille occasion on n'a quasi pas besoin de valet de chambre. »

Cette métamorphose opérée, nos voyageurs virent passer devant eux, comme en un tourbillon, une rapide chevauchée : ce n'était rien moins que le sultan Mohammed IV lui-même en équipage négligé, revenant d'une de ses parties de chasse qu'il menait avec une ardeur infatigable et fiévreuse. Nointel put l'entrevoir : « Je vous dirai, écrit-il, qu'il m'a paru noir comme un More, ayant les yeux gros et ouverts, le visage rond et large, la moustache épaisse, la barbe du menton peu garnie, et la tête enfoncée dans les épaules ; quant à la taille, je la crois médiocre » (2). Il tenait derrière lui cent cavaliers environ, mal montés : « ceux des trois premiers rangs jouaient de la flûte et quelques-uns battaient sur des tambours et des timbales, mais l'harmonie et le son en étaient si lugubres qu'on les aurait plutôt crus à la suite d'un enterrement que d'un empereur. » Et tout ce monde, réglant son allure sur celle du maître, allait vite, se pressait ex-

(1) Bibl. nat. Ms. Collection Renaudot, vol. V.
(2) Lettre citée à la page précédente.

trêmement vers la ville, haletait à la suite de l'inquiet et éternel chasseur.

Nos Français firent leur entrée dans Andrinople avec plus de solennité, mais là leurs désillusions s'accrurent. Au lieu de la capitale qu'ils avaient rêvée, ils trouvèrent une ville étroite, encombrée, sale, sous un ciel bas et gonflé de neige; des neiges fondues transformant les rues en cloaques; l'Orient sans la lumière qui en fait la beauté : un Orient terne et laid. Les autorités turques eurent quelque difficulté à loger l'ambassadeur. Finalement, on le conduisit à la Juiverie, au *ghetto* de l'endroit, « quartier infect »; on chassa un Juif de sa demeure et, sans plus de façon, on mit à sa place la mission française.

Le logis ne ressemblait guère au palais de France à Constantinople : « le plus bel appartement, dit Nointel, ne consiste qu'en une chambre. La cour et les offices me servent de passage, et j'ai logé la plus grande partie de mes gens dans une maison voisine. Imaginez-vous la puanteur et la vilenie des Juifs causées par la quantité de misérables familles qui logent ensemble, et vous jugerez qu'on a besoin de bonnes cassolettes pour s'en préserver. J'en ai plusieurs dans ma chambre..... L'on veut me persuader qu'en considération du grand nombre de gens qui remplissent une aussi petite ville que celle-ci, je dois me consoler d'être aussi mal logé; que l'ambassadeur de Venise ne l'était pas si bien, et que j'aurais eu grand sujet de me plaindre si l'on m'avait mis dans la première maison que l'on m'avait arrêtée, puisque trois personnes y étaient mortes de la peste peu de temps auparavant (1). »

Au bout de la ville, un amas de constructions hybrides s'élevait, un mélange de kiosques et de jardins, avec des bras de rivière, des ponts, des bois de cyprès, le tout cerné de murailles crénelées. C'était le sérail d'Andrinople, plus vieux que celui de Stamboul, approprié au goût et à la rudesse des anciens sultans guerroyeurs. Là résidait Mohammed IV, dans l'intervalle de ses

(1) Même lettre.

chasses. Avant d'aborder ce lieu farouche, Nointel fut conduit chez le grand vizir.

S'il avait cru imposer à ce ministre par le fracas de ses premières démarches à Constantinople et le faste dominateur dont il s'était entouré, son espoir fut bien trompé. Ahmed-Kupruly demeurait enivré de son récent triomphe. En Crète, il avait retrouvé contre lui des Français, partout des Français, combattant au premier rang de ses ennemis; à ce grief renouvelé et légitime s'ajoutait le dépit que lui avait causé la conduite de notre escadre devant Constantinople, et comme l'éloignement des vaisseaux le délivrait de toute crainte immédiate, rien ne devait tempérer l'expression de son ressentiment. Voici en quels termes Nointel décrit son attidude, lors de la première audience :

«Il me parut dans une gravité qu'il est difficile d'exprimer : il avait les pieds droits et joints, une de ses mains cachant l'autre entièrement était posée sur ses genoux, et elles étaient si bien unies que je ne les ai point vues ni remuer, ni se séparer qu'une seule fois... Du reste, après m'avoir regardé attentivement, il tint ses yeux à demi-fermés. Enfin tout son maintien était si naturel ou composé qu'à grand'peine on voyait remuer un poil de sa barbe quand il parlait (1). » Un turban enfoncé jusqu'au yeux, et une pelisse dont le col relevé encadrait le visage du vizir d'une épaisse fourrure, complétaient cet aspect rébarbatif.

Nointel fit à lui seul les frais de l'entretien; ses compliments et ses avances n'obtinrent que des réponses comme celles-ci : « Voilà qui est bien » ou : « Il faut que l'amitié soit réciproque. » En vain essaya-t-il de dérider son impassible interlocuteur, de faire passer un éclair de contentement sur ce visage de statue, en risquant une allusion au plaisir favori de Sa Hautesse et en paraissant prendre intérêt au succès de ses chasses : « Mon maître, roi des rois — répondit Kupruly — poursuit,

(1) Nointel à Lyonne, 31 janvier 1671. *Journal de la Croix*, secrétaire à l'ambassade de Constantinople, Bibl. nat. manuscrits français, 13. Une partie seulement de ce *Journal* a été publié sous le titre de *Mémoires*.

surmonte et tue les bêtes les plus farouches, mais quant il sera las de répandre leur sang, il répandra celui des hommes (1). »

L'entrevue se prolongeant, le ministre commençait à témoigner quelque impatience, « avec modération cependant », lorsque parurent le café et le sorbet, signal du congé. Pour abréger, on négligea de présenter à l'ambassadeur les parfums d'usage, sous prétexte que le temps sacré du Ramadan était commencé et que la vapeur odorante, en pénétrant dans les narines des musulmans présents, romprait le jeûne commandé par la loi. Même, s'il faut en croire le voyageur Chardin, qui avait accompagné Nointel, celui-ci aurait dû omettre dans sa relation certaines paroles malséantes à l'égard de Louis XIV, échappées à Kupruly. « Il se peut, aurait-il dit, que votre roi soit un puissant monarque, mais son épée est encore neuve. » Comme on lui exprimait l'importance que le Roi attachait à l'extension du commerce et à l'ouverture de la mer Rouge : « Comment un aussi grand prince, aurait-il dit, s'intéresse-t-il autant à de vils marchands (2). »

Quoi qu'il en soit, rebuté par l'accueil du vizir et ce qu'il appelait, par euphémisme, « la sécheresse de sa conversation », Nointel conçut l'audacieux projet d'exposer au sultan en personne, lorsqu'il serait admis à lui présenter ses lettres de créance, les avantages d'une union solide avec le Roi. Introduit dans l'appartement impérial entre deux *tchaouchs* ou huissiers qui le soutenaient de chaque côté, et qui, pesant sur ses épaules, l'obligeaient fréquemment à de profondes révérences, il aperçut, à travers un demi-jour respectueux, le sultan Mohammed transformé en une immobile divinité, appuyée à des coussins, assise sous un dais décoré de panaches et scintillant de pierreries. Malgré la posture incommode dans laquelle on le maintenait, il entama un discours où il touchait mot de la politique, mais au milieu de sa harangue, tandis qu'il vantait la puissance de

(1) *Journal manuscrit* de Nointel, bibl. de l'Institut. Ce journal ne se rapporte malheureusement qu'aux premiers mois de l'ambassade.

(2) Chardin, *Voyage en Perse et autres lieux*, Amsterdam, 1721.

Louis XIV et le prix de son amitié, la voix du *padischah* s'éleva pour l'interrompre : « Adressez-vous, disait-elle, à mon père nourricier (1) » ; c'est ainsi que Mohammed IV nommait son vizir. Après l'audience, il fit demander si l'ambassadeur avait prétendu l'insulter en mêlant à son compliment l'éloge d'un monarque étranger.

Réduit à laisser la négociation suivre son canal naturel, Nointel fit passer au vizir un plan de Capitulations dressé conformément aux ordres du Roi, et sollicita une prompte décision : il avait hâte de répondre à l'impatience de Colbert. Malheureusement, il avait compté sans ces lenteurs calculées et cette inertie savante qui font partie de la politique des Orientaux autant qu'elles répondent à leur caractère. Les réjouissances du Baïram succédaient alors au Ramadan : en tout temps, elles ont servi de prétexte aux Turcs pour se dérober aux revendications européennes. On fit dire à Nointel que toutes les affaires étaient ajournées, que la cour et le gouvernement se devaient à une seule occupation : célébrer par les fêtes et les observances d'usage la rupture du jeûne. En effet, le canon tonnait : il y avait dans les rues jeux et divertissements, affluence dans les mosquées, et l'unique consolation de Nointel fut d'observer le passage du Grand Seigneur se rendant solennellement à la prière. Cette cérémonie, où la pompe ottomane commence enfin à lui apparaître, le frappe vivement, et pour faire prendre patience à Louis XIV, à défaut de l'annonce d'un premier succès, il lui envoie le récit orné et minutieux de ce qu'il a vu.

C'était un étonnant spectacle. Par les rues poudrées de sable fin, entre deux haies de janissaires sans armes, qui se tenaient les mains levées et la tête baissée, dans une attitude d'adoration, le Grand Seigneur chevauchait lentement du Sérail à la mosquée. Il avait pour l'escorter un peuple d'officiers et le fils d'un souverain vassal, le khan de Crimée, pour précéder son cortège et lui servir de courrier. En homme sensible au plaisir des yeux,

(1) *Journal de la Croix.*

Nointel note et retient toutes les particularités de cette scène, puis les décrit fort exactement. Il a vu passer tous les dignitaires de l'empire, le grand vizir, le *mufti*, le *kiaya*, l'*aga* des janissaires, le *reis-kitab* ou secrétaire d'État, le *kasnadar* ou surintendant des finances, l'ancien mignon du Grand Seigneur et le favori en exercice, tous personnages lourds, barbus, d'aspect sévère, de mœurs infâmes, chacun d'eux à cheval, émergeant d'un groupe d'hommes à pied; il a vu défiler la maison du souverain et toutes les variétés de ses gardes, les *tchaoutchs*, leur grand bâton argenté à la main, les *moutaferracas* vêtus de satin, les *tchorbadjis* vêtus de velours, les *capidjis* en robe de brocart d'argent à fleurs d'or, les *chatirs* ou coureurs, de stature gigantesque, la taille serrée par une ceinture de métal, marchant deux à deux, ceux de droite tout habillés de jaune, ceux de gauche tout habillés de vert, les *solaks* au casque ombragé d'un large panache, les *peikhs* dont toutes les armes étaient d'argent doré et dont quelques uns portaient au dos de grandes ailes empennées; il a vu le sultan, avec le turban et la triple aigrette, avec la pelisse de brocart d'or à fond vert doublée de martre, sur son cheval constellé d'émeraudes.

Ce qui lui paraît particulièrement digne d'être signalé, c'est le nombre et la grosseur des pierreries : ce sont les diamants, émeraudes, turquoises, topazes, rubis, saphirs, jetés à profusion sur les harnais, les selles, les housses, les têtières des chevaux, sur le devant des robes, sur le fourreau des sabres, sur les ceintures et les coiffures, comme si sur le cortège entier était tombée une pluie d'escarboucles.

Cependant, tandis qu'il s'attarde complaisamment à retracer ces somptuosités, un scrupule lui vient. Louis XIV ne se contentait pas d'être le plus puissant monarque de la terre : il se piquait d'en être le plus fastueux. A trop insister sur la magnificence d'autrui, ne risque-t-on pas de lui déplaire! Et le narrateur d'ajouter aussitôt des ombres au tableau : il constate que, tout compte fait, le Grand Seigneur n'a pas autour de lui plus de quatre vingt à cent personnes; l'ensemble a beaucoup d'éclat,

mais le détail laisse à désirer. Si les bonnets d'argent et les aigrettes étonnent d'abord par leur richesse extrême, il faut se rappeler que, la mode ne variant point en Turquie, ces ornements servent pendant plusieurs règnes : « c'est donc une dépense une fois faite. Je crois encore que les vestes se conservent de même manière, car j'en ai considéré quelques-unes qui m'ont paru assez usées. » Quant aux pierres précieuses, elles sont fort grosses, mais d'un éclat médiocre, point taillées et montées misérablement. Qu'est ce clinquant auprès du luxe solide, imposant, irréprochable, soigné dans tous ses détails, que sait déployer le plus grand des rois ! Nointel ne manque pas à faire ressortir la différence, et sa description de la cavalcade ottomane tourne brusquement au dithyrambe en l'honneur de Louis le Magnifique.

« Si cette cérémonie a quelque brillant, il faut prendre garde à n'en être pas ébloui....... Le véritable remède pour n'être point prévenu, c'est de songer à la grandeur de la maison du Roi, au nombre et à la magnificence des différents officiers de cavalerie qui en font partie, à l'infanterie si leste et si nombreuse qui garde son corps et ses palais, à la naissance, au mérite et à la richesse de ceux qui les commandent, à cette innombrable quantité de grands officiers qui, servant Sa Majesté par quartier ou par année ou sans discontinuation dans leurs fonctions particulières, lui servent encore de fidèles conseillers et ministres dans ses desseins les plus importants et de généraux d'armée dans l'exécution.

« Ce sont là les véritables moyens de faire paraître la grandeur humaine qui est à son comble quand elle est soutenue par un aussi grand prince que le Roi, qui donne l'exemple à tous les princes de son sang, et reconnaissant leurs mérites les rend aussi considérables par les grandes actions dont il leur fournit l'occasion, qu'ils le peuvent être par leur naissance. Ainsi l'on conviendra que Sa Majesté voulant faire une entrée, peut effacer sans peine ce que l'on voit de plus beau dans ces quartiers et dans le reste du Levant; qu'elle seule peut égaler les triomphes

des anciens Romains, et qu'elle brille bien plus par le nombre et l'importance de ses victoires que par l'éclat et la quantité de ses diamants et autres pierreries toutes parfaites, dont l'abondance qu'elle en a surpasse celle de tous les princes de l'Europe et même du Levant, si l'on considère leur perfection (1) ».

La clôture du Baïram et des fêtes n'accéléra guère la négociation. Traiter avec la Porte présentait alors des difficultés dont les rapports actuels avec les plus altières puissances de l'Extrême-Orient n'offrent qu'une faible idée. Pour parler aux Turcs, il fallait employer l'entremise des Grecs; eux seuls servaient de truchements. Colbert, il est vrai, venait d'instituer à Constantinople une école de drogmans nationaux (2), mais les futurs interprètes n'étaient encore que des enfants. Notre diplomatie d'Orient était obligée de garder à son service un certain nombre de Grecs du Phanar, dont elle se contentait de traduire les noms dans notre langue; elle appelait des drogmans de pure race hellénique « Fontaine » ou « Dupressoir, sans parvenir à franciser leur cœur. Sujets du sultan, ils tremblaient devant le moindre pacha, comme s'ils eussent toujours senti sur leur col le tranchant du glaive où le frôlement du lacet. Dans toute conversation, si le langage de notre envoyé devenait vif et pressant, ils hésitaient à le transmettre; leur visage rougissait et pâlissait tour à tour, se couvrait de sueur, et il n'était point rare de les voir, après avoir imparfaitement rempli leur commission, s'abattre aux genoux de l'interlocuteur musulman, en balbutiant de suppliantes excuses. Parfois, au lieu de rapporter les paroles prononcées de part et d'autre, il arrangeaient un dialogue de leur façon, « faisaient les personnages du ministre et de l'ambassadeur (3).

Par le moyen de telles gens, impossible de parler net, impossible de parler ferme. D'ailleurs, ce n'était pas avec le vizir lui-

(1) Nointel à Lyonne, 9 mai 1671. Relation publiée à la suite du *Journal de Galland*, I, 264 et suiv.
(2) Lettres de Colbert, t. V, LXXXV.
(3) Nointel à Lyonne, 9 mai 1671.

même que Nointel avait à conférer par la bouche des drogmans, mais avec son *kiaya* ou homme de confiance. Le *kiaya* alors en exercice était un personnage fort entendu, bien qu'il ne sût ni lire ni écrire; doué d'une mémoire prodigieuse, il offrait à son maître un répertoire vivant de toutes les affaires. Par malheur, il était outrageusement rapace, affamé d'argent et, à cet égard, plus que Turc. On ne pouvait l'aborder que le *baktchich* à la main; il empochait l'argent et ne s'en montrait pas plus favorable. En particulier, lorsqu'on essaya de lui expliquer le profit que retireraient les douanes turques d'un commerce direct par l'Égypte entre l'Inde et la Méditerranée, il fit la sourde oreille.

Nointel se chercha d'autres voies. Il tâcha de lier connaissance avec des personnages haut placés, afin de les employer comme intermédiaires. Parmi eux, nul n'était plus qualifié pour s'entremettre avec autorité que le *mufti*, c'est-à-dire l'interprète souverain de la loi du Prophète, celui que nous appelons aujourd'hui de son véritable titre : le *cheik-ul-Islam*. Une visite à ce potentat religieux était d'ailleurs dans le cérémonial d'usage : nos rois connaissaient si bien l'importance d'en faire un ami de la France qu'ils n'envoyaient jamais un ambassadeur en Turquie sans l'accréditer, par lettre personnelle, auprès du pontife mahométan.

Reçu par le mufti, Nointel trouva un vieillard qui affichait un grand détachement des biens de ce monde et faisait étalage d'austérité, quoiqu'il passât pour fort riche. Autour de lui, point de luxe, nul appareil : il était « assis à la mode du pays sur son sofa et couvert d'une grosse couverture de laine (1) ». L'ambassadeur lui ayant remis la lettre du Roi en la baisant, « il la prit sans façon, comme les autres, et quittant quelques papiers qu'il maniait de fois à autre, et sur lesquels il écrivait un mot, il ouvrit la traduction sans toucher à l'original. Il la parcourut assez négligemment en s'interrompant parfois pour parler d'autre chose, et, la lecture finie, se borna à ce seul mot : « *Guzel* », qui veut dire :

(1) Cette citation et celles qui suivent sont extraites des lettres de Nointel à Lyonne en date du 9 mai 1671.

Voilà qui est beau. Au reste, il paraissait un bon homme, affectant la simplicité aussi bien que la pauvreté; il se proclamait incorruptible, mais sa casuistique subtile admettait des distinctions; s'il refusait les cadeaux de provenance orientale, sa conscience ne lui interdisait nullement d'accepter « les horloges et étoffes venant de la chrétienté ».

Néanmoins, malgré beaucoup d'efforts pour le gagner, il refusa de s'intéresser à la négociation en cours. Auprès du *caimakam* ou gouverneur de la ville, Nointel ne fut pas plus heureux; il alla sans succès jusqu'au favori du Grand Seigneur, homme de basse extraction : « il est fils d'un janissaire, ce qui fait qu'on le nomme encore fils de l'esclave, et ce fut sa beauté, dont il n'a plus aucun reste, qui fut cause de son élévation ». Tous ces personnages tremblaient devant l'omnipotent vizir, devant celui qu'ils nommaient l'infaillible; ils ne voulaient se mêler d'aucune affaire, si bien que Nointel dut se morfondre deux mois dans l'attente d'une réponse à son mémoire. Pendant ce temps, sous ses yeux mêmes, les avanies continuaient, redoublaient; à Andrinople, un Français fut jeté brutalement en prison pour une dette imaginaire et ne recouvra sa liberté qu'en vidant sa bourse : c'était Kupruly en personne qui avait rendu dans son divan cette sentence inique, entre deux de ces débauches où il consumait ses nuits, car il passait pour adonné au vin et peu fidèle en ce point à la loi du Prophète (1).

Il faudrait pourtant se garder de croire que le seul mouvement de sa colère réglât sa conduite et qu'il se mît peu en peine d'une rupture ouverte avec la France. Sa hauteur était voulue; sous l'orgueil et l'emportement propres à son caractère, une finesse rusée se cachait, et s'il employait l'arrogance à l'égard de notre envoyé, c'est qu'elle lui paraissait le meilleur moyen de négocier avec lui et de le réduire à ses fins. Au fond, il désirait renouer

(1) « Il en rejetait la faute sur les chagrins que les Français lui avaient donnés en Candie, lesquels lui ayant causé des insommies terribles, ses médecins lui conseillèrent de boire du vin, qui était très bon et en abondance dans cette île. » *Journal de la Croix.*

avec la France, dont il redoutait les armes, mais, partagé entre ce sentiment et ses rancunes justifiées, il entendait traiter au moindre prix possible. Il était si bien persuadé du désir qu'éprouvait la France d'obtenir le renouvellement des Capitulations, afin d'assurer la sécurité de son commerce, qu'il ne doutait point, en lui refusant tout avantage nouveau et en décourageant les espérances qu'elle avait pu concevoir d'un traitement particulièrement favorable, de l'amener à se contenter de la confirmation de ses anciens privilèges. Lorsqu'il consentit à rompre son dédaigneux silence, ce fut pour déclarer que le gouvernement de France devait consentir à la remise en vigueur pure et simple des stipulations passées ou renoncer à tout renouvellement; il donnait six mois au Roi, sans un jour de plus, pour se prononcer sur cette alternative, et en attendant conseillait à Nointel d'aller « se reposer » dans son palais de Constantinople.

Force fut à l'ambassadeur éconduit de transmettre à sa cour l'injonction hautaine du vizir. Au moins se donna-t-il la satisfaction, dans l'audience de congé qu'il reçut de ce ministre, de rivaliser avec lui de morgue et d'insolence. « Lorque nous fûmes assis, écrivait-il, j'affectai de me tenir aussi fier et indifférent qu'il m'en montroit l'exemple. Mon drogman, faisant une confusion des paroles du vizir, me les expliqua avec beaucoup d'obscurité, en me disant que dans le temps convenu Son Excellence attendoit des marques d'amitié ou d'inimitié : et cependant j'ai su qu'il avoit parlé plus formellement, jusqu'à dire qu'il n'y avoit pas un plus long délai à espérer, qu'il falloit après les six mois savoir si nous serions amis ou ennemis, et qu'il avoit même ajouté qu'il étoit inutile de tant balancer, et que les Français n'avoient qu'à se mettre en campagne. Si cette fierté étoit venue à ma connaissance, je n'aurois pas manqué de la repousser et de déclarer à ce ministre que l'empereur mon maître répondoit quand il lui plaisoit, qu'il ne craignoit personne sur la terre, et qu'il lui étoit aussi facile de faire paraître sa puissance partout comme d'aller de Paris à l'une de ses maisons de plaisir.

..... « Le vizir donna dès le commencement des ordres pour

faire venir le café, le sorbet, l'eau de senteur et le parfum; il témoignoit par là avoir envie de m'expédier promptement, et je le jugeai encore mieux parce que, laissant toujours tomber la conversation, c'étoit à moi de la reprendre, ce que je fis deux ou trois fois, en lui faisant toujours connoître que je n'étois pas content : il est vrai toutefois qu'il ne me congédia point et que je m'en allai quand il me plut..... Je me retirai en regardant fixement et avec gravité ce ministre superbe, et en lui faisant pour tout salut une inclination de tête imperceptible et si peu considérable que c'était quasi ne point le saluer; néanmoins, soit qu'il crût que j'en ferois davantage en me voyant commencer, il me salua sans toutefois bouger de son siège (1). »

En avril 1671, Nointel rentrait à Péra, fort dépité, à peu près convaincu que l'obstination des Turcs ne céderait qu'à l'emploi de la force, à l'argument suprême, à l'*ultima ratio* : « Il faudrait un volume, écrivait-il à Lyonne, pour vous expliquer l'arrogance de la Porte et le peu de considération qu'on a affecté d'y faire paraître pour la France... Ce n'est pas qu'ils ne la craignent, mais on s'imagine qu'il en sera comme par le passé, et que les menaces demeureront sans effet..... Il semble que les Turcs veulent être contraints et qu'il ne puisse y avoir de rétablissement pour le commerce sans un moyen extraordinaire. »

III

LES LOISIRS D'UN AMBASSADEUR.

Plusieurs mois devaient s'écouler avant qu'une réponse pût arriver de France. Depuis le mois de décembre 1671 jusqu'au printemps qui suivit, Nointel conserva le titre d'ambassadeur sans en remplir la charge auprès de la Sublime-Porte. Il employa ses loisirs forcés à rassasier sa curiosité, à satisfaire ses goûts

(1) Nointel à Lyonne, 9 mai 1671.

d'observateur et d'artiste. Au lieu de se retirer en lui-même et de se donner dans sa résidence de Péra l'illusion de la patrie, il porte tout autour de lui ses regards : le spectacle en valait la peine.

Au bas de Péra et de Galata, sous les rampes hérissées de cyprès et de pierres tombales, par delà le chaos des quartiers chrétiens, le port miroitait, semblable à un bras de mer, s'allongeant entre deux rangées de villes et se perdant au loin en molles sinuosités ; sur les eaux dormantes, il y avait un fourmillement de caïques, des navires de toute forme, et au lieu des *steamers* qui embrument aujourd'hui de leur fumée le radieux horizon, d'élégantes carènes, des poupes historiées, des galères aux flancs sculptés, à la proue recourbée en col de cygne ; au-dessus de cette mouvante architecture, le demi-cercle de Stamboul dessinait sur le ciel bleu sa blanche dentelure de tours, de créneaux et de coupoles.

Attentif à toutes les particularités, Nointel note le mouvement du port, lorsqu'il aboutit à quelque spectacle réjouissant pour les yeux : par exemple, l'entrée du capitan-pacha et de ses galères, au retour de leur tournée annuelle : « Il y en avait trois lesquelles, outre leurs flammes et pavillons bariolés de diverses couleurs à tous les mâts, étaient encore ornées d'une bannière à chaque banc ; celle du capitan-pacha, nommée la Bastarde, était parée de la même façon, et lorsqu'il en descendit, l'on égorgea quelques moutons par forme de sacrifice, pour rendre grâces à Dieu de son heureux et triomphant retour. » Un autre jour, c'est l'arrivage annuel des marchandises d'Egype, une caravane de mer, treize bateaux marchands se succédant à la file, bien munis d'artillerie, accompagnés de *saïques* ou longues barques égyptiennes, chargées de riz, café, dattes, safran, poivre, gingembre, noix muscades, séné, gomme et aromates d'Arabie, avec des délicatesses pour les dames du Sérail, telles que sucre, sorbet, encens et « une espèce de terre verte dont les femmes se rougissent le bout des doigts et les cheveux (1). »

(1) Nointel à Lyonne, 24 juillet 1671.

Dans l'intervalle de ces spectacles, Nointel considère ce qui l'entoure de plus près : il étudie Péra, ses mœurs, ses habitants, tous les détails de ce milieu cosmopolite. Ce qui frappe surtout dans ses récits, dans la chronique que tient Galland des menus faits quotidiens, c'est combien les choses d'Orient varient peu de siècle à siècle, et se répètent avec une immuable monotonie. La vie de Nointel et de ses compagnons est à peu près celle que l'on mène aujourd'hui au palais de France : longues conversations avec les drogmans, discussions à propos d'incidents insignifiants avec des Turcs tour à tour fiers et plats, rapports avec les communautés religieuses, avec les églises rivales, avec les collègues des autres ambassades, politesses rendues et reçues, visites très cérémonieuses de patriarches graves et fins.

Nointel observe les Grecs et les Améniens chez eux, dans leurs églises ; il assiste aux pompes de leur culte ; il voit officier pontificalement les archimandrites mitrés d'or ou d'argent, en chasuble étoilée de pierreries, la croix de rubis ou d'émeraude à la main : mais chacune de ces visites se double d'une série de questions. L'ambassadeur n'a pas oublié qu'il doit vérifier en un point essentiel la croyance des églises orientales. Tous les membres du clergé grec qu'il rencontre ou qu'il peut atteindre par correspondance, sont interrogés soigneusement, pressés de s'expliquer, de consigner par écrit leur profession de foi concernant le mystère de l'Eucharistie. Dans un touchant unisson, tous ces prêtres, depuis les métropolites d'Athènes et d'Andrinople jusqu'aux humbles popes de village, déclarent qu'ils admettent la présence réelle, que Jésus est pour eux présent sur l'autel, dans le pain du sacrifice ; si naguère un de leurs patriarches, Cyrille Leucar, s'est rapproché de l'hérésie occidentale, cette défection unique a fait scandale. Avec les attestations en bonne forme qu'il recueille, avec les signatures et les parchemins qu'il collige, Nointel aura bientôt de quoi répondre victorieusement aux assertions risquées des calvinistes et jeter dans la controverse un monceau d'arguments.

Au delà de Péra et de ses églises, Stamboul bientôt l'attire, le

tente, le fascine : Stamboul, monde inconnu et redoutable, grande fournaise de fanatisme, difficilement accessible et parfois dangereuse aux Européens. Peu à peu, Nointel s'enhardit à y pénétrer, s'y enfonce; Galland l'accompagne et tient le journal de ses découvertes. Grâce au consciencieux historiographe, nous profitons à notre tour des facilités que valait à l'ambassadeur son titre officiel : nous pénétrons à sa suite dans la vieille métropole turque à une époque où aucun mélange avec la civilisation de l'Occident n'en avait altéré l'aspect.

Dans les rues sordides et pittoresques, dans les bazars aux parfums violents et aux senteurs poivrées, sous les berceaux de pampres entrelacés, sur les vastes esplanades tour à tour noyées de boue et brûlées de soleil, c'était déjà, comme aujourd'hui, un rendez-vous de peuples, un bariolage de couleurs, un pêle-mêle de races et de costumes ; des robes noires de popes grecs et de blancs burnous d'Arabes, de longues files de *hammals* ou portefaix arméniens au torse cuivré, des Bulgares, des Arnautes, des Tartares, des Syriens, des Asiatiques d'Extrême-Orient, chacun dans l'accoutrement de leur nation, et aussi de farouches figures de soldats brigands, des irréguliers appelés d'Anatolie pour une campagne prochaine contre les Polonais; en attendant les grands pillages promis, ils dévastaient un peu les boutiques de Constantinople et se faisaient la main sur leur passage.

A cette tourbe bigarrée se superposait la Turquie officielle d'alors, avec la fantaisie exubérante de ses costumes : les pelisses à plis ondoyants, à bordure de martre et de zibeline, à manches évasées, pendant jusqu'à terre; les caftans à grands ramages, les poignards à manche ciselé passés dans les ceintures de cachemire; les turbans surtout, des turbans de toute forme et de toute dimension, singuliers, prodigieux, extravagants : les uns tout en large, les autres tout en hauteur; les uns s'aplatissant en disques, les autres s'amincissant en cônes ou s'évasant en pyramides renversées; quelques-uns côtelés et plissés, avec des renflements et des protubérances; d'autres formés de bourrelets entrelacés qui s'entrecroisaient inextricablement; la plupart tout

blancs, certains traversés d'une bande d'or, insigne d'un rang élevé. Ainsi affublés passent le vayvode de Galata, le chef des tchaouchs, le *Stamboul-effendi,* « qui a, dans Constantinople, la même charge que celle de lieutenant civil à Paris (1) », le *caimakam* ou gouverneur : autour de chacun d'eux, des suivants, des secrétaires, des domestiques, et la meute des coureurs. Voici les janissaires qui s'en reviennent de recevoir la paye sous la conduite de leur *tchorbadgi* ou capitaine, le bonnet de cérémonie au front, avec la grande aigrette qui se déploie en éventail.

A travers toutes ces étrangetés, Nointel monte aux grandes mosquées, aux *Djami* célèbres; il voit l'*Atméidié* et ses six minarets, la *Suleimanié* et ses colonnes de granit, sise sur une place d'où « l'on découvre tout le port comme un lac environné de montagnes (2); il visite les tombeaux des califes, les *turbés* paisibles, à l'ombre des bois sacrés, sous la ramure des platanes et des sycomores, peuplée de tourterelles. Sur la place de l'Atmeidan, on lui montre, exposée en ce lieu, la tente de campagne du sultan, édicule de soie, de velours et de brocart, que d'habiles artistes ont mis un an et demi à orner. Non loin de la *colonne brûlée*, vestige énigmatique de l'antiquité, il voit le tombeau du premier Kupruly, père du vizir actuel : un pavillon carré, au dôme plaqué de faïences, et dessous, un catafalque tout simple, couvert d'une étoffe blanche, avec « un gros cierge sur un chandelier près de la tête (3) ».

Dans la mosquée de la Validé, récemment construite par la mère de Mohammet IV, on lui ouvre l'appartement réservé au sultan pour faire sa prière. Il admire, dans leur primitive fraîcheur, les faïences qui en composent le doux décor, les murs fleuris d'arabesques et glacés de colorations exquises, où le vert, le bleu, le jaune se fondent en dégradations infinies, aboutissent à des tons délicieusement faux et à d'inimitables assonances. La description que Galland fait de la mosquée pourrait encore servir

(1) Galland, I, 73.
(2) *Ibid.*, I, 78.
(3) *Ibid.*

de guide au voyageur. Toutes les particularités sont indiquées : œufs d'autruche pendant des voûtes avec une infinité de lampes, de houppes, et descendant presque jusqu'à hauteur d'homme; murailles revêtues de faïences et de tapis; contre un pilier, un plan en relief de la mosquée, patient travail d'ivoire, enfermé dans une boîte de verre ; un morceau du voile ayant servi à recouvrir la maison de Mahomet à la Mecque, la maison sacro-sainte. Dans la chaire incrustée de nacre, un Turc apprenait le Coran à un auditoire immobile, figé par le respect; un autre enseignait la façon de psalmodier les versets à un jeune garçon, qui « pour être plus attentif, suivant une coutume usitée parmi les Turcs, était dans un perpétuel mouvement d'équilibre de la moitié du corps qui se mouvait sur le reste comme sur un pivot. (1) » Depuis deux siècles, la leçon et la pantomime se répètent au même endroit, invariablement; il y a dix ans, nous avons retrouvé à leur place le maître et l'élève; ils y étaient encore.

Au printemps commencent les promenades en caïque dans le port : la visite à l'arsenal, aux galiotes récemment mises à l'eau et encore parées de banderoles : la visite au bagne, où vit et peine une population d'esclaves, où les Latins, les Grecs, les Russes ont chacun leur chapelle, admise par la tolérance turque. Puis, ce sont des pérégrinations plus lointaines : les excursions aux Eaux douces d'Europe, les bas quartiers parcourus l'un après l'autre : la ville des Arméniens, celle des Juifs, explorées dans leurs profondeurs, ainsi que le Phanar, centre de l'hellénisme constantinopolitain, où tout a une teinte grise et terne, y compris les demeures des personnages insignes et des chefs de la nation : palais peureux qui craignent d'attirer les regards et redoutent la confiscation, qui se recouvrent de simples lattes à l'extérieur, avec des magnificences au dedans.

Enfin, Nointel n'oubliait pas qu'à défaut de fonctions politiques, un autre rôle lui incombait, que l'ambassadeur du Roi était aussi le chargé d'affaires de la science. Il encourageait

(1) Galland, I, 79. Cf. la description de Grelot, dans sa *Relation d'un voyage à Constantinople*, 281, 282.

Galland à rechercher les livres et les manuscrits anciens, tout ce qui pouvait jeter quelque jour sur l'histoire, la civilisation, les mœurs, les arts de l'Orient. Ravi d'une mission qui s'accommodait si parfaitement à ses goûts, Galland s'était mis en quête, en chasse : il parcourait le grand bazar, il en explorait les détours; il pénétrait jusqu'en son cœur, jusqu'au *Besestain,* réduit mystérieux que protègent des murailles et qu'il faut découvrir à travers le dédale des galeries marchandes, halle qui ressemble à un sanctuaire, avec ses cases où se découvraient encore, dans un entassement de ferraille et de choses innomées, les reliques du primitif Islam. En peu de temps. Galland est devenu le familier de ces lieux; il connaît les bons coins, traite avec les marchands arméniens et juifs, et ceux-ci, alléchés par l'espoir du gain, affluent eux-mêmes au palais de France : c'est tout un défilé d'hommes à longue barbe, à l'œil profond et rusé, au parler servile.

Ils apportent des bizarreries ou des merveilles : des agates dont le cœur translucide laisse apercevoir de minces filaments qui s'enchevêtrent en formes de branchages, ténus comme des cheveux : des jeux d'échecs à la turque, des pièces délicatement ouvrées, et des livres, des livres surtout, persans, turcs. arabes, livres de prière, de poésie ou d'amour, recueils de centons et de subtilités, récits épiques ou érotiques, traité de l'art d'aimer et « livre des trophées (1) » ; et voici les reliures « du dernier beau, avec des compartiments très artificieusement couverts d'or (2) »; les vignettes d'un travail persan, les feuillets de soie réglés d'or, les manuscrits où l'art de l'enluminure et de la calligraphie atteint ses dernières limites, où sur les marges à fond d'or s'épanouissent mille caprices d'ornementation, des enroulements d'animaux et de plantes, une flore et une faune fantastiques.

A palper, à manier, à comparer ces chefs-d'œuvre, Nointel forme son goût; il apprend à discerner la valeur et à découvrir

(1) Galland, I, 67.
(2) *Ibid.*, I, 30.

les imperfections d'un ouvrage. Entre les vendeurs et lui, ce sont d'interminables marchandages : des sommes offertes, longuement débattues : vingt-cinq piastres pour les deux poèmes de Saady, en très beau caractère persan, enrichi de dorure, de couleurs et de vignettes : quarante cinq piastres pour les *Amours de Leïla et de Medjnoun*, non moins finement enluminées. On demande cent trente piastres pour un gros in-folio persan, « enrichi, outre sa belle écriture et correcte, de cent vingt figures de miniatures belles à la mode de Perse et bien conservées (1); cinquante piastres pour une histoire d'Alexandre, à la couverture peinte de « plusieurs figures d'hommes, avec un vernis à façon de travail de la Chine (2). » Nointel rabat de moitié et offre cent piastres des deux. Le marchand s'entête, l'affaire manque.

Quel dépit pour notre avide ambassadeur de ne pouvoir retenir tous les trésors qui passent sous ses yeux ! Il les convoite, sinon pour lui-même, au moins pour le Roi, et voudrait qu'on le mît à même d'acheter au compte de Sa Majesté des collections entières. Il écrit à Colbert : « il se trouve encore ici de beaux livres persans, turcs et arabes, écrits et reliés admirablement. Il arrive même que l'on vend des bibliothèques tout entières de gens de loi comme de muftis, cadis et autres, et qu'on les a pour un prix assez raisonnable. Si vous jugiez, Monsïeur, que ce fût une chose digne de la curiosité du Roi, je prendrois l'occasion d'en faire acheter quelqu'une des plus considérables, et dont les livres seroient et des meilleurs et des mieux conditionnés; vous aurez la bonté de me faire savoir la volonté de S. M., et le prix que j'y pourrois mettre. »

Le 14 janvier 1672, par l'intermédiaire de son découvreur habituel, Nointel fait une trouvaille : on lui présente un manuscrit d'écriture très ancienne et extraordinaire, que Galland intitule : « Les merveilles des créatures, écrites en vieux caractères Kioufis (3), avec soixante-six figures représentant diverses ac-

(1) Galland. I, 33.
(2) *Ibid.*, I, 34.
(3) Coufique.

tions fabuleuses de Mahomet pour l'établissement de sa pernicieuse doctrine, comme son élévation au ciel, sa descente aux enfers, etc (1) ». Ce n'était autre que le célèbre *Miradji-Nameh,* objet de longues controverses entre orientalistes du dernier siècle : reconnu aujourd'hui d'écriture *ouïgoure,* il est demeuré le type le plus ancien et l'un des plus parfaits que nous possédions de la calligraphie orientale. Nointel l'acheta pour vingt-cinq piastres et l'acquit ainsi à la France : c'était, jusqu'à présent, le principal résultat de sa mission.

(1) Galland, I, 29.

Pl. III



Héliog. Dujardin — Imp. E. Dumas Vorzet

LE RENOUVELLEMENT DES CAPITULATIONS

Tableau appartenant à M. de Maindreville

E. PLON NOURRIT & Cie EDIT.

CHAPITRE III

RENOUVELLEMENT DES CAPITULATIONS

I

LE MÉMOIRE DE COLBERT ET LE PROJET DE LEIBNITZ.

Devant l'alternative que Kupruly nous proposait en termes impérieux, le conseil du Roi avait mis en délibération la conduite à tenir. Personne n'admettait un renouvellement des Capitulations sans avantages nouveaux et n'eût voulu souscrire à cette humiliation. On se demandait seulement s'il convenait à la France d'attendre la rupture dont elle était menacée ou d'en prendre l'initiative, de rompre la première, de rompre instantanément.

Colbert persistait à défendre les idées de modération et de prudence. Il attribuait principalement notre insuccès aux bravades de notre flotte, qui avait menacé les Turcs au lieu de se borner à les intimider par sa présence, et il reprochait au chef d'escadre « d'avoir manqué au respect que les monarques se rendent réciproquement en tous lieux (1) ». Sur la question en suspens, il provoqua une consultation en règle des autorités compétentes et des principaux intéressés, députés du commerce de Marseille, notables négociants de cette ville, compagnie du Levant, puis, dans un rapport, résuma les réponses et fit lui-même ses propositions. Son mémoire, dont les conclusions prévalurent, nous a été conservé (2); l'intérêt de cette pièce est de

(1) Lettres de Colbert, III, 365.
(2) Il est tiré des archives de la marine et a été publié par Depping, *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, III, 167.

nous éclairer positivement sur les dispositions du gouvernement royal, à la veille du jour où Louis XIV allait recevoir de lieu inattendu une proposition à jamais célèbre.

En rapporteur impartial, Colbert expose les raisons présentées à l'appui des diverses opinions émises : pour plus de clarté, avec une précision tout administrative, il classe les arguments dans des colonnes distinctes et juxtaposées, les mettant ainsi en parallèle et en opposition.

Trois systèmes se trouvaient en présence. Parmi les personnes consultées, quelques-unes inclinaient à rappeler l'ambassadeur et tous nos nationaux, avec éclat, avec menaces, ce qui eût consommé la rupture et servi d'acheminement à la guerre ; d'autres conseillaient de se borner à rappeler l'ambassadeur, en le remplaçant par un résident chargé de continuer les relations et de protéger le commerce; d'autres enfin eussent préféré laisser M. de Nointel à son poste.

Colbert reconnaissait que le premier parti était le « plus haut, » mais lui reprochait de conduire à « une rupture ouverte, qui entraînerait de grandes suites et de grandes difficultés pour renouer. » Sans s'arrêter à discuter longuement cette mesure préparatoire de la guerre, il l'écartait, puis, entre le second et le troisième parti, suggérait un moyen terme qui fut adopté et parut concilier la dignité du Roi avec les ménagements que l'on entendait conserver. A la mise en demeure de Kupruly, la France en opposa une autre; elle le somma de choisir entre la concession des nouveax privilèges réclamés et la retraite de l'ambassadeur. Une lettre de rappel fut expédiée à Nointel, mais avec l'ordre de ne s'en servir qu'après avoir de nouveau tâté le terrain et si Kupruly ne manifestait aucune velléité conciliante; elle fut accompagnée d'instructions dans lesquelles perçait l'extrême désir qu'éprouvaient le Roi et son ministère d'apprendre à la fois le renouvellement et l'extension des Capitulations.

Pour porter ce suprême message, il parut nécessaire de recourir à un émissaire spécial. Arvieux se tenait toujours à

proximité, guettant une occasion de se remettre en lumière; on pensa tout naturellement à lui. Appelé à Fontainebleau, où se trouvait le Roi, il y apprit la commission dont il était chargé, ne s'arrêta qu'un instant à la cour, juste le temps de voir les personnes utiles à son avancement, et courut à Toulon, où le vaisseau de guerre le *Diamant* avait reçu ordre d'appareiller pour le conduire à Constantinople (1). La confiance qu'on lui témoignait avait réveillé ses ambitieux espoirs. Il pensait que M. de Nointel, accablé de dégoûts, saisirait avec empressement l'occasion qu'on lui offrait de rentrer en France et le désignerait pour rester à sa place, en qualité de résident. Il pourrait alors reprendre la négociation en sous-œuvre; il comptait la faire aboutir, assurer sa fortune par ce signalé service, et, choisi comme simple courrier, prouver qu'il possédait l'étoffe d'un diplomate.

Le *Diamant*, portant Arvieux à son bord, mit à la voile le 6 octobre 1671. Moins de quatre mois après, avant qu'aucune communication nouvelle ait pu arriver de Constantinople, le 20 janvier 1672, le baron de Boinebourg, ministre de l'électeur de Mayence, écrivait au Roi pour lui recommander un jeune homme qui, audacieusement, demandait à entretenir Sa Majesté Très Chrétienne d'un projet intéressant l'avenir de sa puissance en Orient, en Asie, dans le monde entier, et la gloire de sa couronne. Ce jeune homme, déjà célèbre, s'appelait Leibnitz. Il avait joint à la lettre du ministre allemand une double série de notes préparatoires.

Le plan conçu par le grand philosophe répondait bien à la hauteur de son caractère et à la hardiesse de son esprit. Voyant la France s'élever sans cesse, déborder sur les Flandres et menacer l'Allemagne, Leibnitz avait entrepris de la détourner vers un autre objet et de lui faire reporter sur l'Orient tout l'effort de son activité; il osait espérer que Louis XIV, convaincu par la puissance victorieuse de son raisonnement, renoncerait à compléter l'unité territoriale du royaume pour chercher au loin

(1) *Mémoires*, IV. 286-301.

de magnifiques compensations, et il se flattait de lui faire oublier le Rhin en lui montrant l'Égypte. La pensée dont il s'inspirait ne lui était pas exclusivement personnelle et sa voix ne s'élevait point vers Louis XIV comme un appel isolé. Le mouvement d'opinion qui croyait assurer le repos et la sécurité de l'Europe en poussant la France aux entreprises d'outre-mer, se concentrait alors en Allemagne. Avant de s'adresser indirectement au Roi, Leibnitz s'était rencontré avec plusieurs princes allemands et semble s'être concerté avec eux. Seulement, il comptait traduire leurs aspirations sous la forme d'un projet précis, frappant, magnifiquement motivé, susceptible d'éveiller nos convoitises autant que d'émouvoir nos instincts généreux, et il se proposait de nous démontrer que la conquête de l'Égypte serait la plus profitable des croisades.

Sa demande, transmise par le ministre d'un prince qui avait été longtemps l'allié, le client de la France, fut accueillie avec courtoisie. Le 12 février 1672, Arnauld de Pomponne, secrétaire d'État des affaires étrangères depuis la mort prématurée de M. de Lyonne, accusa réception à Boinebourg de son envoi en termes obligeants, et fit savoir que l'on entendrait avec plaisir l'auteur du projet annoncé. A la suite de cette réponse, Leibnitz partit pour la France, avec l'intention de faire connaître ses vues. On sait que l'expression de sa pensée prit sous sa plume des formes multiples et très diverses, depuis celle d'abrégés plus ou moins sommaires jusqu'à celle d'un ouvrage imposant et détaillé. De délicats problèmes se sont soulevés autour de ces écrits, rendus successivement à notre curiosité; on s'est demandé dans lequel d'entre eux il convenait de reconnaître le véritable *Consilium ægyptiacum*; on a pu douter, par de sérieux motifs, que le plus important des mémoires de Leibnitz ou même qu'aucun d'eux ait été soumis à Louis XIV, et que le philosophe ait essayé seulement de convaincre le Roi, en présence des obstacles que les circonstances opposaient à la réalisation de ses désirs (1).

(1) Voyez les publications et travaux dus à Guhrauer, Michaud, Vallet de Viriville, Hoffmans, le rapport de Mignet à l'Académie des sciences mo-

Nous n'avons pas à renouveler ces controverses épuisées; elles nous semblent d'ailleurs sans intérêt pour l'histoire de notre politique tant orientale qu'européenne. Aussi bien, en admettant qu'une proposition relative à l'attaque et à la conquête de l'Égypte ait été clairement formulée par Leibnitz, il ne nous paraît point qu'elle ait été susceptible de fixer un seul instant la pensée du gouvernement royal et de suspendre ses résolutions.

D'après l'aspect des derniers événements, Leibnitz et les princes allemands avaient pu croire que l'occasion était propice, unique, pour diriger vers l'Égypte toutes nos ambitions. L'accueil insultant fait à M. de Nointel avait été fort remarqué, et depuis lors l'Europe s'imaginait que Louis XIV, poussé à bout par l'arrogance des Infidèles, agitait contre eux des résolutions extrêmes. Le bruit s'était même répandu que la France équipait une flotte à Toulon, assemblait des troupes, préparait une expédition au Levant, et cherchait sur quel point des États ottomans elle ferait fondre l'orage. Un auteur du temps, Chardin, s'est fait l'écho de cette rumeur (1), et plusieurs de nos contemporains y ont vu l'expression de la vérité. Ils en ont conclu que la proposition allemande, venue à propos, aurait été tout d'abord prise en particulière considération (2).

Contrairement à cette opinion, le mémoire de Colbert montre que la France écartait à ce moment même toute idée de rupture complète avec la Porte, de guerre en Orient, et que la seule mesure de représailles admise par elle à raison de ses derniers griefs, encore était-ce à titre éventuel, consistait en un simple rappel d'ambassadeur. Les correspondances d'État, durant cette période, ne laissent percer aucune velléité d'action militaire dans le Levant. Une escadre, il est vrai, faisait voile de ce côté, mais

rales et politiques (1838), le t. V de l'édition des *Œuvres de Leibnitz*, par le comte Foucher de Careil, le résultat des savantes recherches de M. Onno Klopp, consigné successivement dans une brochure spéciale et dans le t. II des *Œuvres de Leibnitz*, édition de Hanovre, 1864.

(1) *Voyage en Perse et autres lieux.*

(2) Voyez notamment H. Martin, *histoire de France*, XV, 278-285, et Foucher de Careil, II, XXXVIII et XXXIX.

sa mission ne consistait qu'à courir sus aux pirates barbaresques et à relever dans des parages éloignés le prestige du pavillon : il s'agissait de l'une de ces excursions périodiques qui commençaient à entrer dans les habitudes de la marine française.

De plus, à suivre de près les dernières évolutions de la politique générale de Louis XIV, il est aisé de se convaincre que les projets de Leibnitz ne présentèrent jamais que l'apparence de l'opportunité. Si le Roi, au début de son gouvernement, avait pu hésiter entre les expéditions lointaines et les conquêtes rapprochées, à l'instant où nous sommes parvenus, son choix était fait, au moins pour de longues années, et sa décision irrévocable. Toujours attentif à poursuivre le rétablissement de notre influence en Orient, il n'entendait plus atteindre ce résultat que par des voies pacifiques ou au moins indirectes ; c'était une autre entreprise qui tentait son ardeur conquérante. L'attaque de la Hollande était résolue : Louis XIV avait décidé de briser cet État qui s'était fait en 1669 le moteur de la résistance européenne contre nos projets d'agrandissement territorial, et qui se posait d'un bout du monde à l'autre en adversaire de notre commerce et de notre expansion. Depuis deux ans, avec une habileté consommée, notre politique avait travaillé à isoler la Hollande afin de la livrer plus sûrement à nos armes (1). Dès la fin de 1671, l'investissement diplomatique des Provinces-Unies était fait accompli, et nos alliés avaient reçu confidence de nos desseins. En même temps, des troupes se levaient de toutes parts, des corps se massaient sur la frontière, Louvois dressait son plan de campagne (2); la puissance française s'ébranlait en entier dans la direction du Nord, et désormais rien n'eût été capable de l'amener à un brusque changement de front, à une volte-face inattendue, ni de lui faire compromettre au delà des mers une armée lentement préparée dans un but déterminé.

On s'est demandé, il est vrai, pourquoi Louis XIV avait com-

(1) Voyez Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne,* III.
(2) Voyez Rousset, I, 321-357.

mencé par encourager les tentatives de Leibnitz, en autorisant et même en provoquant dans une certaine mesure son voyage; on y a vu la preuve que le Roi n'aurait point rejeté *a priori* la proposition relative à l'Égypte. Cette objection ne résiste pas, selon nous, à l'examen attentif du texte même des communications échangées à ce propos entre Mayence et Saint-Germain. A relire les notes de Leibnitz transmises par Boinebourg avec sa lettre du 20 janvier 1672, c'est-à-dire les seules qui soient parvenues avec certitude à la connaissance du gouvernement français, on s'aperçoit que le nom de l'Égypte n'y est même pas prononcé : elles indiquent en termes très généraux, dans un langage à la fois solennel et mystérieux, les conséquences possibles d'un projet à présenter, et Boinebourg, dans sa lettre, demande simplement la permission de nous découvrir plus tard, par la bouche de l'auteur, ce projet lui-même et ce qu'il appelle « la véritable réalité de l'affaire (1). » C'était, en somme, une énigme que l'on nous proposait, en offrant, si le Roi y consentait, de nous en fournir le mot.

Dans ces conditions, la politesse d'usage entre deux cours vivant en bonne intelligence exigeait évidemment que la France ne se retranchât pas derrière une fin de non-recevoir préalable et ne rejetât point une proposition avant de la connaître. Elle devait nécessairement répondre qu'elle accueillerait avec plaisir une communication explicative, et c'est, en effet, à une demande d'éclaircissements que se réduit la lettre de Pomponne en date du 12 février : « J'ai eu l'honneur, écrit ce ministre à Boinebourg, de rendre compte au Roi, non seulement de vos lettres, mais des mémoires que vous y avez joints, et qui portent en général un avis très grand pour la gloire et l'avantage de Sa Majesté, *sans qu'ils fassent voir par quels moyens il peut s'exécuter*. Comme l'auteur s'est réservé, ainsi que vous le marquez, de s'en déclarer lui-même, Sa Majesté verra volontiers les ouvertures qu'il auroit à faire, soit qu'il veuille venir ici pour *s'expliquer*,

(1) Notes et lettres ont été publiées par Foucher de Careil. V. 302-311.

soit qu'il veuille le faire par telle autre voie que vous jugerez à propos (1) ».

Ce fut sur cette invitation vague que Leibnitz, le 18 mars 1672, partit pour Paris. Là, *s'expliqua-t-il* réellement, suivant le terme employé à la fois par Boinebourg et par Pomponne, et que lui fut-il répondu? Aucun document n'est venu jusqu'à présent nous le faire connaître, mais il est certain que son arrivée coïncida avec le début même de la guerre en Hollande. Le 6 avril, le manifeste contre les États généraux est lancé; le 28, Louis XIV quitte Saint-Germain pour Charleroi; les hostilités dans le Nord ne sont plus seulement décidées, mais entamées, et cette opération, en absorbant toutes les forces et toutes les pensées de la France, la détourne de plus en plus d'autres préoccupations. Enfin, deux mois plus tard, le 21 juin, la France caractérise elle-même, dans un document officiel, sa politique présente à l'égard de l'Orient. Comme l'électeur de Mayence, sans faire d'allusion directe à l'Égypte, continue d'exprimer devant notre envoyé le désir de voir Louis XIV tourner un jour contre l'Infidèle ses armes invincibles, Pomponne écrit à l'ambassadeur : « Je ne vous dirai rien sur les projets d'une guerre sainte; vous savez qu'ils ont cessé d'être à la mode depuis saint Louis (2) », coupant court ainsi à toute proposition particulière par une fin de non-recevoir générale. Il nous sera donc permis de penser que, si le projet égyptien parvint, sous une forme quelconque, jusqu'à Louis XIV, il ne fit jamais dans les conseils du Roi l'objet d'une discussion sérieuse, et que, s'il y fut remarqué, ce fut à titre de curiosité littéraire plutôt que d'œuvre politique.

D'ailleurs, le philosophe allemand se méprenait sur la facilité de l'entreprise qu'il recommandait. La Turquie lui semblait un obstacle à négliger : il proclamait sa faiblesse et annonçait sa ruine, prophétie incessamment renouvelée et toujours démentie par l'événement. C'est que les Ottomans présentèrent de bonne heure les signes apparents plutôt que les caractères réels de la

(1) Foucher de Careil, V, 312.
(2) *Ibid.*, V, 359.

décadence. Dès l'époque qui nous occupe, les vices et la corruption de leur gouvernement, leur incurie profonde, leur éloignement farouche pour la civilisation de l'Europe, jusqu'à ces périodes d'immobilité somnolente succédant chez eux à de brusques sursauts, donnaient à leurs ennemis l'illusion d'un rapide déclin. On ignorait que la tyrannie en haut et l'anarchie en bas forment l'état normal des empires inorganiques de l'Orient : sans les détruire, sans les ébranler profondément, ces maux peuvent s'élever chez eux à un degré que nos sociétés occidentales ne sauraient supporter. Au dix-septième siècle, la Turquie, déjà pleine d'excès et de désordres, n'en restait pas moins l'une des grandes puissances militaires de l'Europe. Par un miracle de la race, ses admirables soldats, ses colossales armées qui ressemblaient à des migrations de peuples, pouvaient se rassembler, vivre, faire campagne, combattre et vaincre sans organisation régulière; la persistance de leurs vertus guerrières s'attestait toujours au moment du péril. A Saint-Gothard et devant Candie, les Français avaient trouvé des adversaires dignes d'eux; vainqueurs dans la première rencontre, repoussés dans la seconde, ils avaient connu à ce double contact la valeur musulmane, et les rapports de nos officiers avaient suffisamment édifié le Roi sur les périls d'une campagne de longue haleine contre les fanatiques soldats de l'Islam.

C'était aussi chez Leibnitz l'erreur d'un esprit généreux que de croire à une trêve de Dieu entre les puissances chrétiennes, tandis que la France poursuivrait une lutte décorée du nom de guerre sainte, mais destinée en réalité à lui assurer l'empire de la Méditerranée et l'accès aux Indes. Les puissances maritimes, Angleterre et Hollande, se seraient senties atteintes dans leurs plus précieux intérêts. Eussent-elles hésité à s'unir avec l'ennemi du nom chrétien, elles auraient trouvé des prétextes étrangers à l'Orient pour rompre avec nous, et on les aurait vues, attaquant nos flottes sur toutes les mers, réussir peut-être à emprisonner les Français dans leur conquête.

Ce qui doit exciter une admiration sans réserve dans l'ouvrage

de Leibnitz, c'est la justesse et la perspicacité des vues sur la situation géographique de l'Égypte, sur le rôle que cette contrée était appelée à reprendre dans les relations entre les différentes parties du globe. Toutefois, ces aperçus prophétiques ne pouvaient offrir au Roi et à ses ministres l'attrait d'une révélation : on a vu que Louis XIV et Colbert avaient eu le même pressentiment de l'avenir, fondé sur l'observation du passé. Leibnitz désignait dans l'isthme de Suez « le lien de l'Occident avec l'Orient, le rendez-vous commercial, le point de contact, le marché commun de l'Inde d'une part, de l'Europe de l'autre. » Ces paroles sont-elles autre chose que le commentaire éloquent, la paraphrase littéraire des instructions données à MM. de la Haye-Vantelet et de Nointel? Il y a plus : au moment où le secrétaire d'État des affaires étrangères, du camp de Charleroi, écrivait au protecteur du jeune philosophe, avec une nuance d'ironie, que le Roi ne songeait guère à s'aventurer sur les traces de son ancêtre, notre politique paraissait sur le point de réaliser la seule partie véritablement pratique des plans de Leibnitz. Nointel avisait la cour de la reprise des négociations à Andrinople; il faisait espérer un renouvellement favorable des Capitulations, et l'ouverture à notre commerce du passage par Suez et la mer Rouge semblait devoir figurer au nombre des articles accordés.

II

LA SORTIE DU GRAND SEIGNEUR.

Sous Louis XIV, nos diplomates possédaient sur tous autres un incontestable avantage : ils représentaient la première puissance militaire de l'Europe. Ils parlaient au nom d'un gouvernement fort, maître de ses décisions, habitué à vaincre, et qui avait su joindre à sa puissance réelle un incomparable prestige. Chaque mouvement de la France éveillait l'attention et l'inquiétude des

autres peuples, et la terreur qu'elle inspirait prêtait souvent un appui décisif aux raisons de ses envoyés.

Vers la fin de 1672, les Turcs avaient appris que la France armait formidablement; ils se demandèrent, comme le reste de l'Europe, si ces préparatifs, dirigés en fait contre la Hollande, ne l'étaient point contre eux; le souvenir de leurs mauvais procédés entretenait leurs alarmes, et leur conscience troublée leur faisait voir partout les apprêts du châtiment. A cet instant, il suffit de l'apparition dans l'Archipel de l'escadre chargée de montrer le pavillon du Roi pour semer l'épouvante à Constantinople. L'imagination des Orientaux multipliait le nombre de nos bâtiments, les apercevait sur tous les points à la fois, voyait déjà les îles occupées, le drapeau fleurdelisé flottant sur Chypre ou sur Rhodes. Contre ce pressant péril, on s'étonnait que le gouvernement ne prît point des mesures de défense et de salut : il fallait, disait le capitan-pacha, que le vizir « fût ivre ou endormi, puisqu'il ne mettait pas l'armée navale de Sa Hautesse en état d'empêcher les descentes que les Français pourraient faire (1). » La frayeur se propagea jusque dans Andrinople ; la Porte s'émut, Kupruly s'humanisa, et dès qu'il eut appris l'arrivée du *Diamant*, amenant le chevalier d'Arvieux avec une réponse de la cour, il manda Nointel en termes fort radoucis.

L'ambassadeur se rapprocha pour la seconde fois d'Andrinople, en mars 1673. L'entreprenant chevalier eût fort désiré le suppléer en cette circonstance et « aller seul tâter le pouls au grand-vizir (2) », mais Nointel n'entendait céder à personne l'honneur et les chances d'un nouveau débat. Il permit seulement au jeune homme de l'accompagner; celui-ci s'y résigna d'assez mauvaise grâce, blâmant ce qu'il voyait faire et ne se privant pas, à l'occasion, d'adresser à la cour des remarques désobligeantes (3). Il en fut pour ses petites intrigues. Finalement, renonçant à ses rêves d'ambassade, il se rabattit sur un poste plus modeste,

(1) Nointel au secrétaire d'État, 9 février 1672.
(2) Arvieux au même, 23 mars 1672. Archives des affaires étrangères.
(3) Archives des affaires étrangères. Constantinople, X.

postula l'un des beaux consulats du Levant, celui d'Alep, l'obtint et s'y terra.

Revenu le 3 avril 1673 auprès de la Porte, Nointel fut mieux accueilli que la première fois. On le logea hors de ville, à la campagne, dans le village grec de Bosnakeui, situé sur une île de la Maritza, le fleuve sinueux qui coule autour d'Andrinople et l'enlace de ses replis. De sa résidence, Nointel voyait la farouche cité, enclose de murs, hérissée de minarets, mais il n'avait pas l'ennui d'y demeurer, plus favorisé en cela que son collègue le baile de Venise, qu'étant allé voir un jour, il trouva fort mal logé au pied d'un minaret, importuné nuit et jour par le cri exaspérant du *muezzin* (1).

Dès son arrivée, Nointel avait signifié ses conditions, en s'y prenant toutefois de façon fort honnête : par un message officieux et confidentiel, il avait fait dire au vizir qu'il avait reçu une lettre de rappel et se tenait prêt à la présenter, mais qu'il espérait que la Porte, en admettant ses justes demandes, lui épargnerait cette extrémité. Cette confiance, « toute menaçante qu'elle fût (2)», fit effet. Kupruly prévint la mesure annoncée en consentant en principe à des Capitulations améliorées. Il fallait que le Roi fût bien grand, s'écriait Nointel, « puisque l'ombre d'une lettre et d'un envoyé d'un ministre qui n'est plus (M. de Lyonne), et la présence d'un de ses vaisseaux de guerre, changeaient entièrement l'esprit du vizir et le rendaient capable d'une justice que le reste du monde rend à Sa Majesté. (3) »

Comme le vizir paraissait entrer dans la voie des concessions, Nointel s'imagina ne pouvoir trop exiger. Il présenta jusqu'à soixante articles nouveaux et s'expliqua sur chacun d'eux. La réduction des droits de douane ne ferait que replacer la France, cette ancienne et première amie des sultans, sur un pied d'égalité avec l'Angleterre et la Hollande. Il n'était pas moins indispensable d'ôter, par des dispositions bien claires, tout prétexte

(1) Galland, I, 106.
(2) Nointel à Pomponne, 10 mai 1672.
(3) *Ibid.*, 3 mars 1672.

aux avanies, d'imposer aux nations non pourvues de Capitulations l'usage de notre bannière, conformément à l'antique coutume. Quand à la mer Rouge et à l'Égypte, on spécifierait que les Français seraient autorisés à venir des Indes Orientales à Suez, en faisant escale à Moka et à Djeddah; ils établiraient dans ces ports des consuls, des magasins; ils y jouiraient, aussi bien qu'au Caire et à Alexandrie, des mêmes exemptions que dans les autres Échelles.

Ce fut surtout en ce qui concernait notre protectorat religieux que Nointel eut le tort d'exagérer ses prétentions et de vouloir trop préciser. Les articles qu'il proposa étaient ainsi conçus : « premièrement, qu'en considération de l'ancienne amitié et de ce que l'empereur de France est le protecteur du christianisme auprès de Sa Hautesse, la religion chrétienne sera toujours exercée dans les lieux de l'empire ottoman où elle l'a été jusqu'à présent : que les évêques chrétiens romains sujets du Grand Seigneur et autres seront en la même considération maintenus et gardés dans leurs dignités et exercice de leur religion, etc. (1) ».

On voit tout de suite quelle eût été l'excessif effet de ces clauses. Au lieu de faire porter notre protection officielle exclusivement sur les religieux venus d'Occident en Turquie et y vivant en étrangers, elles l'eussent étendue aux catholiques indigènes, sujets du Grand Seigneur, et même à l'ensemble de la chrétienté orientale. Garante et gardienne des droits reconnus aux chrétiens, notre diplomatie eût pu désormais, en vertu d'un texte formel, s'immiscer dans les rapports du sultan avec toute une partie de ses sujets et gêner gravement l'exercice de sa souveraineté. Ce pouvoir exorbitant, c'est celui que la Russie devait s'arroger un siècle plus tard, en interprétation de traités arrachés à la Turquie vaincue et défaillante : pour dépouiller les Russes de cette arme redoutable, il a fallu une coalition européenne (2). En 1672, encore imposante et forte, la Turquie n'eut

(1) Projet de capitulation publié à la suite du *Mémoire sur l'ambassade de France en Turquie*, par Saint-Priest, p. 446.
(2) Lors de la guerre de Crimée.

jamais admis de notre part de telles exigences. Notre intercession en faveur de ses sujets chrétiens et spécialement catholiques ne pouvait s'exercer qu'à titre purement officieux; sur ce point délicat, il convenait de glisser, sans appuyer; Nointel insistait. C'était s'exposer à des résistances motivées, et l'ambassadeur put mesurer promptement l'étendue de la faute qu'il avait commise en fournissant à ses interlocuteurs l'occasion de rouvrir le débat.

La diplomatie ottomane possède le génie de la défensive, et Kupruly n'avait point renoncé à se débarrasser des demandes importunes de la France. Seulement, sa tactique avait changé; contraint de prendre une attitude moins haute, il cachait sous une apparente condescendance les pièges qu'il nous tendait. Son plan allait consister à nous payer de demi-concessions et à les articuler en termes équivoques. Ce serait provoquer l'ambassadeur à demander des éclaircissements, à formuler des critiques, et à prolonger de lui-même la controverse. Menée de la sorte, la négociation languirait, Or, le printemps approchait, et le Grand Seigneur annonçait l'intention de conduire en personne, à cette époque, l'expédition contre les Polonais; l'instant du départ arriverait ainsi sans qu'un accord positif fût intervenu. Nointel se verrait réduit alors à accepter des Capitulations écourtées, telles que les voulait le vizir, ou à subir un second ajournement, et, dans ce dernier cas, Kupruly pourrait rejeter sur les exigences persistantes et minutieuses de notre envoyé la responsabilité des nouveaux retards éprouvés par la négociation. Il tenait à ne pas rompre, désirait renouer, mais n'était nullement pressé de conclure.

L'instrument de cette politique fut le grec Panaiotti, premier drogman de la Porte. C'était un haut personnage; quand il venait voir l'ambassadeur, on eût dit d'un pacha ou d'un bey, avec sa suite nombreuse et le tapis de prière qu'il faisait porter derrière lui sur un cheval (1). Il était de manières onctueuses et

(1) Sur Panaiotti, voy. l'*Histoire des Grecs drogmans de la Porte*, par Stamatiadès, Athènes, 1865.

douces, fort érudit, amateur de beaux livres, chercheur de vieux textes et de manuscrits, possesseur d'une bibliothèque célèbre, très préoccupé de répandre un peu d'instruction parmi ses compatriotes, mais cauteleux, rusé, et, comme le dirait plus tard un de nos ambassadeurs, « plus faux que ne le comporte le métier ». Son parler avait des souplesses, des détours infinis : nul n'excellait comme lui à soulever des incidents, à embrouiller les questions, sans que l'on pût s'en fâcher; sur sa diplomatie fluide, mobile, ondoyante, on ne se trouvait pas de prise.

Pendant trois semaines, il entretint les espérances de l'ambassadeur, sans les satisfaire entièrement. Il n'était ferme qu'en un point, à savoir que le Grand Seigneur, jaloux de sa puissance, ne souffrirait jamais qu'on attribuât à d'autres qu'à lui-même la protection de ses sujets chrétiens. Sur le reste, les concessions et les refus variaient continuellement. Un jour, tout allait bien par rapport au commerce : le lendemain, il n'était plus question que de réduire les cinq pour cent à quatre, au lieu de trois. L'ouverture de la mer Rouge était tour à tour promise et ajournée. Sur un ton d'amicale confidence, Panaiotti suppliait l'ambassadeur de se modérer, d'abréger et de condenser ses demandes, sans quoi, pour contenir l'acte nouveau, « il faudrait un papier d'une lieue de long » (1). Néanmoins, il ajoutait toujours que l'on finirait par s'arranger et que l'affaire se terminerait à la satisfaction réciproque des parties.

Cependant certains préparatifs, indices d'une prochaine entrée en campagne, n'échappaient pas à l'ambassadeur; des scènes d'un pittoresque grandiose, en lui montrant la Turquie sous un aspect nouveau, celui d'un camp qui se lève, éveillaient ses défiances, mais aussi sa curiosité. Il se plaît à contempler ces tableaux pleins d'animation et de couleur. Les différents corps de milices qui se groupent autour d'Andrinople lui donnent ample matière à observation. Au milieu d'eux, il voit se dresser les pavillons du Grand Seigneur, entourés d'une muraille de toile

(1) Nointel à Pomponne, 10 mai 1672.

rouge et verte, dentelée de créneaux. Il visite les janissaires dans leurs quartiers, examine, manie leurs armes, se fait expliquer le mécanisme d'une arbalète; on lui montre l'intérieur des tentes et le détail de leur aménagement (1).

Le 4 mai, c'est l'une des pratiques les plus bizarres du rituel de guerre qui s'accomplit sous ses yeux : la sortie en masse des corps de métiers qui doivent suivre et servir l'armée, pourvoir à sa subsistance, à son habillement, à ses consommations. Trois mille artisans, Grecs et Arméniens pour la plupart, s'écoulent vers le camp en tumulte, et c'est grande occasion de liesse et de divertissements, où la joie populaire se débride, se lâche, déborde en bouffonneries énormes, en gaietés frénétiques, d'une fantaisie barbare.

Des groupes d'hommes viennent dansant et sautant, dans la cacophonie des instruments nasillards, au bruit des salves de mousqueterie et des assourdissantes décharges. Les corps de métiers passent en une procession burlesque, les boulangers, bouchers, fruitiers, nattiers, cotonniers, fourbisseurs, corroyeurs, cordonniers, drapiers, faiseurs de café, se suivant à la file, menés par leurs chefs, avec leurs attributs et leurs outils, et les hommes, tout en marchant, simulent et miment l'exercice de leur profession. On en voit qui font semblant de polir des sabres, qui étirent des bandes de cuir et frappent sur des enclumes à coups redoublés; on voit des travestissements appropriés aux divers états et des costumes parlants : les jardiniers tout matelassés d'herbes, les fourreurs dans des peaux de bêtes, un homme vêtu de nattes, coiffé de nattes entortillées : en tête des confituriers, un des leurs enveloppé d'une longue chemise toute barbouillée de confitures, qu'il ramasse à pleines mains et jette à la foule, avec des gestes ignobles.

Ce flot humain traîne avec soi des animaux déguisés eux-mêmes et peinturlurés : des moutons teints, tatoués, plaqués de couleurs criardes, des vaches emmaillotées dans des robes

(1) Galland, I, 112, 113, 114, 115.

de brocart, un chameau dont on ne voit que la tête et les pieds, le reste disparaissant sous une carapace d'étoffes. Et comme il faut du sang à la populace pour la réjouir tout à fait et assaisonner ses plaisirs, des hommes s'avancent, le torse nu, le regard extatique, portant un canon de mousquet ou une hampe de drapeau dont le bout est passé dans leur flanc ou dans leur bras, s'enfonce dans leur chair et ressort rouge à travers leur peau trouée. D'autres, montés sur des ânes, affublés d'oripeaux, imitent les grands pachas, leurs façons de chevaucher et de saluer. En ce jour, tout est toléré, tout est permis; ces Arméniens et ces Grecs ont licence pour une fois de s'habiller en Turcs, de faire les Turcs, de singer leurs maîtres; c'est la revanche de cette population de misérables contre l'oppresseur qui les foule, un carnaval d'esclaves en délire, une fête des fous à l'orientale (1).

Le lendemain, tout est rentré dans l'ordre : tout se prépare pour la solennité suprême : la sortie du Grand Seigneur allant s'établir au milieu de ses troupes avec son gouvernement, avec ses multiples cortèges, avec une suite de douze ou quinze mille hommes; ce sera la mise au jour et le déversement de toutes les magnificences que le Sérail recèle en ses profondeurs.

Malgré ses inquiétudes, Nointel tient à jouir de ce spectacle unique. Le 7 mai, dès l'aube, lui et les siens se mêlent à la foule musulmane, qui borde les rues et les chemins; bientôt, par un temps de gelée qui durcit le sol, sous un ciel limpide, les portes du palais s'ouvrent et le défilé commence. Voici les queues de cheval, flottant au bout de longues hampes bariolées, et les étendards de satin vert, zébrés d'inscriptions. Un cortège se déroule, imposant, superbe, plus beau que celui d'un roi d'Europe; un second ensuite, puis un troisième, un quatrième, un cinquième, six enfin, exactement pareils. Ce sont ceux des six principaux vizirs, les *vizirs de la voûte*, qui tiennent séance sous

(1) Galland, I, 117-120. Cf. une lettre de Nointel en date du 24 juillet 1671 sur une sortie analogue.

la voûte ou coupole attenant à l'appartement impérial et dont Kupruly est le plus élevé en grade. Ils ne paraissent pas en personne dans ces cortèges, mais leur maison, leur cour, avec un détachement des troupes diverses qui composent l'armée ottomane, avec un échantillon de tous ses types : à l'avant-garde les *Delis* ou fous, fous d'intrépidité, porteurs de lances au bout desquelles palpitent des flammes multicolores; après eux, les fantassins Arnautes, Bosniaques, Esclavons, en fustanelle plissée, en veste courte qui laisse passer la chemise bouffante; puis, la féodalité ottomane, les possesseurs de *ziamets* et de *spahiliks,* de fiefs militaires, les seigneurs bannerets de l'Orient. Ces cavaliers, avec leur cape de fer, les tresses d'acier qui pendent le long de leurs joues, leurs brassards, leurs gantelets, leur grand arc, leur targe de cuivre, évoquent des âges disparus et des épopées lointaines. Chacun mène à sa suite un groupe d'icoglans, écuyers coquets, mignons armés en guerre, dont le visage imberbe et la grâce efféminée rappellent à l'honnête Galland « Vénus sous les habits de Mars. (1) » Et partout une étonnante diversité d'armes, de harnachements, de costumes, d'ornements, mille variétés de coupes et de nuances; des heurts de couleurs crues et des harmonies de tons clairs, des étendards couleur de sang, des vestes de teinte jaune, incarnat, aurore, orange, bleu de ciel; autour des bonnets de fer luisants et polis, des enroulements de gaze jaune et verte; des vestes de satin jetées en sautoir sur les armures; des masses d'armes pendues à l'arçon des selles, des étriers triangulaires, des arcs et des carquois coloriés, vernissés, laqués, enfermés dans un treillis d'or; des houppes de soie descendant des coiffures et floconnant entre les épaules, des peaux de tigre et de léopard faisant manteau et croisant sur les poitrines des pattes griffues « en manière de chape (2) »; des écharpes de satin passés au cou des chevaux et fixées sur le devant par un nœud d'où descend sur le poitrail une queue de cheval marin, et tous ces détails inattendus, fantasques, extra-

(1) I, 130.
(2) Galland, I, 127.

ordinaires, qui surprennent à chaque instant et déconcertent le regard des Européens, se fondent pourtant dans un lumineux ensemble.

Après le sixième cortège, une interruption se fait dans le luxe et l'éclat de la marche : la science et la loi défilent, en modeste équipage, d'une pauvreté voulue. Le *sandjak* de la Mecque, les émirs descendants du Prophète, reconnaissables à leur turban vert, un émir juché sur « une méchante mule galeuse, » les grands juges avec leurs monstrueux turbans, passent en désordre, figures bizarres ou grotesques. Cette « racaille de gens de loi », comme dit Nointel (1), précède les hauts fonctionnaires de l'État, les six vizirs, et ceux-ci précèdent le Coran, porté sur un dromadaire conduit par un Arabe.

A la suite de cet appareil religieux, la pompe guerrière reprend avec plus de faste, et tandis qu'au loin le fracas de cymbales énormes, portées sur des chameaux, se mêle aux coups sourds du tambour et au concert des instruments, la richesse sans pareille des costumes et des armes, les dalmatiques roides d'or et d'argent, les casques de vermeil, les aigrettes arrondies en queue de paon faisant la roue, annoncent l'approche du maître. Il fait conduire devant lui ce qu'il estime son principal trésor, ses équipages de chasse. Les fauconniers s'avancent, l'oiseau au poing; les lévriers vêtus de brocart et parés de colliers; les limiers aux longues lippes pendantes; les meutes frémissantes, et une bande d'hommes à cheval dont chacun porte en croupe une espèce de tigre apprivoisé, dressé à chasser le lièvre. Les chevaux de main passent fiers et doux, le poitrail étoilé de pierreries, la croupe ondulant sous le velours et sous la soie. Cependant une double file de gardes à pied s'allonge sur les deux côtés du chemin, et à mesure que les hommes passent, la somptuosité de leur habillement s'accroît : elle devient inouïe, écrasante. Les derniers sont casqués d'or, vêtus d'or, chaussés d'or : ils semblent tout d'or de la tête aux pieds, et au fond de cette mouvante

(1) Lettre à Pomponne, 3 mai 1676.

avenue, voici l'empereur, le maître, le dieu, soleil d'où partent tous ces rayons.

Il a échangé la lourde coiffure de paix contre un casque arrondi; autour de ses tempes, un léger turban vert s'enroule en diadème; des tresses d'acier encadrent son visage : sur son front, un bouquet d'aigrettes s'enlève frémissant. Sa poitrine et ses épaules vêtues de fer se dégagent d'un manteau de brocart à fond rouge, dont un esclave à pied soutient les plis, qu'il détache du maître et fait flotter sur la croupe de sa monture. Le teint basané du monarque, bruni encore par les longues courses à travers bois, lui donne un air de martiale énergie. A ses côtés et derrière lui, on porte en cérémonie ses armes, cimeterre, arc, carquois, mousquets, targe, ses turbans de rechange, l'aiguière pour les ablutions; et tous ces ornements couverts de diamants et de rubis ou « d'une prodigieuse quantité de perles » (1), l'or et la pourpre des vêtements, la magnificence des caparaçons, le chatoiement des étoffes précieuses, l'éclair multiplié des métaux et des pierreries, mettent autour du noir calife un épanouissement de splendeurs.

Galland est en extase : il a vu des « entrées, triomphes, tournois, carrousels, mascarades et jeux » (2), et n'a rien vu de si beau; il songe que « si Mademoiselle de Scudéry avait pu se forger dans l'imagination quelque chose de semblable, et qu'après l'y avoir représenté avec le crayon de son élégante plume, elle lui eût donné place dans quelque endroit de ses ouvrages, tous ceux qui y prennent plaisir à cause du vraisemblable qu'elle a toujours tâché d'y observer, n'en feraient plus la même estime après avoir lu ce morceau, qui bien loin de leur paraître vraisemblable à l'ordinaire, leur paraîtrait encore au-dessus des extravagances des paladins et de nos Amadis de Gaule » (3).

Ses yeux, saturés de spectacles, lui permettent encore de discerner la fin du cortège : derrière le Grand Seigneur, ses

(1) Galland, I, 139.
(2) *Ibid.*, 122.
(3) *Ibid.* 122-123.

icoglans, son bouffon qui fait semblant de veiller à tout et s'affaire, son carrosse à six chevaux blancs, sa litière de drap rouge supportée par quatre mulets; le dandinement de soixante chameaux portant le trésor dans des coffres; enfin, pour fermer la marche, une colonne de janissaires et de *tchaouchs* lente à s'écouler, cheminant longtemps, interminablement, et Galland s'aperçoit qu'en tout le défilé a duré cinq heures. Près de lui, Nointel partage son enthousiasme; il prépare lui-même les éléments d'un récit qui doit laisser au lecteur une impression d'éblouissement (1); pourtant, au plaisir d'artiste qu'il éprouve se mêle une anxiété : il voit le gouvernement avec lequel il traite lui échapper, en quelque sorte, et s'évanouir dans cette apothéose.

Résolu de mettre à profit les quelques jours qui lui restent avant la levée du camp, il ne s'adresse plus seulement à Panaiotti, mais au *reis-kitab* ou ministre des affaires étrangères; il se montre pressant, impérieux, et arrache enfin une promesse formelle sur la plupart des points. Cette fois, il crut avoir cause gagnée, et le soir, à sa table, on but au renouvellement des Capitulations. Seul, un interprète grec gardait le silence et ne partageait point cette allégresse : il connaissait la politique des Turcs et savait qu'elle ne cède jamais le terrain sans se ménager la possibilité d'un retour offensif.

Lorsque les articles des Capitulations eurent été dressés, présentés à l'ambassadeur et traduits par ses drogmans, il se trouva que les ministres de la Porte avaient su, mettant à profit avec une habileté perfide les subtilités de leur langue, atténuer leurs engagements et réduire nos avantages. C'est ainsi que l'article relatif aux religieux employait le mot de Français et non celui de Francs, qui s'applique dans le Levant à tous les Occidentaux : c'était réduire la protection du Roi à ses seuls sujets, au lieu de l'étendre à l'ensemble des missions; la diffé-

(1) Pomponne le complimenta ainsi sur sa relation : « Le Roi a entendu lire avec plaisir celle que vous m'avez envoyée de la sortie du Grand Seigneur pour l'armée. Difficilement peut-il y avoir rien de plus grand et de plus magnifique. » Lettre du 24 juillet 1672, écrite de Hollande.

rence était essentielle. L'article concernant la mer Rouge figurait bien dans le texte nouveau, maîs tronqué, ouvrant passage par cette voie aux marchandises venues des Indes, sans faire mention de celles qui seraient apportées de France. Pour les sujets des États sans relations officielles avec la Porte, il y avait faculté et non obligation de naviguer sous nos couleurs : en conséquence, ils pourraient aussi bien arborer le pavillon d'Angleterre ou de Hollande, au détriment de notre antique monopole (1).

Désolé et furieux, Nointel réclame des additions, des retouches. Il se rend au camp, se fait introduire sous la tente du *reis-kitab* et déclare qu'il n'en bougera jusqu'à ce que le vizir lui ait donné une réponse personnelle et directe. Mais le vizir, sous prétexte de faire ses adieux à ses femmes, s'est enfermé dans son harem : c'est un moyen de se rendre inabordable. A l'abri du retranchement qu'il s'est choisi, il rend des oracles ambigus et contradictoires : d'abord des paroles emportées et furibondes : « Si l'ambassadeur n'est pas content, il n'a qu'à s'en aller (2). » Puis le ton change ; ce sont des finesses et des ruses : le renouvellement des Capitulations n'est que différé ; le Grand Seigneur statuera sur les difficultés soulevées par la France ; seulement, en vertu du cérémonial musulman, dès que le monarque a pris le commandement de ses armées, il doit être considéré comme se trouvant toujours à cheval ; il faut donc que ses ministres attendent une occasion favorable pour s'approcher de « l'étrier impérial » et recueillir les arrêts infaillibles qui tombent de ce « trône de campagne. »

Bientôt, la lourde masse de l'armée s'ébranle, s'éloigne vers le Nord. Poussé à bout, Nointel envoie l'un de ses drogmans à la poursuite du vizir, avec ordre de le rejoindre à la première couchée, de le relancer ; il fait dire que sa mission est terminée et réclame des passeports pour rentrer en France. Kupruly consent à lui laisser reprendre le chemin de Péra, mais ne lui

(1) Nointel à Pomponne, 1er juin 1672.
(2) *Ibid.*

permet pas de s'embarquer; il lui refuse les autorisations, les firmans nécessaires; il ne désespère point de dompter sa résistance et, sans lui laisser la liberté de la retraite, veut le contraindre à capituler.

Nointel dut rentrer une seconde fois à Constantinople les mains vides, sans ces Capitulations qui eussent fait sa gloire; par surcroît d'infortune, il avait à se demander s'il n'était point le prisonnier des Turcs en même temps que leur dupe. Dans ses dépêches, son dépit et sa colère s'exhalent en termes courroucés contre ces mécréants, ces maudits, dont la mauvaise foi lui apparaît insigne : « Qu'ils prennent tant qu'ils voudront des termes fastueux et hyperboliques,..... Toutes ces choses sont des folies et des égarements prodigieux dans lesquels l'orgueil les précipite, et qui ne nuisent qu'à eux-mêmes, mais lorsqu'ils manquent de parole à un ambassadeur, qu'ils changent tous les jours de propositions, qu'ils retranchent celles qui sont accordées, qu'ils font donner des mémoires de temps à autre où il y a toujours sujet de dispute et qu'ils font des incidents mal à propos, l'on peut croire ou que le vizir n'a point eu dès le commencement de véritable dessein de conclure, ou que l'intention qu'il en avoit a été changée par l'avis qu'il a eu de la guerre ouverte du Roi contre les Hollandais, qui lui fait croire que S. M. n'insistera pas davantage de ce côté-ci (1) ».

III

LES CAPITULATIONS D'ANDRINOPLE.

A Constantinople, Nointel s'interrogea sur la conduite à tenir. Auparavant, il avait repris ses instructions, voulant obéir ponctuellement au Roi : « J'ai consulté ses ordres tout de nouveau, écrivait-il, et quoi qu'ils fussent bien gravés dans ma mémoire,

(1) Nointel à Pomponne, 1er juin 1672.

je n'ai pas laissé de les relire plusieurs fois (1) ». Ces instructions lui prescrivaient formellement de rentrer en France si la Porte n'accédait point à ses demandes; elles lui commandaient en outre, si les Turcs faisaient mine de le retenir après s'être refusés à tout renouvellement favorable, de leur déclarer qu'il n'était plus ambassadeur et de ne laisser entre leurs mains qu'un simple sujet du Roi.

Le cas ne lui parut point assez désespéré pour qu'il accomplît « la simagrée prescrite (2) », pour qu'il se dépouillât d'un caractère dont il était glorieux. Cependant, il lui vint plusieurs fois à l'esprit de s'enfuir subrepticement à bord du *Diamant*, toujours mouillé dans le port; le bâtiment appareillerait aussitôt et prendrait le large. Mais ce départ furtif, précipité, prenant l'aspect d'une évasion, serait promptement connu. Les Turcs tenteraient probablement d'arrêter le vaisseau au passage des Dardanelles; il faudrait essuyer le feu de leurs batteries, engager une action de guerre qui pourrait mal tourner, chose grave et d'incalculables conséquences : « un vaisseau de l'importance du *Diamant* coulé à fond, un ambassadeur perdu, sont des engagements dans lesquels assurément Sa Majesté ne veut point entrer (3) ». En admettant que l'on pût forcer le passage, le Roi pardonnerait-t-il à son ambassadeur, chargé d'une mission de paix, d'avoir ouvert des hostilités qu'il tenait à éviter?

Ainsi, de tous côtés, Nointel se heurtait à des difficultés, presque à des impossibilités. Finalement, il renvoya le *Diamant* sans lui, avec des dépêches éplorées où il peignait au ministre ses perplexités, où il demandait appui et direction, et il se résolut pour le moment à ne rien brusquer, à ne prendre aucune initiative, à laisser les événements décider de son sort. Peut-être la Porte reviendrait-elle à de meilleures dispositions; peut-être le Roi enverrait-il devant Constantinople une escadre qui le recueillerait et lui permettrait de se retirer dignement. En

(1) Nointel à Pomponne, 6 juin 1672.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

attendant, il passait son temps entre Constantinople et le village de Belgrade, résidence d'été des ambassadeurs, lieu verdoyant et paisible, ouvert aux brises rafraîchissantes de la mer Noire. Là, il trouvait quelque consolation à ses disgrâces dans la compagnie des dames grecques, dans le spectacle de leurs amusements et de leurs danses (1).

Fidèle à sa coutume, comme il ne peut contenter le Roi sur l'objet principal de sa mission, il tâche de lui ménager des satisfactions à côté; c'est l'instant qu'il choisit pour lui adresser, avec une lettre pompeuse, les résultats de son investigation sur le point de croyance qu'il avait charge d'éclaircir. Il ne s'agit plus désormais d'attestations isolées, précises et souvent indignées, en faveur de la Transsubstantiation. A Constantinople, un synode s'est réuni, composé de cinq patriarches et de trente-neuf métropolites. Cette assemblée a rendu et transmis officiellement à l'ambassade une décision doctrinale, portant que la foi en la présence réelle est conforme à la tradition constante et ininterrompue de l'église grecque.

En même temps, l'enquête s'est continuée dans toutes les parties de l'empire; elle a été poussée jusqu'aux confins du monde oriental. Après le clergé de la Grèce continentale, après celui des îles, le lointain « patriarche général des Arméniens » (2) a donné son adhésion; le patriarche grec d'Antioche a fait de même, ainsi que le patriarche des Coptes, dont la religion est aussi celle des Abyssins. A côté des plus hautes autorités ecclésiastiques, que de simples prêtres, que de groupes chrétiens, ennemis des Latins, ont pourtant solennellement déclaré qu'ils partageaient leurs croyances sur le grand objet en cause.

(1) « L'on s'y divertit (à Belgrade) assez bien, l'on y vit avec plus de liberté qu'à la ville, l'on se visite plus fréquemment, et, chacun portant son plat, l'on mange souvent ensemble auprès des ruisseaux et des fontaines. Les femmes, lesquelles à Constantinople affectent beaucoup de retenue et de modestie pour se conformer à l'usage du pays, font voir dans ces lieux leur enjouement et leur galanterie; elles emploient le jour et la nuit au divertissement des danses et des promenades, pour se récompenser du peu de liberté qu'elles ont à la ville. » *Mémoires de La Croix*, I, 163.

(2) C'était vraisemblablement le *catholicos* d'Etchmiadzin.

Ainsi l'unanimité est absolue ; pas une discordance ne s'est produite, et c'est une gerbe d'attestations, c'est le fruit d'une abondante et complète récolte, qu'il est permis de déposer aux pieds du Roi, en hommage au monarque protecteur des chrétiens, dont le nom seul a provoqué cette levée en masse des églises dissidentes en faveur du mystère de l'Eucharistie. Les documents communiqués par Nointel furent publiés par les soins de Nicole et d'Arnauld dans les annales de la *Perpétuité de la foi;* sa lettre eut le même honneur et parut digne de clore victorieusement la controverse.

Au lendemain de ce succès d'un genre particulier, les affaires turques se rappelèrent à lui de façon pittoresque et bruyante. Un jour, il vit hisser au-dessus du Sérail, en signe de joie, un grand drapeau « bariolé de diverses couleurs. » En même temps, les batteries de la Pointe annonçaient l'heureux début de la campagne contre les Polonais et la prise de Kaminietz, place très forte, rempart de la frontière ennemie. Ces triomphantes nouvelles donnèrent lieu à des réjouissances dont l'éclat se manifesta surtout après le coucher du soleil, suivant la coutume orientale, et Nointel, passant du grave au plaisant, se tenant toujours à l'affût de ce qui pouvait distraire et amuser le Roi, trouva l'occasion bonne pour intercaler dans sa correspondance le tableau d'une nuit de fête à Constantinople.

« Le soir sur les sept heures, raconte-t-il, l'on a commencé les démonstrations de la joie publique, que l'on a continuées les deux jours et nuits suivantes; l'on n'a tiré que la nuit, et le Sérail commençant par quelques décharges de mousqueterie et de boîtes, et par trois autres de quatre canons chacune, l'Arsenal, Scutaret (Scutari), la tour de Léandre, les châteaux de la mer Noire, Topana et les vaisseaux marchands chrétiens et autres répondoient de leur artillerie. Il n'y avoit des lumières qu'aux fenêtres des palais du Grand Seigneur et des principaux de la Porte, et l'on tenoit en quelques endroits, comme le long de la marine, auprès des murailles du Sérail, aux douanes et aux remises des galères, de gros flambeaux allumés, dont la matière

est composée de toile sèche et bitumée, et dans quelques-uns de ces lieux il y avoit beaucoup de canaille attroupée, qui se divertissoient à leur manière sur des escarpolettes, ou bien en fumant : l'on voyoit aussi de grandes estrades élevées, et avançant sur la mer, ornées de verdure, d'oripeaux, et éclairées par des lampes, où plusieurs Turcs de quelque considération étoient assis sur des carreaux (coussins).

« Les *odas* (casernes) des Janissaires, qui consistent en une grande galerie étroite et élevée, couverte d'un plafond doré en plusieurs endroits, et d'un côté de laquelle incrusté pour la plus grande partie de carreaux de faïence, sont les portes des chambres y ayant des cours de l'autre côté, étoient d'un bout à l'autre remplies de lampes, de verdure et de diverses représentations de sièges de villes.

« Le quartier des selliers rendoit un fort bel aspect non seulement par la largeur, la longueur, et le grand nombre de ses rues, qui suffiroient pour une ville considérable, mais encore par la disposition de ses lumières, des selles de velours et de cuir et des étuis et bouteilles de la même matière, qui étant couverts d'une belle broderie d'or, servoient de tapisserie aux boutiques; elles sont à la hauteur d'appui de ceux qui passent dans la rue, et l'on y voit les marchands couchés sur de beaux tapis, et appuyés sur des carreaux de velours et de brocart.

« Le Besestain où se vendent les riches marchandises, qui est un lieu voûté de pierres de taille, fort élevé, un peu étroit pour son élévation, a une rue qui le traverse dans le milieu, et qui est croisée par une autre, et elles aboutissent toutes deux à une troisième, qui règne tout autour. Les boutiques placées le long de ces rues étoient tapissées de brocart, velours, damas, et de plusieurs sortes d'étoffes précieuses; quelques bijoux de grand prix y restoient attachés, et quantité de gros flambeaux d'argent, avec de grosses et grandes bougies, servoient à éclairer ce lieu. Dnrant toutes les nuits destinées à la joie publique l'on y va et achète librement aussi bien que dans les autres endroits, le Besestain ayant le privilège d'être alors ouvert et même tout le

jour, ce qui n'arrive pas dans un autre temps, pendant lequel on n'y peut entrer que deux ou trois heures chaque journée.

« L'on a l'entrée libre dans les autres quartiers des marchands tout le jour, et non pas la nuit, ce commerce nocturne n'étant accordé qu'aux solennités, mais il faut avouer qu'il se passe fort paisiblement. Les transports de joie publique ne donnent lieu à aucun excès parce que le peuple, qui se trouve en foule en certains lieux, ne songe qu'à se réjouir en chantant. Il y en a même quelques-uns qui dansent, et beaucoup qui sont déguisés : ainsi les compagnies de janissaires avec leurs *tchorbadjis*, que l'on voit couler dans les rues, ne sont que pour la forme.

« Les moindres boutiques ont leurs ornements de verdure et de lampes, et il n'y a eu que la mer sur laquelle on n'a rien fait paroître durant les trois nuits, si l'on en excepte quelques fusées volantes qui étoient médiocres (1) ».

Nointel observait cette allégresse, mais ne s'y associait nullement. Il s'en affligeait au contraire, prévoyant que la prise de Kaminietz grandirait encore l'orgueil de la Porte et encouragerait ses résistances. D'autre part, il ne voyait pas arriver de France une escadre libératrice. Il savait que le Roi ne blâmait point sa conduite; des dépêches de la cour l'avaient autorisé à rester, mais sa situation mal définie, en se prolongeant, devenait intolérable. Et il se rongeait d'inquiétude, appelant à son secours, pour le tirer de peine, quelque événement providentiel.

Ce miracle, Louis XIV l'opéra. Le contre-coup de ses victoires en Europe se fit sentir jusqu'en Orient, vint assurer à la fois la délivrance et le succès de son envoyé. La réussite foudroyante de ses premières enteprises contre la Hollande fut connue à Constantinople presque en même temps que la chute de Kaminietz : le Grand Seigneur avait pris une ville, le Roi en avait pris quarante-cinq. Les bulletins qui se succédaient apportaient la

(1) Archives des affaires étrangères. Constantinople, X, f° 173.

nouvelle de faits de guerre sans précédents : c'était un grand fleuve, le Rhin, franchi sans coup férir; c'étaient Wesel, Rhinberg, Arnheim, Doësbourg, toutes les places de première ligne tombant l'une après l'autre, et la Hollande démantelée s'offrant aux coups du vainqueur (1).

La république des Provinces-Unies jouissait alors d'un prestige hors de proportion avec sa force réelle; par son énergie, son activité, sa hauteur insolente, sa persistance à se mêler de tout, ce petit État s'était haussé dans l'opinion au niveau des plus grands, à un rang que ne justifiaient ni le chiffre de sa population, ni l'étendue de son domaine continental. En Orient, on a vu que depuis plusieurs années il tenait ou au moins disputait la première place; frappés de ses progrès et prodigieusement ignorants en géographie, les Turcs se figuraient la Hollande comme un vaste empire. La facilité avec laquelle Louis XIV avait eu raison de cet État « qui s'en faisait accroire » (2) et conquis en quelques jours la plus grande partie de son territoire, les jeta dans la stupeur.

Avec ce goût et cette science de la représentation qu'il possédait extraordinairement, Nointel grossit encore l'effet de nos victoires aux yeux des Orientaux par la manière dont il les célébra. Il convoqua solennellement « la nation » au palais de France; après le chant du *Te Deum*, il y eut banquet, illumination; les témoignages de l'allégresse nationale furent publics et surtout retentissants. On tira deux cent cinquante coups de canon, et « leur bruit mêlé avec celui de *vive le Roi* ne finissoit pas, parce qu'il se perpétuoit par le moyen des échos de la mer et des montagnes, se faisant entendre à Constantinople, à Scutaret, sur le Bosphore et dans dans les îles à dix lieues de là (3). »

On peut dire qu'il se répercuta jusqu'au camp du Grand Sei-

(1) Voyez Rousset, I, 357-374.
(2) Nointel à Pomponne, 17 octobre 1673.
(3) Nointel à Pomponne, 28 juillet 1672. Cette dépêche a été publiée par M. Schefer en appendice au t. I. du *Journal de Galland*, 271-273.

gneur. A ce moment, Mohammed IV achevait assez péniblement sa campagne contre les Polonais, et son succès du commencement n'avait pas eu de lendemain. Il avait trouvé des adversaires valeureux, des passages de rivières fortement disputés, un climat affreux, des boues, des déserts où avait fondu sa grande armée. Quand les maladies et les privations l'eurent réduite de moitié, il brusqua avec les Polonais une paix très favorable, mais précaire, et repassa le Danube. A l'annonce de nos victoires, ses ministres cherchèrent d'abord à leur opposer la prise de Kaminietz et à leur égaler cet unique avantage. Leur incommensurable orgueil prétendit découvrir entre leur fortune et celle de la France de mystérieuses affinités : par manière de compliment, ils firent dire à Nointel que, d'après l'observation du Grand Seigneur, fort expert en astrologie, il devait y avoir « quelque constellation également favorable aux deux empires (1). » Mais la disproportion entre les résultats obtenus de part et d'autre était trop flagrante pour qu'elle pût leur échapper; leur obstination en fut brisée, et leur soumission résulta indirectement de la défaite des Provinces-Unies. Lorsque la cour eut repris à Andrinople ses quartiers d'hiver, ils se montrèrent disposés à entrer en accommodement définitif, sans se départir toutefois de leurs formes superbes et de « leur faste en paroles et en écritures. »

Nointel avait demandé la permission de retourner à Andrinople; le grand vizir répondit par la lettre suivante :

« Le plus grand des seigneurs de la nation du Messie à présent ambassadeur de l'empereur de France résidant à Constantinople, le seigneur de Nointel, que sa fin soit heureuse.

« Pour vous donner un avis sincère, l'on vous fait savoir que sur la permission que vous avez demandée de vous transporter à la Porte, il vous est libre de le faire pourvu que vous y veniez dans le dessein de vous y conduire d'une manière convenable à la mutuelle correspondance, et qu'avec une ferme intention de

(1) Nointel à Pomponne, 15 novembre 1672.

ne point blesser la grandeur de l'heureuse Domination, vous vous serviez de paroles et de moyens suffisants au renouvellement des Capitulations. Ainsi il ne faut pas vous fatiguer en vain par des prétentions inutiles et hors de propos, comme vous en avez usé par le passé, vous étant conduit de telle façon qu'après mille efforts contenus dans vos requêtes, ayant impétré de la faveur de Sa Hautesse Impériale l'article de la douane, vous avez de nouveau par vos étranges demandes préjudicié à la conclusion.

« Ce n'est pas de la sorte que l'on conduit les affaires à leur perfection, principalement quand ceux de qui elle dépend sont résolus de l'accorder seulement pour donner un témoignage de leur courtoisie, et c'est avec ces pensées que je salue celui qui règle sa conduite sur celle de Dieu (1) ».

Cette autorisation conditionnelle, cette façon d'admonester l'ambassadeur, n'avait rien d'engageant; mais Nointel, qui s'était familiarisé à ses dépens avec le ton et le style de la chancellerie ottomane, ne s'en émut pas trop; il connaissait par d'autres avis que la Porte désirait en finir et que l'on ne disputerait plus sur certains articles.

Il refit pour la troisième fois le voyage d'Andrinople, en mai 1673. On le reconduisit dans l'île où il avait précédemment logé; il y eut un voisinage inattendu, celui de la sultane Validé, qui s'était décidée à rejoindre l'empereur son fils. Mandée plusieurs fois à la cour, elle avait beaucoup hésité à venir, car elle devait amener avec elle les autres fils de Mourad IV, les derniers-nés, dont elle avait la garde, et elle craignait pour eux la coutume homicide, la loi de sang, qui faisait presque une obligation d'État aux sultans de se débarrasser de leurs frères. Pendant le voyage et lors de l'arrivée, elle avait entouré les jeunes princes d'une protection ombrageuse; comme elle les chérissait d'autant plus qu'elle les sentait menacés, elle veillait sur eux sans cesse et les couvait, ce qui n'empêchait point entre elle et le *padischah* de grandes démonstrations de tendresse.

(1) Archives des affaires étrangères. Constantinople, X.

Ils se visitaient chaque jour. Nointel assista presque à ces effusions contraintes : « J'en fus, écrivait-il, le témoin oculaire, car étant logé proche la rivière, j'ai vu le Grand Seigneur passer l'eau dans deux petits bateaux attachés ensemble ayant son fils avec lui et cinq ou six personnes autour d'eux... Il alloit manger avec sa mère, et le premier jour l'*hasseki* sa favorite s'y trouva (1). Ce fut ce jour-là qu'un de mes gens ayant rencontré la Validé et se trouvant dans l'impossibilité de gagner la campagne, et de fuir la colère des eunuques parce qu'il étoit au milieu d'un pont, il prit le parti de tourner la tête du côté de l'eau, faisant mine de s'y vouloir jeter : cette action attira la compassion de cette princesse, laquelle ayant levé sa jalousie, obligea celui qui fuyoit sa vue de tourner la face de son côté, car en lui disant : « garçon, ne crains point », elle lui jeta cent soixante-dix aspres qu'elle tira de sa poche, et qui ne faisant que quatre livres cinq sols, doivent servir de preuve de la magnificence ottomane, qui consiste à se charger d'une monnoie si basse et à faire des distributions si légères. (2) »

Cependant, la négociation avait repris; elle ne languit pas cette fois outre mesure, et l'on se mit assez facilement d'accord. Toutefois, la fierté doublée d'adresse des musulmans ne perdait jamais entièrement ses droits. Obtempérant à plusieurs de nos prétentions, ils avertirent Nointel de ne plus insister sur l'ouverture de la mer Rouge. Réduits à composition, il leur semblait se conserver les apparences de la liberté en repoussant péremptoirement l'une de nos demandes, et leur choix s'était porté sur celle qui leur permettait d'abriter leur résistance derrière les commandements de leur religion.

Le mufti fut produit en scène. On sait que ce chef spirituel des musulmans était appelé à sanctionner chacun des actes de la Porte intéressant à un degré quelconque l'observation de la loi du Prophète. Il refusa la formule d'acquiescement, le *fetva*

(1) La sultane favorite ou *kasseki* se nommait alors Rebia-Gülmish, ce qui veut dire : « celle qui a bu les roses du printemps. »
(2) Nointel à Pomponne. Cf, Galland. II, 71-72.

approbatif, aux articles qui eussent accordé à des chrétiens la libre navigation dans une mer voisine du tombeau du Prophète, soit par complaisance pour le vizir, soit par fanatisme et parce-que quasi moribond et sentant sa fin prochaine, « il voulait emporter dans l'autre monde le prétendu mérite d'avoir protégé la péninsule arabique (1). » Les longs atermoiements qu'on avait fait subir à notre ambassadeur avaient épuisé son énergie. Il n'insista plus sur la réouverture de l'ancienne route des Indes et sur la réduction des taxes supplémentaires qui écrasaient notre négoce en Égypte, se réservant de reprendre ultérieurement la question, si les circonstances s'y prêtaient, et d'en faire l'objet d'un accord séparé. Sur ce point spécial, mettant une habileté supérieure au service d'aveugles défiances, les Turcs avaient réussi à écarter une proposition utile aux deux États et sacrifié leur intérêt à leurs préjugés.

Sur la plupart des autres points, les articles avaient été ajustés dans une forme que Nointel jugeait acceptable. La réduction des droits de douane à trois pour cent dans toutes les parties de l'empire, sauf l'Égypte, y figurait expressément. Les franchises de nos consuls, de nos nationaux, étaient amplifiées et mieux précisées; on augmentait les facilités du négoce et on allégeait ses charges. Sans astreindre positivement à l'usage exclusif de notre pavillon les navires des États non pourvus de Capitulations, la Porte les admettait à l'arborer et à s'en couvrir « comme ils faisaient au temps passé », ce qui était dans une certaine mesure confirmer et consacrer cette coutume.

D'après le commentaire des Capitulations envoyé en France, « la religion trouve dans ce traité une protection aussi forte que spéciale au nom de Sa Majesté, car, non seulement tous les religieux francs de Jérusalem y sont maintenus dans la possession de l'église du Saint-Sépulcre et de tous les Saints Lieux qu'ils ont dedans et dehors la ville (Jérusalem), mais encore les évêques et tous les religieux qui sont dans l'empire ottoman, sont conservés

(1) Nointel à Pomponne, 18 avril 1673.

dans la jouissance de leurs biens et l'exercice de leurs cérémonies; les églises sur lesquelles les Turcs avaient imposé quelque tribut pour en permettre l'entrée en sont déchargées; le rétablissement de celle de Saint-Georges en Galata est permis, et la liberté accordée de dire la Messe dans l'hôpital du même lieu; les Jésuites et les Capucins français y sont dénommés, et les autres en général, afin qu'il ne leur soit fait aucun tort, et qu'on ne puisse leur faire aucune avanie (1). »

Il est vrai qu'en ce qui concernait notre protectorat sur l'ensemble des missions latines, françaises ou étrangères, le texte des Capitulations, tel qu'il fut d'abord traduit dans notre langue et publié, présentait quelque ambiguité. Il se servait tour à tour de ces termes plutôt restrictifs : « les évêques et autres religieux de secte latine qui sont sujets de la France, de quelque sorte qu'il puissent être; » et de ces termes extensifs : « tous les Français et tous ceux qui sont sous leur protection, de quelque sorte qu'ils puissent être (2). » Toutefois, la Porte ayant eu plus tard à donner elle-même l'interprétation des Capitulations de 1673, l'a fait de manière à prouver qu'elle avait reconnu alors l'universalité de notre protectorat sur les missions franques, c'est-à-dire venues d'Occident, quelle que fût la nationalité des religieux : « le premier de ces articles, a-t-elle dit, porte que les évêques dépendant de la France et les autres religieux qui professent la religion franque, *de quelque nation ou espèce qu'ils soient*, lorqu'ils se tiendront dans les bornes de leur état, ne seront point troublés dans l'exercice de leurs fonctions, dans les endroits de notre empire où ils sont depuis longtemps (3). » D'après cette déclaration positive, il n'est pas douteux que l'acte de 1673 ait entendu transformer en fait légal une longue tradition.

Il ne restait plus qu'à recevoir solennellement les Capitulations

(1) Document publié à la suite du *Mémoire sur l'ambassade de France en Turquie*, par Saint-Priest, p. 456.
(2) Articles nouveaux, d'après le texte publié par Testa et Saint-Priest.
(3) *Capitulations de* 1740, Saint-Priest, 494.

des mains du grand vizir. Cette formalité valut au marquis de nouveaux désagréments; il semblait que Kupruly tînt jusqu'au bout à sauver sa vanité par sa mauvaise grâce. Par deux fois, il promit une audience, puis ajourna l'ambassadeur. A la seconde fois, celui-ci ne se contint plus; il reçut fort mal l'*aga* ou officier qui venait lui annoncer la remise, et comme ses drogmans éplorés le suppliaient d'en user moins rudement avec un personnage de cette considération, il déclara n'en faire pas plus de cas que d'un « savetier (1) ».

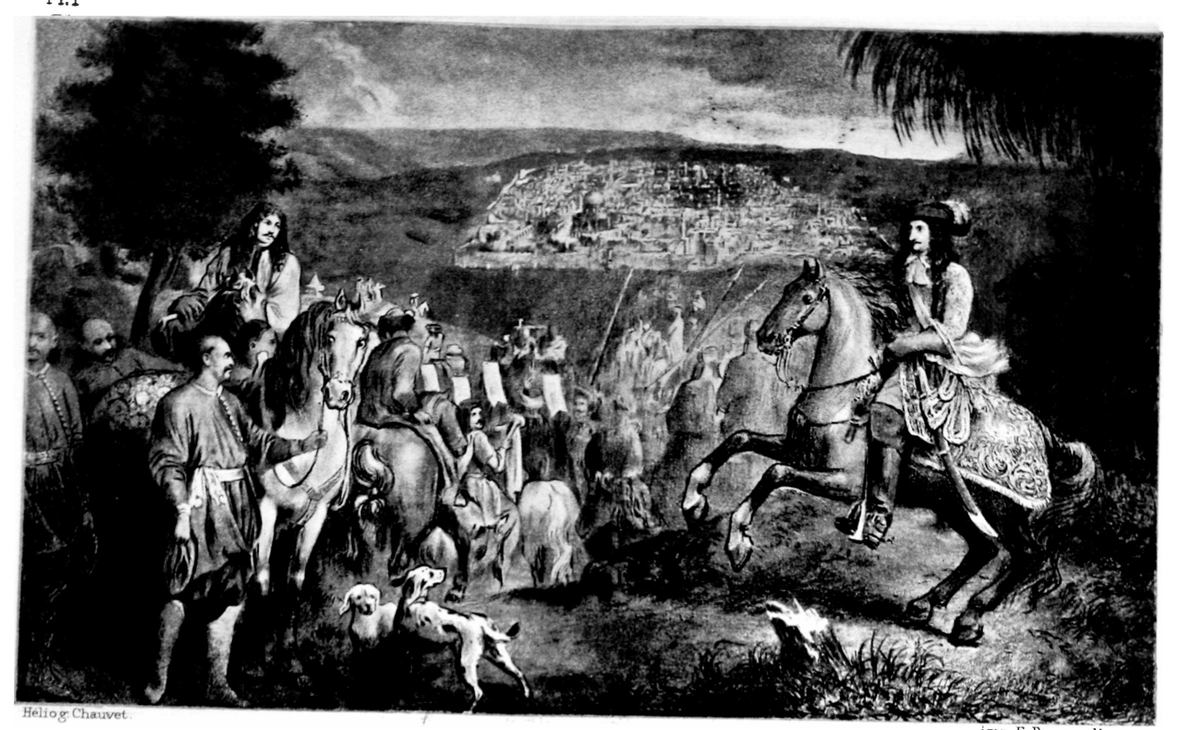
Enfin, le grand jour arriva; ce fut le 5 juin 1673. Recevant l'ambassadeur et ses compagnons, Kupruly ne se départit pas un instant de sa hauteur et de son impassibilité habituelles, mais Nointel ne jugea pas à propos de relever ce manque d'égards; en effet, on venait de lui remettre au cours de la séance, dans un étui de velours rouge, les Capitulations si ardemment désirées, si longtemps attendues, et sur le précieux parchemin brillait, en lettres d'or, le chiffre formé des initiales entrelacées du Grand Seigneur, le *toughra*, l'estampille auguste, qui donnait à l'acte sa pleine authenticité et constituait la signature impériale.

Quelques semaines après, des crieurs se répandaient dans Paris : c'était le mode alors en usage pour annoncer au public les nouvelles à sensation. Ils proclamaient cette fois le renouvellement de l'alliance du Grand Seigneur avec le Roi et le rétablissement de la foi catholique, par M. de Nointel, dans l'empire ottoman (2). Dans ces termes, la nouvelle était exagérée. La France et l'islamisme n'avaient pas encore abjuré leurs prétentions réciproques et refait leur pacte d'alliance. Notre succès était cependant sérieux, moins par ses effets immédiats que par ses conséquences possibles. En obtenant pour ses produits l'égalité de traitement avec les nations les plus favorisées, en faisant reconnaître son protectorat religieux, la France se donnait les moyens de ressaisir dans le Levant son ancienne suprématie

(1) Galland. II, 91.
(2) Saint-Priest, d'après Arvieux, p. 230. Cf. la *Gazette de France*, 1673, p. 969-970, 1144.

commerciale et y consolidait le fondement de sa grandeur morale. La guerre de Louis XIV contre les Hollandais, guerre économique autant que politique, dirigée à la fois contre la concurrence universelle de ces hardis marchands et contre leur prétention à borner dans le Nord le progrès territorial du royaume, avait pour conséquence indirecte de nous rouvrir l'Orient.

Pl. 1



Héliog. Chauvet.

Imp. F. Dumas Vorzet

L'ARRIVÉE DEVANT JÉRUSALEM

Tableau appartenant à Mme la Marquise de Chasseloup-Laubat

E. PLON. NOURRIT & Cie EDIT

CHAPITRE IV

LE VOYAGE DES ECHELLES

I

DÉBUT ET CARACTÈRE DU VOYAGE.

Nointel n'attendait pas sans quelque anxiété le jugement du Roi et des ministres sur son œuvre. Les Capitulations paraîtraient-elles suffisantes et reconnaîtrait-on qu'il lui avait été impossible, dans les circonstances présentes, d'en obtenir de meilleures. Avec une modestie calculée, il écrivit qu'on les devait uniquement à la puissance du Roi, à la terreur répandue par ses armes, et lui en renvoya la gloire. En même temps, pour leur ménager bon accueil, il accompagna leur expédition de menus présents, de quelques raretés, dont le Roi pourrait s'amuser : cimeterre à la turque, étoffes brodées, baume blanc, « bouteilles de chagrin brodé dont le Grand Seigneur se sert pour boire à la campagne. »

Il ajouta une vraie curiosité, les portraits en couleur du sultan et du grand vizir, pris d'après nature; il les avait fait tirer à la dérobée, contrairement à loi musulmane, par un peintre qu'il avait découvert à Péra et dont il s'était fait suivre lors de son troisième voyage, le sieur Rombaud Faidherbe, de Malines. Cet élève de l'école flamande, fils d'un sculpteur intime ami de Rubens, était venu vraisemblablement en Orient pour y chercher des sujets d'études et se faire un genre original. A Andrinople, il avait saisi ses modèles comme il avait pu, sur leur passage, en se cachant derrière des haies, et pourtant les portraits,

à défaut d'autre mérite, avaient celui de la ressemblance : « Je la puis assurer en être très grande aux originaux, écrivait Nointel; plusieurs Turcs, même de ceux qui ne voient pas souvent ces puissances, ont reconnu leur simple visage, détaché de tout ornement qui aurait pu les aider. Ils nommaient tous le vizir *Azem* (1), quoique avec beaucoup de respect; mais, pour Sa Hautesse, après une grande admiration, se mettant le doigt sur les lèvres pour s'empêcher de proférer son nom, comme en étant indignes, ils marquaient assez ce qu'ils voulaient dire, et ç'a été avec peine que j'ai fait prononcer *Padischah* à quelques-uns. »

Il y eut aussi quelques galanteries pour la Reine, entre autres un costume complet de dame turque, avec des colifichets d'Orient pour Monseigneur le Dauphin et Monsieur. N'oubliant personne, Nointel offrit au prince de Condé un beau sabre, un autre à M. le duc d'Enghien, un troisième à M. de Louvois; à ce dernier était jointe une écritoire, avec une provision de sorbet et de baume blanc (2).

(1) C'est le nom qu'on donnait en Turquie au principal ministre.

(2) Voici les lettres de remerciement qu'écrivirent à Nointel le prince de Condé, son fils le duc d'Enghien et Louvois. On remarquera que celle du vainqueur de Rocroy est la plus courtoise, celle de l'impérieux ministre la plus brève.

Le prince de Condé : « Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite et j'ai eu bien de la joie d'apprendre le renouvellement des Capitulations de la France avec la Porte et de voir par là le bon succès de vos négociations. Je ne doute pas que toutes choses n'aillent toujours bien dans ce pays-là étant entre d'aussi bonnes mains que les vôtres, et vous devez croire que je m'intéresserai toujours à ce qui y pourra arriver, prenant autant de part que je fais à tout ce qui vous regarde. S'il s'y passe encore quelque chose de particulier, vous me ferez plaisir de me le faire aussi savoir. Je vous remercie du sabre que vous m'avez envoyé, et soyez, s'il vous plaît, persuadé que je souhaiterois qu'il se présentât quelque bonne occasion de vous rendre service en laquelle je puisse vous faire connaître combien je suis, Monsieur, votre très affectionné à vous servir.

« Louis de Bourbon.

« A Versailles, ce 4 février, 1674. »

Le duc d'Enghien : « Monsieur, on ne peut faire un présent plus curieux que celui du sabre que vous m'avez envoyé, mais on ne peut pas non plus en avoir plus de reconnaissance que j'en ai, l'ayant reçu comme une marque très agréable de votre amitié dont je fais toute l'estime possible. Je vous prie de croire que j'ai aussi pour vous toute celle que vous méritez, et que

A la cour, on tint compte à l'ambassadeur des difficultés sans nombre auxquelles il s'était heurté : on se déclara content. Le Roi lui fit savoir, par lettre personnelle, qu'il appréciait ses services. Le remerciement était du meilleur augure pour la fortune du marquis et lui permettait d'espérer de plus substantiels témoignages de la satisfaction royale, tels qu'une place de conseiller d'État ou une abbaye.

Avant de les avoir reçus, il se décerna à lui-même une récompense. Pouvait-il en désirer une plus belle, plus conforme à ses goûts, qu'un voyage en des régions à peine entrevues et vers lesquelles le ramenait un invincible attrait. Allant à Constantinople, il avait aperçu au loin les caps de la Morée, le profil vaporeux des îles, le rivage ionien, cette Grèce d'Asie, non moins belle et poétique que l'autre. Son devoir d'ambassadeur accompli, il ne se jugea pas interdit, après deux ans de tribulations et de labeur, de retourner vers ces contrées de rêve, vers les mers bleues et les îles roses, et de les contempler à loisir. Il annonça le projet de visiter quelques parties de l'Archipel, les plus rapprochées de Constantinople, se fit délivrer un firman d'autorisation et obtint qu'un *tchaouch* de la Porte lui servirait de guide et de passeport vivant.

Après quoi, pour faire paraître tout le long du chemin le faste et la grandeur de la France, il se composa plus qu'une suite — « une cour! » Ce furent d'abord quelques compagnons triés avec

j'aurois bien de la joie si je pouvois, comme je le souhaite, avoir occasion de vous en donner des marques et vous faire connaître que je suis, Monsieur, votre très affectionné à vous servir.

« Paris, le 24 février 1674. »

Louvois : « Monsieur, j'ai reçu le sabre, l'écritoire, le baume blanc et le sorbet qu'il vous a plu de m'envoyer avec la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 21 septembre. Je vous remercie très humblement du présent qu'il vous plaît de m'en faire, et je vous supplie de croire que j'aurois beaucoup de joie si je pouvois vous faire connaître que je suis véritablement, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

« Versailles, ce 13 février 1674. »

Archives des affaires étrangères, Constantinople, XI.

soin : le fidèle Galland, décoré du titre de bibliothécaire de Son Excellence, le plus ambulant des bibliothécaires ; le chapelain de l'ambassade ; plusieurs religieux, hommes de grand savoir ; un certain Cornelio Magni, natif de Parme, voyageur intrépide, déjà familiarisé avec l'Orient ; un gentilhomme champenois du nom d'Antoine des Barres, qui avait la spécialité, en voyage, de courir les aventures galantes et de se poser en héros d'invraisemblables bonnes fortunes. Cornelio Magni, Galland, Antoine des Barres et Nointel lui-même, se feraient, chacun à sa facon, les historiographes du voyage (1). Rombaud Faidherbe fut désigné pour en être le peintre attitré. Il aurait à dessiner, d'après nature, tout ce que l'on verrait d'intéressant, et même, comme la tâche serait lourde, Nointel lui donna pour aide un second peintre, jeune homme bien doué, compatriote de l'artiste flamand et son ami intime. Un personnel de secrétaires et de suivants, un nombreux domestique, furent adjoints, sans préjudice des estafiers, coureurs, gens de livrée, qu'on louerait dans les différentes villes, afin de rehausser la pompe des entrées.

Le 23 septembre 1673, tout ce monde s'embarqua à Thérapia sur une galiote frétée pour la circonstance, lourd et lent bâtiment, animé par seize paires de rames, muni de six pierriers, garantie contre les mauvaises rencontres ; l'équipage était moitié turc, moitié grec, commandé par un *reis* ou capitaine turc.

Le voyage débuta favorablement. Les châteaux des Darda-

(1) L'ouvrage fort curieux de Cornelio Magni, écrit en italien, a ce titre bizarre : *Quanto di più curioso e vago ho potuto raccogliere nel primo biennio da esso consumato in viaggi et dimore per la Turchia*; Parme, 1679 ; *Secondo biennio* (1673-1674), Parme, 1692. L'ouvrage d'Antoine des Barres est intitulé : *État présent de l'Archipel*. Galland n'a malheureusement raconté que les premières scènes du voyage à la suite de son *Journal*. Les volumineuses relations de Nointel, pour la plupart inédites, sont écrites sous forme de lettres au Roi et à M. de Pomponne.

Tous les extraits que nous citons dans ce chapitre, sans les accompagner de références, sont tirés des lettres de Nointel en date des 21 septembre, 17 octobre, 10 décembre 1673, 19 février, 9 mars, 15 et 25 avril, 18 juin, 10 août, 17 décembre 1674. Celles des 17 octobre et 10 décembre 1673 et du 19 février 1674 ont été publiées par M. Schefer en appendice au *Journal de Galland*, II, 171-184.

nelles traitèrent bien l'ambassadeur, qu'ils saluèrent de leurs gros canons, toujours chargés à boulets : et Nointel, profondément sensible aux marques de considération, vit avec un plaisir indicible les projectiles bondir sur les vagues « en faisant rejaillir l'eau prodigieusement haut ». Il y en avait un de marbre, et si puissamment lancé, qu'il traversa le détroit, avec un autre, et s'en alla se perdre sur la rive opposée. Dès que l'on fut sorti des passes, on vit en face de soi Ténédos, « avec son port décrié par Virgile (1) » ; sur la gauche, la Troade déployait sa côte plate, ses sables inexplorés. La nature avait changé d'aspect : c'étaient déjà le ciel, l'air de la Grèce et ses admirables transparences, la mer d'un bleu opaque, moirée de lumière, immobile et comme écrasée de soleil, et chaque terre, chaque promontoire qui se levait à l'horizon, évoquait un souvenir héroïque ou charmant.

La galiote dépassa Ténédos, tourna sa proue vers la côte troyenne. Nointel se fit mettre à terre et chercha les vestiges d'Ilion; comme il ne trouva que de « grandes plaines remplies de buissons et de sable qui faisait qu'on avait de la peine à y marcher », il revint à bord; après avoir touché Mitylène, passé devant le beau golfe de Smyrne, il atteignit Chio, marqué dans le firman comme le point le plus éloigné qu'on eût permission d'atteindre.

C'était un plaisant séjour que cette grande île, riche alors, fertile, bien cultivée, relativement heureuse; l'homme et la nature, qui depuis l'ont affreusement traitée, ne s'étaient pas encore acharnés sur elle (2). Le joug turc n'y pesait pas trop : la ville et les villages s'administraient eux-mêmes, avec une sorte d'autonomie.

Le pays semblait moins grec que latin. En beaucoup d'îles, les restes des colonies génoises et vénitiennes qui, au Moyen-

(1) *Statio malefida carenis.*
(2) Qui ne se rappelle l'effroyable massacre accompli par les Turcs pendant la guerre de l'indépendance hellénique et le tremblement de terre survenu il y a peu d'années !

âge, s'étaient partagé l'Archipel, formaient encore l'élite des habitants et exerçaient une sorte de suprématie. Mais ces populations, italiennes d'origine, de langue, de mœurs, étaient devenues ou se disaient françaises de cœur, depuis que le Roi, grâce à la position prise par nous en Orient, leur était apparu comme le protecteur unique des chrétiens, des catholiques en particulier, et depuis que nos missionnaires travaillaient à ressaisir la direction des âmes. A Chio, on se serait cru en quelque faubourg de Gênes, tant les maisons peintes, leurs balcons et leurs terrasses, la toilette des femmes, les mantilles, le jeu des éventails, les œillades, rappelaient la côte ligure, et pourtant la France était reconnue comme l'unique source de grâce et de réconfort. Ses récentes victoires rehaussaient encore son prestige, et ce fut un immense événement pour l'île que de posséder son ambassadeur.

Il débarqua dans un fracas d'artillerie, les Turcs du château lui rendant le même salut qu'aux galères du Grand Seigneur. La population entière était sur pied; les ordres religieux qui foisonnaient dans l'île, Jésuites, Capucins, Dominicains, Observantins, l'évêque latin,son coadjuteur, leur clergé, les députés de la ville « et les particuliers les plus considérables » vinrent rendre hommage; dans toutes les églises, y compris celle qui dépendait de missionnaires italiens, on chanta des prières pour Sa Majesté et l'oraison en ces termes : *Ut Ludovicus rex noster, etc.*, et chaque fois que Nointel eut à paraître en public, on l'accueillit presque en vice-roi. Lui s'offrait complaisamment aux honneurs, savourant la joie de représenter un État victorieux et de tenir la place d'un monarque dont le nom volait dans toutes les bouches.

Avec ses goûts d'ostentation, il s'en donnait à cœur joie d'étaler son faste et de parader. Lorsqu'il menait par les rues son grand cortège, il faisait aller au pas, lentement, posément, afin qu'on pût le contempler à l'aise, afin que les habitants eussent « le loisir de remarquer la magnificence des habits, et même d'y toucher ». Il aimait aussi les longues cérémonies d'église, où, siégeant sur une sorte de trône, dans un nuage d'encens, il

voyait tous les yeux se fixer sur lui avec une curiosité respectueuse, et « les dames n'avoir de distraction que pour le regarder. »

Ayant appris que Maëstricht s'était rendu à nos armes, il donna à cette ocasion une grande fête à la ville. Après le chant du *Te Deum*, il y eut repas dans la cour du monastère des Capucins; la table de Son Excellence et des principaux de la ville était dressée sur une estrade « en forme de demi-lune »; au dessous, douze autres tables, pour les convives de moindre importance. Les arcades de la cour étaient enguirlandées de branches de citronniers et de myrtes, avec des festons de fleurs et de fruits, avec des inscriptions en français, en italien, en grec; rien ne manqua aux réjouissances offertes, ni la fontaine de vin pour le peuple, ni celle d'eau de fleur d'oranger pour les dames, jaillissant « d'un rocher de massepain et de confitures », ni le feu d'artifice allégorique : les victoires de Louis XIV y trouvèrent leur symbole dans la figure d'un Hollandais consumé par le soleil, pour avoir approché de trop près l'astre dominateur.

On resta trois semaines à Chio. Nos voyageurs parcoururent la côte, dont les courbes gracieuses leur rappelèrent la rivière de Gênes; ils virent les champs où se recueille le mastic, la liqueur qui coule de certains arbustes en larmes parfumées et fait la principale richesse de l'île; ils virent les vergers s'étageant en terrasses au flanc des collines. Çà et là, des débris antiques se montraient; Galland les notait. On visita aussi les couvents grecs, les caloyers ignares, les monastères de religieuses, où les mœurs n'offraient rien d'édifiant, et dont les parloirs servaient, suivant la mode italienne, aux rendez-vous galants. Partout, en ce souriant pays, la vie était facile et molle, la population aimable, les femmes belles et point farouches. Les Turcs se servaient d'elles pour empêcher les esclaves chrétiens de s'enfuir : ils laissaient ces captifs errer librement dans l'île; toujours une femme se trouvait pour s'emparer de chacun d'eux, pour le retenir, le fixer : c'était un moyen doux de les mettre à la chaîne.

Cependant, la curiosité de Nointel, loin de s'apaiser, s'irritait en se satisfaisant. Son projet primitif lui semblait maintenant étroit et borné : ne serait-ce point dommage que de s'arrêter au seuil de la Grèce? C'était ce que lui répétait sans cesse un de ses compagnons de route, ce Cornelio Magni dont l'humeur vagabonde sympathisait avec la sienne. La communauté de leurs goûts les avait liés d'amitié, et à présent ils s'excitaient mutuellement, s'entraînaient l'un l'autre. A lire le récit de Magni, il semble les voir pendant les haltes à l'ombre des platanes, après leurs chevauchées sur de vagues sentiers, devisant longuement, se confiant leurs rêves et faisant mille projets. Au-delà des pays qu'ils visitaient, leur imagination en découvrait d'autres, plus beaux, plus captivants encore : Délos, demeure d'Apollon; Paros, l'île de marbre; Naxos, Tino, Andros, tout le cortège des Cyclades; plus loin, les grandes îles grecques, Rhodes, Candie, Chypre, s'offraient à les conduire, par un chemin bordé d'intéressants aspects et de glorieux vestiges, jusqu'aux rivages de Syrie. Plus loin encore, ils trouveraient la Palestine et les lieux témoins de la Passion, l'Égypte et ses mystères, et lorsqu'ils auraient atteint cette suprême étape, Athènes se placerait sur la voie du retour pour clore magnifiquement le voyage.

A la fin, Nointel n'y tint plus. Les voies étaient ouvertes : pour un peu d'argent, son *chaouch* ne demandait qu'à éluder les termes du firman et à le mener faire le tour des Échelles. Sans réfléchir aux suites de sa détermination, aux frais énormes de l'entreprise, à l'inconvénient de déserter pour de longs mois son poste diplomatique, il ne résista pas au désir de voir les contrées les plus nobles, les plus illustres de l'univers, et s'en confesssa au ministre avec une naïve franchise. « La tentation m'a pris, écrivait-il, et j'y ai succombé, de passer en Candie, Rhodes et Chypre, et de pousser jusqu'en Jérusalem et en Égypte. »

Cependant, tout en s'accusant d'un peu trop de curiosité, il ne négligeait pas de faire valoir certaines raisons qui pouvaient le justifier aux yeux de ses supérieurs et avaient plaidé dans son

esprit au profit d'une cause gagnée d'avance. La peste sévissait furieuse à Constantinople, et le Roi n'interdisait pas à ses envoyés de fuir le fléau. Puis il importait que le texte des Capitulations récemment obtenues fût porté dans toutes les Échelles, présenté, expliqué à nos consuls et aux commandants turcs, afin que les premiers eussent à s'en prévaloir, les seconds à s'y soumettre; c'était le corollaire indispensable d'un renouvellement. Nointel avait chargé de cette mission un de ses agents, mais cet homme était mort en chemin, au début de sa tournée; l'ambassadeur le remplacerait avec avantage. Mieux que personne, paraissant dans toute sa grandeur, il obtiendrait la mise en vigueur des stipulations nouvelles dans les ports d'Asie mineure et de Syrie.

En Égypte, le voyage semblait susceptible de plus beaux résultats encore. Les nouvelles qui arrivaient de ce pays étaient désolantes : comme les Capitulations n'avaient rien spécifié pour l'Égypte, les chefs locaux, le pacha-gouverneur principalement, se croyaient tout permis contre nos marchands : sur ces malheureux, insultes, exactions, prélèvements arbitraires pleuvaient comme grêle. L'arrivée de l'ambassadeur en imposerait sans doute à « leur Pharaon » et les tirerait de servitude. Enfin, de n'avoir pas réussi à nous ouvrir l'isthme de Suez et la mer Rouge, il était resté à Nointel uu regret et un remords. Serait-il impossible de reprendre sur les lieux mêmes, au Caire, la négociation qui avait échoué à Andrinople et de la faire aboutir en la déplaçant. Et Nointel se voyait déjà prenant langue avec les puissances à demi indépendantes de l'Égypte, tentant leur cupidité par l'appât des profits que leur apporterait un commerce nouveau, concertant avec elles les moyens de nous assurer le passage si ardemment désiré, et plaçant ainsi la Sublime Porte en présence d'un fait accompli, pour lequel il serait plus facile d'obtenir sa ratification. Plein de cette idée, il s'annonça au pacha du Caire par une lettre dans laquelle il le sommait de cesser ses vexations et promettait ensuite de l'entretenir d'un projet qui rouvrirait pour l'Égypte la source des prospérités.

II

LES ILES.

En attendant, nos Français ont quitté Chio dans les premiers jours de décembre; les voici en plein groupe des Cyclades. Ils entraient là dans le royaume des corsaires : partout des côtes sinueuses, brisées; des replis inattendus, propices aux embuscades, des canaux tortueux, des rades à double issue, favorisant les surprises et les fuites. Conquises depuis un peu plus d'un siècle, les Cyclades étaient à peine turques : la domination ottomane y demeurait précaire, représentée par quelques *agas* et *cadis* qui se tenaient prudemment dans les lieux forts, ou plutôt intermittente : chaque année, le capitan-pacha passait avec sa lourde flotte; il venait accompagné d'officiers, de scribes et de bourreaux, environné de supplices, mettait les *rayas* sous le bâton, extorquait le tribut, le *kharatch*, puis s'éloignait, et aussitôt les corsaires chrétiens d'accourir en maîtres.

Leurs voiles peuplaient l'horizon; autour des îles rôdaient et furetaient, à côté de la croix de Malte et des flammes rouges ou vertes des Barbaresques, des pavillons de toute couleur, des navires sous bannière de Sardaigne, de Naples, de Livourne, d'Ancône, de Messine; à bord, de hardis capitaines, sans peur et sans scrupules; sous leurs ordres, une foule de gens sans aveu, recrutés dans toutes les parties de l'Orient, gaillards à la peau tannée par le vent de mer et à la moustache féroce, des *Levantis*, comme on les appelait, et aussi des aventuriers provençaux, catalans, majorquins, corses, siciliens, maltais, un peu de cette écume humaine qui traîne sur tous les rivages de la Méditerranée.

Cette nuée d'hommes de proie se mettait à l'œuvre. Les Africains faisaient leur récolte d'esclaves chrétiens : les corsaires d'Europe donnaient la chasse aux Turcs et n'épargnaient pas

leurs propres coreligionnaires. En vain, les villages s'étaient réfugiés au sommet des montagnes, pelotonnés dans le creux des vallées; ils n'échappaient pas aux incursions périodiques. « Messieurs du cours » devenaient seigneurs des îles et punissaient comme crime de rébellion toute résistance à leurs ordres. Ils prélevaient partout un tribut de vivres, de fruits, de femmes. En certaines îles, comme Milo et l'Argentière, la population féminine était mise chaque année en réquisition par les chevaliers de Malte. D'autres îles servaient aux corsaires de lieu d'hivernage. Ils s'établissaient à terre, s'installaient pour de longs mois, se partageaient les prises et faisaient bombance. Au reste, dans ces mers d'Orient, mal gardées et ouvertes à tout venant, chacun vivait aux dépens d'autrui. Les insulaires pillaient les navires naufragés. La côte méridionale de la Grèce fourmillait de pirates. Il n'était pas jusqu'aux moines de l'Athos, retranchés dans leurs couvents, qui ne prissent et vendissent comme esclaves les marins que la tempête jetait au pied de leur promontoire (1).

Dans ce pays d'alarmes, de violences, de rapines, le commerce et la population n'avaient de recours qu'en l'autorité du Roi : c'était la médiatrice universelle. Nos consuls, nombreux dans les îles, protégeaient contre les Turcs les missions latines, intercédaient en faveur des groupes catholiques qui se serraient autour d'elles. D'autre part, sans interdire tout à fait les exploits des corsaires, la France modérait leurs déprédations : de par le Roi, il leur était fait défense de troubler le commerce, de visiter les navires européens, de toucher aux biens des religieux, de trop molester les habitants. La course, chose licite en soi et permise, avait ses lois, qu'on ne devait point transgresser. En 1674, Louis XIV délivrerait aux Latins de l'Archipel des lettres de protection en bonne forme, qu'ils pourraient opposer aux corsaires comme une sauvegarde souvent violée, parfois efficace; en somme, sur ces pays à situation étrange, mal définie, dis-

(1) Archives des affaires étrangères. Constantinople, X.

putés entre l'Islam et la chrétienté, la France exerçait un vague protectorat Aussi, lorsqu'un de ses ambassadeurs traversait l'Archipel, son passage semblait une bénédiction. On venait de tous côtés lui demander des réparations d'injustices, soumettre à son jugement des contestations privées, des différends entre cultes rivaux. Turcs et chrétiens, alternativement maltraités, se réclamaient de lui contre leurs tyrans respectifs : à ces opprimés divers, le pavillon blanc qui flottait à l'arrière de son bâtiment, apparaissait comme un signe de salut.

Nointel en fit l'expérience. A la première île qu'il rencontra au sortir de Chio, celle de Micone, encore toute vénitienne d'aspect, une voile parut à l'entrée du port, piquant droit sur la galiote; on reconnut un corsaire, sous pavillon de Livourne. Les Turcs de la galiote se mirent aussitôt à trembler de tous leurs membres; ils avaient déjà ôté et caché leur turban, renié leur nationalité, lorsqu'on vit la frégate du corsaire changer « son dessein de pirater en l'honneur qu'elle a rendu à la bannière de Sa Majesté et à la personne de son ambassadeur. »

Rassurés, les Turcs descendirent à terre. Ils n'avaient pas remarqué quelques hommes placés en sentinelles sur un escarpement voisin, à l'affût d'une proie : ces guetteurs avaient été apostés par un autre corsaire, un Français exerçant sous pavillon sarde. Ses gens tombèrent sur les Turcs et voulurent les prendre : une bagarre s'ensuivit, jusqu'à ce que le corsaire, instruit de ce qu'il allait faire, vint trouver humblement l'ambassadeur et s'excuser de la liberté grande. Un peu plus loin, ayant appris que des corsaires avaient condamné à mort, dans un simulacre de jugement, et décapité un pauvre chrétien de Candie, pour le punir « d'avoir fait mine de se défendre », Nointel les admonesta sévèrement et leur fit promettre plus de modéraiion dans l'avenir.

Les éléments se montraient moins dociles. Par le travers de Délos, une bourrasque assaillit la galiote. Les gens de l'équipage et surtout les Grecs, *solennissima canaglia,* au dire de Magni, se croient perdus : tout ce monde s'effare, s'affole, n'obéit plus

aux commandements et augmente le péril par d'incohérentes manœuvres. Nointel, qui avait le courage théâtral, se campe alors à la poupe, et là d'une voix sonore, d'un beau geste, réprime le désordre : « quiconque fera le mutin, dit-il, sera jeté à la mer. » Il ordonne ensuite de carguer les voiles, de lever les avirons, de s'abandonner aux flots, d'attendre avec confiance la fin de l'épreuve. En effet, une accalmie survint après quelques heures, et le lendemain l'île voisine de Naxos offrit un refuge.

Dans le groupe de seigneuries vénitiennes qu'étaient naguère les Cylades, Naxos, centre de l'Archipel, tenait le premier rang. Ancien fief des Sanudo, elle renfermait encore une population presque exclusivement latine. A l'arrivée de Nointel, les descendants des Sanudo, l'archevêque, les religieux, le peuple, descendirent en procession à la Marine, avec la croix et la bannière, pour saluer *il signor ambasciator*, qui put vérifier ce dire d'un de ses prédécesseurs : « La fleur de lys et le nom du Roi sont dans le même honneur à Naxie que dans la propre France (1). » Il monta jusqu'au sommet de l'île, gravit le pic aigu qui la domine et semble régner sur l'Archipel; là, il vit s'arrondir à ses pieds le groupe des Cyclades; il put compter soixante îles ou îlots, blocs de pierre variant à l'infini de dimensions et de formes, plongeant dans l'onde bleue.

Comme il se reposait au château, entre deux excursions, une troupe de corsaires, le croyant absent, eut l'audace de débarquer dans l'île. Et soudain, devant la vieille forteresse vénitienne, une bande de *Levantis* paraît; avec des cris furieux et des mines atroces, ils demandent qu'on leur livre l'*aga*, le *cadi*, pour les emmener en eslavage; sans quoi, ils mettront le feu partout. Mais Nointel se montre sur une terrasse et harangue ces forcenés : qui les rend si hardis de menacer un lieu que l'ambassadeur du Roi honore et couvre de sa présence? Devant cette apparition, l'orage humain s'apaise, les assaillants renoncent à leur projet et s'en retournent au rivage.

(1) Paroles de M. de Cézy, citées par Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, I, 326.

Nointel ne traitait pas toujours les corsaires avec tant de rigueur, lorqu'ils montraient plus de retenue. Entre chrétiens, était-il interdit de fraterniser, de s'aider un peu? Il employa quelquefois leurs galiotes à convoyer son bâtiment, à le remorquer même d'une île à l'autre. Plusieurs d'entre eux se mirent à sa suite, et comme, d'autre part, les religieux latins lui faisaient cortège, il finit par traîner avec lui un monde étrange, des *Levantis* à physionomie de brigands et de pieux missionnaires, des coureurs de mer et des pères jésuites, des Capucins et des Turcs, tous vivant en passable intelligence, avec la familiarité méridionale.

Il parcourut en cette compagnie la plupart des Cyclades, sans se presser et prenant son temps. Pour accomplir le grand dessein sur l'Égypte, il eût été à propos d'aller tout de suite à ce terme extrême du voyage et d'agir par surprise : une absence prolongée pouvait éveiller les défiances de la Porte et motiver un rappel. Mais Nointel, nous le savons, était surtout un observateur passionné des hommes et des choses, et dans les îles, mille objets captivaient son attention et le retenaient au passage.

Le pittoresque des sites ne le touchait pas autrement. L'âpre beauté des îles, leur nudité scupturale, leurs flancs à peine tachetés de maigres broussailles, les jeux de la lumière sur leurs formes hardies, les aubes vermeilles et la pourpre des couchants, ne paraissent point l'avoir émerveillé; en homme de son temps, il aimait surtout la nature fastueuse, opulente, les ombrages massifs, savamment taillés, et les décors de verdure. Ce qui l'attire dans les îles, c'est la prestigieuse couronne de souvenirs et de légendes qui plane au-dessus d'elles; ce qui l'émeut et le ravit, c'est la recherche des trésors d'art, la chasse aux antiquités. Il s'attardait à déchiffrer une inscription, s'oubliait devant un fragment de bas-relief ou de statue, ne savait refuser une visite à aucun de ces villages illustres, dont le nom s'est inscrit en lettres d'or dans l'histoire ou dans la fable.

Partout, il faisait prendre des vues et dessiner des croquis.

Malheureusement, un de ses deux peintres, Rombaud Faidherbe, attaqué de maladie, était mort à Naxos; mais l'autre lui restait et faisait double besogne. Une troupe d'ouvriers suivait l'ambassadeur pour enlever les marbres qu'il désignerait; lui-même jetait sur le papier quantité de notes, destinées à se transformer en de savants mémoires.

Le vent du Nord, la piquante tramontane, le retint deux jours à Délos; il ne s'en plaignit point, bien que l'île fût dépourvue d'habitants : « ce désert » était peuplé d'antiquités. Il visita la grande et la petite Délos, les îles jumelles; dans la grande, dediée tout entière au culte d'Apollon, il retrouva les restes du temple, la statue colossale du dieu, mutilée et décapitée, mais parfaitement reconnaissable; près d'elle, certains détails d'ornementation alors subsistants, aujourd'hui détruits, et la description qu'en donne Cornelio Magni, avec un soin minutieux, peut fournir quelques renseignements à l'archéologie moderne (1).

A Paros, Nointel joint à son butin une cargaison de marbres. Les habitants lui signalent dans un îlot voisin, celui d'Antiparos, une autre statue colossale : il s'y rend aussitôt. Le colosse, situé à l'entrée d'une grotte qui s'ouvre au flanc d'une montagne, n'est qu'un bloc de stalactites, dans lequel l'imagination populaire a cru reconnaitre une figure humaine. Mais ce mécompte met Nointel sur le chemin d'une découverte. Il cherchait une œuvre d'art : il va trouver une merveille de la nature.

Dans le sol de la grotte, une sorte de puits s'ouvre, une bouche obscure, l'entrée d'un couloir qui plonge presque perpendiculairement dans le massif montagneux. De mémoire d'homme, personne n'a osé pénétrer dans ce conduit, qui mène, dit-on, à des lacs souterrains. Emporté par son intrépide curiosité, Magni s'y risque, un seul homme s'étant présenté pour l'accompagner, un corsaire, habitué à faire métier de désespéré; ainsi aidé, l'Italien s'enfonce, disparaît pendant plusieurs heures et remonte enfin à la surface, ébloui, stupéfait de ce qu'il a vu. La montagne tout

(1) Voyez l'extrait que nous reproduisons à l'appendice, sous le chiffre IV

entière est creuse, évidée à l'intérieur, et renferme une succession de cavernes, tapissées d'étonnantes stalactites.

A son tour, Nointel veut jouir du coup d'œil. A l'aide d'échelles et de cordes, il descend périlleusement, suivi de quelques porteurs de torches; il se retient avec peine aux parois suintantes, franchit des éboulis, côtoie des abîmes, voit enfin l'excavation s'élargir, s'éclairer de vagues lueurs qui filtrent à travers les fentes de la montagne, et arrive à des carrefours souterrains, où son regard embrasse un incomparable spectacle. De tous côtés, de hautes nefs s'ouvrent, s'entre-croisent, prolongent leurs travées, et sur leurs parois s'épanouit une profusion d'efflorescences cristallines. Les stalagmites jaillissent du sol, les stalactites se suspendent aux voûtes et aux nervures en draperies translucides, descendent en longues aiguilles pressées, mettent au fond d'obscurs enfoncements des reliefs d'une blancheur laiteuse, dessinent des formes de lustres et de girandoles, figurent des piliers, des cannelures, des chaires à baldaquins, des arceaux festonnés, mille caprices et mille délicatesses d'architecture (1).

Nointel restait suffoqué d'admiration. Quand il se fut un peu remis, il continua son exploration et, à mesure qu'il avançait, des choses plus surprenantes encore le tenaient tour à tour en extase; c'étaient de longues colonnades, des orgues, avec leurs tuyaux admirablement formés, éclatant d'une « argentine blancheur » (2); c'étaient des abîmes au fond desquels se discernait un chaos de pointes aiguës, des lacs gelés, étalant leur nappe glissante; des stalactites pareilles à des branchages et à des arbres, représentant

(1) L'exploration de la grotte a été narrée par Magni, dans son ouvrage, et par M. de Nointel lui-même, dans un récit extrêmement détaillé, très orné, descriptif à outrance, que M. Omont a publié dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1892-94, d'après le manuscrit de la Bibliotèque nationale. Plus tard, le voyageur Tournefort a raconté de seconde main la même expédition. Nous avons aussi fait des emprunts à une lettre de M. Blondel de Jouvancourt, chancelier de l'ambassade de Constantinople sous M. de Ferriol. Passant en 1669 à Antiparos, cet agent y avait trouvé le souvenir de Nointel encore très vivant. Sa lettre, conservée aux archives de notre ambassade à Constantinople, nous a été gracieusement communiquée par M. Boppe.

(2) Relation publiée par M. Omont

des forêts pétrifiées, et les nuances les plus diverses, « du vert de mousse, du blanc, du noir, de l'obscur, du clair, du bleuâtre » une variété d'aspects incroyables, toutes les formes de la création, « un abrégé du monde (1) ».

L'ambassadeur ne peut plus se détacher de ces lieux d'enchantement : il s'y établit, il y prend domicile. Le reste de son escorte est appelé, sa maison, ses gens, son office, sa cuisine. Toujours pompeux, il soupe au son des violons; il écoute les doléances des habitants de l'île et des environs, rend la justice, puis, jugeant que la nuit est venue, se retire dans des appartements ou cabinets qui semblent s'être creusés pour le recevoir dans l'épaisseur des cristallisations. Autour de lui, chacun s'installe, s'accomode de son mieux, et, dans ce lieu souterrain, tout le monde perd peu à peu la notion de l'heure. A un moment, une clarté assez vive s'insinue par les fissures des voûtes et s'épand dans les cavités. Sont-ce les rayons de la lune? C'est le soleil, déjà revenu sur l'horizon terrestre, mais cet astre, « se vengeant d'avoir été pris pour un autre (2), » retire presque aussitôt sa lumière, et les grottes retombent à une demi-obscurité, percée çà et là par l'ondoyante rougeur des torches.

Cependant une idée est venue à Nointel, idée bien digne de son goût pour les scènes à effet. On était à la veille de Noël : quel lieu plus propre à célébrer les offices; ce cadre fantastique leur prêterait un éclat sans pareil. Aussitôt, missionnaires, mariniers, corsaires, gens du pays, d'apporter tout ce qu'il faut pour orner et illuminer la grotte. Un bloc de stalactites servira d'autel : on y place des tapis, les images saintes et les vases. Des hommes grimpent le long des murailles ; s'aidant de toutes les anfractuosités, ils plantent de tous côtés des torches, des cierges allumés, et, frappées par ces feux, les pointes des stalactites s'endiamantent, les congélations s'éclairent, se renvoient et multiplient les reflets par d'infinies transparences : toute cette végétation devient lumineuse. Au-dessus de l'autel, dans une stalactite creuse qui fait

(1) Relation publiée par M. Omont.
(2) *Ibid.*

penser à une urne d'albâtre, quelqu'un va enfermer une flamme et pique l'étoile du berger. La Messe de minuit commence, devant une foule de spectateurs : au *Gloria in excelsis*, des décharges de pierriers et de boîtes retentissent, éveillant des échos profonds, d'interminables résonnances, tandis que cinq cents flambeaux de cire, une infinité de torches et de lampes inondent de clarté la cathédrale improvisée et font ressortir les richesses d'une décoration ciselée par la nature.

Nointel passa trois jours entiers dans la « grotte des merveilles ». Quand il se fut avancé aussi loin que possible, quand il eut tout examiné et rassasié ses yeux, il fit placer à divers endroits des inscriptions, où il signalait à la postérité sa hardiesse et sa découverte (1) : il reprit ensuite la mer. L'hiver était venu, et, bien que l'on eût échangé à Naxos la galiote contre une tartane provençale, tenant mieux la mer et finement gréée, le voyage ne se poursuivait plus qu'avec une extrême lenteur. Presque chaque soir, il fallait relâcher, et souvent on n'atteignait le port d'abri qu'au milieu des dangers (2).

On quitta les Cyclades; on se rapprocha des Sporades, qui bordent le littoral d'Asie. Plus nombreuses encore étaient les formes étranges, déchiquetées, qui parsemaient la mer, et il y avait tout le long de la côte un émiettement d'îles. Pathmos, l'île de l'Apocalypse, Cos, patrie d'Hippocrate, furent abordées tour à tour; Rhodes enfin apparut, avec ses maisons à façade

(1) Voici, d'après Blondel de Jouvancourt, l'inscription mise à l'entrée de la grotte :

Cedant tenebræ lumini
Ficta numina vero Deo
Hoc antrum
Nocturno ereptum Jovi
Nascenti Christo dedicavit
Car. Franc. Olier de Nointel.

(2) Parfois le péril était si grand qu'au dire d'Antoine de Barres « chacun préparait ses petites affaires pour l'autre monde. Un valet de chambre de M. de Nointel lui rendit dix pistoles qu'il avoua lui avoir volées en plusieurs fois. » *État présent de l'Archipel*, p. 159.

gothique et à frontons armoriés, ses ogives, ses tourelles : une ville française du Moyen-âge, laissée prisonnière en Orient.

Les Turcs gardaient jalousement l'île qui leur avait coûté tant de sang, et en avaient fait un lieu de déportation pour les princes tartares, coupables de quelque manquement. Le fils d'un khan de Crimée y était alors détenu. Cornelio Magni, étant allé voir le jeune prince, le trouva fort marri de sa situation : « Si l'on n'eût, disait-il, méconnu son droit, il règnerait maintenant en Crimée et ferait voler les têtes à son gré, » ce qui lui semblait le comble du bonheur humain. A cette passion il en joignait une autre, celle des fleurs, et ne pouvant satisfaire la première, demandait à la seconde sa consolation. Il avait des fleurs magnifiques, qu'il cultivait de sa main, avec amour, et montrait orgueilleusement. On visita aussi le domaine d'un Turc de condition; à défaut du maître absent, Nointel fut reçu par son fils, un tout jeune garçon, et par le chef des eunuques, qui lui offrit un beau bouquet au nom de la première épouse; dans la salle de réception, où s'échangèrent d'infinies politesses, on entendait, derrière une jalousie qui permettait de voir d'à côté sans être vu, le gazouillis des femmes.

Ainsi se continuait le voyage, avec ses fortunes bonnes ou mauvaises et ses changeantes rencontres. A chaque île, l'aspect, le type, le costume de la population étaient autres, et cette amusante diversité finit par suggérer au marquis un projet pour le moins original. Partout où il passait, il faisait acheter des habillements propres au pays : et quelle amusante variété de formes et de nuances, surtout dans l'ajustement des femmes! Larges pantalons bouffants sous des casaques de velours, jupons brodés, vestes à soutache et à passementeries, ceintures et corsages plaqués de bijoux rustiques, bonnets tissus d'or et bizarres coiffures de linge, plissées, godronnées, ballonnées, il y avait là de quoi satisfaire tous les goûts : c'était une surprise continuelle pour les yeux. Nointel s'était mis en tête de rapporte cette pacotille à Constantinople. Là, il s'adresserait à un Domi nicain de ses amis, habile à modeler la cire, et lui commanderait

une série de figures, que l'on vêtirait de ces oripeaux et que l'on exposerait ensuite. Plus tard, tout cet Orient en effigie pourrait être envoyé à Paris et former un musée public de figures de cire, qui attirerait la foule autant qu'un autre déjà ouvert, où l'on voyait en grandeur naturelle le Roi, la Reine, Monseigneur le Dauphin et les premiers personnages de la cour.

Au lieu de collectionner des costumes, Magni notait les physionomies, les caractères; et son récit, avec des expressions d'une bonhomie savoureuse, nous présente toute une galerie de vivants personnages : prêtres grecs chevelus et barbus, moines crasseux, *protopapas* puant l'ail et la ciboule, à tel point que Nointel est obligé de s'appliquer contre la figure un gant odoriférant, pour se prémunir contre les conséquences de leur abord : Juifs « bien raffinés », Grecs d'esprit aigu, « plus perfides que la perfidie même », et, çà et là, des consuls de France échelonnés, tous méridionaux, natifs de Marseille ou de Toulouse, gens de belle faconde et de verve hâbleuse, pénétrés de leur importance. Devant Chypre, le consul vint reconnaître le navire : il trouva dans la chambre de poupe le principal messager, couché sur son lit et enveloppé de sa pelisse : « Qui êtes-vous? lui dit-il. — Votre supérieur. — Je n'en ai que deux, le Roi et son ambassadeur à Constantinople. » Nointel se nomma; alors, avec de profondes révérences, le consul le conduisit à terre, où il lui fit les honneurs de l'île, de ses jardins et de ses chasses.

Dans les derniers jours de février 1674, les cimes neigeuses du Liban, paraissant à l'horizon, annoncèrent aux navigateurs la côte syrienne; on aperçut le sol toujours convoité et disputé, la terre de sang et de délices, qui vers la fin de l'hiver se signale aux marins, à une grande distance en mer, par le parfum de ses amandiers et de ses pêchers en fleurs, embaumant la brise. Nos voyageurs ne firent que longer la côte, touchant aux principales Échelles. Ils virent Tripoli de Syrie, centre du commerce vénitien en ces parages, avec les sept grosses tours carrées qui en défendaient l'entrée; Seyde, l'ancienne Sidon, Échelle importante, où il n'y avait que des marchands français, vivant entassés

dans un seul bâtiment, dans un « khan », dont la masse se détachait comme un cube blanc parmi de laides masures; plus loin Saint-Jean d'Acre, clé de la Syrie au Moyen-âge, grande maintenant par ses ruines, qui encombraient le port et attristaient la plage.

Dans tous ces endroits, Nointel profitait de son passage pour étudier sur le vif des Turcs de province, pour lier connaissance avec les pachas et les cadis, et n'omettait jamais de relever le trait de mœurs, le propos caractéristique (1). Toutefois, il abrégeait désormais les séjours et observait au vol, ayant hâte d'arriver à Jérusalem pour les cérémonies de la semaine sainte. Bientôt, il faisait saluer d'une volée de son artillerie les sommets du Carmel, entrevus au loin : le 12, il prenait terre à Jaffa, au seuil de la Palestine.

III

LA TERRE SAINTE.

Entre Jaffa et Rama, on chevaucha en caravane armée, à cause des Arabes qui infestaient le pays. La Terre-Sainte apparut d'abord fertile et riante contrée. Le printemps la couvrait de fleurs; sur le sol, au lieu du gazon de nos contrées, c'était une nappe ininterrompue de tulipes et d'anémones. A perte de vue, la campagne s'argentait du feuillage des oliviers, et Antoine des Barres ne se lassait pas d'admirer ces arbres vigoureux, prolongeant d'interminables allées « en aussi bon ordre et aussi droites que celle de France qu'on tire à la ligne et qu'on plante au cordeau (2) ». Et toute cette végétation croissait spontanément, bien que le pays fut mal arrosé et dépourvu de cours d'eau. Nointel

(1) Il écrivait après sa visite au cadi de Seyde : « Par manière d'entretien, il s'informa de mon *tchaouch* si j'étais marié, et il s'étonna fort que je ne le fusse pas, insinuant néanmoins qu'il le soupçonnait, parce que je n'avais pas assez caressé son fils. »

(2) *État présent de l'Archipel*. 201.

relève cette particularité en termes ampoulés, car il jugeait nécessaire d'enfler et de guinder son style à mesure qu'il approchait des lieux augustes : « Les rivières de la grâce, dit-il, qui y coulaient en si grande abondance et avec tant d'utilité, suppléaient aux naturelles, dont le défaut oblige encore à présent de recouvrir et de ménager les sources. »

En termes non moins originaux, il décrit sa montée vers Jérusalem, au sortir de Rama : « Étant parti de grand matin, je commençai d'entrer dans les montagnes au château du Bon Larron ; son nom conserve la mémoire de sa pénitence, et les Arabes celle de son désordre. Et après m'être reposé à Saint-Jérémie, où ce prophète est né, je jetai des œillades en passant sur la vallée de Térébinthe, sur le village de Saint-Jean-Baptiste, sur la maison de plaisir de Sainte Élisabeth, où la Vierge la visita, et s'il m'avait fallu m'arrêter à toutes les remarques que l'on me faisait, j'aurois trouvé les portes de Jérusalem fermées. »

A Jérusalem, où le culte catholique ne se soutenait que par la protection du Roi, les Turcs ne nous permettaient pas pourtant d'avoir un consul et nos représentants n'avaient que rarement pénétré : raison de plus pour que Nointel crût nécessaire de frapper les esprits en s'adressant aux yeux. Il voulut que son entrée dans la ville sainte dépassât en magnificence toutes celles qu'il avait faites.

C'était le 15 mars 1674 : l'ambassadeur s'avançait précédé d'officiers turcs et de religieux latins, annoncé par des fanfares, monté sur un cheval richement harnaché ; seize estafiers et palefreniers l'environnaient ; autour de lui on portait ses armes. Un large parasol, insigne de souveraineté dans tout l'Orient, ombrageait sa tête, et cinquante cavaliers le suivaient sur deux files, le mousquet haut. Cette pompe quasi-guerrière passa sous les hautes portes faronches, s'engagea dans l'archaïque cité, croulante de vétusté, plus sarrasine que turque. Dans les rues, le peuple s'écrasait pour voir : il y avait foule sur les terrasses, des spectateurs de race et de croyance ennemies, musulmans, grecs, latins, arméniens, coptes, juifs, et tous avaient l'impres-

sion d'assister à quelque chose d'imprévu et de grand; il semblait que la France, en la personne de son ambassadeur, reprenait possession de Jérusalem ou du moins venait la couvrir d'une protection auguste.

L'ambassadeur descendit au couvent du Saint-Sauveur, chez les Franciscains de Terre-Sainte qui, depuis des siècles, tiennent garnison catholique autour des églises de Judée. Il se fit leur hôte, s'associa à leurs exercices de dévotion, à leurs observances : comme eux, il voulut jeûner, veiller, s'humilier, montrant une ferveur exemplaire. En particulier, il se comportait comme le plus humble des pèlerins; en public, pour la visite aux sanctuaires, on le voyait s'entourer de toute la communauté et, précédé de la croix et des cierges, escorté de ses gardes, faire magnifiquement figure, tenant à honneur de soutenir le prestige et l'autorité de son maître.

Ces dévotions solennelles ne plaisaient pas à tout le monde. Les Grecs, nos concurrents dans les Lieux saints, poursuivaient l'ambassadeur et sa suite d'un regard mauvais, chargé de venin, et « leurs yeux de basilic » le fixaient avec obstination. Ces schismatiques enviaient à nos religieux l'honneur de posséder un tel pèlerin, s'alarmaient du lustre qui en rejaillissait sur notre culte et craignaient que la position de l'orthodoxie dans les Lieux Saints n'en reçut quelque atteinte.

On sait ce que se disputent en Palestine les confessions rivales. Ce n'est pas la propriété des Lieux Saints, qui appartient au Grand Seigneur, souverain territorial et juge suprême des contestations; ce n'est pas même un usufruit complet, une jouissance exclusive, chaque culte officiant à tour de rôle aux principaux autels. Il s'agit de certains privilèges honorifiques, marques ostensibles de prééminence; par exemple, le droit d'orner un sanctuaire, d'y placer des images et des tapis, d'y suspendre des lampes, de garder la clef d'une église ou le cadenas d'une serrure. Portant sur ces riens précieux, la lutte s'étendait alors à tous les sanctuaires, mais la position convoitée et disputée entre toutes, plusieurs fois prise et reprise, était le

Saint-Sépulcre lui-même, c'est à dire l'édicule en forme de rotonde qui s'élève dans l'église du même nom et recouvre d'une chapelle de marbre le roc sacré du Tombeau.

On était arrivé pourtant à une sorte de compromis et de partage. Aux jours de fête, les Grecs avaient le droit d'orner et d'illuminer extérieurement la coupole de l'édicule; les Latins étaient en possession de décorer et de draper les murs jusqu'à la base de la coupole. En l'honneur de Nointel, ils sortirent leurs plus beaux ornements, un splendide tapis de brocart, don de Philippe IV d'Espagne; cet étalage acheva d'exaspérer les Grecs, dont le dépit se tourna en rage.

Pour mettre en place la tenture, les religieux étaient montés sur la corniche, à l'aide d'une échelle servant aux deux cultes. Méchamment, les Grecs retirèrent l'échelle, et les bons pères, leur travail achevé, se trouvèrent fort empêtrés pour descendre : il leur fallut sauter à terre, au milieu des huées de leurs adversaires. On se mit à s'invectiver; des deux côtés, des renforts arrivèrent, de gros bâtons parurent; des injures, on en vint aux coups; les Latins rendirent « avec quelque usure » ceux qu'on leur portait; il y eut rixe, mêlée, bataille dans l'église et sur la place voisine, jusqu'à ce que des soldats turcs fussent arrivés pour rétablir l'ordre, distribuant avec impartialité aux deux partis horions et bourrades.

Mais la communauté grecque s'était levée toute entière : prêtres, religieux, séculiers, femmes, enfants, se précipitèrent au tribunal du cadi, gesticulant, criant, vociférant, réclamant secours contre ces Latins qui avaient voulu les assassiner. Ce fut un tumlte effroyable, « un enfer déchaîné ». Pour appuyer leur plainte, il fallait aux Grecs un cadavre : ils le trouvèrent. Un de leurs caloyers, chargé d'ans et d'infirmités, venait de trépasser; ils prétendirent que le pauvre homme était mort des coups reçus pendant la bagarre. Ils exhibèrent son corps, montrèrent ses prétendues blessures et lui firent des funérailles vengeresses, avec de grandes démonstrations de douleur et de colère. Puis, comme le cadi se pressait peu d'accueillir leur

requête, ils députèrent à Constantinople leur patriarche, chargé d'évoquer l'affaire au tribunal de la Sublime Porte. De leur côté, nos moines firent partir leur père procureur. Voilà l'éternel procès renouvelé, à l'occasion du voyage de l'ambassadeur.

Les cérémonies de la semaine sainte n'en furent pas moins touchantes et belles. Pendant les derniers jours, Nointel vécut dans l'église du Sépulcre. Il parcourut le labyrinthe de sanctuaires obscurs que renferme la vieille basilique : il vit l'enchevêtrement des chapelles, les étouffants réduits où se conservent les reliques et, au fond de ces antres sacrés, à la lumière des lampes éternelles, le ruissellement des ors et la splendeur des châsses. Précédé de ses janissaires, il fendait le flot des pèlerins, la foule dolente; il allait de l'un à l'autre de ces lieux de prière et de lamentation où depuis tant de siècles, avec les mêmes soupirs, les mêmes sanglots, vient chercher secours, au contact de la souffrance divine, la grande détresse de l'humanité (1). Quand il eut suivi les offices au pied du Sépulcre et entendu les interminables psalmodies, les pères le conduisirent en procession au Calvaire, à la pierre de l'Onction; il refit toutes les stations de la voie douloureuse.

Ce fut ensuite l'allégresse triomphante de Pâques, puis une série d'excursions dans toutes les parties de la Judée. Par les rampes pierreuses, par les grises solitudes, où fuyaient des hyènes, on descendit jusqu'à la dépression où s'épanouit la maigre oasis de Jéricho, en avant des montagnes moabites qui, de leurs cimes cuivrées, barrent durement l'horizon. Jamais ces lieux désolés n'avaient vu plus imposant pèlerinage. L'ambassadeur, ses compagnons, les religieux allaient à cheval, sur de hautes selles à la mode du pays, dans le flottement des tapis à longues franges et des verroteries. Des Maronites, clients traditionnels de la France, suivaient en longue file, et quatre-vingts cavaliers en casque et cotte de mailles, commandés par le principal officier turc de Jérusalem, le *musselem*, s'avançaient sur les

(1) *Singulti e sospiri*, dit Magni.

flancs de la colonne. Ainsi protégé, Nointel put se recueillir devant Jéricho, prier aux bords du Jourdain, comtempler la mer Morte.

Non loin de la grève sinistre, le *musselem* avait fait dresser un pavillon, richement orné, où il offrit aux Français un festin, un de ces repas que Nointel qualifiait « grands, si l'on considère le nombre des plats, mais très méchants par la malpropreté. » Dans le cercle des convives assis par terre à la mode turque, où circulaient pieds nus les serviteurs, on vit paraître des jattes de riz et de pilaf, des mixtures de farine et de miel, des monceaux de viandes, des nourritures étranges, épouvantables, « certains poulets qui semblaient sortir de la cuisine de Pluton », des mets à soulever même l'estomac robuste d'un Français du dix-septième siècle; pour finir, un mouton entier, rôti, dégouttant de graisse, un de ces moutons de Syrie à queue énorme. Le Turc s'empara de cet appendice et y mordit à belles dents; il en détacha ensuite un gros paquet de graisse et le porta à la bouche de l'ambassadeur, comme morceau de choix. Nointel pâlit, fixa sur ses compagnons un regard de détresse; mais les règles de la politesse orientale lui défendaient de refuser; il surmonta ses dégoûts et absorba le morceau : ce fut un de ses traits d'héroïsme.

Dans le voisinage du lieu de halte, des Bédouins pillards erraient, rôdaient; on distinguait leurs tentes, leurs campements nomades, que Nointel nomme « des villages ambulatoires. » Toutefois, ces barbares, avec qui l'on avait eu la prudence de passer un arrangement, se montrèrent sages : ils laissèrent les pèlerins continuer leur tournée, visiter le Cédron, les sépultures des rois et des prophètes, et Bethléem, où les Grecs dominaient et ne nous permirent d'accéder que par grâce à la grotte de la Nativité.

Parmi tant de lieux vénérables, il en était un que Nointel se fût fait scrupule de négliger : son patriotisme, autant que sa dévotion, lui commandait d'y aller. Une tradition voulait qu'après la prise de Jérusalem par les Infidèles et la destruction du

royaume latin, une poignée de Français, descendant des croisés, se fût retirée et retranchée sur un mont proche de Bethléem; là, retombés à la vie sauvage, vivant à la façon des Arabes, pillant et guerroyant comme eux, ces Français du désert se seraient maintenus quarante ans, et leur résistance n'eût fini que par la mort du dernier d'entre eux. Leur prétendu repaire s'appelait encore dans le pays « la montagne des Français. » Nointel y mena un pèlerinage armé, car l'endroit était particulièrement mal famé et hanté, disait-on, de dangereux Arabes.

La colonne s'organisa militairement, l'ambassadeur au centre, chacun le pistolet au poing. Le guide qui la conduisait ne répondait de rien, mais se fiait « au courage français ». A mi-hauteur, on vit les escarpements du sommet se hérisser de lances : des burnous noirs, de grands arcs parurent, et un vol de flèches siffla dans l'air. Mais la petite phalange va-t-elle s'arrêter devant quelques pillards; qu'on les disperse, qu'on les châtie : à l'assaut! Chacun s'élance, escalade les pentes, faisant feu sur les burnous. Le bruit de la poudre dispersa toute la bande. Les vainqueurs arrivèrent sans difficulté au sommet, glorieusement reconquis, et y cherchèrent les traces, les ossements de leurs devanciers. Inutile de dire qu'on ne les trouva point; néanmoins, comme Nointel aimait à solenniser tous les épisodes de son voyage, il fit entonner un *Dies iræ* à l'intention de ces héros problématiques.

Les Arabes, cependant, s'étaient rapprochés, mais annonçaient maintenant des dispositions pacifiques et faisaient des signes d'intelligence. A la fin, leur roi, le chef de la tribu, envoya des otages et proposa un colloque; il s'y présenta avec sa grâce noble de fils du désert. Nointel et lui chevauchèrent quelque temps côte à côte et se séparèrent amis, après s'être expliqué sur le malentendu du matin : il fut reconnu que l'attaque avait été provoquée sous mains par les moines grecs, qui avaient dépêché au chef arabe des émissaires pour nous accuser d'intentions spoliatrices et conquérantes : nouveau trait de leur perfidie.

Nointel rentra néanmoins à Jérusalem pour assister en cu-

rieux aux cérémonies de la Pâque grecque, qui retarde de treize jours sur la nôtre. Il tenait surtout à observer le prétendu miracle du feu sacré, le samedi saint. En ce jour, les Grecs croient fermement qu'un de leurs chefs spirituels, enfermé dans le Saint-Sépulcre, voit s'allumer une flamme surnaturelle qu'il recueille, qu'il transmet à tous les pèlerins, afin que ceux-ci la propagent jusqu'aux extrémités du monde orthodoxe. Cette scène, l'une des plus extraordinaires qui se puissent voir à Jérusalem, était encore plus caractérisée en ce temps-là par de scandaleuses pratiques, par un tumulte énorme, fou, monstrueux; c'était une véritable orgie sacrée. Afin de jouir commodément du spectacle, Nointel se fit ouvrir une galerie qui donnait sur l'église; il s'y plaça de bonne heure, avec les pères franciscains, ses compagnons et ses janissaires.

En bas, dans l'église sans lumières, c'était un grouillement de foule, une multitude noire, dense, haletante. Depuis plusieurs jours, d'innombrables pèlerins, des familles entières, vivaient là, dormant, mangeant, croupissant au même endroit, pour garder leur place, et de ces groupes, se mouvant confusément dans l'ombre, s'élevaient une rumeur continue et une fétidité. A mesure que les heures s'écoulèrent, une impatience, une émotion, un vertige enfin gagna ces masses, ivres d'abstinence, et dans toutes ces âmes montées au comble de l'exaltation, il se fit un rappel soudain de paganisme, un retour aux idolâtries obscènes, aux abominations pieuses. Des Grecs venaient maintenant trépigner et hurler contre les murailles du Sépulcre, réclamant le miracle. D'autres se prenaient par le bras, formaient des rondes, des danses, menaient d'infernales sarabandes. Parfois, deux d'entre eux fonçaient l'un sur l'autre et s'entre-choquaient furieusement du front, à la manière de taureaux qui luttent. On en élevait d'autres sur les épaules de leurs compagnons, comme des patriarches qu'on intronise; ils passaient ainsi portés, promenés, puis faisaient hisser à côté d'eux de jeunes garçons qu'ils appelaient leurs diacres, et prenaient alors des poses immondes; on vit des scènes de hideuse bestialité. Le supérieur

des Franciscains s'enfuit de la tribune et s'alla mettre en prière, appelant la miséricorde divine sur ces profanateurs du temple; et les Turcs de l'escorte, écarquillant leurs yeux pour mieux voir, se délectaient du spectacle.

Une fumée sortit enfin par les ouvertures du Sépulcre, le miracle était fait. L'évêque chargé de l'opérer reparut tenant une gerbe de feux, un bouquet de cierges allumés qu'il renouvelait constamment. Des bras se tendent vers lui par centaines, par milliers, pour recevoir l'étincelle sacrée. On se la dispute, on se l'arrache, elle se multiplie en folles lueurs qui courent dans la foule, se poursuivent, s'éteignent et se rallument, se dispersent dans toutes les parties de l'église et piquent de milliers d'étoiles les obscures profondeurs. A mesure que la flamme erre et se communique, la frénésie du peuple augmente. C'est maintenant un délire : ce sont des allégresses brutales, des fureurs, des extases, des défis fanatiques, des épreuves : des femmes qui se passent la flamme sur leur chair nue et prétendent ne ressentir aucune brûlure, qui la poussent au visage de leurs enfants; des groupes qui roulent à terre et s'étreignent, et des clameurs effroyables, des cris qui n'ont plus rien d'humain, des rugissements. Vers le soir, nos Français se retirèrent étourdis de ce tumulte, écœurés par l'odeur fade des cierges se mêlant aux senteurs d'humanité, à tel point rompus, harassés, brisés, qu'il leur fallut un jour de repos absolu pour se remettre (1).

Cependant, à la vue de l'opprobre des Lieux saints, à l'aspect de ces Grecs partout usurpateurs et sacriléges, la piété de Nointel s'est profondément émue; son cœur s'afflige, son indignation déborde : il se croit obligé à d'éclatantes démarches. Il n'écrit pas seulement au Roi, mais au Pape, à la reine d'Espagne, à tous les potentats catholiques; il sollicite d'abondantes aumônes qui permettront d'acheter la protection des pachas et de déjouer

(1) L'un des tableaux commandés par Nointel et dont nous parlons plus loin, celui qui appartient aujourd'hui à M. le duc d'Audiffret-Pasquier, reproduit toutes les scènes, tous les épisodes du spectacle. C'est un commentaire vivant et très exact du récit de Cornelio Magni.

les intrigues schismatiques, dénonce les envahissements des Grecs, fulmine contre cette engeance. Avec un zèle à fracas, il s'érige en défenseur de Jérusalem opprimée, souillée, et s'institue d'office l'avocat du Saint-Sépulcre.

En même temps, dans sa lettre au Roi, il refait, après tant d'autres, la description de Jérusalem et des sites environnants. Mais il veut cette fois que son style s'élève tout à fait à hauteur du sujet. C'est alors qu'il sacrifie le plus au faux goût de l'époque, au genre ridiculement emphatique qui sévissait dans toute une partie de la littérature : au lieu de raconter simplement et naturellement ce qu'il a vu, il arrondit, balance, surcharge ses périodes, et compose un morceau d'une éloquence bouffie, tout d'antithèses et de métaphores.

« Sire, dit-il, la ville de Jérusalem, où j'ai l'avantage de me trouver, n'est plus ce qu'elle a été dans l'antiquité; la grandeur et la magnificence de son temple consiste en de foibles restes: les armées de ministres destinées au service de ses autels sont changées en un petit nombre de Turcs employés à servir une mosquée; l'abondance du peuple qu'elle contenoit a produit un désert; la quantité d'argent qui s'y trouvoit en sorte qu'étant commun on ne l'estimoit pas davantage que les pierres, a fait qu'à présent on se soumet à tout pour en avoir; les plus illustres monuments destinés pour servir de sépulture à tant de rois et de grands personnages, lesquels y renfermoient aussi leurs trésors, semblent n'avoir été taillés dans le roc par un travail inconcevable et séparés de la terre qui les a produits que pour y être maintenant ensevelis en partie : il n'y a plus d'apparence de cette prodigieuse fertilité, si elle n'était miraculeuse, puisqu'au milieu des rocs et des montagnes dont le pays est tout plein, elle suffisoit à tant de millions de personnes, les ayant longtemps aidées à soutenir ce siège si fameux d'un des plus grands empereurs romains. Ces considérations, Sire, pourroient attirer l'admiration d'un changement si extraordinaire, et imprimer une forte douleur à tout autre que Votre Majesté qui est bien informée des justes prophéties sur lesquelles il est appuyé; elle

pénètre indubitablemənt que tout se passoit en figure dans l'ancienne Jérusalem; sa grandeur passée qui comprend l'empire absolu de sa loi, et la superbe de ses édifices, devoient s'évanouir et s'anéantir, afin que la véritable gloire, qu'elle ne figuroit qu'imparfaitement, fût répandue avec profusion sur la grotte de Bethléem, sur les montagnes de Sion, du Calvaire et des Oliviers, et sur les fonds et plaines qui les environnent, et les torrents qui les arrosent, afin que par l'Évangile et la religion nous fussions délivrés d'un joug intolérable, afin que nous eussions un fils aîné de l'Église, qui renfermant dans sa personne sacrée toutes les rares qualités de Clovis, Charlemagne, saint Louis et tant d'autres monarques dont il tire sa naissance, se nomme Louis XIV, ce qui suffit pour en imprimer les grandes idées que la langue ni la plume ne peuvent exprimer. »

Suit le tableau de la communauté latine en Terre-Sainte, de l'accueil qu'elle a fait à notre représentant, de ses démêlés avec les Grecs et des secours que le Roi lui portera certainement, car il est tout puissant, magnanime et attaché à de glorieuses traditions. Ici, emporté par le désir de magnifier le Roi et la France, Nointel arrive à de véritables extravagances de style : visant au lyrisme, il tombe dans le pathos; après avoir rappelé comment les Pères de Saint François célèbrent et invoquent la France : « Quand ceux, dit-il, qui ont l'avantage de vivre dans ces saints Lieux ne tiendraient pas un langage si juste, les illustres morts qui y sont ensevelis, et les instruments de leurs victoires qui s'y gardent comme des reliques, parlent assez par leur silence, et ils continueront de parler français jusqu'à la consommation des siècles, malgré la malice des Grecs qui paraissent n'avoir usurpé les sépulcres de Godefroy de Bouillon, du roi Baudouin et de leurs enfants, que pour rayer et falsifier les titres de leur mémoire; leur artifice ne sauroit réussir, et il est si peu possible de ne pas rendre ici justice à la France, qu'en manquant de le faire on s'expose à voir tomber les montagnes sur sa tête, y en ayant une fort élevée sur laquelle les Français s'étant retirés après la perte de Jérusalem y ont demeuré quarante ans, atten-

dant du secours; pour mieux dire, ils y sont encore, puisque, par leur mort, ils en ont fait un cimetière glorieux..... »

Ce galimatias sent d'autant plus la recherche, l'effort, que l'enthousiasme de l'auteur était voulu et son admiration de commande. Au fond, la Terre-Sainte n'avait pas répondu à l'image qu'il s'en était faite d'après les témoignages bibliques. Il ne paraît pas avoir senti l'austère beauté de cette contrée en ruines, aux horizons convulsés, aux brisures étranges, au sol ravagé par le soleil d'Asie. Comme sa lettre au Roi semble déjà l'indiquer, il s'était étonné de ne retrouver nulle part les traces, la possibilité même de ces grands déploiements de civilisation dont parle l'Écriture. Ces écroulements de rochers, ces passes à peines praticables, ces vallées trop étroites pour les scènes grandioses que les livres sacrés y placent dans le passé ou dans l'avenir, le déconcertaient un peu, et sa déception perce surtout dans certains passages de ses lettres au ministre :

« Je puis vous assurer, Monsieur, lui écrit-il, qu'il semble que la Providence ait autant pris de plaisir à enrichir ce pays par la profusion de ses grâces spirituelles, en figure et en vérité, qu'il paroît avoir été dépourvu de tout temps des avantages d'une belle situation et d'un terrain fertile. Il faut croire néanmoins que cette grande abondance de peuples et la fertilité qui leur suffisoit étoient des miracles perpétuels qui faisoient produire les rochers et contenir dans de petits espaces des quantités innombrables de monde qui, autrement, n'y auroient pu demeurer sans centupler leurs rangs les uns sur les autres. Ce sont des réflexions qui tombent dans l'esprit fort naturellement, et qui, étant établies sur la puissance divine, ne font point de tort à la foi des Écritures; il faut donc juger de la terre où je suis par la foi... »

En réalité, c'était une autre terre qui le tentait désormais : l'Égypte telle que l'avaient décrite les historiens et les poètes, la grande oasis en longueur, féconde et verte, vivifiée par son fleuve, dressant entre des bouquets de palmes ses cités de neige; peu s'en fallait qu'elle ne lui apparût, d'après son propre aveu, « la véritable terre de promission. »

Pour s'y rendre, il ne jugea pas néanmoins que la voie la plus courte fût la meilleure. Il irait par terre, visiterait Gaza, se détournerait vers le Sinaï et ses couvents, effleurerait la mer Rouge et ferait à rebours la route des Hébreux. Son désir était d'atteindre l'Égypte seulement à la fin de l'été, car tout avait été par lui calculé, combiné, pour que chaque pays lui apparût dans sa saison caractéristique. Après avoir vu à Jérusalem les fêtes de Pâques, il voulait être en Égypte pour le débordement du Nil, qui se fait en automne; à cette époque, la population, longtemps accablée sous les fureurs de l'été, renaissait à la vie : elle célébrait par mille réjouissances la crue bienfaisante des eaux, festoyait pendant les nuits sur le fleuve, dans de longues barques illuminées : c'était l'instant qu'il fallait saisir pour la surprendre dans son animation pittoresque, pour passer la revue de tous ses types.

En Terre-Sainte, Nointel avait continué à se préparer les voies en Égypte. Au moment d'entrer à Jérusalem, il avait reçu de nouvelles lettres de nos nationaux du Caire, se plaignant d'avanies plus cruelles encore que les précédentes : c'était comme l'appel suprême « d'assiégés réduits à l'extrémité et sans espérance de quartier ». Nointel avait écrit alors au pacha gouverneur, à son principal lieutenant et au chef des milices, en les menaçant, s'ils persistaient dans leurs violences, de ne paraître en Égypte qne pour en retirer nos marchands. Si chancelant qu'il fût, le commerce français profitait à ces tyrans; la crainte de le perdre les fit rentrer dans le devoir : notre colonie d'Égypte éprouva quelque soulagement. Si l'approche seule de l'ambassadeur avait produit ce résultat, que ne ferait sa présence? Sans doute, il suffirait de sa venue pour que le transit s'établit par l'isthme de Suez et la mer Rouge, pour que la route directe des Indes se rouvrît devant nous.

Parti de Jérusalem le 7 mai, il arriva à Gaza en quelques jours. Après les aridités de la Terre-Sainte, ce lui fut une joie, un rafraîchissement, que de revoir des arbres, de la verdure, et que d'entendre le murmure des sources. Les environs de Gaza lui

parurent délicieux; à la description qu'il en fait dans son français du dix-septième siècle, qui ne reconnaîtrait une véritable oasis ? « Tout le pays, dit-il, est agréablement diversifié de plaines et de collines, qui sont bornées par de grandes montagnes. Les arbres fruitiers, tels que figuiers, grenadiers, abricotiers, figuiers de Pharaon et d'Adam, caroubiers, oliviers, palmiers et autres, y sont dans une abondance à faire croire qu'ils composent une forêt. Les chemins y étant larges, droits et unis, méritent admirablement le nom de royaux, quelques-uns sont bordés de haies. Les campagnes semblent fertiles par ce qui en est cultivé, l'air y est bon et même tempéré, quoiqu'il tire assez sur le chaud, et l'on y a vu tomber, il n'y a pas longtemps, une grêle prodigieuse; enfin, s'il y avait seulement quelque ruisseau ou petite rivière, ce seroit un grand avantage. Il faut, pour y suppléer, ménager les fontaines, qui sont rares, et avoir principalement recours aux citernes et aux puits. Le peuple est misérable jusqu'à être réduit à demander l'aumône, et il est aussi difficile qu'incommode de la donner, par l'accablement de ceux qui la demandent. »

Par une exception assez rare en pays turc, le *pachalik* de Gaza était héréditaire : c'était l'apanage d'une grande famille indigène dont les chefs se succédaient l'un à l'autre, la Porte se bornant, pour réserver ses droits, à les appeler auprès d'elle et à les faire étrangler, quand ils avaient déplu. Quelle occasion pour Nointel d'étudier une de ces petites dynasties que le sultan laissait subsister en quelques coins de son empire!

Le titulaire actuel du *pachalik* était un tout jeune homme, placé sous la tutelle de son oncle, qui se pressait peu de l'initier à l'exercice du pouvoir : « On l'a toujours tenu en bride, déclare l'ambassadeur, et tellement qu'on peut dire qu'il en est comme abruti. » Quant à l'oncle, Nointel lui trouva « plus d'extérieur que de solidité, » et il en donne ainsi la preuve : « Mes compliments qui lui marquoient la considération de sa personne, non seulement par elle-même, mais par l'avantage si extraordinaire dans l'empire ottoman de posséder un gouvernement par suc-

cession, n'ont point été reconnus par autre réplique que de *inch'Allah*, signifiant « s'il plaît à Dieu, » qu'il accompagnoit d'un rire innocent. Ce fut aussi inutilement que je fortifiai ma civilité en lui insinuant que la haute naissance, si rare en Turquie, et dont quasi lui seul se pouvoit vanter, étant inséparable des grandes vertus qui se rencontroient si rarement dans ceux élevés par le hasard, lui ajoutant que son gouvernement en établissoit la preuve, et encore plus celui du grand vizir qui avoit succédé à son père, car toute sa réponse consista dans un souhait réitéré d'une longue vie et de toute sorte de prospérités à ce premier ministre. »

La parole du roitelet mahométan ne s'anima qu'un instant : ce fut à propos de ces fins chevaux du désert, orgueil et trésor de l'Arabe, dont son État était un des principaux lieux d'élevage. Il connaissait par cœur la généalogie de chacun d'eux et ne tarissait pas en détails sur leur valeur : « Sur cette matière, dit Nointel, je le trouvai autant habile qu'incroyable. Les fatigues de ces animaux à faire des courses de plusieurs jours et nuits sans manger ni boire ne me parurent pas tenir si fort du prodige, que le prix d'une cavale dont il me fit l'éloge, en m'assurant que pour un quart de cette bête l'on avait donné cinq cents chameaux qui pouvoient valoir dix mille piastres, et que lui même avoit acheté une quatrième partie d'une autre deux mille cinq cents écus, et il me jura qu'il n'y avoit que les bêtes de certaines races arabes qui se vendissent si cher, et que même on achetoit très chèrement les poulains dans leur ventre. »

La conversation tomba finalement sur le voyage projeté au Sinaï. Les difficultés et les périls de ce détour furent si bien remontrés à Nointel qu'il y renonça. Il passerait directement en Égypte. Douze journées de marche seulement l'en séparaient : il s'apprêtait à franchir cette suprême étape, se croyait sûr désormais d'arriver au but final de son voyage, se voyait déjà atteignant et étonnant l'Égypte, mais est-il, hélas! projet si solidement conçu que ne puissent rompre la fatalité des événements

et la malice des hommes! Au dernier moment, les chameaux étant chargés, la caravane en ordre de marche, prête à s'ébranler, un fâcheux message que Nointel avait eu le tort de ne point prévoir, le surprit en si beau chemin et l'arrêta court.

Comme il eût du s'y attendre, la longueur de sa tournée, l'appareil dont il s'entourait, le ton d'autorité qu'il affectait, ce voyage de souverain accompli par un ambassadeur, avaient fini par indisposer la Porte : ce pouvoir ombrageux s'était ému. Peut être aussi le grand vizir Kupruly avait-il deviné nos projets sur l'Égypte et voulu s'y opposer. Quoi qu'il en fût, une lettre de rappel courait après le marquis; même, pour plus de sûreté, Kupruly venait de mander au cadi de Jérusalem de ne point permettre que le magnifique ambassadeur dépassât la Palestine : ce fut de cette défense que Nointel reçut avis à Gaza.

Une désobéissance eût courroucé le vizir. D'ailleurs, les moyens matériels eussent manqué pour continuer son voyage; il dut se résigner. Il rebroussa chemin vers Jaffa, pour y reprendre sa tartane et se rembarquer, mais il s'en revenait le cœur gros. Son dépit, son chagrin, étaient extrêmes. Avoir touché de si près à l'Égypte et ne pouvoir l'atteindre, quelle disgrâce! Il eût tant aimé à observer cet énigmatique pays, à en scruter les arcanes. Puis, dans les bazars du Caire, qui étaient à eux seuls tout un monde, que d'emplettes à faire, que d'occasions superbes! D'après des renseignements déjà pris, Nointel savait qu'il eût trouvé là un tas de choses hétéroclites et précieuses, des produits de l'Afrique et de ses fabuleux royaumes, des restes d'animaux inconnus, des pierres douées de vertus magiques, et aussi des camées, des bijoux, des médailles à l'effigie des Ptolémées et des Césars, toutes ces friandises dont il était gourmand. Au moins voulut-il que quelqu'un se chargeât pour lui d'explorer les quartiers marchands du Caire et d'y faire une rafle de curiosités. Il dépêcha dans ce but un agent spécial, avec un mémoire où il recommandait d'acheter « tout ce que l'on voudrait vendre à prix raisonnable », et aussi

de recueillir des renseignements sur l'Égypte ancienne et moderne : il envoya au consul du Caire une instruction pareille, accompagnée de cette lettre détaillée, minutieuse, avide, qui le peint tout entier :

« .....Accordez-moi tous les éclaircissements que je demande par mes instructions.....et rendez-les tous les plus exacts et les plus étendus qu'il se pourra; ajoutez-y le plaisir que je souhaite ardemment de toutes les curiosités qui se pourront amasser, d'oiseaux morts et vivants, de serpents, de *cocodrilles*, gazelles, coquilles de la mer Rouge, nacre de perle, champignons, congélations, corail, médailles, ambre gris, musc, bézoards, étoffes des Indes, porcelaines, plantes, singes, même des petits musqués d'Abyssinie. N'oubliez-pas, je vous conjure, des médailles et pierres gravées, même des naturelles..... Il y a un marchand vénitien au Caire qui a bien des médailles, et entre autres une grande d'or frappée en l'honneur d'Alexandre pour la construction d'Alexandrie. J'aurais bien de la joie si vous pouviez me la ménager. J'attends de votre courtoisie, et de celle de vos députés et autres marchands, comme aussi de votre diligence et exatitude, ces petites satisfactions, me tenant bien assuré des grandes qui peuvent concerner l'avantage et le progrès du commerce..... » (1)

Il ajoutait un vœu qu'il qualifiait lui-même « d'assez extraordinaire. » — « C'est, disait-il, que le gros temps me contraigne à relâcher à Rosette, afin que je puisse faire un tour au Caire. Si cela arrivait, comme il pourrait bien être, vous entendriez incontinent parler de moi et aussitôt que la diligence d'un exprès le pourrait permettre. » Étrange, en effet, ce souhait d'un voyageur aspirant aux infortunes de mer, invoquant la tempête, parce que ce bienheureux accident pourrait le pousser vers la contrée de ses rêves : au besoin, à défaut de tout autre moyen d'atteindre la côte d'Égypte, il eût consenti à y faire naufrage.

(1) Archives des affaires étrangères. Constantinople, XII.

IV

ALEP ET L'EUPHRATE.

Il ne fut point donné à Nointel de relâcher en Égypte, quelle qu'en fût son envie; au sortir de Jaffa, la mer se montra inexorablement belle et ne fournit aucun prétexte pour s'écarter de la direction prescrite : force fut à l'ambassadeur de se laisser porter vers le Nord. Toutefois, si la Porte lui avait enjoint de revenir, elle ne lui avait pas indiqué la route à suivre; il se jugea libre de prendre celle de ses préférences, choisit naturellement la plus longue, et se mit à faire par quatre ou cinq cents lieues de pays l'école buissonnière.

D'abord, remontant le long de la côte syrienne, il s'arrêta de nouveau aux principales Échelles, Saint-Jean d'Acre, Seyde, Tripoli, et, cette fois, les examina longuement, de mai à juillet 1674. L'intérêt du commerce justifiait ces retards. Partout, il y avait à remettre la discipline parmi les marchands et l'ordre dans leurs opérations. Puis il fallait batailler avec les pachas, lutter contre leur rapacité, leur mauvaise foi, pour réduire au droit unique de trois pour cent les mille taxes arbitraires dont ils grevaient le négoce. A Seyde, le pacha ne voulait rien entendre : à toute réquisition, il s'échappait en faux-fuyants ou répondait par des mots inintelligibles. Pour avoir raison de « cette bête brute, » Nointel dut recourir aux grands moyens. En vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, il interdit jusqu'à nouvel ordre tout acte de commerce à nos marchands. Or, les habitants de la ville et des environs vivaient en grande partie de leur trafic avec eux : privés de leur gagne-pain, ils se soulevèrent. Il y eut au bazar émeute de femmes, et devant cette effervescence le pacha dut céder.

Nointel s'occupait aussi, dans les lieux où il faisait escale, d'étudier les besoins et les produits du pays, les articles à en

tirer et ceux à y importer, les moyens d'augmenter les uns et les autres. Toujours empressé de donner à son voyage une couleur d'utilité pratique, il se plongeait dans ces matières, approfondissait les usages et s'appropriait la langue du commerce; dans ses copieux rapports au ministre, il était maintenant question de quintaux, piastres, couffes, avec chiffres et calculs à l'appui.

Mais toujours son besoin de narrer reprend le dessus : à ses statistiques mêmes se mêle un grain de pittoresque. Au lieu d'exposer sèchement les résultats du commerce, il le montre en action. A travers ses récits, nous voyons des caravanes de quatre à cinq cents chameaux apporter au rivage les « cendres de Syrie », qui servent à confectionner le cristal de Venise. Ces cendres proviennent de certaines herbes, que l'on brûle au printemps dans des trous creusés en terre : par suite de l'humidité dont elles sont imprégnées, les herbes ne se consument pas entièrement; leurs débris s'agglutinent en résidus solides, en espèces de cristallisations, que l'on charge dans des sacs et que l'on dirige vers les ports de la côte. Les plus fines s'en vont à Tripoli; elles y sont embarquées et parviennent, par l'intermédiaire de marchands vénitiens et hollandais, jusqu'au fond de l'Adriatique, passent aux mains des ouvriers de Murano qui en font ces inimitables verreries, ces fragiles chefs-d'œuvre où la lumière se joue et s'irrise. La vente de la matière première produit de tels bénéfices que le pacha de Tripoli s'en est réservé le monopole : c'est lui l'unique débitant. Il sait à merveille activer la concurrence entre les acquéreurs et « exciter en eux la chaleur de l'achat ».

D'autres cendres, de qualité inférieure, viennent à Seyde, à Beyrouth, à Rama. Là, ce sont nos Provençaux qui s'en emparent et en font le lest de leurs bâtiments, car on s'en sert aussi pour fabriquer le savon de Marseille. Notre principal article d'exportation consiste en draps. Autrefois, nos marchands rapportaient en retour de beaux chargements de coton et de soie, et il serait à désirer que l'on pût revivifier cette branche de négoce, car les

paysans de Syrie excellent à filer et à préparer la soie; et sur le tour de main de ces artisans, sur les miracles de finesse et de ténuité que réalise leur habileté, Nointel abonde en détails précis, curieux, anecdotiques (1).

Dans chaque port, quand il avait rempli les devoirs de sa charge, il montait à cheval et se payait de ses peines en observant les alentours de la ville. Parfois, il s'aventurait assez loin : plusieurs Échelles lui servirent de point de départ pour des excursions dans l'intérieur.

Il visita ainsi, à six heures de Sain-Jean d'Acre, le pays de Nazareth, Gethsemani, le lac de Tibériade et d'autres sites bibliques; le Thabor, en particulier, lui inspira un violent enthousiasme, qui se traduit dans sa correspondance par un redoublement de traits hyperboliques et par de surprenantes métaphores :

« Son élévation, dit-il à propos de la montagne sainte, son agréable figure, sa séparation qui le détache quasi de tout, son grand tour, la quantité de ses arbres, leurs différentes espèces, le nombre de ses plantes, la bonté de son terroir, la fraîcheur et la légèreté de son eau, et l'abondance du gibier lui conservent autant de gloire dans la nature qu'elle en a eu dans la grâce par la transfiguration de son Créateur; elle commande la Galilée : l'on en découvre les provinces qui lui sont voisines et entre autres la Samarie et la Judée; et enfin elle peut servir en quelque sorte d'un cinquième livre de l'Évangile, imprimé par Jésus-Christ lui-même et par Jésus glorieux, puisque, outre la gloire qui lui a été communiquée, sa hauteur naturelle fait voir au-dessous d'elle les principaux lieux où ce Sauveur des âmes a si puissamment travaillé. »

(1) « L'on m'assure qu'une Indienne à Acre en travaillait (des cotons filés) d'une finesse surprenante. Pour ce sujet, elle tenait l'ongle du pouce gauche long prodigieusement, et un trou presque imperceptible fait dans cette longueur lui servait à passer la laine du coton qui était dans sa main gauche de la grosseur d'un œuf, et si bien battu que les fils en paraissaient aussi déliés que des atomes. Son même ongle était percé en deux autres endroits, mais les ouvertures en étant un peu plus grandes, le coton qui y passait et qu'elle filait de l'autre main ne produisait pas un fil si fin. » Lettre du 18 juin 1674.

Plus loin, en partant de Tripoli, il s'enfonça pour quelques jours dans le Liban et s'étonna de retrouver, sous le ciel d'Orient, la nature des Alpes : des monts grandioses, poussant vers le ciel leurs cimes tourmentées, des torrents écumeux se tordant au fond des ravins, des vallons retentissant du bruit des cascades. A mi-côte se dessinait une dentelure de donjons et de castels; des villages blancs s'entouraient de murailles crénelées; là vivaient ces Maronites du Liban que saint Louis avait pris naguère sous sa spéciale sauvegarde et que la France avait adoptés pour fils. Les chefs de tribu, le clergé surtout accueillirent à bras ouverts leurs frères d'Occident, et ceux-ci ne se lassaient point d'admirer la candeur de ce bon peuple, ses mœurs simples et douces; quand ils se virent à la table du patriarche, entouré de ses principaux prêtres, ils crurent se trouver « dans un cénacle d'apôtres ».

Continuant à gravir, ils atteignirent la région des cèdres. Au fond d'un cirque bordé de cimes ardues et de neiges éternelles, les arbres géants déployaient leurs ramures : leurs branches noueuses s'étendaient en tous sens, se tordaient, s'entrelaçaient et faisaient une succession de dômes. Le lieu était d'aspect saisissant, empreint d'une gravité mystique : il portait au recueillement et à la prière.

Dans ce grand temple vert aux rugueuses colonnes, Nointel fit dresser un autel et chanter la Messe, variant ainsi le théâtre de ces scènes à effet où se complaisait son imagination et dont la nature lui fournissait le cadre incessamment renouvelé. Le patriarche des Maronites, qui l'avait accompagné, admirait sa piété et exaltait la France. Ce prélat chef de peuple eût voulu se rappeler par un présent à la mémoire de Louis XIV : dans sa sainte pauvreté, il ne trouva rien de mieux à offrir qu'un morceau de bois de cèdre, pris en plein cœur de l'arbre, afin qu'en cette matière dure, vénérable, incorruptible, on pût sculpter un buste du roi Très-Chrétien.

Rentré à Tripoli, Nointel s'apprêtait à reprendre la mer, quand des députés de la colonie française d'Alep se présentèrent à lui,

sollicitant pour leur ville l'honneur d'une visite. Alep n'était qu'à douze journées de marche dans l'intérieur, Alep, l'un des grands carrefours du Levant, où tous les ans des caravanes interminables, qui mettaient huit jours à défiler, apportaient les produits de la Perse et de la haute Asie. Notre commerce tenait là un de ses principaux comptoirs, mais les Anglais et les Hollandais nous y faisaient rude concurrence. Nointel se pardonnerait-il de négliger ce poste important? Laissant sa tartane pousser sans lui jusqu'au bout de la côte syrienne et l'attendre dans le golfe d'Alexandrette, il décida de l'y rejoindre par terre, après avoir fait un grand tour dans la région d'Alep et de la haute Syrie.

Vers Alep, le danger du voyage venait de certains postes de soldats turcs échelonnés sur les routes avec mission d'en assurer la sécurité, moyennant une taxe à prélever sur les caravanes. La perception de ce péage leur était prétexte à extorsions et à pilleries; ils dévalisaient les voyageurs, quand ils ne les assassinaient pas : de tous les brigands dont fourmillait le pays, ces gendarmes à la turque étaient le plus à craindre.

Une de leurs bandes, sortant inopinément d'une caverne, essaya d'exercer son industrie aux dépens de l'ambassadeur et de ses gens. Une décharge d'armes à feu eut heureusement raison de cette canaille : on les poursuivit même dans leur tanière, et leur chef, accompagné de drôles à mine de démons, vint demander grâce à Nointel et baiser le bas de sa robe. On leur jeta alors quelques sequins. Plus loin, la rencontre de Turcomans nomades annonça la proximité du désert. L'horizon s'élargissait, devenait immense, éclatant à la fois et morne. L'air s'embrasait; le soleil dardait des flammes; la violence de la lumière brûlait les yeux; il fallait faire route la nuit et se reposer le jour, quand on avait découvert quelque asile de verdure et d'ombre.

A une demi-journée d'Alep, une brillante cavalcade fut signalée, venant vers le camp : c'était le corps des marchands français, la *nation*, qui se portait à la rencontre de l'ambassadeur. Celui-ci reçut les marchands sous sa tente et les accueillit royalement,

siégeant sur un lit de repos couvert de velours cramoisi. Les Anglais aussi et les Hollandais étaient venus. Les premiers étaient gens de belle mine, superbement montés, vêtus avec un luxe étoffé et cossu. Ils avaient importé au fond de l'Orient les habitudes, le train de vie confortable et jusqu'aux plaisirs de leur pays : une partie de leur temps se passait à organiser des chasses à courre, parfaitement réglées sous un *maître d'équipage*, nommé à l'élection. Parmi eux, Magni s'étonna de trouver des cadets de grande famille, « des fils de milords », qui s'étaient exilés au loin pour apprendre le commerce et faire personnellement fortune.

Anglais et Hollandais eussent voulu s'adjoindre au cortège de l'ambassadeur pour l'entrée en ville; comme leurs consuls n'avaient pas jugé à propos de les accompagner, Nointel repoussa un hommage qui n'était point dans les formes. Les étrangers ne purent qu'assister à la mise en ordre et au départ du cortège, qui était réellement imposant: des trompettes d'abord, huit janissaires, huit drogmans, dix valets de livrée, plusieurs chevaux de main, un coureur tout habillé de rouge et d'autres vêtus à la grecque, entourant la personne de l'ambassadeur, la *nation* derrière; en tout, sans compter les piétons, cent cinquante cavaliers, parmi lesquels le *tchaouch* de la Porte se faisait remarquer par la longue penne dont il décorait son turban aux jours de cérémonie.

Après quelques heures de marche, un vieux château fort parut, debout sur une brusque saillie de rochers, et tout autour la blanche Alep, enlacée de verdure, noyée de lumière, hérissée de minarets et de cyprès, s'épandait dans la plaine. A l'intérieur, le nombre, la beauté des mosquées, excitèrent l'admiration, ainsi que l'immensité du bazar, qui formait un dédale de galeries couvertes. Dans Alep et aux environs, c'était une confusion de peuples et de cultes : des musulmans, des chrétiens de tous genre, Maronites, Arméniens, Arabes, Chaldéens, Syriens, et parmi ces derniers groupes un mélange de catholiques et de dissidents : à côté des musulmans et des chrétiens, des gens qui

n'étaient ni l'un ni l'autre, d'étranges sectaires, des *Yezidins* ou adorateurs du diable. Nointel croit que leur culte se rattachait primitivement à l'hérésie d'Origène, « mais, selon lui, il ne leur en reste aucune teinture que de reconnaître le diable pour leur dieu ou du moins de ne pas vouloir qu'on en dise du mal, crainte de s'attirer sa puissance (1) ». Ces peuplades vivaient en partie près d'Alep, retranchées dans la montagne, mais le nom de la France était venu jusqu'à elles. Une nuit, leur chef se glissa dans la ville, visita très secrètement l'ambassadeur et lui dit qu'il s'offrait au Roi, avec trente mille lances, pour le cas où le puissant monarque d'Occident se déciderait à tâter par les armes la Syrie et la Palestine.

Alep était un grand centre de missions. Franciscains de Terre-Sainte, Capucins et Jésuites, sans compter quelques Carmes italiens, travaillaient à conquérir les dissidents, à les ramener, à les retenir dans le giron de l'Église. Point n'était besoin de stimuler le zèle des trois ordres principaux, mais pluôt de calmer leurs ardentes rivalités, de modérer leur concurrence. Chacun d'eux, exhibant des titres anciens ou récents, aspirait à la primauté : ils se disputaient aussi les conversions avec autant d'âpreté qu'eussent pu le faire des marchands pour de lucratives denrées. « La qualité de missionnaire, écrit judicieusement Nointel, ne détruit et même ne suspend pas l'ambition : c'est elle qui me fit essuyer deux compliments, car, après un en français, prononcé au nom des Syriens par le supérieur des Capucins, celui des Jésuites se présenta avec un jeune homme dont il expliqua le discours arabe. »

Assumant le rôle de pacificateur et d'arbitre, Nointel réunit les religieux en assemblée plénière, et ce ne fut pas l'une des moindres singularités de son voyage que de le voir présider une manière de concile. Dans cette fonction, il fut imposant et digne; après avoir donné successivement la parole aux chefs des différents ordres, après avoir écouté leurs requêtes, il rendit, au nom

(1) Nointel à Pomponne, 9 mai 1675.

du Roi, des ordonnances qui délimitaient tant bien que mal les domaines respectifs et ménagèrent une paix, une trêve plutôt, promptement dénoncée.

Vis-à-vis des chrétiens indigènes, il se montra plein d'affabilité, car, tout schismatiques et hétérodoxes qu'ils fussent pour la plupart, leur vénération pour la France témoignait en leur faveur. Il reçut leurs patriarches, visita leurs églises, et ce soin lui valut d'assister à une fort belle cérémonie, où le rite syriaque déploya toute sa pompe. Il s'y était rendu « avec sa maison, au bruit des trompettes et des tambourins..... »

« Les Syriens, raconte-t-il, remplissaient par leur abondance leur église, leur cour et les toits..... Le patriarche qui m'était venu recevoir *in pontificalibus* avec son clergé, des cierges et des encensoirs, étant à ma gauche, j'entendis sa messe, j'y reçus ses compliments, l'on m'informa de ce qu'il y prêcha à la louange du Roi et sur le sujet de ma venue et des prières solennelles qui y furent chantées pour la prospérité de Sa Majesté. Tous les assistants du rite syrien, tant schismatiques en très grand nombre que catholiques, ne témoignèrent pas moins de zèle et d'union en ce rencontre qu'à donner des preuves de la croyance de la Transsubstantiation, ce qu'ils firent par des actes positifs de l'adoration que je leur ai vus faire de l'Hostie qui avait été consacrée en pain levé; son élévation fut faite en grande cérémonie au bruit des sonnettes, des timbales, de mes trompettes, et à un cri clair et comme musical formé tout d'un coup par les femmes sans aucune prononciation de paroles; ce qui fut suivi de prosternations à terre qui me parurent générales et bien expresses, suivant l'observation que j'en ai pu faire et suivant les assurances qui m'en ont été données. »

Après plusieurs semaines passées entres les murs d'Alep, Nointel continue sa pointe vers l'Est. De ce côté, il n'existe pourtant ni comptoirs à restaurer, ni missions à inspecter : le désert déroule ses ondulations monotones, ses horizons coupés de ruines, ses solitudes sans fin, tombeau où gisent les civilisations mortes. Mais c'est précisément l'attrait de ces grands souvenirs

qui captive notre ambassadeur et l'entraîne encore une fois à de lointaines pérégrinations. En septembre, malgré la saison torride, il s'avance jusqu'à l'Euphrate, où la caravane arrive à demi morte de chaleur et de soif. De longues barques errant sur les eaux permettent d'accéder à la rive opposée. Là, sur la grève brûlante, Nointel fait dresser sa tente et contemple à loisir le fleuve qui baigna Babylone. Mais il ne se borne pas à se recueillir et à s'absorber dans ses pensées. La mise en scène lui est nécessaire, indispensable : il la lui faut pour aider à son émotion. Par ses ordres, on célèbre un service solennel sous sa tente; puis, dans le grand silence du désert, un chant s'élève, grave, profond, scandé par le bruit des fanfares : c'est la caravane tout entière qui entonne à pleine voix le cantique des Hébreux.

Le signal de revenir en arrière fut enfin donné, et Nointel se rapprocha d'Alep, mais cette fois ne fit guère que traverser la ville. Sa suite était plus nombreuse que jamais, et quelle affluence extraordinaire de peuple pour le contempler! « Je puis vous assurer, écrit-il au ministre dans un accès de naïf orgueil, que j'avais peine à passer dans les rues. » Pour retourner d'Alep à la côte, il prit un chemin différent de celui par lequel il était venu, augmentant ainsi la somme de ses impressions et de ses souvenirs. Après avoir cherché sur les lieux les traces de saint Siméon Stylite, « visité plusieurs sépultures des anciens Romains, traversé la célèbre ville d'Antioche et l'Oronte, » après avoir parcouru de grands espaces calcinés, franchi des défilés, contourné des montagnes, nos voyageurs retrouvèrent enfin, au bout de l'horizon, l'immensité bleue. La tartane se tenait à l'ancre dans un port du golfe d'Alexandrette, exacte au rendez-vous; le 3 octobre, Nointel s'y rembarqua pour se diriger vers la Grèce.

Voir Athènes avait été de tout temps l'un des rêves de sa vie. Près de le réaliser, son impatience d'arriver au but ne lui fit pas oublier ses habitudes de voyageur consciencieux, s'attardant aux bons endroits, attentif aux minimes détails, pourvu qu'ils

soient révélateurs et, comme nous dirions aujourd'hui, suggestifs : c'est bien ce qu'il exprime dans ce passage d'une lettre : « Je tâche de m'instruire de toutes les particularités, profitant de ce que je vois et que j'entends, et de ce qui s'est présenté généralement dans le cours de mon voyage, ne laissant rien échapper des moindres choses qui m'en font conclure de plus grandes. »

Repassant par Chypre, il y fut retenu dix jours, non seulement par le besoin de tout voir, mais aussi par un de ces incidents qui prennent, en pays levantin, les proportions d'un événement. Il s'agissait d'une querelle de préséance. A Larnaca, le consul de Venise, se figurant peut-être que sa république était encore maîtresse de l'île, avait osé contester la prééminence reconnue à nos agents dans tout l'empire turc : en pleine église paroissiale, ce chétif personnage avait fait déplacer et jeter de côté la chaise de notre consul, bien qu'elle portât les armes de France, pour y substituer la sienne. Cet outrage aux lys met Nointel hors de lui ; pour le venger, pour obtenir réparation, il écrit à la Sublime Porte, à la Seigneurie de Venise, à la cour de France. Mais il a tenu auparavant à foudroyer le coupable d'une lettre dans laquelle il a déployé toute sa puissance d'invective. Quelques passages de cette extraordinaire missive montrent le ton que se permettait alors un ambassadeur du Roi vis-à-vis de quiconque attentait à nos prérogatives :

— « Monsieur, je vous fais l'honneur de vous écrire, parce que je veux bien vous faire connaître moi-même mes sentiments sur votre conduite, plutôt afin que vous n'en puissiez douter que par aucune envie que vous y apportiez remède, sachant bien le moyen de le procurer d'où il doit venir. Sachez donc que vous avez commis une insolence et une témérité dont j'aurai la réparation, n'appartenant pas à une personne de votre estoc ni à aucune d'avoir si peu d'égard à la signification dans laquelle mon consul vous énonce les ordres qu'il a reçus de moi que de la traiter de *piena di vanità e di buggie* (1) ; c'est vous qui êtes rempli de l'une et

(1) Pleine de vanité et de mensonges.

de l'autre....... Soyez certain qu'il est faux que l'église des PP. observantins de Larnaca soit votre chapelle, que celui qui en a la direction soit votre gardien, ni qu'elle ait été établie de vos deniers, puisque c'est de ceux de la Terre-Sainte. Il est vrai que c'est une paroisse, qu'il n'y en a pas d'autre à Larnaca, qu'elle est commune à tous les Francs, et que ceux d'entre eux à qui la préséance appartient en doivent jouir dans ce lieu sacré avec les marques d'honneur qui en sont inséparables : ayez-y dix chapelains et autant d'aumôniers, vous n'en aurez pas pour cela plus de droit de vous y fixer une prééminence et d'abattre les armes de la France. Voilà votre crime qui ne peut être excusé que par un emportement de folie qui vous aurait privé de l'usage de la raison, et je crois que c'est le seul parti auquel vous pouvez vous réduire. L'avis que je vous en donne est aussi le plus doux traitement que vous méritiez, et afin que vous ayez l'avantage qu'il soit public et certain qu'un ambassadeur de France, tel que je suis, vous ait si bien traité que de vous écrire, j'envoie copie de cette lettre en France, à Venise et à Constantinople, car autrement, si vous vouliez donner de simples assurances que je vous ai écrit, on pourrait l'imputer à votre superbe ordinaire (1). »

Toujours à Chypre, Nointel lia connaissance avec l'une des hautes autorités ecclésiastiques de l'Orient. L'île possédait depuis des siècles et a toujours conservé une Eglise grecque autonome, autocéphale, suivant l'expression moderne, et qui ne reconnaît au siège patriarcal de Constantinople qu'une suprématie d'honneur. Le chef de cette Eglise, l'archevêque Cicala, vint présenter ses devoirs à l'ambassadeur *in pontificalibus*, et tout de suite, en quelques traits de plume, Nointel nous rend l'aspect extérieur du personnage, avec ses attributs caractéristiques, et le pose en pied : « Il était couvert d'un manteau dont le haut était partagé en bandes de satin bleu, rouge et d'une autre couleur, le reste étant plein en noir; son bâton qu'il tenait

(1) Archives des Affaires étrangères. Constantinople, XII.

à la main, qui est plus haut que lui, était orné de nacre de perles et surmonté d'un globe en argent représentant le monde, sur lequel se voyait sa croix. »

C'était un habile homme que cet archevêque, possédant à fond les langues orientales et les canons des conciles, ayant même étudié à Rome et parlant latin, ce qui ne l'empêchait point de nourrir les plus mauvais sentiments contre la véritable Église : au reste, prélat usurpateur et simoniaque. La conversation s'engagea, et l'on se mit facilement d'accord aux dépens de l'ennemi commun : on dauba sur Calvin et sa secte. Toutefois, cette rencontre avec l'un des docteurs de la loi orthodoxe, qui se montra hypocrite et cauteleux, ne dissipa point les préventions de Nointel contre les Grecs et leur clergé : la conclusion qu'il tire de l'entretien, c'est « que le Turc a trouvé le secret de dominer les Grecs, et qu'il n'y a que le bâton et l'esclavage qui les puissent mettre à la raison ».

Quittant enfin Chypre, il laissa Candie sur sa gauche, sans y atterrir : il ne pénétra pas à nouveau dans le groupe des Cyclades, mais le contourna, frôlant les îles et s'y arrêtant quelquefois. Alors les ovations de Chio, de Naxos recommençaient; c'étaient des chants d'allégresse, des harangues, des décharges de boîtes; la consommation de poudre qui se fit durant tout le voyage fut effrayante. Nointel visita ainsi Milo, sans se douter du trésor que cet îlot recélait dans son sein. Il visita Santorin, l'île brûlante, fumante, gonflée de lave en fusion et trouée d'incandescents cratères, agitée de continuels remous, l'étrange et mouvant terroir où semble se poursuivre le travail primitif du globe.

Cependant, à mesure que l'on avançait vers le Nord, la mer se nettoyait d'îles. L'une après l'autre, les dernières Cyclades s'enfuirent à l'horizon. Vers l'Est, la côte du Péloponèse allongea ses arêtes dénudées et la dentelure de ses cimes; devant la tartane, le golfe d'Égine s'ouvrit, éblouissant de lumière; le 14 décembre, les voyageurs débarquaient sur la plage du Pirée.

V

ATHÈNES.

Désert et ruiné, ayant perdu jusqu'à son nom, le Pirée n'était plus que le port Lion; il n'offrit même pas un abri pour la nuit; on dut coucher sous la tente. Le lendemain, de bonne heure, Nointel se mit en marche vers Athènes et se prépara à faire dans cette ville sainte de l'art une entrée non moins pompeuse qu'à Jérusalem.

Grâce à la minutie de son récit, il est facile de recomposer la scène. La garnison turque, avec l'*aga* ou gouverneur, s'avançait premièrement; l'ambassadeur venait ensuite, entouré de ses estafiers et de sa livrée; après lui, les consuls de France et d'Angleterre, suivis d'une file de marchands et de curieux. Les trompettes turques mêlaient leur son lugubre, leur note stridente et prolongée, aux fanfares de nos pays; la bannière rouge des Anglais flottait auprès du drapeau fleurdelisé. La colonne, nuancée de brillants costumes, s'allongeait dans cette plaine d'Attique, qui se déploie, poussiéreuse et nue, entre des montagnes aux tons clairs, aux cimes rosées, appliquant sur le ciel d'azur leurs lignes sèches et fines, amoureusement modelées par la nature; au loin s'élevait Athènes, signalée par le rocher de l'Acropole, dominée par les flancs déchirés du Lycabète et le Pentélique aux masses sombres.

Dès que l'on eut dépassé le bois d'oliviers que le voyageur voit encore aux portes d'Athènes et dont Nointel a soin de noter l'existence, les vestiges de la cité antique s'offrirent à sa vue : à chaque ruine, à chaque éminence couronnée de débris, la tradition, vraie ou fausse, rattachait un grand nom ou une scène fameuse, et ce fut au milieu de ces souvenirs qui se levaient de toutes parts, qui l'environnaient, l'enivraient, qu'il fit dans Athènes une arrivée de triomphateur. Au logis, décoré du nom

de palais, qui lui a été réservé, l'illusion cesse, la déception se produit ; il se retrouve en pays barbare, chez les Turcs, loin de toute civilisation, et c'est ainsi que son récit, emphatiquement commencé, tourne court, avec cette naïveté qui dénonce une impression vraie, et s'achève sur un détail typique et vulgaire : « Je ne pus rien manger, dit-il, d'un dîner à la turque qui m'avait été préparé ; il me fut aussi impossible de boire du vin du pays, tellement aromatique et si mêlé de poix et de l'odeur du laudanum, qu'il suffit d'en demeurer à l'odorat sans en incommoder le goût (1). »

Les principaux habitants de la ville, les anciens, vinrent lui porter leur compliment ; mais ces Athéniens ne rappelaient en rien, par leur aspect, leurs ancêtres fameux : Nointel crut voir un « aréopage de mendiants. » Son enthousiasme se ranima devant les ruines, les sites antiques, et surtout à la vue de l'Acropole.

Cette forteresse naturelle, dédiée par Athènes au culte de la patrie et du beau, servait aux Osmanlis d'arsenal et de place d'armes. Ils y tenaient garnison ; ils l'avaient enclose de murailles, ils y avaient accumulé des batteries ; par de laides constructions, ils en avaient obstrué les accès, encombré le sommet, et les ordres de l'*aga* en interdisaient rigoureusement l'entrée. En 1669, deux Français, Monceaux et Lainé, visitant Athènes, avaient dû se retirer sans pénétrer dans l'Acropole, et si, de loin en loin, quelque voyageur parvenait à s'y glisser, il devait se contenter d'y jeter un furtif coup d'œil. Grâce à sa qualité, Nointel fut plus heureux ; il obtint les honneurs d'une entrée officielle dans l'Acropole, au bruit du canon ; faveur plus précieuse, il obtint licence d'y retourner et d'y passer de longues heures, d'étudier à loisir les monuments de l'art grec qui s'y trouvaient prisonniers.

Sur l'Acropole, au bord de pentes abruptes qui se creusent en précipice, le Parthénon s'élève. Les Athéniens en avaient

(1) Une grande partie de sa lettre, datée du 17 décembre 1674, a été publiée par le comte de Laborde dans son savant ouvrage sur *Athènes aux* XVe, XVIe, *et* XVIIe *siècles*, III, p. 144 à 160.

fait l'enveloppe et l'écrin de leur plus vénéré joyau, de la statue protectrice, de la grande déesse d'or et d'ivoire qui régnait sur la ville. Aujourd'hui, le Parthénon n'est que la plus belle des ruines : à l'époque de Nointel, le temple restait debout, dans sa mâle structure et l'incomparable harmonie de ses formes.

Les siècles l'avaient respecté. Le Bas-Empire en avait fait une église grecque, les Croisés une église latine, sans lui infliger de trop sensibles atteintes. L'Islam l'avait profané, non renversé. Une mosquée s'était logée à l'intérieur : ses murs blanchis à la chaux se montraient dans l'intervalle des colonnes doriques, hâlées par le soleil, et un minaret coiffait scandaleusement l'édifice. Mais la colonnade continuait à se déployer sur les quatre faces, sans qu'aucun vide en rompît la superbe ordonnance, et la décoration extérieure subsistait. Le temple conservait la couronne de sculptures que lui avaient tressée Phidias et ses élèves. Les Turcs avaient frappé les marbres à coups de marteau et de sabre; ils avaient décapité ou défiguré beaucoup de statues, mais ne s'étaient pas donné la peine de détruire l'ensemble. Au-dessus des colonnes, sur tout le pourtour, des groupes en relief, des combats de Centaures, de Lapithes, d'Amazones, de géants, de guerriers, continuaient à orner les métopes, dans leurs cadres inviolés; le fronton de l'Est, déjà mutilé, montrait la naissance de Minerve, avec l'admirable groupe des Parques; celui de l'Ouest, à peu près intact, montrait la lutte de Minerve et de Neptune se disputant l'empire de l'Attique, et sur la frise s'allongeait, dans un déroulement de compositions parfaites, la procession des Panathénées.

Dès que Nointel eut été mis en présence du Parthénon, ce furent ces chefs-d'œuvre qui le saisirent aussitôt et le jetèrent littéralement en extase. Sans qu'il en connût les auteurs — et cette ignorance ajoute à la sincérité de son impression, — son sens esthétique lui en fit discerner la beauté sans égale. A Rome, où il avait cru se familiariser naguère avec la sculpture grecque et romaine, il n'avait vu l'antiquité qu'à travers la Renaissance, qui ne s'était point privée de retoucher les marbres et de les

approprier à son style. A présent, c'est l'art grec intact, nu et divin, qui se révèle à lui tout d'un coup : le choc qu'il en ressentit fut violent, son émotion profonde.

Dans le récit où nous avons le premier jet de son admiration, il parle avec ravissement de « ces miracles » ; il appelle l'Acropole « le trésor où sont renfermées ces merveilles », et affirme très justement « qu'elles surmontent ce qu'il y a de plus beau dans les reliefs et les statues de Rome. » Et ici ce n'est plus un écrivain ampoulé qui fleurit son style et fait ronfler ses périodes : c'est un adorateur sincère de l'antiquité, un amant du beau, dont la ferveur déborde. Il reste tellement ébloui, fasciné, hors de lui, que les mots manquent à son enthousiasme : il se déclare impuissant à donner dès à présent une description détaillée et suivie de ce qu'il a vu et renvoie ce soin à plus tard : « S'il m'était possible d'exprimer maintenant la riche confusion qu'un si bel ordre et une disposition si vivante, et une expression de tant de passions différentes, ont laissée dans mon esprit, je l'entreprendrais avec plaisir, mais ayant besoin d'y méditer de nouveau, vous me permettrez, Monsieur, d'en remettre l'entreprise à un autre temps. »

En lui, cependant, un sentiment de convoitise et d'envie s'est réveillé, l'avidité du collectionneur s'est ranimée. Il rêve la possession des marbres, non pour lui, mais pour son maître : il les voit déjà chez le Roi, entourés de soins et d'honneurs, soustraits aux barbares : « Ils mériteraient d'être placés dans les cabinets ou galeries de Sa Majesté, où ils jouiraient de la protection que ce grand monarque donne aux arts et aux sciences qui les ont produits; ils y seroient mis à l'abri de l'injure du temps et des affronts qui leur sont faits par les Turcs, qui, pour éviter une idolâtrie imaginaire, croient faire une œuvre méritoire en leur arrachant le nez ou quelque autre partie. » On peut dire qu'il conçut la première pensée du rapt accompli plus tard par un autre ambassadeur, pour le compte d'une nation rivale, et qu'il le commit en intention.

A défaut des originaux, il voulut du moins rapporter des copies

et il dut à cette inspiration de rendre à l'histoire de l'art un signalé service, suffisant à lui seul pour honorer son nom. Il imagina de faire dessiner, par le peintre qu'il continuait à mener avec lui, la série des sculptures du Parthénon, et de rendre ainsi à l'admiration des connaisseurs ces magnificences oubliées.

C'était là une entreprise vraiment utile et de fécondes conséquences, mais d'une exécution singulièrement malaisée. Sans parler de la hauteur où se trouvaient placés les modèles, quelque conflit était à craindre avec les Turcs : à l'aspect du massacre de statues qu'ils avaient fait en tous lieux, Nointel n'avait-il pas acquis mille preuves de leur horreur pour la représentation de la figure humaine? En cette occurrence, il se souvint à propos qu'il était négociateur par état, et le diplomate vint en aide à l'ami des arts : à la suite de pourparlers habiles, appuyés au bon moment par un cadeau consistant en étoffes, en café, et en une demi-douzaine d'oies de première grosseur, l'*aga* promit non seulement de tout tolérer, mais de tout faciliter, et ce fut sous la protection de ses soldats que le travail conmença.

Quel tableau! l'artiste, ses crayons à la main, établi au pied du Parthénon, tâchant de démêler et de reproduire la disposition des groupes, le jeu des draperies, l'attitude et le mouvement des corps; à ses côtés, deux janissaires montant la garde, afin que nul ne songeât à le molester; puis l'ambassadeur, revenu à l'Acropole *incognito*, se penchant sur le dessin commencé, se plaisant à voir paraître sur le papier « des centaures, des combats et des victoires de ceux-ci, des triomphes, des sacrifices, » encourageant son peintre ordinaire et le pressant, car il importait de faire vite et que la patience des Turcs ne fût pas mise à trop longue épreuve. Sous cet aiguillon, le travail, quoique exécuté avec beaucoup de soin, fut lestement enlevé. En quinze jours, Nointel obtint une suite de dessins représentant deux cents figures des frontons, des métopes et des frises, dont il se déclara pleinement satisfait (1).

(1) C'est une tradition officiellement admise que d'attribuer les dessins du Parthénon à un peintre français, Jacques Carrey, natif de Troyes et élève de

Depuis, de bons juges ont apprécié l'œuvre avec moins de partialité. Ils y ont signalé, à côté de qualités réelles, des imperfections, des faiblesses, surtout la méconnaissance du style antique, défaut ordinaire aux artistes du dix-septième siècle. Mais les événements devaient donner à ce travail hâtif une incontestable valeur et en faire un document de première importance.

Le Parthénon eut plus à souffrir des civilisés que des barbares. Treize ans après le passage de Nointel, la guerre s'étant rallumée entre Venise et la Porte, l'armée du provéditeur Morosini vint assiéger Athènes. Les Turcs firent de l'Acropole le centre de la résistance et du Parthénon leur poudrière. Le 28 septembre 1786, une bombe vénitienne creva la toiture de l'édifice et détermina une explosion qui le coupa en deux : tout le centre s'écroula, une partie des sculptures latérales vola en éclats. Après la prise de l'Acropole, les Vénitiens aggravèrent leur forfait en essayant d'enlever la décoration du fronton occidental, pour la transporter dans leur ville. Sous la main de ces spoliateurs maladroits, les statues tombèrent sur le sol et se pulvérisèrent. Plus tard, en 1787, un ambassadeur de France, Choiseul-Gouffier, aidé du savant Fauvel, fit main basse sur quelques morceaux. Une suprême injure était réservée au noble monument. On sait comment de 1801 à 1803 l'ambassadeur anglais Elgin, abusant d'une permission surprise au gouvernement turc, procéda à une dévastation méthodique, fit arracher, emballer, embarquer un grand nombre de métopes et la majeure partie de la frise, échappée à la destruction de 1786. Ces dépouilles exquises passèrent dans le musée de Londres, à l'exception d'un certain nombre d'entre elles, qui se perdirent en mer.

Le Brun: c'est lui qui aurait accompagné l'ambassadeur pendant le voyage en Grèce et travaillé sous sa direction. Nous estimons que cette attribution est erronée et que les dessins sont l'œuvre du peintre flamand qui resta auprès de Nointel après la mort de Rombaud Faidherbe. Voyez à l'appendice, sous le chiffre III, l'exposé détaillé des motifs qui ont fait notre conviction.

Trente ans plus tard, après la guerre d'indépendance, où les restes du Parthénon eurent à souffrir des boulets de Reschid-Pacha, les Turcs étaient définitivement expulsés d'Athènes. Dans la Grèce libérée, la science moderne prit possession de l'Acropole. On l'y vit apporter son ardeur de recherches, ses procédés rigoureux d'investigation et de critique, sa passion de vérité. Elle ne rabaissait plus les monuments antiques à l'état de mines fécondes en marbres sculptés et en beaux fragments, bonnes à exploiter pour le cabinet des curieux : elle y voyait un objet d'études, destiné à nous faire mieux connaître l'art, les mœurs, la vie civile et religieuse des anciens : en présence des temples grecs, elle cherchait à se les figurer dans leur état primitif et, loin de dépouiller la demeure des dieux, s'appliquait à la relever par la pensée.

Quand elle entreprit pour le Parthénon cette reconstruction idéale, elle fut naturellement amenée à se préoccuper de la décoration extérieure : elle voulut en déterminer les différentes parties, leur emplacement, leur sujet, leur sens, rétablir leur relation et leur enchaînement. Pour cette tâche, elle eut recours aux originaux transportés à Londres, aux fragments recueillis au Louvre ou dispersés dans d'autres musées, mais comment suppléer à l'absence de tant de morceaux disparus pendant les désastres successifs du Parthénon? On avait bien les textes anciens, Pausanias; mais quelle description vaut un dessin pris sur nature? L'œuvre commandée par Nointel vint alors combler une lacune qui sans elle eût été irréparable. Tous les explorateurs, tous les historiens du Parthénon, y compris les plus célèbres, l'ont appelée à leur aide et ont témoigné de son utilité (1). C'est donc à l'artiste et au diplomate du dix-sep-

(1) Voyez notamment Beulé, l'*Acropole*, Michaëlis, *der Parthenon*, Collignon. *Histoire de la sculpture grecque*. Rien n'est plus instructif et probant que l'étude approfondie de M. Collignon, faite d'après les dernières données de la science française et allemande : à chaque instant, notamment aux p. 6, 7, 10, 19, 31, 34, 35, 38, 41, 48, 58, et 64, t. 1er, le savant auteur recourt, pour expliquer et recomposer la décoration, aux dessins exécutés par ordre de Nointel.

tième siècle que notre époque a dû de mener à bien son œuvre de restitution intégrale et précise. Ne leur disputons pas une part de notre reconnaissance, quand, parvenus au sommet de l'Acropole, en face des ruines du temple, nous goûtons la pure jouissance de recomposer en esprit l'ensemble du monument et d'évoquer, dans une nette et sublime vision, ce type d'inimitable ordonnance, d'élégance robuste et de perfection, où revit tout le génie d'Athènes.

Dans le reste de la ville, Nointel s'était mis, suivant sa coutume, en quête de sculptures, de stèles, de bas-reliefs. Il y avait beaucoup à récolter, car partout l'antique Athènes perçait encore sous la grande bourgade qui lui avait succédé. A chaque pas, autour des principales ruines, c'était un tronçon de statue gisant à terre dans une poussière de marbre; dans les rues, à chaque pas, un fût de colonne aux moulures délicates, un chapiteau finement sculpté, un débris de temple, encastrés dans d'informes bâtisses! Nointel convoitait toutes ces proies et brûlait de s'en emparer. Pour l'aider dans sa tâche de ravisseur, il n'avait plus, à la vérité, son auxiliaire habituel : après le séjour en Palestine, Galland lui avait faussé compagnie et était retourné directement en France, voulant peut-être y rapporter le fruit de ses premières découvertes; il ne reviendrait en Orient que plus tard. Mais Nointel n'en continuait pas moins à glaner, à butiner. et dans les vestiges d'Athènes tout ce qui pouvait être détaché, emporté, lui semblait de bonne prise. Entre autres objets, il s'appropria une longue table de marbre découverte dans le dallage d'une église; elle porte gravés les noms des guerriers athéniens de la tribu Erechtéide qui périrent à la guerre en l'an 456. Cette inscription est restée à la France et a commencé notre collection de textes épigraphiques.

Ce qu'il ne pouvait emporter, notre ambassadeur le faisait dessiner. Son peintre était toujours là, prêt à saisir, d'un crayon rapide, le fragment remarqué, le motif de décoration qui avait plu. Parfois, on reproduisait un édifice entier. On prit aussi des vues d'Athènes, différents aspects de la ville. Ce fut à l'aide de

ces esquisses, de ces matériaux, que Nointel put faire exécuter, après son retour à Constantinople, une grande peinture d'ensemble.

Lui-même paraît au premier plan et se distingue tout d'abord, en costume mi-partie européen, mi-partie oriental : pelisse de drap rouge s'ouvrant sur la poitrine, robe verte à ceinture ornementée; avec cela, le feutre à larges bords, l'ample perruque sans poudre ondoyant sur les épaules et encadrant le visage, où se dessine le trait fin de la moustache : une tête de Français du dix-septième siècle sur un corps de pacha. Le bras droit déployé, la main appuyée sur une canne, il s'avance d'un pas fier et semble marcher à la conquête des trésors de l'Orient.

A sa droite, des gens du pays à figure de magots pratiquent des fouilles et exhument de vagues débris : c'est une façon de rappeler et de glorifier les entreprises artistiques de l'ambassadeur. Autour de lui, sous le grêle feuillage des oliviers, une suite nombreuse s'empresse : de superbes estafiers, en costume militaire français; le consul en sa robe fourrée d'hermine, insigne de sa charge; les compagnons du voyage, parmi lesquels on peut reconnaître, avec quelque bonne volonté, Cornelio Magni : des robes brunes et des têtes rasées de Capucins. A quelques pas en arrière, les janissaires d'escorte figurent à pied ou à cheval; non loin d'eux, le *tchaouch* de la Porte se signale par son haut bâton et sa coiffure caractéristique. Un groupe de femmes indigènes, voilées jusqu'aux yeux, représente le public admirateur de cette scène.

Au second plan, Athènes déploie sur la hauteur l'entassement de ses maisons rouges, cerné de remparts anguleux, et l'Acropole emmurée se détache en avant d'un panorama de ruines, de golfes azurés et de montagnes. Sur cette vaste toile, retrouvée par hasard il y a quelques années, les tons ont poussé au noir, beaucoup de contours se sont brouillés; une brume affligeante ternit et enfume l'ensemble. Mais la topographie des lieux et les ruines aujourd'hui subsistantes sont si fidèlement reproduites qu'il est permis d'ajouter foi à la véracité, à la res-

semblance de l'œuvre entière. Malgré la médiocrité de l'exécution, c'est la meilleure représentation figurée qui nous reste d'Athènes à ce moment de son histoire (1).

L'exploration de la ville et de ses environs avait pris tout un mois; il ne resta que quinze jours à Nointel pour faire une fugue dans l'intérieur du pays. Rapidement, il parcourut l'Attique, vit Eleusis, Platée, le pays des Doriens, considéra le golfe de Lépante, revint par la Béotie et poussa jusqu'en Eubée.

Au retour de cette excursion, une voile française lui fut signalée dans le port du Pirée, un navire en partance pour la côte provençale : c'était la première occasion qui s'offrait à lui, depuis Alep, de communiquer avec son pays. Il en profita pour expédier à la cour ses relations de Chypre et d'Athènes; il voulut aussi se rappeler à ses amis de Paris, au cénacle de beaux esprits qui formaient sa société habituelle. Écrivant longuement à l'un d'eux, il ajouta un mot de souvenir et d'affection pour chacun. Mais sa lettre va certainement circuler et faire sensation : on s'assemblera pour la lire; aussi tient-il à tourner galamment les choses, à prouver qu'en ses courses lointaines il n'a point désappris le langage à la mode, qu'il peut encore servir à ses amis un régal littéraire. Il sème donc à profusion les pointes, les *concetti;* il raffine et symbolise au point d'en devenir quasiment inintelligible, et voilà toute l'antiquité asiatique et grecque, sacrée et profane, mise en jeux d'esprit.

La lettre roule en entier sur les moyens fantastiques empruntés à la nature, à l'histoire, à la mythologie, que Nointel aurait voulu employer pour correspondre plus tôt avec ses amis : « Je me persuade, dit-il, que vous êtes en peine de moi, n'ayant pas été possible que vous ayez reçu de mes nouvelles depuis Alep.

(1) Ce tableau, exposé aujourd'hui au musée de Chartres, a été excellement décrit et apprécié par M. Homolle, membre de l'Institut, directeur de l'école française d'Athènes : *Bulletin de correspondance hellénique*, novembre-décembre 1894. Nous ne différons d'avis avec lui que sur l'identification de certains personnages. Le tableau est d'une reproduction très difficile : M. Homolle et M. Omont, dans sa belle publication sur *Athènes au* XVIIe *siècle*, l'ont tentée l'un et l'autre.

Quelque poisson de l'Euphrate ou de l'Oronte, où je me suis baigné, aurait pu, par les mers de l'Océan et de la Méditerranée, vous informer de mes courses; mais, faute de possibilité de me faire entendre d'eux, j'ai eu recours au Liban et à l'Anti-Liban, et je doute que leurs échos soient parvenus jusqu'à vous. Les cèdres de cette montagne portent les impressions des caractères que j'ai dévoués à notre amitié, me persuadant que ces arbres consacrés par l'amour divin pourraient vous rendre témoignage de la fidélité que je vous garde; mais leur éloignement de la France, la difficulté et l'impossibilité d'en élever dans ce royaume, et leur unique situation dans un désert, leur font manquer de correspondants dans le reste du monde. Il m'a fallu en chercher ailleurs, et tout Syrien, Syrophénicien, Ionien, Philistin, Judéen, pour ne pas dire Juif, Galiléen, Comagénois, Antiochénois, que je suis, ce qui comprend l'origine, la pureté et la subtilité des sciences, des arts et des inventions, je n'ai pas trouvé de moyen d'abréger, autant que je le souhaitais, la grande distance qui nous sépare; j'aurais voulu quelque facilité à faire traverser les airs à mon amitié pour s'en aller en ces moments reposer sur vous.

« J'ai traversé les mers dans ce dessein; celle de Pamphilie, en abordant en Chypre, me donnait de l'espérance par la puissance de Vénus, à qui cette île était si chère; mais cette divinité n'y règne plus; les Vénitiens ont commencé les premiers de donner atteinte à son empire, et les Turcs ont achevé. Je me portais volontiers à consulter la sagesse aussi profonde que couverte et énigmatique des Égyptiens, lorsqu'un requin arrêtant mon vaisseau, je n'ai pu m'en délivrer que sous la promesse de faire voile du côté de la Grèce.

« Il ne m'a été permis de me chauffer aux feux infernaux de Santorin qu'en passant, et j'en ai de la joie, car, pour peu que j'y fusse demeuré davantage, je courais risque d'aller trouver un fond que les vaisseaux ne trouvent point. Milo ne m'a pas arrêtée, et ça été le port Pirée où j'ai mouillé, espérant que les Athéniens, ces maîtres dépositaires des sciences, des arts et des

lois, me suggéreraient quelque secret. Leur commerce dans le reste du monde m'en était caution, leur civilité à me recevoir me le persuadait, le commandant de leur fameux château me l'avait promis en m'introduisant dans la ville, tambour battant, enseignes déployées, et au bruit du canon, à travers une foule innombrable qui me regardait bien et richement monté, environné d'un grand nombre de valets à pied, suivi de quarante cavaliers et précédé de mes trompettes, d'une compagnie d'infanterie et de plusieurs officiers turcs.

« Les beaux restes de l'antiquité du palais de Périclès, du tombeau ou chapelle de Socrate, lanterne ou temple de Démosthènes, du portique de Zénon, de celui d'Adrien, l'intégrité des temples de Minerve et de Thésée, m'ont servi comme d'arcs de triomphe et de perspectives, et lisant dans ces monuments la force du génie de leurs auteurs, je ne doutais point de la vertu de leurs successeurs et de leur passion à se communiquer dans les autres parties du monde. La réputation de l'Aréopage, qui a volé si diligemment par toute la terre, me faisait bien espérer nonobstant sa réduction à une masure, mais voyant tous les jours des remises à m'apprendre cette voie courte de vous parler de loin, je montai à cheval, je traversai l'Attique, je courus trois heures dans la plaine d'Eleusis à étripe-cheval, lesquels étant pris sur les masures des temples de Vénus, Cérès et Pluton, renouvelèrent mes souhaits pour la vitesse de mes lettres, afin qu'elle soit pareille à celle de mes lévriers athéniens, platéens et doriens; j'entrai dans les montagnes de la Phocide, je me contentai de voir les pieds et la cime du Parnasse, couverte de neige, je ne poussai pas jusqu'au temple d'Apollon, et prenant le chemin de retour par les plaines, j'arrivai à Thèbes en six heures. Je voulais aussi en passant à Marathon prendre le Persan qui prit la fuite le plus diligemment; l'on me montra le marais où il s'embourba avec ses compagnons, et le lieu où l'on prétend à présent entendre toutes les nuits le hennissement de leurs chevaux et le cri des cavaliers. J'étais résolu de m'y pourvoir d'un courrier, mais une députation des Athéniens m'ayant prié

de retourner dans leur ville pour y avoir satisfaction, je ne fus pas sitôt qu'ils employèrent toute l'éloquence de Démosthènes à témoigner leur joie. Ils s'applaudissaient du grand secret qu'ils m'allaient découvrir, et il fut renfermé dans l'arrivée d'une barque de France, qui, étant venue pour charger de l'huile, s'en retournerait dans un vingtaine de jours et pourrait porter mes lettres. Ne vous étonnez donc pas si celle-ci sent l'huile, ne croyez pas que ma gloire aille si loin de prétendre au reproche qui se faisait à ce maître de l'éloquence, et ne soyez pas surpris que l'ancien commerce et si florissant des sciences soit réduit au trafic de l'huile ; le grand empereur Adrien l'a ennobli et autorisé par un édit sur ce sujet, qui se lit encore aujourd'hui le long d'une pierre plus haute qn'un grand homme et large à proportion (1). »

Après avoir poli et ornementé ce beau chef-d'œuvre, Nointel fit ses adieux à la Grèce et se remit en mer. Avant de rentrer à Constantinople, il voulut, par un de ces zigzags qui lui étaient familiers, se reporter encore une fois du littoral européen sur la côte d'Asie. Il lui restait à visiter Smyrne, l'une des quatre grandes Échelles du Levant, les trois autres étant Constantinople, Alep et le Caire. Pourquoi fallut-il que cette fin de voyage fût gâtée par une mésaventure?

Comme l'ambassadeur avait de nouveau fait escale à Chio et se reposait tranquillement dans la capitale de l'île, une flottille de corsaires tripolitains, les plus redoutés de tous, fit irruption dans le port. Apercevant la tartane à l'ancre et sans défense, ces sacripants grimpèrent à bord; ils arrachèrent le pavillon de France, qu'ils mirent en lambeaux, et commirent d'autres dégâts. Ils ne s'en tinrent pas là : liant partie avec certain malandrin du pays, qui terrorisait la ville, ils débarquèrent et poussèrent droit au logis de l'ambassadenr, alléchés par l'espoir d'une telle proie. Ils se précipitaient, enragés de convoitise, armés de yatagans et de coutelas, tenant à la main des grenades, qu'ils s'ap-

(1) Nous devons la communication de cette lettre privée à l'obligeance du regretté marquis de Queux de Saint Hilaire.

prêtaient à lancer. Heureusement, l'ambassadeur et ses gens étaient sur leurs gardes. On laissa approcher les assaillants : quand ils furent à bonne portée, un feu roulant de mousqueterie en coucha plusieurs sur le carreau et rejeta les autres à distance respectueuse.

Après une nuit passée en alarme, car le siège s'était transformé en blocus, les Français purent se retirer au château sous la protection de la garnison turque. Encore ce déplacement fut-il assez périlleux : entre les soldats qui enveloppaient nos voyageurs, les Africains tâchaient de leur pousser au corps la pointe de leur sabre. La garnison cherchait d'ailleurs à traiter avec ces bandits plutôt qu'à les châtier. Heureusement la présence signalée d'un vaisseau du Roi dans le voisinage de l'île les rendit accommodants. Une sorte d'accord intervint; Nointel put reprendre sa tartane, où ses collections, ses papiers ne se trouvèrent pas trop endommagés, et il atteignit Smyrne sain et sauf, non sans avoir laissé toutefois dans la bagarre de Chio quelque peu de son prestige.

A Smyrne, il se retrouva en lieu sûr, et la description qu'il donne de son arrivée évoque l'image d'un Orient apaisé, souriant et gracieux, la molle cité descendant à la mer entre des jardins et des verdures, et le golfe en fête, peuplé de navires pavoisés, animé par le glissement des caïques. Une flottille d'embarcations élégantes était venue à la rencontre de l'ambassadeur : « J'entrai, dit-il, dans une, couverte d'un tendelet de Damas, dont les rameurs, au nombre de seize, avoient des jupons de même étoffe : les trompettes à la proue jouoient des fanfares, qui furent bientôt secondées de trois décharges de mousqueterie, et du canon du vaisseau et de deux bâtiments marchands, et encore d'un vénitien, n'y ayant eu qu'un anglais qui ait gardé le silence au préjudice de la civilité. »

Smyrne fut la dernière étape du voyage. Le 20 février 1675, Nointel rentrait à Constantinople, après dix-sept mois d'absence. Cette promenade d'un an et demi avait laissé les affaires d'État en souffrance, mécontenté la Porte, étonné, sinon indisposé,

les ministres et le Roi; accompagnée d'un déploiement inouï de faste et de hauteur, elle avait surexcité les jalousies de nos concurrents religieux et commerciaux, ranimé d'irritantes questions, exaspéré nos marchands en les obligeant de faire au solennel voyageur des réceptions fort chères; surtout, elle avait épuisé ses ressources, dérangé ses finances et l'avait entraîné à de premiers expédients, tels qu'un emprunt forcé sur nos nationaux de Smyrne, qui se plaignaient amèrement de « cette estocade donnée à leur Echelle ». Mais Nointel méprisait ces obscurs contempteurs, ces » cabalistes » et « leur fausse rhétorique ». Pouvait-il penser qu'en accomplissant son glorieux pèlerinage aux plus vénérés sanctuaires du christianisme et de l'art, il avait fait le premier pas dans une voie de perdition? Sauf de n'avoir pas vu l'Egypte et d'avoir dû s'arrêter, nouveau Josué, au seuil de cette terre promise, il ne regrettait rien; les nuages qui s'élevaient sur l'horizon, son regard ne les distinguait point, car il revenait les yeux éblouis, l'esprit possédé de ce qu'il avait vu, l'imagination en travail de grands projets artistiques et littéraires, de descriptions à écrire et de musées à former. Trente inscriptions, quatre cents dessins de bas-reliefs, d'édifices et de paysages, un choix de sculptures antiques, un assortiment de costumes et d'accessoires divers, une collection de renseignements innombrables et de mémoires, quels résultats magnifiques de son voyage, quels trophées! Et il restait tout entier au bonheur d'avoir sauvé ses prises, amassé un trésor de souvenirs, réalisé le rêve de sa vie et mené à bien, au travers de vicissitudes sans nombre, sa mirifique équipée.

CHAPITRE V

LA DISGRACE

I

POLITIQUE ET CASUISTIQUE.

A Constantinople, Nointel fut immédiatement ressaisi par la politique et les affaires : d'importantes instructions l'attendaient. Louis XIV avait besoin de lui pour agir sur divers États, sur divers peuples, et pour tendre tout autour des frontières orientales de l'Allemagne une chaîne d'hostilités.

Comblé par la fortune, le Roi avait compromis ses succès par sa persistance à en abuser. Prétendant imposer aux Hollandais des conditions de paix destructives de leur indépendance, il les avait jetés dans un désespoir qui les sauva : ils inondèrent les parties principales de leur pays et les mirent ainsi à l'abri de nos atteintes, puis firent une révolution qui leur donna un chef et nous suscita en Guillaume d'Orange un adversaire redoutable. En même temps, l'Europe se soulevait contre les ambitions françaises. Fait remarquable, ce fut l'électeur de Brandebourg, le Grand Électeur, Frédéric-Guillaume, vrai fondateur de l'État prussien, qui donna le signal de la résistance, en s'alliant le premier aux Provinces-Unies, à ses coreligionnaires de Hollande. L'Empereur suivit, puis l'Empire, toute la masse germanique. L'Espagne, tremblant pour ses possessions des Pays-Bas, ouvrit à son tour les hostilités. L'Angleterre, où le roi s'était vendu à la France, où la nation s'était refusée, préparait sa défection. Ayant commencé la guerre contre une république de marchands,

Louis XIV avait à la continuer contre les principales puissances de l'Europe.

Il est vrai que la France, fortement gouvernée, rassemblée sous des chefs merveilleusement habiles à discipliner et à organiser ses énergies, demeurait plus forte à elle seule que tout l'Occident en armes; mais cette supériorité, maintenue au prix d'un épuisant effort, combien de temps durerait-elle? A la fin de 1672, Turenne avait déconcerté d'abord la coalition par une vigoureuse offensive en Allemagne. En 1673, il fallut renoncer aux positions prises en Hollande, évacuer toutes les places, sauf Maëstricht, se borner à contenir en Flandre et sur le Rhin le flot montant de nos adversaires. De ce côté, la campagne de 1674 ne fut qu'un prodige de défensive : conquérant de la Franche-Comté, Louis XIV eut à craindre pour l'Alsace, contre laquelle les généraux de l'Empereur et surtout le Hohenzollern conduisirent un retour offensif de l'Allemagne; sans Turenne, l'œuvre de Richelieu et de Mazarin eût été compromise. Assaillie et pressée de plusieurs côtés, la France sentait le besoin de diversions qui la dégageraient; revenant au système inauguré par les Valois, repris pendant la guerre de Trente ans, elle se cherchait par delà nos ennemis de l'Europe centrale, dans le Nord et en Orient, au fond de l'Europe, des auxiliaires qui prendraient l'Allemagne à revers et aideraient, par un ensemble de contre-attaques, à la défense de nos frontières.

La tâche de notre diplomatie était malaisée, car dans la moitié orientale de l'Europe, dans la zone longitudinale comprise entre l'extrême Nord et les rivages du Bosphore et de la mer Noire, un monde étrange et discordant s'agitait : un conflit de races, de religions, de fanatismes divers, un tumulte d'États bizarrement enchevêtrés, mal conformés ou déformés, trop jeunes ou trop vieux, à peine ébauchés ou déjà caducs, et la complexité des intérêts, des passions, des ambitions, se résolvait périodiquement en furieuses et confuses tueries.

A l'extrémité septentrionale de cette zone, la maigre Suède, fanatiquement luthérienne, tient encore les deux rives de la Bal-

tique; conservant plusieurs points du littoral germanique, elle garde les prises que le traité de Westphalie lui a données sur l'Allemagne, mais ses victoires l'ont exténuée, ses gains l'ont affaiblie; cette nation émaciée plie sous le poids d'un rôle disproportionné à ses forces. Au-dessous d'elle, la Pologne étend son grand corps inconsistant, de configuration indéterminée et de vagues frontières, flottant entre la Baltique et l'Euxin. La Pologne, c'est une anarchie de nobles superposée à une population de serfs : les nobles sont ardents, mobiles, avides, fastueux et besogneux ; ils ont des qualités brillantes et point de fonds, beaucoup d'élan, peu d'haleine ; un penchant irrémédiable aux discordes et à l'intrigue, avec des contradictions, des incohérences. Violemment catholiques, ils se posent en défenseurs de la chrétienté contre l'Islam, et empruntent pourtant à Constantinople une partie de leurs usages. Ils parlent latin dans les actes publics et ressemblent à des Turcs, avec leurs sabres recourbés, leurs luxe de fourrures et d'aigrettes ; ils ont des gardes qu'ils habillent en janissaires et en *peikhs* (1), car le contact de l'empire ottoman a orientalisé d'aspect toute une partie de l'Europe. Cependant, nos agents, nos voyageurs, surtout les femmes amenées naguère par la reine Louise-Marie de Gonzague, répandent notre influence et nos mœurs à la cour du roi, à celle des principaux seigneurs, domaine de barbarie colonisé par des Françaises.

En sa partie sud-occidentale, la Pologne touchait aux Magyars. Au lieu d'une Hongrie, il y en avait alors trois : Hongrie turque, qu'un pacha gouvernait du haut des remparts de Bude, Hongrie autrichienne, tenue en bride par Komorn et Presbourg, Hongrie indépendante ou plutôt insurgée. Celle-là n'avait point de frontières, point de capitale, point de domaine fixe : elle se composait de seigneurs et de partisans révoltés contre le despotisme de Vienne, réfugiés dans les Carpathes ou lancés à travers la *Puzta* en guerroyantes chevauchées. Pourtant, Tekeli, le grand Tekeli, allait donner un chef, une direction, une âme, à cette

(1) L'une des variétés de gardes du Grand Seigneur.

troisième Hongrie. On pouvait même dire qu'il y en avait une quatrième, une Hongrie extérieure, la Transylvanie, où des Magyars régnaient sur trois portions de peuple et trois religions. Le prince de Transylvanie, le Transylvain, ainsi que l'appellent nos vieux documents, est protestant de culte, magyar de race, oriental par le costume et l'extérieur; il est vassal et tributaire du sultan. Son État minuscule, enclos de montagnes, fortifié par la nature, s'est plusieurs fois levé à notre instigation contre la maison d'Autriche, en s'adossant à la grosse masse de l'empire ottoman.

La Turquie d'alors, c'est l'Asie mordant sur un quart au moins de l'Europe, couvrant la péninsule des Balkans et y opprimant un amas de peuples, se projetant en tous sens au delà du Danube, englobant le cours moyen du fleuve, englobant les pays roumains, Moldavie, Valachie, Bukovine, Bessarabie, et faisant pointe très loin dans le Nord-Est, en de vagues contrées; elle dispute au Polonais la Podolie, l'Ukraine; jusqu'à Wilna, le Grand Seigneur se prétend chez lui. Entre la Turquie et la Pologne, dans les régions où s'entrechoquent leurs mobiles frontières, un nuage de cavalerie s'élève, un tourbillonnement de lances, de plumets échevelés et de manteaux écarlates : les Cosaques de l'Ukraine, établis sur les deux rives du Dnieper en colonies guerrières. Petits-Russes de race, orthodoxes de religion, les Cosaques haïssent le Grand Seigneur comme « païen » et redoutent le catholicisme de la Pologne; ils reconnaissent d'ordinaire la souveraineté de son roi, mais repoussent la tyrannie des seigneurs, qui se servent des Juifs pour exploiter et ronger l'Ukraine. Un instant le Cosaque Bogdan Khelmnitski, réunissant la rouge cavalerie et soulevant les serfs, a failli créer une Petite-Russie indépendante. Depuis, l'état équestre se morcelle tour à tour et se recompose, s'élance vers Varsovie ou se laisse rejeter aux bords du Dnieper : c'est un État vagabond, un empire intermittent.

Plus bas sur le Dnieper, les Zaporogues forment une étrange république; derrière eux errent les Cosaques du Don, qui ont tout bouleversé récemment dans la région de la basse Volga et

d'Astrakan : entre les Cosaques et la mer Noire, les Tartares, dernier débris des hordes mongoles qui ont naguère entamé l'Europe. Les Tartares, sous leur khan, occupent la Crimée et les côtes avoisinantes; ils obéissent au Grand Seigneur et font de l'Euxin un lac ottoman; tantôt alliés, tantôt ennemis des Cosaques, ils les secourent ou les trahissent suivant qu'ils y trouvent leur compte. Enfin, par delà cette houle de peuples, l'infini des steppes se prolonge et la Russie commence, l'énigmatique Moscovie, byzantine et tartare, érigeant la croix grecque au-dessus de coupoles multicolores et d'églises à forme de mosquées, la Russie se dégageant à peine de l'Asie, cherchant parfois à se rapprocher de l'Europe, s'enfermant plus souvent dans un isolement farouche.

La France n'avait d'ambassade qu'en Suède, en Pologne, en Turquie. Dans le Nord et l'Orient, ces trois États formaient, en temps de crise européenne, les points d'appui ordinaires de sa politique. Son but était alors de s'en servir, quoique à des degrés différents, pour organiser un système de diversions. L'obstacle, c'étaient les rivalités séculaires, les guerres fréquentes qui mettaient les trois États aux prises et les immobilisaient l'un par l'autre. On ne pouvait les lancer contre notre ennemi qu'après les avoir réconciliés; c'est pourquoi notre action vis-à-vis d'eux était double, pacifiante à la fois et excitatrice. Entre la Suède, la Pologne et la Turquie, la France joue le rôle de médiatrice permanente : elle travaille à régler leurs différends, à rétablir la tranquillité de leurs rapports, puis à faire sortir de cette paix une guerre, une triple guerre contre l'Allemagne. Cette politique, dès que le besoin s'en fait sentir, se reproduit et se poursuit à travers les âges avec une fixité étonnante, avec la force d'une tradition immuable (1).

En 1660, la paix d'Oliva, conclue sous la médiation de Mazarin, avait accordé la Suède et la Pologne. La Suède, après un

(1) Sur cette politique, voyez spécialement, dans le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, la partie *Pologne*, publiée par M. Farges, t. I, introduction et p. 119-155.

écart momentané, rentrait aujourd'hui dans notre système et s'attaquait au Brandebourg. A côté de cette diversion, Louis XIV prétendait en provoquer une par le moyen de la Pologne. Il y comptait d'autant plus que le roi nouvellement élu par la Diète, Jean Sobieski, avait épousé une Française, Marie d'Arquien, et que ce héros à la fois violent et tendre, amant passionné de sa femme, passait pour subir docilement le pouvoir de cette charmeuse (1). Par la reine, Louis XIV espérait tenir, conduire le roi et le royaume. Malheureusement, les hostilités s'étaient rallumées entre la Turquie et les Polonais, ceux-ci ayant refusé d'exécuter le traité ignominieux qu'en 1672 ils s'étaient laissé surprendre; cette guerre, où Sobieski avait débuté par un coup d'éclat, la victoire de Choczim, l'occupait depuis plusieurs années et le retenait loin du grand conflit d'Occident.

Il importait donc de ménager avant tout un accommodement entre Turcs et Polonais : c'était le premier objet proposé à l'habileté de Nointel. Débarrassé de la guerre turque, Sobieski pourrait opérer un changement de front vers l'Ouest et se laisserait probablement tourner contre l'Autriche; nos ambassadeurs, le marquis de Béthune et M. de Forbin-Janson, évêque de Marseille, négociaient avec lui un traité de subsides et de coopération.

Quant à la Turquie, elle retrouverait également la disposition de ses forces : qu'en ferait-elle? Certes, Louis XIV eût rougi d'adresser aux mécréants un recours direct : rien n'était plus éloigné de sa pensée que d'attirer sur l'Autriche et l'Allemagne, par des sollicitations scandaleuses, le fléau de l'invasion musulmane. Toutefois, l'intervention turque ne pouvait-elle résulter indirectement de circonstances que notre diplomatie aurait ménagées?

De plus en plus, la politique orientale de Louis XIV tendait à

(1) Le livre récent de M. Waliszewski, *Marysienka,* tend à prouver que la reine exerçait sur son mari moins d'ascendant qu'on ne l'a cru. D'ailleurs, Marie n'était pas plus Française que Polonaise de cœur; elle ne cherchait que la satisfaction de ses ambitions rapaces et de ses vanités mesquines. Waliszewski, 268-301.

devenir un compromis entre sa conscience et son intérêt, une tentative pour satisfaire l'un sans imposer à l'autre de trop pénibles froissements; c'est ce qui en fait le côté original et piquant. Voici le raisonnement que suggérait au Roi et à ses ministres une subtile casuistique : la Turquie, puissance guerrière et envahissante par nature, par nécessité, obligée à de continuelles expéditions pour occuper les milices et les tenir en haleine, n'abandonnait une proie que pour s'en choisir une autre; endigué d'un côté, ce torrent se déversait ailleurs. Après avoir conclu la paix avec Venise, la Turquie avait envahi la Pologne; qu'on l'écartât de cet adversaire nouveau, il était probable qu'elle se rejetterait contre l'Antriche, d'un mouvement naturel et spontané, et tomberait sur elle de tout son poids. Toutefois, parce qu'une opération licite et même recommandable en soi, comme celle qui procurerait à la catholique Pologne la paix avec l'Infidèle, aurait pour conséquence d'exposer aux incursions turques un autre État chrétien, qui se trouvait en même temps notre adversaire, était-ce une raison de s'en abstenir? Louis XIV ne le pensait point, et Pomponne, son ministre, en recommandant à Nointel de travailler à la paix de Pologne, lui dévoilait franchement le double résultat à attendre d'une médiation heureuse : « en l'état où sont aujourd'hui les affaires générales, cette paix, bien que dans des pays si éloignés, serait d'un intérêt extrême à Sa Majesté; elle pourrait tourner en sa faveur deux puissances si considérables : la Pologne, par les assistances qu'elle serait capable de donner à Sa Majesté : la Porte, par la guerre qu'elle pourrait porter en Hongrie ; c'en est trop pour vous inviter à continuer les soins que vous avez déjà donnés sur cette affaire (1). »

Dès à présent, la France pouvait réclamer des Turcs un service en toute sécurité de conscience, à condition de s'y prendre convenablement, de pratiquer cet art des réticences et des distinctions contre lequel Pascal avait si fort exercé sa verve. Avec

(1) Pomponne à Nointel, 3 février 1676.

la Turquie prise en corps et en masse, l'indécence eût été grande de lier partie; elle n'existait plus, si l'on s'adressait à une fraction chrétienne de cet empire. La Transylvanie, cette principauté que l'empire ottoman portait suspendue à son flanc, offrait à notre action de grandes commodités. Avec la Transylvanie, il n'y avait point péché à passer des traités; même était-il permis de l'émouvoir et de la pousser contre l'Autriche, en persuadant seulement au sultan de ne point la retenir et de lui délier les mains : on ne demanderait pas aux Turcs d'agir par eux-mêmes, mais de laisser agir leur vassal. S'il arrivait pourtant — et le fait était probable — que l'impulsion donnée à la Transylvanie se communiquât à l'empire ottoman, si l'humble satellite entraînait à sa suite l'astre de première grandeur auquel il était attaché, ce serait tout profit pour la France, sans que le Roi ait à s'adresser le reproche de compromission avec l'Infidèle.

Le prince de Transylvanie, Michel Apafy, passait malheureusement pour faible, indolent, asservi aux influences autrichiennes. Mais ne pourrait-on l'arracher à cette mollesse, le rappeler aux traditions de son État et lui persuader son devoir? S'il se récusait définitivement, la Hongrie révoltée serait toujours là pour le remplacer dans nos combinaisons.

Dès le début, Louis XIV avait favorisé, nourri, sustenté l'insurrection. Il avait obtenu que les Polonais lui servissent d'intermédiaires avec elle; par eux, il faisait passer à Tekeli et à ses compagnons des encouragements, des avis, de l'argent et des hommes. Il projetait en outre d'assurer à ce parti les complaisances de la Porte. Ceux qu'on appelait « les mécontents de Hongrie » ayant envoyé des députés auprès du Grand Seigneur; Nointel reçut ordre de leur ménager bon accueil, de plaider chaleureusement leur cause; il devait faire en sorte que les Ottomans fournissent au développement de l'insurrection toutes les facilités dépendant de leur voisinage. Cette aide indirecte servirait à fortifier, à prolonger une diversion utile; de plus, elle aurait l'avantage de créer entre l'Empereur et la Porte un état de suspicion et d'hostilité latente, de provoquer des difficultés,

des discussions d'où sortirait tôt ou tard la guerre : c'était encore pour la France un moyen détourné d'engager la Turquie dans sa querelle, en ne paraissant s'intéresser qu'au sort d'une nation opprimée et chrétienne.

On voit que de pièces diverses embrassait notre jeu, avec quel soin il calculait, mesurait, combinait leur marche. Tandis qu'au Nord la Suède détournait le Hohenzollern de nos frontières en l'attirant sur elle, la Pologne recevait pour première mission d'épauler les Hongrois sur leur droite : son intervention en leur faveur deviendrait plus active à mesure que son propre différend avec la Porte irait s'aplanissant, et c'était en ce point que les deux affaires remises aux soins de Nointel se liaient l'une à l'autre. Derrière la Hongrie, la Transylvanie apparaissait, et derrière elle la Turquie, lourde machine de guerre qui devait se mettre en branle par contre-coup, par action réflexe, au besoin sous une pression légère et inaperçue, sans que la France eût l'air d'y toucher. Pour faire concorder tous ces mouvements, les postes diplomatiques échelonnés par nous depuis Stockholm jusqu'à Constantinople, ambassade en Suède, ambassade en Pologne, agence de Transylvanie, missions très secrètes établies auprès de Tekeli et de ses partisans, ambassade en Orient, auraient à se soutenir mutuellement, à s'avertir, à se concerter : chacun d'eux avait sa consigne spéciale, sa tâche nettement délimitée, mais leurs efforts individuels devaient converger au but commun, et si la trame de nos entreprises se resserrait particulièrement entre la résidence de Sobieski et les campements hongrois, le marquis de Nointel en tenait l'un des bouts.

Dans la fonction qui lui était assignée, il déploya tout son zèle. Comme la cour ottomane résidait toujours à Andrinople, il se mit en correspondance avec le vizir, auquel il adressa d'amples mémoires, nourris de faits et de déductions, remontrant tous les avantages d'une réconciliation avec la Pologne. Les députés hongrois trouvèrent en lui un introducteur et un répondant; pendant leur passage à Constantinople, il les aida de sa bourse, de son crédit, de ses avis. Même, dépassant ses instructions, il

incitait les Turcs à se déclarer d'emblée contre l'Empereur, mais il avait soin de faire connaître au Roi que cette démarche pouvait se justifier aux yeux de la morale la plus orthodoxe. Son argument était celui-ci : la trêve conclue entre l'Empereur et le sultan après la bataille de Saint-Gothard expirait dans quelques années; selon toute vraisemblance, elle ne serait point renouvelée par les Turcs; en poussant ceux-ci à une prise d'armes immédiate, on ne ferait qu'avancer une rupture inévitable, et Nointel concluait : « Je suis convaincu qu'en conscience on peut susciter à l'Empereur une guerre qu'il doit avoir (1). » Enfin, pour abréger les lenteurs qu'entraîne toujours une négociation par écrit, il jugea expédient de faire parler au vizir et lui dépêcha un secrétaire de confiance, M. de La Croix, avec une longue instruction, où tous les points à traiter étaient fortement indiqués.

La Croix courut diligemment à Andrinople et y arriva sans autre accident qu'un coup de lance à l'épaule, porté par des brigands qu'il avait rencontrés en route; c'était aventure commune en Orient. Le vizir ayant consenti à formuler des propositions de paix, notre émissaire les recueillit et ne balança pas à les porter lui-même en Pologne. Malgré la saison mauvaise, à travers les frimas et les boues, il se risqua au delà du Danube, fit une pointe en Transylvanie et atteignit sur le Dniester le camp de Sobieski, où toute la Pologne paraissait rassemblée. « Les manières rustiques de cette cour tumultueuse (2) » l'étonnèrent un peu. Il rapporta au vizir des contre-propositions, retourna ensuite auprès de son chef et fut encore réexpédié deux fois à Andrinople; l'ambassadeur et son agent ne perdaient aucune occasion pour ressaisir et renouer le fil sans cesse rompu de la négociation.

C'est qu'en vérité les Polonais étaient pour nous d'incommodes clients. Ils montraient à la fois de la précipitation et de la roideur : leurs démarches peu mesurées, leurs fausses manœuvres contrariaient nos efforts. Les ministres de la Porte restaient

(1) Nointel à Pomponne, 16 janvier 1676.
(2) *Journal manuscrit de La Croix.*

superlativement orgueilleux, tenaces, pleins de mépris pour leurs adversaires. Puis, leur manière de traiter compliquait tout. Comme s'ils eussent craint qu'on les accusât d'obéir aux suggestions d'une puissance infidèle, ils ne recevaient notre envoyé qu'en cachette, dans des jardins écartés, sans autres témoins que « des valets sourds et muets (1) ». S'ils se laissaient approcher parfois en quelque endroit retiré de leur « sérail, » c'était avec des précautions extraordinaires. Pour arriver à eux, il fallait se glisser par d'obscurs et tortueux couloirs, traverser un labyrinthe.

Dans ces régions étranges, machinées comme un palais de féerie, pleines d'apparitions et de surprises, La Croix avait pour fil conducteur le médecin grec Mavrocordato, premier drogman de la Porte, successeur de Panaiotti. Un jour qu'il avait été mandé chez le *kiaya* : « Je trouvai, écrivait-il, dans l'antichambre Mavro cordato, lequel, au lieu de m'introduire dans la chambre des audiences publiques, frappa aux guichets d'une armoire qui s'ouvrirent par dedans, et il s'apparut à nous un spectre vivant et affreux (c'étoit un eunuque noir parce qu'on nous introduisoit dans un appartement secret) qui nous conduisit, par une galerie éclairée seulement d'une petite lampe, à une porte fermée de plusieurs serrures, qu'il ouvrit avec autant de tintamarre qu'un geôlier — et me prenant par la main me mena, suivi de Mavrocordato qui me tenoit de l'autre, par un passage étroit, long, sans lumière, et avec autant de silence que si nous avions été dans l'antre de quelque oracle, à une petite chambre en dôme très superbe, dorée et incrustée partout jusques au dedans et au foyer de la cheminée de carreaux de porcelaine de la Chine de toutes couleurs, et magnifiquement meublée de tapis de Perse à fond d'or et de coussins de même semés de perles; elle étoit éclairée d'un gros flambeau de cire blanche, posé au milieu du sofa dans un chandelier d'argent fort massif..... Le *kiaya*, qui étoit assis dans un coin de son sofa, se

(1) *Journal manuscrit de la Croix.*

leva et me mit à sa droite, et Mavrocordato en face sur ses genoux, et fit retirer cet eunuque, qui nous enferma (1). »

L'entretien roula d'abord sur des généralités. Finalement le *kiaya*, mis en confiance par quelques bouteilles de vin d'Espagne et « d'eau-de-vie raffinée » (2), dont La Croix avait eu soin de se munir, abonda dans notre sens. A l'entendre, il n'était que temps pour le sublime empereur des Ottomans d'embrasser notre cause, de terminer au plus vite avec la Pologne et de se mettre en guerre contre le « César d'Allemagne »; mais ces paroles exprimaient-elles les intentions véritables du vizir? Celui-ci, lorsqu'on parvenait à l'aborder, disait qu'il fallait laisser aux grandes affaires le temps de mûrir et recommandait à La Croix de ne point s'impatienter « à la mode des Français (3) ».

En fait, Kupruly avait trop de flair pour ne pas sentir qu'entre le royaume très chrétien et la Sublime Porte une solidarité d'intérêts existait, fondée sur un péril commun; la maison d'Autriche, rivale des Bourbons, ne demeurait-elle pas l'ennemi principal de la Turquie? Seulement, sa finesse perçait notre jeu : il comprenait que la France voulait se servir des Turcs sans se compromettre avec eux, en les traitant à la façon de ces auxiliaires suspects que l'on recherche dans les moments de crise, quitte à les renier et à les répudier ensuite. Sa fierté repoussait pour son pays un tel rôle : il en sentait d'ailleurs le danger et craignait que le Roi, après avoir mis la Turquie en mouvement, après avoir utilisé ses services, ne signât la paix sans elle et ne la laissât exposée à de redoutables atteintes. Aussi, lorsqu'après beaucoup d'atermoiements il consentit à parler net, ce fut pour mettre en avant la question des garanties; offrant plus que nous ne lui demandions, et posant du même coup ses conditions, il nous adressa à brûle-pourpoint une proposition d'accord formel : le Grand Seigneur attaquerait immédiatement et puissamment l'Autriche, mais le Roi signerait un acte par le-

(1) *Journal manuscrit de La Croix.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

quel il s'engagerait à ne point faire la paix sans l'assentiment de la Turquie (1).

Cette avance déconcertante, cette brusque mise en demeure ne faisaient nullement le compte de notre politique et de ses pudiques réserves. Louis XIV craignit le cri de sa conscience; il craignit encore plus les clameurs de l'Europe, qui l'eût accusé, s'il signait un pacte l'associant à l'Infidèle et dont le bruit se fût promptement répandu, de *turbaniser* la France (2). La proposition d'alliance, remise à La Croix et portée par lui à Versailles, fut laissée sans réponse; la méfiance du vizir s'en accrut, et les suggestions de notre ambassadeur ne furent plus écoutées que d'une oreille prévenue. La démarche de Kupruly devait d'ailleurs faire tradition et règle pour ses successeurs. Désormais, pendant près d'un siècle, à toutes nos demandes de concours, ils répondront en réclamant une alliance positive, un traité en bonne forme, et nos hésitations en face de cette exigence viendront toujours empêcher ou retarder la diversion ottomane (3).

Kupruly fit pourtant la paix avec la Pologne, mais Nointel n'y eut aucune part. Le traité fut conclu à Juravno, en 1676, à des conditions modérées, et la France n'en recueillit point les résultats attendus. En Pologne, Marie d'Arquien s'était brouillée avec son pays d'origine par dépit de vanité blessée, parce que le Roi refusait le titre de duc à son père. Dailleurs, Sobieski ne sentait pas encore le péril allemand et se préoccupait du péril turc; il craignait, en frappant l'Autriche, d'affaiblir la résistance européenne aux irruptions musulmanes et de manquer à sa vocation de grand soldat chrétien (4). Les agents de l'Empereur en profitèrent pour le circonvenir, pour l'éloigner de nous, et lui arrachèrent le traité qui devait l'amener en 1683 au secours de Vienne.

(1) Nointel à Pomponne, 27 janvier 1666. Cf. le *Journal de la Croix*.

(2) La *France turbanisée*, c'est le titre d'un pamphlet qui fut répandu à profusion quelques années plus tard en Europe.

(3) Voyez nos ouvrages : *La mission du marquis de Villeneuve*, p. 201-237, et *Louis XV et Élisabeth de Russie*, p. 211-216.

(4) Voyez Waliszewski, 299-300.

De son côté, la Turquie, tout en accordant aux Hongrois de menues faveurs, ne se déclara pas immédiatement contre l'Autriche : un autre adversaire s'était désigné à elle. La paix de Juravno avait partagé l'Ukraine occidentale et la suzeraineté sur les Cosaques de cette région entre la Porte et la Pologne ; repoussant deux dominations également ennemies de leur culte, les Cosaques se placèrent spontanément sous une autre. Résignés à la perte de leur indépendance, ils voulurent au moins sauver leur foi; plusieurs de leurs chefs se tournèrent vers Moscou, se donnèrent au tsar orthodoxe, Alexis Mikhaïlovitch, déjà suzerain de l'Ukraine orientale, et provoquèrent son intervention : une guerre s'ensuivit entre les Moscovites et la Porte. Au lieu de se reporter vers l'Europe centrale, vers les contrées où nous voulions l'amener, la puissance ottomane obliqua vers l'Est, s'y enfonça, parut un instant s'y perdre.

Sur cette guerre au bout du monde, Nointel ne se trouvait pas de prise : il ne pouvait faire agréer ni même proposer ses bons offices aux deux parties, car la France n'entretenait pas avec Moscou de relations suivies. Au moins voulut-il se tenir au courant des opérations, observer de loin les événements : il se procura au camp ottoman des intelligences, des correspondants, et son zèle informateur lui permit de faire passer au Roi quelques notions sur l'obscure et brumeuse Russie. Ce qui frappe dans ces renseignements, c'est que les Turcs, quoiqu'ils eussent remporté quelques avantages, s'étaient sentis en face d'un adversaire d'autant plus redoutable qu'il leur opposait leurs qualités propres, endurance, ténacité, opiniâtre vertu de résistance. En plusieurs rencontres, ils s'étaient heurtés à un mur d'hommes, hérissé de longues piques; on pouvait entailler ce mur à coups de lance et de sabre, l'abattre avec le canon, non le faire reculer. La lettre d'un officier turc à son fils, transmise par Nointel, s'exprime ainsi : « L'infidèle est si constant dans le feu comme dans les autres armes que, lui abattant un bras, il prend la pique avec l'autre main, de sorte qu'il ne s'est jamais vu des infidèles qui résistent tant au combat. »

II

OCCUPATIONS ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES.

Nointel s'était donné une autre mission, celle de faire connaître au Roi, à la cour, à la France, au monde, les pays qu'il avait parcourus et ceux où il résidait. Écrire en une suite de mémoires une description complète du Levant, embrassant le passé et le présent de ces surprenantes régions, énumérant les ruines grecques et romaines qu'elles conservaient, dressant l'inventaire de leurs richesses d'art, puis, à ces renseignements d'un si haut prix pour la science, ajoutant un tableau brillant de la civilisation mahométane ou plutôt de cette barbarie somptueuse, de ses splendeurs, de ses difformités, tel était le projet qu'il caressait de longue date et dont il se plaisait à entretenir le ministre.

Son voyage lui avait mis en main les principaux éléments de son travail. Dans cette tournée, il s'était formé un immense dossier de notes et de documents. Depuis, si le temps lui avait manqué pour démêler et ajuster ces matériaux, il continuait à en amasser d'autres. Il s'était remis à observer Constantinople, poussait des pointes dans le voisinage, étudiait notamment les îles des Princes et leurs curieux monastères. Le tableau de la capitale et des lieux environnants devait précéder sous sa plume celui des provinces.

De plus, comme il n'avait pu, au cours de son voyage, tout voir et tout approfondir par lui-même, il entendait poursuivre son enquête par procuration et l'étendre même à des contrées où il n'avait point pénétré. Les consuls de France, les missionnaires latins seraient ses coopérateurs : à tous, il avait mandé de lui adresser des mémoires sur les lieux de leur ressort, des notices topographiques, géographiques, historiques, pittoresques, des détails sur les productions du pays, sur les habitants, sur le gouvernement, sur l'état des antiquités; il prétendait que nos

agents se transformassent, pour son bon plaisir, en peintres de mœurs, en explorateurs, en archéologues, et répartissait entre eux la besogne. Grâce à cette division du travail, on aurait, sur toutes les parties de l'empire, le témoignage des hommes les plus informés : chacun d'eux apporterait sa pierre au grand monument.

Ainsi compris, l'ouvrage aurait la valeur et l'attrait d'une révélation. Sans doute, dès cette époque, les descriptions du Levant abondaient : point de voyageur qui ne se crût obligé de consigner ses impressions par écrit et de les communiquer au public. Mais pourrait-on comparer ces récits superficiels et souvent suspects à l'œuvre longuement méditée d'un ambassadeur, c'est-à-dire d'un voyageur mieux placé qu'aucun autre pour bien voir, pour observer à loisir, pour pénétrer le secret des hommes et des lieux, et qui se serait fait assister dans sa tâche par tout le personnel des consulats et des missions.

Une relation de voyage s'accompagne nécessairement d'images et de figures. Nointel n'entendait pas déroger à cette règle, mais nous savons qu'il avait en tout la passion de faire grand. Aussi rêvait-il pour son œuvre une illustration hors de pair, sans précédent, digne à la fois du sujet et de l'auteur. Au lieu d'estampes et de vignettes, ce ne serait rien moins qu'une galerie de tableaux. Exécutées à Constantinople par d'habiles artistes, ces peintures seraient envoyées en France au fur et à mesure de leur achèvement; offertes au Roi, proposées dans ses châteaux à l'admiration des siècles futurs, elles fourniraient aux principaux passages du récit un commentaire presque vivant.

Nointel s'avisa donc d'installer à l'ambassade un véritable atelier de peinture. Dès son retour, le seul peintre que la mort de Rombaud Faidherbe lui eût laissé, l'artiste flamand qui l'avait accompagné pendant tout le voyage et qui avait dessiné notamment les marbres d'Athènes, s'était occupé à mettre au net les innombrables croquis rapportés, à en tirer des tableaux. Mais la tâche était lourde, écrasante; un seul homme y succomberait : à tout prix, il fallait du renfort. Nointel eut la chance de décou-

vrir encore un peintre à Constantinople et de se l'adjoindre : c'était le troisième qu'il employait depuis deux ans.

Ce dernier semble bien avoir été Jacques Carrey (1), auquel on a de nos jours attribué par erreur les dessins du Parthénon. Natif de Troyes en Champagne, Carrey était élève de Le Brun. Grand maître des arts à la cour de Louis XIV, Le Brun s'occupait alors à orner et à peindre les palais royaux : pour cette immense entreprise, il sentait le besoin de recourir à toutes les sources de l'art décoratif. Carrey paraît avoir été envoyé par lui à Constantinople pour y relever des motifs d'ornementation, pour rapporter des dessins et des « calques » qui serviraient à répandre sur les grandes compositions en cours quelques touches de couleur orientale. A Constantinople, Carrey fut heureux d'accepter les propositions de l'ambassadeur, qui consentait à le défrayer pendant son séjour, à lui servir des émoluments, et ne lui demandait qu'un travail parfaitement compatible avec l'objet de sa mission. Nointel eut donc de nouveau deux peintres à ses ordres ; il les installa au palais, leur fournit le vivre, le couvert, avec cinq cents écus par an à chacun, en payement d'une besogne qui ne chômait guère.

Déjà, huit tableaux étaient sur chevalet. Ils se rapportaient tous au voyage, et Nointel en énumère ainsi les sujets : « le sépulcre d'Absalon et son paysage, une cascade admirable dans le fond du Liban sous Canobin, une grotte qui en est proche, la lanterne de Démosthènes à Athènes, les eaux de Damas, la rivière du Jourdain, un nain d'une figure extraordinaire que je rencontrai à Antab et un derviche que je vis à Gaza (2) ». Mais Nointel n'était qu'à demi content de ces morceaux. Il comptait les faire retoucher, perfectionner, recommencer au besoin. Dès à présent, il faisait mettre la main à d'autres peintures, de dimensions colossales. Dans l'une des salles du palais, sur tout un côté de la muraille, une vaste toile se déploie : on y voit paraître « le Saint-Sépulcre, la moitié des galeries qui l'environnent,

(1) Voyez sur ce point l'appendice, chiffre III.
(2) Nointel à Pomponne, 6 juin 1675.

les spectateurs qui y sont placés et le spectacle du feu sacré qui se joue en bas par les Grecs, dont la variété et la multiplicité des figures et la singularité de l'action universelle qui s'y distingue peut donner quelque satisfaction. (1). » On représenterait aussi en grand l'entrée de Son Excellence à Jérusalem, l'ensemble de la ville sainte et l'aspect général d'Athènes.

La série des villes et des paysages se continuerait par Constantinople et ses entours. « Les plus beaux points de vue du monde, s'écriait Nointel avec enthousiasme, nous environnent encore de trois côtés; ainsi voilà une abondance qui demande du temps pour être épuisée (2). »

Enfin, comme l'Orient possède le privilège de prêter du pittoresque aux scènes ordinairement les plus froides, comme la diplomatie elle-même peut y donner matière à peinture, Nointel s'était imaginé de faire mettre en tableau le dénouement de sa plus importante négociation. Sur une toile presque aussi grande que celle où figurait le Saint-Sépulcre, une esquisse largement charbonnée commençait à montrer un groupement de figures géantes et d'attitudes solennelles : on reconnaissait l'audience dans laquelle le vizir avait procédé à la remise des Capitulations renouvelées. C'était un moyen de représenter au naturel quelques parties de la cour ottomane, sous Mohammed IV, et de les donner pour cadre au succès de la France, aux hauts faits de notre ambassadeur.

Dans ce tableau d'histoire qui serait en même temps peinture de mœurs, il fallait que tout fût scrupuleusement exact, véridique, réel, pris sur le vif, chaque figure devait être un portrait. Pour aider ses peintres à faire ressemblant, Nointel leur avait remis les « crayons » rapidement tirés à Andrinople par feu Rombaud Faidherbe : ils reproduisaient les principaux personnages de l'État et avaient servi à confectionner les portraits envoyés en France. Mais Faidherbe, fils de sculpteur, brillait par le dessin plus que par la couleur : il n'avait su rendre les

(1) Nointel à Pomponne, 6 juin 1675.
(2) *Ibid.*

tons chauds des visages et des costumes levantins, leurs teintes ardentes et superbes ; décidément, son coloris « ne valait rien (1) ». Devant cette insuffisance, une seconde étude d'après nature paraît indispensable. Qu'à cela ne tienne, l'un des peintres actuellement en service partira pour Andrinople et s'en ira sur place observer les modèles.

L'époque sembla propice au printemps de 1675. Le sultan allait célébrer publiquement les noces de sa fille, âgée de cinq à six ans, avec le favori toujours en exercice, et à ce mariage révoltant selon nos mœurs joindrait la circoncision de son fils. Ce serait occasion de réjouissances énormes, qui mettraient en émoi tout l'empire. Six mille jeunes garçons, appelés des provinces, seraient circoncis avec le prince, ainsi que deux mille icoglans appartenant à Sa Hautesse. Les fonctionnaires, les villes, les corporations contribueraient par des présents obligatoires. D'un bout à l'autre de la Turquie, on recrutait des baladins, bouffons, faiseurs de tours, machinistes et autres amuseurs. Comme il y aurait à servir des repas pantagruéliques, on prélevait sur les Grecs des environs d'Andrinople un tribut de victuailles : « le miel, le beurre puant, le sucre, l'amidon et autres ingrédients infernaux, comme une espèce de véritable colle en guise de gelée, remplissaient des réservoirs : il y avait des montagnes de riz. » Enfin, par un reste d'habitudes nomades et guerrières, la cour et le peuple, pour tout le temps des fêtes, s'établiraient sous la tente, dans un camp ou plutôt dans une ville de toile, improvisée aux portes d'Andrinople (2). Pour bien examiner cette cour qui va s'étaler ainsi dans l'abandon du plaisir, Nointel organise aussitôt une mission spéciale.

Son secrétaire La Croix retournait alors pour la troisième fois à Andrinople, avec un drogman et une suite de domestiques, à l'effet de conférer d'affaires; comme il avait quelque brillant

(1) Nointel à Pomponne, 6 juin 1675.

(2) Cet usage s'est perpétué jusque dans notre siècle. Voyez dans l'ouvrage de M. Thouvenel, *Trois années de la question d'Orient*, p. 278-286, la description de la fête dite *des tentes*, donnée en 1858 pour la circoncision des fils d'Abdul-Medjid.

dans le style, ce serait lui qui tiendrait la plume et composerait les descriptions. L'un des deux peintres (ce fut vraisemblablement Carrey) dut l'accompagner; il aurait à se poster sur le passage des cortèges, à observer les personnages, les groupes, et reviendrait abondamment pourvu d'impressions directes.

Quant à Nointel, retenu à Péra par sa grandeur, privé d'assister aux fêtes, il s'attache au moins à en recueillir et à en transmettre les échos : il n'omet dans sa correspondance aucun des menus faits que sa curiosité parvient à découvrir, aucune de ces anecdotes qui circulent autour de tout événement public. En attendant les éléments d'une narration d'ensemble, il envoie une série de nouvelles à la main.

A certain jour, une grave dépêche a pour annexe la liste des présents offerts par le nouvel époux à la famille impériale. Sur cet état, chaque pièce est portée avec l'estimation de sa valeur : on y voit figurer « — une couronne de diamants et de rubis, de la valeur de trente bourses, mais cette couronne est proprement un bonnet de velours chamarré en rond de ces pierres précieuses — quatre ceintures pour la Validé, l'Hasseki (favorite), l'épouse et la nouvelle Hasseki, valant dix bourses l'une portant l'autre — quatre aigrettes avec leurs enseignes de diamants et rubis... — quatre tours de pierres précieuses, diamants et rubis, qui se mettent sur le *tarbouch* et le turban... — deux alcorans dont les couvertures sont semées de diamants et rubis, l'un pour l'épouse, l'autre pour le fils du Grand Seigneur... (1) »

D'autres fois, l'ambassadeur glisse dans ses lettres des traits de ce genre : « Les travaux et les provisions qui se font consistent en cire et sucreries, et en certaines machines à la turque de peu de considération, et je ne crois pas qu'elles deviennent meilleures par un confiseur qui a été appelé de Venise. Le vizir avoit aussi dessein d'en faire venir des comédiens pour des opéras, ce qui l'avoit obligé d'interposer à ce sujet le baile de cette république, mais comme ce premier ministre s'imaginait

(1) Archives des affaires étrangères, XII, 180.

que ces comédiens, ayant l'art des machines, s'en pourroient servir pour voler durant le chemin, il vouloit qu'ils fussent ici en quinze jours, ce qui n'a pas été possible (1) ».

Lorsque la politique chôme, Nointel s'étend avec plus de complaisance sur « la pompe toute luxurieuse » qui se prépare à Andrinople, rapporte les détails scabreux ou burlesques qui se murmurent tout bas : « les danseuses que l'on a enlevées de Constantinople tiendront le premier rang, aussi bien par leurs postures et danses extraordinaires que par leur jeunesse et beauté, jointes à la prétention qu'elles soient vierges; mais il faut, au moins à l'égard de cette dernière qualité, en excepter un bon nombre. La femme du *caïnakam* de cette ville, qui a été du Sérail, menant à la Porte ce qui en étoit de plus exquis, une quarantaine de voleurs en ont fait l'essai, et il est grand bruit que leur maîtresse n'a pas été exempte de cette attaque. Elle y a perdu de plus vingt mille écus et les pierreries. Je voudrois, Sire, avoir des matières à proposer à Votre Majesté qui fussent plus dignes de son application (2) ».

Les fêtes terminées, La Croix en écrivit toutes les particularités. D'après ces « mémoires », Nointel composa une description précise jusqu'à la minutie, ampoulée par endroits et en d'autres effroyablement réaliste, semée de traits prétentieux et de détails orduriers. Le fait que ces révélations par trop crues sur les mœurs et les joies de l'Orient aient pu être envoyées au Roi en hommage, avec épître dédicatoire, prouve la liberté ou plutôt la grossièreté de ton admises encore à la cour de France, la mieux policée et la plus majestueusement ordonnée de l'Europe.

A suivre en ce récit la série des réjouissances, on croit voir, dans une orgie de couleurs, une immense fête foraine plutôt que les amusements d'une cour. Au début, le sultan, son fils, ses ministres, ses officiers, viennent se placer sous des pavillons ouverts, merveilleusement ornés. Tous ces grands porte-turbans,

(1) Nointel à Pomponne, 9 mai 1675.
(2) Nointel à Pomponne, 6 juin 1675.

entourés de leurs gardes, se tiennent dans une immobilité majestueuse. Soudain, devant eux, devant les sultanes dissimulées derrière un léger treillis, c'est une irruption de baladins en costume des deux sexes, de danseuses à robe flottante et à tournure équivoque, qui semblent mettre en action les contes de l'Arétin et l'*âne d'or* d'Apulée (1). Puis, le jour baissant, cette mimique fait place à la série des gestes rituels : tous les acteurs et assistants, y compris le Grand Seigneur et ses vizirs, prennent successivement les sept poses de la prière, et aussi loin que la vue peut s'étendre, ce ne sont plus que génuflexions et prosternations, « têtes à terre et culs en l'air. »

Le jour est tout à fait tombé. Le camp s'illumine, le sifflement des fusées déchire l'air : par milliers, elles s'élancent, s'épanouissent en pluie d'étoiles : « il semblait par la chute des artificielles que c'étaient les naturelles qui tombaient. » Les divertissements populaires commencent : courses de chiens, d'ânes et d'ours enveloppés de pièces d'artifice auxquelles on met le feu et qui leur font « des habillements en flammes » ; ombres chinoises, exercices d'acrobates et d'histrions, mâts de cocagne, simulacres de combats sur terre et sur mer. Et cela continue ainsi pendant quinze jours et quinze nuits, avec cavalcades solennelles, défilés burlesques, exhibitions d'emblèmes obscènes. Ces plaisirs s'entremêlent de mangeries énormes : en plein air ou sous des tentes, des entassements de nourriture s'étalent, et successivement chaque catégorie de la population vient à la curée, depuis les janissaires, qui se jettent sur quatre mille plats, jusqu'à ceux que Nointel nomme « les Tartufes de l'empire », c'est-à-dire les derviches, santons, imans, gens de loi, « qui, nonobstant l'incommodité de leurs turbans et leur gravité insupportable faisaient trêve avec leur extérieur refrogné afin de s'occuper à mieux vider les plats ; après avoir empli leur ventre et leur

(1) Parlant de l'impression faite sur les sultanes par ce spectacle, Nointel ajoute : « Les sultanes demeurèrent sur leur appétit, ce qui ne serait pas arrivé si des cavaliers français, sans peur en cette occasion comme dans les plus chaudes rencontres de la guerre, eussent pu... aborder ces princesses. » Certains passages du récit sont impossibles à citer, même en extraits.

manche en manière de besace, ils firent le *doma* ou prière pour la prospérité de l'empereur. »

Le dixième jour, par manière de jeu, le sultan fait semblant de céder par anticipation à son fils la toute-puissance. On environne le prince enfant de toute la pompe impériale : comme privilège suprême, on fait tenir la bride de son cheval par le bourreau, indispensable accompagnateur de l'autorité souveraine. Cette bizarre cérémonie prélude à la circoncision. Auparavant, les corps d'état, les nations diverses ont apporté leur offrande, et parmi les cadeaux présentés figurent d'étranges chefs-d'œuvre, des prodiges de confiserie, une flore et une faune en sucre, un jardin artificiel de quinze pieds carrés tout en cire, avec allées dont les arbres se courbent « sous le poids des pommes, poires, cerises, prunes et abricots confits ». Et Nointel, jugeant tout du point de vue européen et occidental, s'exclame sur ces puérilités, succédant à des spectacles bas ou infâmes. D'ailleurs, augurant mal du résultat par les apprêts, il avait prédit d'avance que les démonstrations de la joie impériale « feraient pitié; » l'événement ne faisait que confirmer sa déception.

Les études que lui présenta son peintre en mission le satisfirent davantage. L'artiste voyageur avait croqué en route plusieurs scènes caractéristiques : au camp, il avait pris une vue d'ensemble et dessiné quantité de détails : il rapportait beaucoup de portraits : enfin, il avait assisté à la réception d'un ambassadeur d'Angleterre et noté en ses différentes phases le cérémonial de circonstance, ce qui lui donnerait matière à tableaux diplomatiques. Il dut aussitôt, sans laisser refroidir ses impressions, se remettre avec ses compagnons aux cinq grandes machines commandées. On les acheva, on en commença d'autres ; il convenait d'employer l'aptitude aux vastes compositions que Carrey avait acquise de Le Brun, et son nouveau patron le faisait peindre à la toise.

De plus en plus, le palais s'encombrait d'un matériel inattendu en ces lieux. Sans cesse, on broyait, on délayait des couleurs; on dressait, on déplaçait des échafaudages pour peintres. Et au

milieu de toute cette activité voici Nointel lui-même tel qu'il se montre en ses dépêches, infatigable, important, satisfait de ce qu'il voit faire et trouvant que l'ouvrage vient bien, animant néanmoins ses artistes et leurs aides, stimulant toute cette équipe. Autour de lui, les formes les plus diverses se fixent sur le papier ou sur la toile : ici, le fronton du Parthénon, destiné à être offert au Roi, avec somptueuse dédicace (1); là, des turqueries ou des aspects de nature. A terre et sur les meubles traînent des étoffes chatoyantes, toute sorte d'habillements, de coiffures et d'armes, pelisses lourdes d'or et d'argent, caftans brodés de fleurs, turbans, babouches, casques crétés d'un rouge plumage, longs mousquets à crosse incrustée d'ivoire; car Nointel ne se contentait pas d'approuver ou d'indiquer les sujets des tableaux; il s'était chargé de fournir les accessoires.

Indépendamment des costumes populaires rapportés de l'Archipel, il s'était procuré un échantillon de tous les uniformes, armes, ornements usités à la cour et dans la garde du Grand Seigneur; à lui seul, il eût pu former ce qu'on appelle aujourd'hui *le musée des janissaires* (2). Il livrait à ses peintres cette luxuriante défroque, et aidant leur mémoire par ses souvenirs, ravivant, rectifiant leurs impressions, guidant leur inspiration, guidant leur main, il présidait en personne à la grande entreprise d'art.

A côté d'une officine de tableaux, le palais avait maintenant son musée d'antiques. Les trente marbres à inscription rapportés d'Athènes et des îles, étaient exposés en lieu spécial, bien rangés, soigneusement classés, entourés d'honneurs : près d'eux, il y avait quantité de médailles, un très grand nombre de camées,

(1) L'original de ce dessin, dont une copie figure à la Bibliothèque nationale, appartient à M. Clermont-Ganneau, membre de l'Institut. Original et copie ont été reproduits dans l'œuvre toute récente de M. Omont ; *Athènes au* XVII[e] *siècle*.

(2) C'est un musée qui fut fondé à Constantinople après la réforme de Mahmoud II et où l'on voit exposés sur des manequins les costumes officiels de l'ancienne Turquie. Ces oripeaux apparaissent aujourd'hui lamentablement défraîchis et mangés aux vers.

des fragments de bas-reliefs et de statues. Dans tout Constantinople, dans tout l'Orient, on eût vainement cherché alors une collection de ce genre. Ce fut la première que l'on ait eu idée de former, et Nointel s'appliquait constamment à la grossir, donnant ce but aux promenades archéologiques qu'il menait autour de la ville. Chez lui, il contemplait avec béatitude ses chères reliques et les montrait aux étrangers qu'il accueillait libéralement à son foyer. S'il rencontrait dans le visiteur quelque confrère en érudition et en bonnes lettres, son plaisir devenait ravissement; il entrait alors dans des discussions, dans des conjectures, dissertait sur le sens des inscriptions; il permettait au besoin de les copier et ne se montrait jamais avare de son trésor (1).

Il offrait à ses hôtes d'autres distractions. Son culte pour les anciens ne lui faisait pas dédaigner les modernes : à Constantinople, il restait fort au courant de notre littérature contemporaine et de ses chefs-d'œuvre, grand amateur de livres et de théâtre. Corneille, Molière, faisaient ses délices, sans parler de moindres génies : Racine ne paraît pas avoir été également favorisé de ses suffrages. Se rappelant avec quel plaisir il avait applaudi les dernières pièces en vogue, il regrettait de n'en plus recevoir par la lecture qu'une impression affaiblie : qu'il eût aimé à les retrouver sur la scène! Pour satisfaire ou tromper son envie, pour égayer aussi les longues soirées de Péra, il eut l'idée d'organiser chez lui quelques représentations théâtrales.

La tentative était osée, dans un pays où *Karagheuz*, cette marionnette obscène, cet « infâme », comme l'appelle le docte abbé Sevin dans ses *Lettres sur Constantinople*, est le seul interprète de l'art dramatique. Le marquis arriverait-il à recruter une troupe d'amateurs dans le personnel de l'ambassade, parmi ses secrétaires, ses suivants, ses hôtes d'habitude ou d'occasion? Les comédiens trouvés, où découvrir des comédiennes? Les essais avaient commencé pourtant dès l'hiver de 1673, avant le voyage. Antoine Galland, qui était encore là, avait levé bien des

(1) Spon, *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant, fait aux années* 1675 et 1676, I, p. 156, 157, 306, 365.

difficultés par sa bonne volonté toujours prête, par son esprit inventif, et payé bravement de sa personne. Lui-même nous a plaisamment conté comment il fit ses débuts dans le rôle d'Elvire, confidente de Chimène, sous le costume d'une jeune Grecque de condition, et comment, ainsi attifé, il se concilia les suffrages du public (1). On put donner, outre la grande tragi-comédie de Corneille, l'*École des maris*, le *Dépit amoureux*, le *Cocu imaginaire*. On fit même quelques emprunts au répertoire de la comédie ou plutôt de la farce italienne; à la fois acteur et auteur, Galland abrégeait, condensait, arrangeait ces bouffonneries et les adaptait à notre goût (2). Cornelio Magni, que sa qualité d'Italien désignait au rôle d'*impresario*, avait improvisé habilement une manière de théâtre.

D'abord, les choses se passèrent dans l'intimité, à portes closes. Puis, quelques initiés furent admis : des ministres étrangers, invités en voisins; les drogmans et leurs familles, des Grecs, des Arméniens. Un jour, certain Turc de condition, qui avait été gouverneur à Mossoul ou à Diarbekir, fut introduit. Avant le lever du rideau, son attention fut attirée par la loge assez bien éclairée où les dames invitées se laissaient entrevoir derrière des jalousies; il s'imagina aussitôt que c'était là l'exhibition annoncée. Pendant toute la représentation, il tourna constamment le dos à la scène pour regarder la loge, et on ne put jamais lui persuader que le spectacle n'était pas dans la salle. A la fin, comme la fumée de sa pipe incommodait tout le monde, on mit dehors ce Turc mal appris, et l'expérience ne fut point renouvelée (3).

Après le retour du voyage, les représentations reprirent, plus soignées, mieux réglées, très suivies : elles allaient prendre bientôt un éclat extraordinaire. En effet, voici qu'à ces spectacles s'ouvre un cadre nouveau, spacieux et même grandiose : la résidence de l'ambassadeur se transforme, s'embellit, élargit ses appartements, se dispose pour la réception et les fêtes; l'an-

(1) *Journal*, II, 15-16.
(2) *Ibid.*, II, 5, 9, 11, 34, 36.
(3) Cornelio Magni, II, 11-18.

tique maison du Roi devient véritablement le palais de France.

Depuis de longues années, la France possédait, sur le flanc oriental de la colline de Péra, en face du Bosphore, le vaste domaine qu'elle conserve de nos jours. Le palais occupait alors la partie la plus élevée du terrain; lorsque Nointel vint s'y établir, il reconnut que, si l'emplacement était à souhait, la demeure était antique et délabrée : elle lui parut disgracieuse, incommode, mal appropriée aux besoins de luxe qu'il apportait partout avec lui. Il fit entreprendre d'urgence quelques travaux; en les exécutant, on s'aperçut que l'édifice se trouverait bien d'une réfection presque totale. Au lieu de réparer, on se mit à reconstruire.

Sans doute, les frais seraient énormes, mais ne convenait-il point que l'influence française, qui prenait pied alors dans les différentes parties du monde, s'affirmât par des signes visibles, manifestes, imposants. D'ailleurs, l'exemple de verser l'or à pleines mains, dès que la dignité et l'éclat de la couronne se trouvaient en jeu, venait de haut; le mot d'ordre émané de la cour semblait être de paraître et d'éblouir; l'Europe entière s'entretenait de la résidence sans rivale que Louis XIV se donnait aux environs de Paris, dans un site créé tout exprès et par violence à la nature. Comme tous les prodigues, Nointel avait la passion de bâtir : il se crut autorisé à lui céder, puisqu'il la partageait avec son maître; sur les rives du Bosphore, il voulut avoir son Versailles.

Dans l'été de 1676, les travaux étaient achevés. Une inscription latine en l'honneur du Roi et de son représentant, composée d'avance par Galland, dominait le portail d'entrée. A l'intérieur du domaine, tout répondait à cette majestueuse annonce. Les jardins étaient beaux, les parterres remarquables, car Nointel collectionnait jusqu'à des fleurs rares, lorsqu'il en trouvait l'occasion (1). Le palais était orné de galeries saillantes et de terrasses; au dedans le marquis avait voulu le mettre « dans un

(1) Témoin cet entretien qu'il eut avec l'un des agents de la Porte : « L'on parla des curiosités telles que de fleurs et de fruits... Il me témoigna aussi qu'en visitant mon palais à Péra pendant mon absence, il s'y était fort

état qui le rende digne de loger un ambassadeur de Sa Majesté, d'exciter l'envie des autres représentants, d'y attirer les Turcs (1) » et il pensait avoir atteint ce multiple but.

Dans une lettre au ministre, il donne sur sa nouvelle demeure les détails à la fois les plus précis et les plus pompeux : c'est une véritable promenade qu'il fait faire à son lecteur à travers les pièces d'habitation et les salles d'apparat. Voici l'appartement d'hiver, exposé au midi, et l'appartement d'été, donnant sur des portiques, ouvert au souffle frais de la tramontane. Entre eux, trois grandes salles se succèdent. « La première, occupant toute la largeur du palais, est percée par les deux bouts, la seconde, qui la traverse en long, est éclairée par ses portes toutes de verre et par un enfoncement tout ouvert élevé d'un demi pied, pratiqué derrière la chambre d'été et ses gardes-robes... A l'un des côtés de cet enfoncement se voit la place du buffet, enfoncé et orné d'une bacchanale peinte au-dessus des crédences; il y a aussi de petites voûtes ménagées dans les coins, et vis-à-vis est un tableau d'une chasse de lions, accompagnée d'armoires garnies de fusils et de mousquetons (2) ». Mais rien n'égale la salle d'audience, celle que Nointel aurait pu nommer sa « galerie des glaces » : il s'y arrête pour se livrer à une réflexion d'artiste, pour signaler l'effet que produisent à la lumière de la lune, sous la splendide pâleur des nuits, les miroirs dont la pièce est tapissée; on voit s'y refléter alors, en images nacrées, les sites merveilleux qui environnent le palais et embellissent ses abords.

C'est à présent surtout que Nointel jouit de ces beautés naturelles et s'attache à les décrire. A cette époque, un dense amas de constructions vulgaires n'avait pas encore envahi les hauteurs

diverti, le trouvant très beau, et qu'il y avait été bien régalé, et me faisant souvenir de certaines jonquilles simples qui lui avaient été promises, je lui assurai qu'il les aurait. Je le priai de me faire voir une fleur qui représente fort au naturel des mouches à miel, et il me promit de me l'envoyer avec sa racine, ce qu'il a depuis exécuté. » Archives des affaires étrangères, Constantinople, XV, f° 96.

(1) Nointel à Pomponne, 6 juin 1675.

(2) Nointel à Pomponne, 5 septembre 1676.

de Péra. De toutes parts, la nature enlaçait et pénétrait la ville. Autour de l'ambassade, ce n'étaient que jardins et « sérails », c'est-à-dire palais à la turque, cyprès dressant leurs cônes aigus, bouquets d'arbres parmi lesquels éclatait la blancheur des bâtisses dispersées. Puis, le terrain découvert s'abaissait en pente douce jusqu'à la rive, et la mer de Marmara, le grand lac d'azur, formait perspective : on découvrait au loin, dans le poudroiement de la lumière, « ses pointes, ses caps et ses îles » ; plus près, le tableau enchanteur qui n'a pas changé : « l'entrée du Bosphore et celle du port..... le grand sérail de l'empereur des Ottomans et le commencement de Constantinople. » (1)

Désormais, Nointel pouvait appeler à lui toute la société policée de Péra, la recevoir et la traiter dignement. Il lui parut que le meilleur moyen de l'attirer, de la retenir, était de multiplier les représentations théâtrales. Le palais renouvelé contenait une vraie salle de spectacle, construite et aménagée tout exprès ; on avait maintenant des décors, des coulisses, une scène parfaitement machinée ; au lieu des oripeaux dont s'étaient affublés les primitifs acteurs, de véritables « habits de théâtre (2). » On aborda successivement la comédie, la tragédie, le ballet ; on eut des entrées, des chœurs, des changements à vue.

Ces divertissements, par leur nouveauté dans le pays, excitaient une curiosité universelle ; les Européens y venaient parce qu'ils en étaient sevrés depuis longtemps, les Orientaux parce qu'ils n'en avaient jamais joui. En carnaval, on donnait des représentations extraordinaires. Nointel multipliait alors les invitations et constatait chez les personnages qualifiés un empressement presque général à en profiter : ceux-là mêmes qui eussent dû s'abstenir se laissaient ébranler. Parmi les ministres des puissances en guerre avec le Roi, ce fut affaire d'État que de savoir si l'on pouvait décemment venir à la comédie chez l'ambassadeur de France. Le Hollandais se sentait une furieuse démangeaison d'y aller : son collègue autrichien ne l'en détourna qu'en le menaçant de

(1) Nointel à Pomponne, 5 septembre 1676.
(2) *Mémoire de Bonnac*, publié par M. Schefer, p. 29.

dénoncer son crime aux États-Généraux et à la cour de Vienne : on ne put empêcher sa femme, sa famille, les marchands hollandais, de se risquer en pays ennemi, pour rire aux pièces de Molière et s'émouvoir du pathétique de Corneille (1). Il leur fallut entendre « le juste récit d'une partie des grandes qualités de Sa Majesté, contenu dans le prologue des *Fâcheux*.. »

Nointel était satisfait, mais rêvait de faire mieux encore et plus grand. Ses fêtes ne s'étaient adressées jusqu'alors qu'à un public restreint, à une élite : il songeait maintenant à d'étonnantes représentations en plein air, offertes à tout le monde, grands et peuple. Le soleil d'Orient les illuminerait de sa splendeur, et les échappées de vue sur le Bosphore, sur la mer, sur Stamboul et ses mosquées, formeraient le décor, un décor incomparable et tout posé. La mode était alors aux carrousels, à ces triomphants spectacles qui tenaient à la fois du tournoi et du ballet. Le carrousel donné par Louis XIV en 1662, devant le château des Tuileries, avait fait événement en Europe : la peinture et la gravure en avaient popularisé les scènes. Nointel jugea qu'on ne lui saurait pas mauvais gré de donner à l'Orient, toutes proportions gardées, une idée des divertissements où se plaisait un monarque conquérant, lorsqu'il se délassait des combats par leur image.

Justement, l'occasion s'offrait de réjouissances exceptionnelles. Seule contre une coalition d'ennemis, la France reprenait l'avantage et ne cessait plus de vaincre : il y avait une succession de beaux combats à célébrer. Ressusciter à ce propos l'Europe féodale en pleine Turquie, avec sa chevalerie, ses jeux guerriers, ses passes d'armes, semblait une entreprise singulièrement hasardée, mais Nointel, en fait de faste et de plaisirs, ne connaissait pas l'impossible et savait réaliser l'invraisemblable.

Dans le domaine de France, sur une esplanade située au-devant du palais, une lice est tracée : on l'entoure de balustres monumentaux, avec arc de triomphe à l'entrée. Une nombreuse cavalerie est recrutée; une armée de figurants se distribue les

(1) Nointel à Pomponne, 20 janvier 1677.

rôles et se confectionne des costumes. Nointel est l'âme de ces préparatifs, mais il s'est réservé plus particulièrement d'organiser la partie littéraire et artistique de la fête, c'est-à-dire de composer les devises et de faire exécuter les peintures allégoriques qui doivent rappeler, sous une forme délicate, que Louis XIV est le héros de cette solennité et le dieu qu'on honore.

Il se livre ardemment à cette tâche et fait appel à tous ses moyens pour réussir ; à lui les mille ressources de son ingéniosité, de son goût audacieux ! Il aboutit ainsi aux inventions les plus extraordinaires, disons les plus bouffonnes. Près de la lice, une haute pyramide s'élève, peinte sur toutes ses faces, et chacune de ces peintures va contenir une allusion voilée et d'autant plus piquante aux gloires de la France. Nointel imagine de mettre nos hauts faits en énigmes, en rébus, qu'il explique ensuite par des inscriptions latines ou françaises destinées à tirer d'embarras le spectateur et à porter la lumière dans son esprit intrigué.

Ce qu'il faut commémorer d'abord, c'est une série de faits d'armes dont toute la Méditerranée a retenti. Notre escadre, rencontrant dans les eaux de la Sicile la flotte combinée des Hollandais et des Espagnols, l'a combattue trois fois et trois fois vaincue. Au cours de ces luttes a péri Ruyter, le grand Ruyter, honneur et force de la marine néerlandaise. Pour associer l'idée de ce trépas à celle de notre multiple exploit, Nointel risque effrontément un calembour, un calembour en latin, qu'il ajoute à la première des peintures : « La première, écrit-il, qui marquait un combat naval avec l'embrasement de plusieurs vaisseaux ou galères, sous les murs et le canon d'une ville (1), aurait paru ne représenter qu'une victoire au lieu de trois et eût été insuffisante à marquer la perte d'un des plus grands hommes qui aient commandé sur mer depuis plusieurs siècles, si deux mots latins n'eussent été ses interprètes :

Ruit ter. »

(La puissance ennemie s'écroule trois fois — et Ruyter.)

(1) Syracuse ou Palerme.

Non moins digne de figurer en symbole, un exploit personnel de Louis XIV. la prise sous ses yeux de Bouchain, défendu par l'armée du prince d'Orange. Ici, la tâche était plus facile; l'action triomphante du soleil sur l'orange, quelle admirable matière à mettre en peinture et en vers! « La peinture explique ces pensées par une place dont les remparts sont pleins d'orangers, et par une armée qui semble prête à la défendre, environnée de ces mêmes arbres tellement remplis de leurs fruits que les soldats auroient pu s'en servir pour battre leurs ennemis et leur empêcher la prise de la ville, si les rayons du soleil, pénétrant leurs cœurs, ne les eussent amollis. Ces allusions au Roi par le soleil et à un prince par son nom sont contenues dans ces deux lignes :

« *Bouchain à coups d'orange aurait pu se défendre.*
Mais l'ardeur du soleit les avait amollies (1). »

Sur une autre face de la pyramide. la victoire se montrait dans son attitude ordinaire, assise sur des trophées : près d'elle, des lauriers, des captifs enchaînés et tournant le dos au public, des devises à l'avenant, mais cet ensemble un peu banal était relevé par une phrase rappelant qu'il s'agissait d'une victoire sans égale et maîtrisant toutes les autres, par cette effroyable redondance :

Victoriarum victoria victrix.

Et un soleil, avec la devise « nec pluribus impar, » dominait le tout, surmontant le globe du monde et resplendissant au sommet de la pyramide.

Le jour choisi pour étaler ces merveilles fut la Saint-Louis, c'est-à-dire le 25 août de l'an 1676. Comme il convenait, la fête fut sanctifiée d'abord par des cérémonies religieuses. Pour la circonstance, l'église servant de chapelle à l'ambassade avait été tendue de tapisseries et d'étoffes. Une foule de toute race la remplissait. Nointel vint y trôner en lieu éminent, « comme ayant

(1) Annexe à la lettre précitée du 5 septembre 1676.

l'honneur de représenter le plus grand monarque de la terre (1) » ; à ses côtés prit place le baile de Venise, le seigneur Morosini, qui voulait bien pour toute la journée lui servir de premier assistant; les gentilshommes d'honneur, secrétaires, drogmans, jeunes de langue, les colonies européennes se groupèrent autour des deux Excellences et formèrent leur cour. Un maître des cérémonies conduisait chacun à sa place, et toutes les mesures avaient été si bien prises qu'aucun désordre ne résultait de cet entassement de monde.

Le matin, il y eut messe solennelle, chantée par l'évêque de Calamine, vicaire patriarcal, assisté du haut clergé latin. Le début de l'après-dîner fut réservé à l'éloquence sacrée, fort en honneur à cette époque : on se retrouva dans l'église pour entendre un père jésuite associer à l'éloge de saint Louis celui de Louis le Grand : parmi les qualités insignes qu'il proclama chez le souverain actuel des Français, chez le roi sans pareil, figurait le discernement, qui l'avait conduit à reconnaître les mérites du marquis de Nointel et à le mettre en si haut rang.

Comme cette péroraison venait de transporter l'auditoire, un subit éclat de fanfares retentit, et l'on vit s'avancer dans l'église, marchant au pas, deux compagnies d'hommes superbement costumés et armés, destinées à figurer dans le carrousel en manière de double quadrille. Ces deux cohortes symbolisaient l'Europe et l'Asie, chacune avec ses attributs caractéristiques. Deux chefs ou capitaines les conduisaient; le premier était vêtu en Romain d'opéra, avec casque, cuirasse, cnémides, « le tout relevé de plumes, broderies et pierreries » ; le second était habillé en guerrier turc; ils avaient l'un et l'autre leurs estafiers, portant leurs couleurs et tenant des cierges allumés; sur les boucliers de leurs hommes se voyaient des peintures « représentant pour la plupart des matières en l'honneur de Sa Majesté, à l'exception de quelques-unes qui concernaient son ambassadeur : les devises les expliquaient assez nettement et avec esprit ».

(1) Nointel à Pomponne, 5 septembre 1676. Toutes les citations qui suivent jusqu'à la p. 213 inclusivement sont tirées de cette lettre.

Arrivés devant la balustrade qui fermait le chœur, les capitaines et leurs suivants plièrent le genou; baissant jusqu'à terre la pointe de leur épée, ils rendirent hommage au Très-Haut; après quoi, ayant salué les ambassadeurs, ils se rangèrent en bel ordre, et debout, l'épée haute, assistèrent au chant du *Te Deum*.

Cette entrée était une façon de préluder au carrousel. Pour le voir, on s'en revint au palais, et Nointel, dans son récit au ministre, ne manque pas d'abord à « situer » la scène, comme l'on dirait aujourd'hui, à décrire les aspects pleins de couleur et de vie qui s'étageaient autour de la lice et devaient servir de cadre au spectacle : « Le palais de France, où nous retournâmes, n'avait point encore paru si digne du nom qu'il porte : ses places, ses terrasses, ses galeries, ses balcons et ses fenêtres en si grand nombre et à différents étages contenaient des milliers de spectateurs de toute nation : l'on en voyait d'autres dans les jardins du voisinage, sur les arbres, sur les montagnes, sur les toits. Plusieurs pavillons régnaient sur des éminences, où des dames et des princes étaient à l'ombre, et un des sérails du Grand Seigneur servait à cet usage si universel : c'est la perspective dont l'on jouissait de la galerie principale au milieu de laquelle nous étant placés sur des chaises de velours et appuyés sur un tapis de Perse, monsieur le baile et moi, et ayant à nos côtés et derrière nous l'évêque de Calamine, le gardien de Jérusalem, la noblesse, tous les religieux et toutes les nations chrétiennes qui sont ici, nous découvrions facilement toute l'étendue de la place à laquelle ce que je viens de décrire servait d'amphithéâtre. »

Les quadrilles entrèrent alors dans la lice, à cheval cette fois, et faisant au pas le tour de l'enceinte, vinrent défiler devant les ambassadeurs. L'« Europe » chevauchait la première, en costume mi-partie romain, mi-partie féodal, et tous les accessoires ordinaires d'un carrousel s'avançaient avec elle, « les grands panaches, les aigrettes, les dragons volants, les mufles de lion, les têtes d'Hercule, les pierreries, les fleurs de lys, les corselets, les lambrequins, les lances et les boucliers ornés de devises

contribuant à une pompe aussi martiale que galante ». L'Asie suivait, ses champions portant des cotes de mailles traversées d'écharpes multicolores; ils avaient des armes damasquinées, des aigrettes endiamantées, des turbans : « La couleur de celui du chef se rapportant à celle du laurier semblait le couronner par avance. » Sauf « les lances et les écus usurpés sur les modes européennes », tout était oriental chez ces paladins, et rien ne frappait autant que cette opposition de deux appareils guerriers, évoqués l'un et l'autre des profondeurs du passé : il semblait que les compagnons de Saladin revinssent combattre à armes courtoises la chevalerie européenne, ressuscitée en ses plus brillants atours.

Les exercices commencèrent. On vit des marches et contremarches, « des passades, caracoles », et autres prouesses d'équitation; les deux quadrilles se mêlant tour à tour et se séparant; des figures correctement exécutées, se succédant sans interruption ni saccade; une cadence de mouvements justes, harmonieux, bien ordonnés : un carrousel réglé comme un menuet. Il y eut aussi des jeux de force et d'adresse, course de lances, course de bagues, course de têtes, où il s'agissait, sur un cheval lancé au triple galop, d'enlever à la pointe de l'épée ou de la lance une tête de Méduse, posée près de terre. Et le son des trompettes, s'élevant par intervalles, annonçait le passage d'un exercice à l'autre.

A la fin, le javelot à la turque ou *djerid* se mit de la partie. Les deux quadrilles s'étant rangés face à face, armés du long javelot sans fer, le chef des Asiatiques s'en vint reconnaître et défier l'Europe; il caracolait autour d'elle, manœuvrait élégamment son cheval, dont il faisait valoir l'adresse et la beauté. Comme il s'en retournait vers les siens, le chef de l'Europe partit au galop à sa poursuite et lui lança fort dextrement le dard; un Asiatique riposta; « sa civilité ne manqua pas d'être réciproquée par un Européen », et les deux partis peu à peu s'animant, s'échauffant, ce ne fut plus qu'une confusion ravissante de couleurs et de mouvements, des envolées d'étoffes soyeuses, un cliquetis d'armu-

res, un tourbillonnement de chevaux: au-dessus, les traits peints « en vert ou en rose chair » volaient, et lancés, évités, saisis, renvoyés avec une prestigieuse vitesse, sillonnaient l'espace comme des éclairs colorés.

Quand l'ardeur des hommes et des bêtes fut à son comble, la lutte se prolongea en une folle *fantasia,* où l'on vit d'extraordinaires tours d'adresse, où des cavaliers, pour esquiver le trait, « renversoient le corps entièrement hors du cheval, mais sans quitter l'étrier ni la course ». Et Nointel gravait dans sa mémoire toutes ces particularités, afin d'en orner son récit; il notait les moindres détails, les incidents et les accidents. Le javelot s'égarait parfois : « une femme qui regardoit en fut touchée si vivement qu'elle s'en évanouit, quoique attaquée par un endroit à causer plutôt la vie que la mort ou son image. D'autres intermèdes de deux têtières et turbans par terre, et d'un cheval qui, faisant ses figures à sa mode, vouloit encore franchir une barrière pour montrer qu'il étoit maître de son homme, ont servi comme les ombres à la peinture à relever davantage l'adresse des autres cavaliers, et n'ont pas contribué médiocrement à la risée du public. Il rioit d'une même manière, encore que ses langues fussent aussi diverses que la Grèce, la Turquie, la Perse, l'Arménie, l'Arabie, la Turcomanie et l'Hébraïsme produisent d'idiomes différents. »

Le tournoi dura autant que le jour. Quand la nuit fut tombée, l'assemblée d'élite qui siégeait dans la galerie se répandit à l'intérieur du palais, et chacun d'admirer la splendide métamorphose de cette demeure, dont ce jour marquait l'inauguration solennelle. Un régal fut offert aux invités de Son Excellence, répartis entre quatre tables abondamment servies et parées de tubéreuses. L'ambassadeur présidait la plus élevée, et s'épanouissant dans sa gloire, majestueux, olympien, il jouissait de voir au-dessous de lui plus de soixante convives festoyer. Quand l'assistance se fut lentement retirée, il se décerna dans sa relation les plus flatteurs témoignages; il constatait que la foule s'était dissipée « avec une satisfaction singulière de curiosité », que sa fête

réussie de tous points avait obtenu « une approbation fort universelle », qu'elle avait produit « un éclat très avantageux », et il se sentait encore une fois heureux : il avait joué au souverain et s'était offert le luxe d'un divertissement quasi royal; pour mieux célébrer son maître, il l'avait imité, au risque de le parodier.

III

PREMIERS EMBARRAS.

Ce beau jour eut un cruel lendemain. Depuis six ans, Nointel dépensait sans compter, voyageant, collectionnant, donnant des fêtes, mangeant son fonds et dissipant ses appointements avec une égale facilité; il jouissait du présent, sans souci de l'avenir; pour se tirer d'embarras, il comptait sur l'une de ces chances qui sont le suprême espoir des prodigues, sur un miracle de la munificence royale. Or, ce secours désiré, attendu, provoqué, n'arrivait point, et dans le temps que la ville s'entretenait encore des merveilles admirées au palais de France, le marquis se découvrait à bout de ressources, hors d'état de faire face à des obligations de plus en plus onéreuses et pressantes.

On se demandera peut-être comment il avait osé, sans permission du Roi, entrer dans de tels engagements. Il faut considérer qu'à cette époque nos ambassadeurs prenaient en quelque manière leur charge à forfait : moyennant le salaire qui leur était octroyé, ils devaient subvenir à tous les frais d'une mission diplomatique, représentation, déplacements, largesses officielles et cadeaux secrets; suivant que leur gestion était économe ou imprévoyante, ils en recueillaient les bénéfices ou en portaient la peine, se ruinaient ou faisaient fortune. Assurément, en cas de nécessités extraordinaires, il ne leur était pas interdit d'aspirer à des gratifications supplémentaires, conférées à titre bénévole; mais encore fallait-il que leurs dépenses fussent reconnues d'un

avantage évident pour le bien du service; en un mot, ils n'avaient pas à faire autoriser ces dépenses, mais ils n'en étaient couverts qu'à condition de les justifier. Or, pouvait-on attribuer un caractère d'utilité publique aux dernières et ruineuses entreprises de Nointel? Sa visite aux Échelles, quelque soin qu'il eût pris pour la rendre profitable au commerce, avait toujours été considérée à la cour comme voyage d'agrément. D'autre part, il eût difficilement prouvé que l'un des attributs de sa charge était de monter un théâtre français à Constantinople, de donner des carrousels et de mettre toute la population sur pied pour admirer ces divertissements équestres. On ne s'étonnera donc pas que Louis XIV, sourd à ses raisons, ait laissé sans réponse ses demandes de remboursement.

Toutefois, si M. de Nointel avait dépassé les limites de l'inconséquence et de la prodigalité, il faut convenir que certaines de ses réclamations étaient fondées, et que les habitudes financières de la monarchie lui infligèrent d'injustes mécomptes. Réduit à ses appointements, au moins eût-il dû les toucher exactement. Mais le trésor royal, obligé de pourvoir à des dépenses chaque jour croissantes, se montrait débiteur singulièrement inattentif; sous le plus fastueux des monarques, nos ambassadeurs n'étaient payés qu'à dates fort incertaines.

Faut-il croire qu'à ces causes générales de retard s'ajouta pour Nointel une cause particulière, qu'il fut victime d'une inimitié toute-puissante? Entre Colbert et lui il y aurait eu brouille, causée par une passion commune. Fort avide lui-même d'objets d'art, Colbert avait dans le Levant ses agents personnels, qu'il lançait à la recherche des manuscrits anciens, des médailles, surtout des pierres gravées, ce genre de curiosité faisant alors le fonds de tout bon cabinet d'amateur. Un de ces agents lui aurait signalé l'existence à Chypre d'un camée fort précieux et lui en aurait envoyé l'empreinte. A cette vue, le ministre juge la pièce de toute beauté, s'en éprend et mande au consul de lui en ménager l'achat. Sur ces entrefaites, Nointel, passant lui-même à Chypre au cours de son voyage, s'amourache à son tour du délicat pro-

fil et se le fait céder d'autorité pour l'envoyer à M. de Pomponne, ministre des affaires étrangères, son supérieur direct. Outré de cette préférence, Colbert aurait voué un amer ressentiment à qui lui avait subtilisé sa proie, et comme les haines de collectionneurs sont féroces, le vindicatif surintendant des finances eût fait en sorte que tout envoi de fonds à l'ambassadeur fût désormais suspendu (1). Quoi qu'il en soit de cet incident, dont les correspondances diplomatiques et consulaires n'ont gardé nulle trace, il est certain que Nointel avait alors à se contenter de la pension que lui servait le commerce de Marseille. Pour l'autre moitié de ses appointements, celle dont le payement incombait à la cour, l'arriéré demeurait considérable. Cette irrégularité, en le privant de sommes qui lui revenaient légitimement, avait fort aggravé sa situation. Ainsi s'était creusé, à la fois par sa faute et par celle de son gouvernement, l'abîme où menaçaient de s'engloutir, avec les dernières parcelles de son avoir, sa fortune politique et sa considération.

Il lutta d'abord, cherchant à gagner du temps, escomptant l'avenir, espérant toujours que le Roi « ferait quelque réflexion efficace à son soulagement ». Il s'efforçait encore de paraître et gardait bonne contenance; s'il avait diminué son train et modéré son luxe, son extérieur demeurait décent, brillant même, et son indigence dorée. Il n'en était pas moins réduit aux expédients. Dès la fin de 1676, il vivait d'emprunts usuraires, traitait avec les Juifs de Constantinople, mettait en gage ses fourrures, ses étoffes précieuses, et comme les subsides auxquels il avait droit ne s'annonçaient nullement, ces misérables compromissions ne pouvaient retarder longtemps sa déconfiture.

Dans cette passe douloureuse, une ressource lui restait, dangereuse et condamnable; c'était d'imposer aux marchands français du Levant des avances obligatoires et de taxer leurs bénéfices. Certains de ses prédécesseurs lui en avaient donné l'exemple; lui-même, on s'en souvient, avait tiré quelque

(1) Saint-Priest, 231; Bonnac, 29.

argent des marchands de Smyrne, vers la fin de son voyage. Mais ce procédé, nuisible en tout temps, ne pouvait trouver d'excuse que dans un intérêt exceptionnel et public. D'ailleurs, le Roi, par lettre personnelle au marquis, venait d'en interdire expressément l'usage, sauf en des formes rigoureusement déterminées et après consultation préalable des intéressés (1). De plus en plus, Louis XIV voulait que son ambassadeur, loin de pressurer nos nationaux, leur servît de protecteur attentif, diligent, désintéressé. et se fît le premier serviteur du commerce.

Avant de contrevenir à des intentions aussi formelles, on peut croire que Nointel hésita; cependant, la nécessité où il s'était mis était trop forte, et le pas fut franchi; la pénurie où on le laissait lui parut constituer un cas de force majeure, qui l'autorisait à se faire avancer d'autorité par les marchands l'arriéré de son traitement. En février 1677, il taxa la « nation de Smyrne » à dix-huit mille piastres et lui assigna remboursement sur le trésor royal, dont il demeurait créancier pour une somme au moins égale. Fait encore plus grave, il eut recours à l'autorité turque pour vaincre la résistance des Français, qui se débattirent vivement, et les contraindre à débourser. On alla jusqu'à leur faire payer les frais de leur propre exécution, le voyage du *Tchaouch* envoyé à Smyrne pour procéder contre eux. L'ambassadeur du Roi s'assimilait ainsi aux pachas qui prélevaient sur le commerce la dîme de leur avarice : chargé de mettre fin aux avanies, il en suscitait une.

Son acte était d'autant plus imprudent qu'une opposition véhémente s'était déjà formée contre lui parmi la population française des Échelles. Depuis son voyage, depuis ce dispendieux parcours dont ils avaient en partie supporté les frais, nos marchands lui gardaient rancune. Dès que la *nation* de Smyrne eut été de nouveau et violemment atteinte, toutes les autres se sentirent menacées, et leurs membres se levèrent en tumulte,

(1) Voyez, notamment, la lettre publiée par G. Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, III, p. 533, 534.

protestèrent avec indignation, firent grand tapage, en bons Méridionaux. Ces Marseillais avaient la langue prompte et affilée, le parler haut, sonore, pressant; leurs clabauderies pouvaient aller loin, et Nointel reconnaîtrait un peu tard la faute qu'il avait commise en se mettant à dos la Provence. Dès à présent, il ne se sentait nullement rassuré sur les conséquences de sa détermination. Pour détourner le péril qu'il sentait dans l'air, il écrivit un plaidoyer suppliant et chargea La Croix de le porter à la cour (1); ce secrétaire tracerait de la situation où s'était trouvé l'ambassadeur un tableau attendrissant; il tâcherait ainsi de justifier et de faire absoudre son maître.

Par malheur, les nouvelles du Levant, quelles qu'elles fussent, n'étaient pas pour impressionner favorablement la cour. La religion ne se plaignait pas moins que le négoce. L'affaire des Lieux Saints, récemment ressuscitée, tournait mal, et il fallait que le splendide et malencontreux voyage fût encore à l'origine de cette déconvenue.

On n'a pas oublié qu'après la bagarre suscitée à Jérusalem par la présence de l'ambassadeur, les religieux grecs avaient député l'un de leurs patriarches auprès de la Porte : le litige s'était renouvelé devant le Divan, qui statue en dernier ressort dans ces matières, qui fait le juge entre les parties, juge vénal et facile à prévenir. Les Latins, il est vrai, étaient forts de leur droit : ils pouvaient invoquer des titres vénérables et l'antériorité de leur possession, les empiétements de leurs rivaux n'ayant guère commencé que depuis un demi-siècle. Par contre, les Grecs trouvèrent à la cour ottomane de puissants appuis : le drogman de la Porte, ce premier de leurs coreligionnaires, se considérait comme leur protecteur naturel. Panaiotti les avait assistés tant qu'il avait vécu; on assurait même qu'avant de mourir il avait obtenu en leur faveur des promesses et des garanties secrètes. Son successeur Mavrocordato ne montra pas moins de zèle. Ainsi encouragés, soutenus, les Grecs manœuvrèrent

(1) Lettre au Roi, 20 mars 1677.

audacieusement tous les ressorts dont ils disposaient, intriguèrent, corrompirent, marchèrent avec plus d'insolence à l'assaut du Saint-Sépulcre.

Finalement, la position fut emportée. Par sentence souveraine, le vizir Kupruly remit exclusivement aux Grecs, sans égard au droit des Latins, la garde du Saint-Sépulcre, avec tous les privilèges honorifiques qu'elle comportait (1). Ce fut une douleur pour la catholicité entière et un affront pour la France. Louis XIV ordonna aussitôt à son représentant les plus pressants offices; il écrivit en personne au sultan pour demander la restitution du sanctuaire; aucune démarche ne réussit. La piété du Roi s'en affligea, son orgueil s'en émut. Sans connaître exactement les détails et les causes premières du conflit, il ne pouvait que ressentir quelque humeur contre l'envoyé qui lui avait valu ou du moins n'avait su lui épargner cette mortification.

En tout, d'ailleurs, il semblait que Nointel eût lassé la fortune : les circonstances les plus diverses conspiraient pour le perdre. Le Grand Seigneur annonçait l'intention de rétablir le siège du gouvernement à Constantinople, cédant aux instances menaçantes du peuple et des janissaires, qui redemandaient pour leur ville le rang de capitale, avec les avantages en résultant. Cette rentrée allait remettre Nointel en contact avec des ministres pleins de superbe; à propos de leurs audiences, on verrait renaître ces querelles d'étiquette si fatales aux bons rapports entre la France et la Porte. En face d'accidents non prévus et de brusques exigences, l'ambassadeur aurait à se faire, en matière infiniment délicate, le juge de la dignité et de l'honneur de son maître. Obligé de choisir entre une rupture et des concessions, il se trouverait dans le cas de sacrifier l'amour-propre du Roi ou l'intérêt de la France; quelque parti qu'il adoptât, il risquerait de déplaire et s'exposerait à un humiliant désaveu, prélude d'une disgrâce.

(1) Nointel à Pomponne, 6 novembre 1675.

IV

L'AFFAIRE DU SOFA.

Le 20 avril 1676, Mohammed IV arriva sur les hauteurs de Daoud pacha, qui s'élèvent à l'extrémité de la Corne d'Or, derrière Constantinople, et où ses tentes furent posées. L'armée de ses gardes et de ses suivants se déployait autour de lui; il tenait à sa suite la sultane favorite dans un char couvert de drap rouge, fermé de jalousies et accompagné de cinquante carrosses. Il vit alors à ses pieds un entassement de villes : à droite, Stamboul épandu sur tout l'espace compris entre le port et la Propontide; à gauche, Galata, Péra, San Dmitri, les quartiers chrétiens, les faubourgs, couronnant les hauteurs ou épars sur les pentes. De toutes ces villes, un peuple immense sortait, pour voir et saluer le maître, et ce flot de multitude montait comme une mer. Cependant Mohammed eut peur de la grande cité, qui avait fait et défait tant d'empereurs : il n'osa y entrer et se mit à errer autour d'elle, parcourant les habitations de plaisance ou de retraite semées dans le voisinage, allant de l'une à l'autre sans coucher deux nuits de suite sous le même toit, tenant son camp toujours dressé, comme lieu de sûreté et de refuge.

« Ce séjour ambulant (1) » offrait à Nointel mille facilités d'observation. Jusque-là, la cour ne s'était montrée à lui qu'en de rares apparitions, à l'instant des audiences solennelles ou des sorties publiques. Maintenant, en ses continuels déplacements, elle se laissait voir et contempler à loisir. Comme Mohammed craignait surtout Stamboul, la turbulence de sa plèbe et l'humeur mobile de ses milices, il se rapprochait volontiers des quartiers chrétiens, rôdait autour d'eux par terre ou par eau; il passa un jour devant le palais de France. De cette demeure, comme

(1) Nointel à Pomponne, 6 mai 1676.

d'un observatoire, Nointel peut suivre ses mouvements, ses occupations; il se met à les noter jour par jour, presque heure par heure, et les descriptions qu'il en trace, véritables tableaux de genre, pourraient s'intituler : La semaine d'un sultan.

Le lendemain de l'arrivée, il a vu le monarque voguer sur le port, en galiote, et aussitôt, grâce à la minutie du récit, la scène s'évoque à nos yeux avec une netteté singulière, dans la précision de ses couleurs et de ses détails : « Sa Hautesse conduisoit en gouvernant elle-même le timon, son habit étoit couleur de cendre, celui de son gendre le favori assis un peu au-dessous d'elle, étoit couleur de vin, et son autre gendre, étant dans la même posture et vis-à-vis de son beau-frère, avoit une veste bleue : l'on voyoit dans le plus bas et au-dessus des rameurs, un jeune homme bien fait, qui étoit encore assis, que l'on estime être le *selictar* (porte-épée) ; à son opposite, paraissoit le *bostandji-bachi*, tenant une main sur le bord de la galiote. Les *bostandjis* qui voguoient étoient en chemise blanche et caleçon rouge, et quatorze caïques, portant le reste de la cour, les suivoient (1). »

Les jours d'après se passent en excursions et en pèlerinages. Le matin, Mohammed descend à la mosquée d'Eyoub, hors des murs; s'enfonçant sous la noire ramure des cèdres, il vient en ce lieu d'ombre et de mystère, en ce lieu sacro-saint, où les sultans, lors de leur avènement, légitiment leur pouvoir en ceignant le sabre d'Othman : on apprend qu'il y a entendu un sermon et reçu un placet. Le soir, il va admirer des fleurs rares chez un Turc amateur de jardins. Pour la prière du vendredi, comme l'usage l'oblige à se rendre à l'une des grandes mosquées de la capitale, il choisit celle de la Validé, la plus rapprochée du port et « la moins engagée dans la ville (2) », et s'il se risque jusqu'à Sainte-Sophie, c'est avec peu d'apparat et comme en cachette. Ses devoirs de calife accomplis, il retourne vite à ses divertissements vagabonds, longe la rivière des Eaux douces d'Europe, regarde son fils prendre le plaisir de la pêche

(1) Nointel à Pomponne, 3 mai 1676.
(2) *Ibid.*, 9 juin.

ou se fait servir en quelque endroit des repas de quatre-vingts plats, de cent plats, mange goulûment, s'attarde pour la sieste dans des pavillons au bord de l'eau, comme s'il voulait se reposer par cette mollesse de la violence ordinaire de ses occupations.

Pendant ce temps, le vizir habite la ville; quoique atteint d'un mal grave, il tient le conseil, exerce le gouvernement, et le contraste entre ses travaux et ceux de son maître s'accuse journellement : « Le 30, la sultane favorite a pris son logement au sérail des Miroirs : Sa Hautesse a passé quelques heures avec elle, et le grand vizir a visité l'arsenal (1). »

Fuyant les charges du pouvoir, Mohammed n'en dédaignait point l'éclat extérieur et la pompe, pourvu qu'ils pussent se concilier avec sa sécurité. Un jour qu'il lui prend fantaisie de parcourir le port dans toute sa longueur, de pousser même jusqu'en Asie, il met en mouvement la flotte du capitan-pacha et monte sur l'une de ces galères monumentales que les sultans appelaient leur « trône de mer ». Il occupait une estrade élevée sur le château de poupe : « L'on voyoit en bas, dans l'espace qui est entre la poupe et la chiourme, le capitan-pacha debout, adossé à l'un des côtés de la galère, le grand turban en tête et la baguette à la main, faisant figure d'amiral, car étant tout à fait inhabile à la fonction de sa charge, dont il n'a aucune connaissance, il ne payoit que d'extérieur et d'apparence. Et si quelquefois il ordonnoit, c'étoit en répétant ce qui lui étoit suggéré par quelqu'un des dix capitaines qui se trouvoient auprès de lui, lesquels faisoient effectivement la charge de capitan-pacha (2). »

A mesure que la flotte avançait, autour d'elle, les éclairs de l'artillerie jaillissaient et la fumée des salves s'arrondissait en nuages lents : les navires mouillés dans le port faisaient feu de toutes leurs pièces. « Il y en avoit d'Angleterre, de Venise et de Barbarie, et lorsque Sa Hautesse s'aperçut que les Anglais lui faisoient un salut le chapeau à la main, au bruit des trompettes, elle demanda fort ingénument au timonier ce qu'ils vouloient

(1) Nointel à Pomponne, 3 mai 1676.
(2) *Ibid.*

signifier en se découvrant et se baissant, et à quoi servoient ces trompettes ; il lui répondit qu'ils vouloient marquer leur respect à Sa Majesté, et qu'avec ces instruments les bâtiments s'appeloient réciproquement en mer.

« Cet empereur étant descendu à son kiosque qui est sur le bord de la marine dehors et proche le grand Sérail, où il étoit attendu par le *bostandji bachi* et quantité de jardiniers, il n'y eut pas sitôt mangé qu'il en sortit pour rentrer dans son grand palais, et cependant l'artillerie continuoit ses décharges....... Les batteries du Sérail qui défendent l'entrée du port auroient mieux éclaté s'il y avoit eu de bons canonniers ; mais des jardiniers faisant cette fonction, il y a apparence qu'avant de mettre le feu ils avoient arrosé la poudre, s'imaginant que c'étoit la terre de leur jardin, car plusieurs canons prirent feu sans tirer, et d'autres manquoient d'amorce, que l'on avoit peut-être prise pour semer comme si c'eût été de la graine ; il n'y eut jamais salut plus mal exécuté et qui mérite davantage d'être raillé (1). »

La traversée du canal, un débarquement à Scutari, une halte dans les jardins d'alentour, terminèrent la promenade. Comme le Grand Seigneur s'en retournait vers le fond du port, il distribua pour les rameurs quelques poignées de sequins, qui naturellement n'arrivèrent pas à ces misérables et s'égarèrent aux mains des officiers.

D'autres fois, il s'aventure sur le Bosphore, et Nointel l'y montre. Sur la double rive qui ondule avec tant de grâce, variant à chaque instant les aspects et découvrant des replis inattendus, la fantaisie des empereurs et des grands avait déjà égrené les résidences d'été. Entre les villages turcs, arnautes, arméniens ou grecs, elles apparaissaient de toutes parts, au seuil des vallons, au fond des baies charmantes, sur les promontoires que couronnent les grands pins parasols et que les lauriers-roses empourprent d'un coloris ardent. A l'exception de quelques kiosques impériaux, construits en pierre et incrustés de faïence,

(1) Nointel à Pomponne, 3 mai 1676.

c'étaient de grises bâtisses de bois à galeries saillantes, sans apparence, sans architecture, fragiles et éphémères demeures, posées aux endroits où la vue était étendue et la verdure abondante. Fils de nomades, les Turcs n'édifiaient guère de palais : pour eux, il semblait que le logis préféré fût un pavillon largement aéré dans de frais jardins, parmi beaucoup de fleurs, près d'ombrages égayés par le bruissement des eaux — un lieu de halte dans une oasis.

Sur le détroit ainsi paré, sur ses bords riants, animés, où accostaient sans cesse des caïques dorés, l'arrivée du maître suspendait brusquement la vie. A l'annonce de sa venue, loin de s'embellir et de s'orner, les maisons se fermaient, s'obscurcissaient, se renfrognaient, se faisaient tristes, affectaient un air d'abandon et de délabrement; il s'agissait pour elles d'éviter les regards du maître et d'échapper à sa visite. En effet, nul en Turquie ne possédait que par grâce; toute terre appartenait au sultan, qui en abandonnait ou en reprenait à son gré la jouissance. Dans ses promenades, remarquait-il quelque domaine dont le site ou l'aspect lui plaisaient, il y entrait, s'y faisait d'abord traiter royalement, servir à manger, présenter un cadeau de linge fin, de fourrures ou d'argent; puis, si son heureuse impression persistait, il récompensait cette hospitalité en s'emparant de la maison et en la mettant au nombre des résidences impériales (1).

Mohammed entra de la sorte chez l'*aga* ou commandant en chef des janissaires. Cet honneur coûta au propriétaire un festin de quinze mille écus; mais le prince se montra magnanime. Il laissa à l'*aga* son domaine, sous condition d'un nouveau régal : « Je ne prends pas ton jardin, lui dit-il, mais ne mange pas les cerises tout seul (2). » Sa Hautesse adorait ce fruit et montrait « un empressement enfantin à s'en soûler ». Apprenant que les meilleures cerises du Bosphore se cueillaient à Bouyouk-Déré, près de la mer Noire, il poussa jusque-là ses pérégrinations. La récolte entière avait été retenue à son usage : « s'étant trans-

(1) Nointel à Pomponne, 6 juillet 1672.
(2) *Ibid.*

porté à mi-côte, dans un cabinet ou échauguette composé d'une demi-douzaine de planches et couvert de même, où le jour n'entre que par un trou à chats, il y demeura six ou sept heures à manger de ce fruit, et l'arbre qu'il honora de son attouchement et de ses peines a été enfermé d'ais et réputé comme sacré. Il en sera apparemment de même de ce beau lieu de sa retraite que je viens d'expliquer. S'en retournant par mer, il mangeoit encore des guignes qu'il tiroit des paniers qu'on avoit mis à ses côtés (1). »

Dans une autre excursion, se trouvant à quelque distance de Constantinople, il vit un cortège approcher du sien : le grand vizir s'avança vers lui, se traînant à peine, soutenu par deux hommes, lourd, bouffi, hideux d'enflure, le regard éteint sous ses paupières tombantes. La guerre, le travail, le pouvoir l'avaient épuisé; les excès l'achevaient. Il se sentait mourir et voulait une dernière fois saluer son maître. Peu de jours auparavant, il était allé au tombeau de son père et avait longuement prié; quand il se releva, on vit que des larmes ruisselaient sur sa face de cadavre tuméfié.

Nointel jouissait de voir le fier vizir en cet abattement et suivait avec impatience les progrès de sa maladie; quand serait-il débarrassé du ministre qui l'avait plusieurs fois berné et dupé, qui avait tenu longtemps sa diplomatie en échec et rompu son voyage d'Égypte? « J'appréhende, écrivait-il, quelque miracle en sa faveur, mais je me raffermis en songeant à l'extrémité de son mal (2). » L'espoir de l'ambassadeur ne fut pas déçu : le 3 novembre 1676, Kupruly mourait. On l'avait adulé vivant, on délaissa son cercueil : « La pompe funèbre de ce ministre d'un si haut éclat a été réduite à un coche couvert de drap rouge, tiré par quatre haridelles, et accompagné de quatre eunuques... et la prière par laquelle, en levant les mains au ciel, on souhaita la paix à l'âme du défunt, fut universelle (3). »

(1) Nointel à Pomponne, 6 juillet 1676.
(2) *Ibid.*, 21 octobre 1676.
(3) *Ibid.*, 6 novembre 1676.

Nointel s'était félicité trop tôt : il ne tarderait pas à connaître son erreur. Une interruption se fit alors dans le règne des Kupruly; on ne reviendrait aux descendants de cette famille qu'après des épreuves et des désastres sans nombre. Pour succéder au vizir défunt, le sultan nomma présentement le gouverneur de Constantinople, auquel il remit le sceau de l'État : c'était ce Kara-Mustapha, despote de basse espèce, barbare corrompu, qui devait finir supplicié à Belgrade, après avoir essuyé en 1683 sous Vienne une défaite retentissante et précipité par son ineptie et ses égarements le déclin de l'empire.

Tombé de Kupruly en Kara-Mustapha, l'ambassadeur eut à regretter le premier. D'abord, connaissant mal le second, il se borne à envoyer des détails sur son extérieur, sur son train de maison; bientôt, il le juge « un diable incarné ». C'était plutôt un alcoolique omnipotent. De tout temps, orgueilleux et rapace à l'excès, Kara-Mustapha avait mêlé à l'étalage d'un luxe insensé de basses mesquineries et des goûts crapuleux. Lorsque le caprice du maître l'eut élevé au ministère suprême, il ne garda plus de mesure dans la satisfaction de ses vices et de ses haines. Sa violence n'était pas raisonnée comme celle de Kupruly; surexcitée par l'abus continuel des boissons fortes, elle était incohérente et déréglée. Il passait une partie de son temps à cuver son vin, à dormir au pouvoir; mais ses réveils étaient mauvais, terribles, délirants : il y avait chez lui des alternatives de torpeur et de frénésie.

Alors commença le supplice des ambassadeurs. Pour conserver à leur nation le bienfait de la paix ou les avantages du commerce, ils durent se résigner à une existence tissue de tribulations. Aucune affaire ne se terminant que par ordre direct de la Porte, par firman ou *commandement,* ils étaient obligés de recourir fréquemment au vizir. Pour le voir, il leur fallait s'astreindre à des démarches réitérées et humiliantes, parler aux subalternes, les flatter, payer leur appui ; une audience était une affaire qui se négociait et se marchandait longuement. Après avoir essuyé mille dégoûts, l'étranger obtenait la promesse d'être reçu ;

on lui assignait une date. Alors commençaient ces remises successives dont la diplomatie ottomane n'a pas entièrement perdu la tradition. Au jour dit, l'ambassadeur se mettait en route, s'embarquait dans le caïque qui devait le conduire à Stamboul, où il monterait à cheval pour se rendre chez le vizir, près de la Suleimanié; soudain, un contre-ordre arrivait. Force était au visiteur éconduit de rebrousser chemin, de ramener tristement son cortège, de rentrer tout confus au logis, de faire revenir son cheval déjà passé à Stamboul et « qu'il aurait fallu envoyer à l'audience, s'écrie Nointel dans un élan d'indignation, puisqu'un ministre qui traite si bestialement les personnes qualifiées ne mérite point d'autre conversation que celle des bêtes (1) ».

Après une série d'ajournements, le vizir consentait enfin à se laisser approcher, mais on ne pouvait guère l'aborder les mains vides : il fallait, à chaque audience, présenter des curiosités d'Europe, des choses précieuses ou rares, que les Turcs acceptaient comme un tribut et une marque d'hommage. Le vizir daignait à peine y jeter les yeux et s'empressait de les convertir en argent. A cet effet, il avait passé contrat avec le chef des marchands, qui s'engageait à reprendre les objets donnés, et l'ambassadeur risquait de retrouver ses cadeaux au bazar, exposés parmi le *bric-à-brac* oriental.

Pendant l'audience, la conversation était des plus pénibles, car on trouvait généralement le vizir entre deux ivresses. Il parlait par monosyllabes, répétait les derniers mots de son interlocuteur « comme un écho ou un enfant », ou bien lui adressait à brûle-pourpoint des questions baroques, dénotant une ignorance à toute épreuve. Par exemple, il demandait à l'agent des États Généraux si ses maîtres possédaient toujours Naples et la Sicile. L'entretien se terminait rarement sans qu'il s'emportât en apostrophes violentes ou en sorties furibondes.

Selon le rang et la nationalité des envoyés, on variait les mauvais traitements : à chacun d'eux étaient réservées des injures

(1) Nointel à Pomponne, rapports annexés à la lettre au Roi du 1er mai 1679. Les détails et extraits qui suivent sont tirés des mêmes rapports.

particulières. Lorsque arrivait un ambassadeur de la Grande-Bretagne, par mer, on obligeait le vaisseau qui l'avait amené à exécuter des manœuvres et à courir des bordées devant le Grand Seigneur; c'était le plaisir de Sa Hautesse que de voir le bâtiment lutter contre les courants du Bosphore. L'Anglais s'étant fait conduire en chaise à porteurs chez le grand vizir, ce ministre trouva son procédé trop libre, son véhicule « indigne d'un homme », et parla de lui faire « rompre cette cage sur la tête ». L'insolence du maître se communiquait aux valets : pendant une audience donnée au baile de Venise, le *kiaya* lui demandait brutalement, en le voyant perclus de goutte et marchant avec difficulté : « D'où vient donc que votre république n'envoie ici que des gens estropiés? » Le résident de Hollande n'éprouvait que mortifications. Introduit devant le vizir, il devait se courber profondément, jusqu'à ce que son ample perruque se renversât par-dessus sa tête et touchât presque la terre, débiter dans cette posture d'humbles discours et attendre patiemment que l'Altesse mahométane lui eût fait approcher un siège. Quant aux envoyés des États inférieurs ou vassaux, ils étaient soumis à une véritable tyrannie. Deux députés de Raguse furent emprisonnés, sous prétexte que leur république n'aurait pas acquitté intégralement le tribut qu'elle devait au Grand Seigneur; un troisième étant venu réclamer ses collègues, on l'envoya les rejoindre au château des Sept tours; peu s'en fallut que tous trois ne fussent mis à la torture.

Vis-à-vis même des puissances avec lesquelles ils avaient à compter, les Turcs violaient outrageusement le droit des gens et les immunités partout reconnues : ils ne se privaient point d'attenter à la liberté des représentants. Ils tenaient alors entre leurs mains un Russe, porteur d'une lettre écrite au sultan par le tsar de Moscovie, avec qui on négociait la paix. Comme s'ils eussent pressenti le mal que leur ferait plus tard la Russie, ils traitaient son émissaire en suspect et en prisonnier; ce coreligionnaire de leurs sujets grecs leur semblait à surveiller rigoureusement. Vingt janissaires le gardaient à vue, observant

tous ses mouvements et l'empêchant de sortir. C'était au reste un demi-barbare, vêtu à l'orientale plutôt qu'à l'européenne, fruste d'aspect et de manières, effroyable buveur. Deux Français, dont l'un disait quelques mots de russe, étant parvenus à l'approcher, le trouvèrent en compagnie d'un muid de vin qu'il tenait à demeure dans sa chambre et auquel il les invita à puiser largement. Il témoigna d'ailleurs d'une particulière sympathie pour la France et exprima le désir de voir son ambassadeur, mais revenait toujours « à la boisson comme intermédiaire de la conversation ». On arriva même à griser deux janissaires placés à ses côtés en sentinelles; néanmoins, il n'osa en profiter pour accentuer ses déclarations et se contenta de boire encore, avec intrépidité, à la santé du Roi, de la famille royale et de l'illustre marquis.

Il est à remarquer que les Turcs, au plus fort de leurs excès, n'intervertissaient jamais les rangs attribués aux ministres étrangers; ils avaient le respect de la tradition, et pour eux les précédents faisaient loi. En vertu de notre antique préséance, l'ambassadeur français restait à leurs yeux le premier. Il obtenait audience avant tous autres, mais n'en devait pas moins éprouver l'arrogance du vizir. Ayant témoigné le désir de présenter son compliment au ministre nouvellement entré en charge, Nointel fut averti que le 2 mai 1677 était la date désignée pour le recevoir. Il se rendit au lieu indiqué, et la manière dont il eut à se frayer passage jusqu'à la salle d'audience donne une idée singulière de l'aménité et des égards réciproques qui marquaient ces cérémonies.

« Je suis monté, écrivait-il, dans l'appartement du vizir, et pour y arriver passant dans des galeries assez étroites, je repoussai des Turcs qui sembloient ne pas me connaître ou avoir trop d'empressement à entrer dans la chambre d'audience, et je les écartai d'une façon à les faire tomber si la muraille ne les eût retenus, ce qu'ils reçurent, comme ils le devoient, avec une grande patience. Et parce que Mavrocordato vouloit en quelque façon modérer mon juste ressentiment, je l'arrêtai par le

bras et le fis aussi reculer, et j'entrai de cette manière dans le lieu destiné pour me recevoir (1). »

Le vizir ne se trouvait pas encore dans la salle; il attendait que l'ambassadeur eût été introduit, pour paraître lui-même dans toute sa majesté et venir siéger sur le sofa. On se souvient que cette estrade recouverte d'un tapis, dressée dans un enfoncement de la muraille, jouait un grand rôle dans le cérémonial ottoman. Il était d'usage que le ministre et l'ambassadeur y prissent place l'un et l'autre, le premier au fond ou dans l'un des angles, le second assez près de lui, tous deux sur des tabourets de même hauteur. Les drogmans chargés d'interpréter leurs paroles se tenaient debout contre le bord du sofa, les autres assistants derrière eux.

Nointel connaissait tous les détails de cette ordonnance et s'attendait à la voir observer. Quelles ne furent pas sa surprise, sa colère, quand il remarqua que, par extraordinaire, le siège préparé pour le recevoir se trouvait en bas et en dehors de l'estrade ! L'innovation était injurieuse, contraire à la tradition, calculée pour établir entre les deux interlocuteurs la plus choquante inégalité : Nointel se refusa à la tolérer. Il saisit le tabouret et le posa d'autorité sur le sofa; en même temps les éclats de sa voix courroucée retentissaient jusque dans la pièce voisine, où se tenait le vizir, attendant le moment de faire son entrée.

Cependant les officiers de la Porte et surtout le drogman Mavrocordato s'étaient entremis; avec des paroles amollissantes, par toute sorte de raisonnements captieux, ils tâchaient de fléchir l'ambassadeur; rien ne put vaincre son obstination fière. A la fin, le Grec, voyant sa rhétorique inutile, quitta son ton doucereux et signifia la volonté de son maître : « Le suprême vizir, dit-il en italien, commande de mettre la chaise en bas. — Ce seigneur peut commander à la chaise, reprit Nointel, je la laisse libre d'obéir ; il n'a point d'ordres à me donner (2). »

(1) Nointel à Pomponne, 5 mai 1677.
(2) *Ibid.*

A la suite de cette réponse, que se passa-t-il? S'il faut en croire certains bruits qui coururent, deux *tchaouchs*, se jetant sur Nointel, l'auraient précipité du sofa et envoyé rouler jusqu'à terre avec son siège. Au contraire, le marquis affirme — et son récit est plus croyable — qu'il quitta de plein gré, pour se retirer dans son palais, la position dont il s'était si vivement emparé; il aurait déclaré son intention de renoncer à l'audience, plutôt que de la recevoir dans des conditions indignes, et serait sorti la tête haute, emmenant tout son cortège, excitant par la fermeté de son attitude « l'étonnement des Turcs et la joie des Français (1) ».

Quoi qu'il en fût des incidents qui avaient marqué la fin de cette scène, la situation demeurait grave. Les prétentions du vizir et de l'ambassadeur, tant que l'un ou l'autre n'y aurait pas renoncé, s'opposaient désormais à toute entrevue; une querelle d'étiquette entraînait la rupture totale de leurs relations. Sans doute, il était loisible à Nointel de s'enfermer dans son palais, d'y braver la colère du vizir, de s'isoler de tout contact officiel et d'attendre patiemment que le Roi lui eût envoyé des ordres, lui eût commandé de céder ou de se retirer. Mais ce parti privait les Français du Levant de leur défenseur naturel auprès de la Porte; il les livrait au ressentiment d'un furieux, aux avanies et aux mauvais traitements qui se déchaîneraient sur eux; il risquait de compromettre ces intérêts religieux et commerciaux que le Roi entendait préserver à tout prix et dont il avait expressément commis la garde à son ambassadeur. Lorsque la réflexion eut succédé chez Nointel au premier mouvement de la colère, ces considérations le frappèrent fortement. De plus, par ses embarras d'argent, dont le bruit commençait à percer, il s'était mis en fausse et désagréable posture : son autorité, sa force de résistance s'en trouvaient diminuées; déjà, sans oser encore s'at-

(1) Nointel à Pomponne, 5 mai 1677. Sur l'affaire du sofa, qui fit grand bruit en Europe, voyez aussi Jal, *Abraham Du Quesne*, II, 20, 37. Cet auteur se trompe toutefois en croyant que Nointel n'avait point obtenu les honneurs du sofa lors de ses voyages à Andrinople et de ses audiences dans cette ville. Cf. le *Mémoire* de Bonnac, 30-32.

taquer directement à lui, on mettait en cause ses secrétaires, ses suivants; il craignait une prise à partie personnelle contre laquelle il se sentait sans défense. Les suites de son désordre furent sans doute au nombre des raisons qui l'amenèrent à faiblir.

Comme il ne se refusait plus à chercher un accommodement avec le vizir, des médiateurs intéressés se trouvèrent pour le négocier. On convint que le passé serait oublié, que l'audience serait renouvelée, mais que l'ambassadeur la recevrait au bas de l'estrade (1). Cette capitulation lui valut de la part du ministre un accueil passable; ne risquait-elle point de lui attirer la colère du Roi, plus redoutable à ses yeux qu'aucune autre?

Pour se justifier, il pouvait invoquer l'exemple de la chrétienté tout entière. Les puissances qui devaient lui reprocher plus tard d'avoir créé un fâcheux précédent, l'avaient devancé dans la voie des concessions. Les nations les plus civilisées, comme les plus barbares, s'inclinaient à l'envi devant cette Turquie dont elles craignaient les armes ou recherchaient les bonnes grâces. Constantinople, redevenue la capitale de l'Orient, assistait à un défilé d'ambassadeurs haut titrés, de suppliants illustres : autour du trône ottoman, il y avait un concours de prosternations. Tandis que l'émir de Boukhara envoyait saluer le commandeur des croyants du plus loin de la profonde Asie, des envoyés extraordinaires de l'Empereur et de la Pologne s'approchaient en grande pompe. Le Polonais, arrivé aux portes de la ville avec une armée de seigneurs, de *starostes*, de *castellans*, trompettes sonnantes, enseignes déployées, ordonnait, avant qu'il franchît le seuil, de replier ses étendards où figurait l'image de la Vierge, afin de ménager le fanatisme des musulmans et de leur épargner la vue d'un signe proscrit (2). L'internonce impérial avait pour se guider l'exemple d'un de ses prédécesseurs « qui baisa la veste du vizir défunt et ensanglanta le tapis du Grand

(1) Nointel à Pomponne, 13 août et 12 septembre 1677. Cf. l'un des rapports joints à la lettre au Roi du 1er mai 1679.
(2) Nointel à Pomponne, 13 août 1677.

Seigneur à force d'y frotter la face (1) ». Seul, le Moscovite fit exception par sa hauteur. Comme on ne lui avait accordé de voir que le vizir, il aperçut, au-dessus de ce ministre, une baie grillée derrière laquelle le sultan, disait-on, asisstait aux audiences; levant la tête, il s'adressa à l'invisible monarque et lui cria son compliment (2).

V

LA COLÈRE ROYALE.

Ce ne fut point l'affaire du sofa qui détermina, comme on l'a pensé, la disgrâce de Nointel. Par une circonstance fortuite, la perte de plusieurs lettres, le Roi ne connut que fort tard et incomplètement le parti auquel s'était réduit son ambassadeur; son mécontentement s'en accrut sans doute, mais déjà Nointel était perdu dans son esprit. La mésaventure du marquis eut pour cause première, décisive, l'exaction dont il s'était rendu coupable envers les marchands de Smyrne.

Jamais Louis XIV, spontanément ou sous l'impulsion de Colbert, ne montra mieux qu'en cette occasion quel intérêt passionné il portait au relèvement et à la conservation du commerce. D'obscurs marchands lui demandaient justice; entre ces courtauds et le noble ambassadeur qui les avait molestés, il n'hésita pas, prit le parti des humbles et prononça contre le gentilhomme. Il laissa entendre que le marquis de Nointel avait à ses yeux démérité. Puis, sans le rappeler immédiatement, sans s'expliquer encore sur le traitement qu'il lui réservait, sans vouloir qu'on l'avertît, il cessa de lui écrire, ordonna de laisser ses lettres sans réponse et de rompre avec lui toute communication.

A ce silence menaçant, Nointel tremble : il y voit un signe du plus funeste augure. Cependant, il tente encore de se défendre,

(1) Nointel à Pomponne, 10 janvier 1679.
(2) Rapports joints à la lettre du 1er mai 1679.

cherche à se faire écouter; il écrit au ministre lettres sur lettres, réitère ses explications, s'adresse au Roi lui-même et l'accable de flatteries; il vante la valeur de Sa Majesté, « sa prudence, son application par elle-même et en personne, son ardeur aussi prudente qu'infatigable et qui est à l'épreuve des saisons les plus rudes, ses armées si nombreuses dont les simples soldats méritent d'être officiers, ses légions de maréchaux de France et d'officiers généraux,..... ses victoires incroyables (1) ».

Par ce pathos, il espère apaiser le dieu et détourner la foudre. En même temps, s'il avait rogné définitivement sa dépense, congédié ses peintres, interrompu tous travaux d'art, s'il se soumettait en son particulier à mille privations, il ne renonçait pas complètemeut à faire figure; ce qui lui restait des fonds indûment perçus, il le gardait pour des débours d'ostentation; il ne se résignait pas à des sacrifices qui eussent trop notoirement attesté sa détresse.

En 1677, on célébra encore la Saint-Louis au palais de France. Mais qu'il y avait loin de cette fête tout intime aux pompes déployées en des temps plus heureux! Plus de brillants tournois, plus de représentations à grand spectacle : simplement la comédie, entourée d'un peu plus d'apparat qu'à l'ordinaire : « L'après-dîner, écrivait Nointel, se passera au divertissement de la comédie, par le récit du prologue de *Circé*, de l'*Amphitryon* et du *Médecin malgré lui*, entremêlés de quelques entrées qui seront représentées sur un théâtre orné de trophées à la gloire du plus grand monarque du monde. De plus grands efforts ne sont pas permis à ma foiblesse (2). »

A la fin de 1677, onze mois s'étaient écoulés depuis l'acte fatal dont il portait la peine, et durant cette période il n'avait reçu ni une lettre, ni un avis, ni le plus léger secours. Dans ce délaissement qui l'accable, il ne peut plus voir que l'effet voulu de la colère royale; il comprend que, devant l'arbitre d'où dépend son sort, sa cause est entendue, jugée, perdue. Au moins vou-

(1) Lettre du 26 mai 1677.
(2) Lettre à Pomponne, 1er septembre 1677.

drait-il connaître la sentence. Quel sera le coup dont il se sent menacé? Subira-t-il seulement une épreuve temporaire? Perdra-t-il sa charge et devra-t-il, revenu dans sa patrie, traîner une existence humiliée et misérable? Est-ce l'exil qu'il lui faut craindre, est-ce un pire traitement? Cet effroi de l'avenir s'ajoute pour le torturer aux souffrances de l'heure présente. Tandis que ses ultimes ressources s'épuisent, il attend, éperdu, que le Roi ait statué sur la peine à lui infliger.

En janvier 1678, on lui présenta enfin une lettre de M. de Pomponne. Le Roi avait permis qu'on lui signifiât son mécontentement, sans laisser encore apercevoir quelles en seraient les suites. Le ministre employait un langage courtois, prenait un ton de condoléance, mais ne cherchait pas à dissimuler la gravité du cas; il s'exprimait ainsi :

« Monsieur, j'ai à répondre à toutes vos lettres qui m'ont été apportées par le sieur de La Croix, votre secrétaire, et à celles que j'ai reçues depuis son arrivée, qui sont des 1er, 7e, 12e et 18e de juillet. Je suis fâché de vous dire que le Roi n'a point approuvé le payement de vos appointements que vous vous êtes fait faire par le commerce de Marseille, et moins encore que vous ayez employé l'autorité du Grand Seigneur pour y forcer les marchands. Quelque soin qu'ait pris le sieur de La Croix de faire voir la nécessité à laquelle vous étiez réduit, et quoique vous en ayez rendu un compte bien exact particulièrement dans votre dernière lettre dudit jour 18e juillet que j'ai eu l'honneur de lire tout entière à Sa Majesté, elle n'a pas trouvé juste que vous fissiez souffrir les marchands de vos besoins, et elle a jugé que vous pouviez attendre qu'elle vous eût fait payer des appointements qui vous étoient dus. Pour moi, Monsieur, je vous assure que je compatis fort à la peine dans laquelle je juge aisément que vous vous trouviez, accablé de dettes dans un pays étranger lors principalement qu'il vous étoit dû de plus grandes sommes par le Roi, mais le bruit que les marchands de Marseille en ont fait a été fort grand, et ils ont représenté qu'il y alloit de la ruine du commerce lorsque vous les chargiez de solliciter leur

payement à l'épargne (1) pour les sommes que vous vous étiez fait donner. Soyez bien persuadé, Monsieur, du désir que j'aurois eu de vous rendre plus de services en cette rencontre et que je n'ai rien oublié pour le faire (2). »

En même temps parvenaient à Nointel, par lettre d'une personne lui portant intérêt et bien placée pour savoir, quelques détails sur son infortune. « Tous ses amis, lui disait-on, avaient fait leur devoir pour adoucir les choses (3) », mais leurs efforts avaient été vains; les ministres s'étaient rangés dans le parti de ses adversaires, et le juge souverain lui avait donné tort; le bruit de son rappel avait aussitôt couru; on en avait parlé publiquement. Cependant, répandue depuis plusieurs mois, la nouvelle ne s'était point vérifiée jusqu'à présent. Il paraissait que la résolution fût en suspens, et le Roi ne s'était point déclaré.

En réalité, Louis XIV jugeait Nointel indigne de le servir plus longtemps et avait décidé de le remplacer; seulement, il tenait à reculer la nomination et l'envoi d'un autre ambassadeur. Un rappel immédiat lui semblait pour le coupable un sort trop doux : à ses yeux, la faute réclamait un châtiment plus sévère et plus raffiné. A cet instant où les puissances coalisées contre nous posaient les armes, où la paix de Nimègue consacrait la suprématie française en Europe, l'état des affaires générales ne nous obligeait plus à d'actives négociations avec la Porte, et il n'était pas indispensable que notre représentant auprès d'elle fût tenu au courant de la pensée royale. Louis XIV pensa donc qu'il pouvait maintenir Nointel à Constantinople sans l'y employer, en transformant pour lui ce poste diplomatique en lieu de pénitence et de bannissement. Au lieu d'exiler le marquis dans ses terres (hélas ! Nointel n'en avait plus), il l'exile chez les Turcs; il l'y oublie, le laisse sans ordres, sans instructions, sans nouvelles, sans argent, l'abandonne aux poursuites de ses créanciers,

(1) C'est-à-dire au trésor royal.
(2) Pomponne à Nointel, 2 octobre 1677.
(3) Lettre du s[r] Pachau, 2 octobre 1677, archives des affaires étrangères, Constantinople, XI.

aux tracasseries des Infidèles, aux haines qui vont s'acharner sur l'ambassadeur disgracié et ruiné. Le ressentiment du monarque va jusqu'à la cruauté. Il ne lui déplaît point que Nointel souffre et pâtisse, qu'il endure de longs tourments pour défaut d'obéissance, pour crime de lèse-commerce, et que son supplice serve d'exemple à ses successeurs.

Nointel n'apprit cette suprême rigueur que par ses effets. Si la lettre de Pomponne et celle de son correspondant officieux lui avaient laissé quelque espoir de pardon, il dut bientôt se détromper. De toutes parts, ce n'étaient que symptômes funestes. D'abord, la rage de ses ennemis, préjugeant sa déchéance, se donnait carrière; on eût dit que contre lui tout devenait permis. Des libelles outrageants pour son caractère circulaient dans les Échelles. A Marseille, sur la plainte des marchands auxquels il avait fait tort, on instrumentait dans les formes; les papiers de justice pleuvaient sur sa tête; il était harcelé de citations, assailli de requêtes et de « mémoriaux », et s'il jetait les yeux sur ces grimoires, il s'y voyait traité avec la plus insultante désinvolture, non plus en ambassadeur, mais en débiteur récalcitrant. Indice non moins grave, des hommes de sa condition, des collègues, s'éloignaient de lui et renonçaient à son commerce; l'ambassadeur à Venise, l'abbé d'Estrades, ne répondait plus à ses lettres. La défaveur du Roi l'avait mis en quarantaine; son amitié devenait compromettante et son contact suspect. A tant d'infortunes, il sent que la face du maître s'est définitivement détournée de lui : « J'appréhende, écrit-il douloureusement, qu'il n'y ait plus de soleil pour moi (1). »

Certain de son rappel, il ne connaît encore que la moitié de son malheur; il espère, il attend à bref délai la venue de son successeur; ce sera pour lui la confirmation officielle de sa disgrâce, mais aussi la délivrance. Tout navire français qui touche à Constantinople lui paraît devoir apporter le message libérateur, l'avis que le nouvel ambassadeur est nommé et va s'embarquer;

(1) Nointel à Pomponne, 29 juin 1678.

chaque fois, à son espoir succède une déception. Les semaines, les mois s'écoulent sans lui apporter le triste soulagement qu'il sollicite : le Roi ne se décide pas à le tirer du purgatoire. Et, chaque jour, sa position devient plus affreuse. L'ambassadeur de France est la proie d'usuriers infâmes, d'intermédiaires véreux; il subit leur avilissant contact, se débat entre leurs mains crochues, doit implorer leur secours, éprouver leur insolence, leur jeter en pâture les derniers débris de son opulence. A la fin, les restes de son crédit s'épuisent : il ne trouve plus que prêteurs sans confiance et créanciers sans pitié. Il ne peut même faire argent de ses collections; en vain, avec un inexprimable déchirement de cœur, sacrifierait-il ce trésor, objet de toute sa tendresse; ses marbres, ses précieux dessins, ses tableaux ne possèdent aucune valeur marchande en Turquie et ne trouveraient pas acquéreur en ce grossier pays.

Alors, comme la pension qu'il reçoit de Marseille se trouve engagée par avance dans sa plus grande partie, comme le Roi continue à le priver de ses appointements, l'argent lui manque littéralement pour les besoins de la vie. Pour avoir de quoi se nourrir, il en est réduit à mendier auprès de subalternes quelques centaines de piastres. Sa détresse paraît, éclate, s'étale à tous les yeux, provoque une rumeur générale. A Constantinople même, des poursuites s'entament contre lui : au cri de ses créanciers, l'autorité turque s'est émue, et voici que le *vayvode* parle de mesures d'exécution. A tout prix, il faut arracher un sursis, mais rien ne s'obtient en Turquie que par présents : avec « quelques vestes (1) », échappées au naufrage, Nointel parvient à acheter la patience des officiers de justice. Ce répit ne sert qu'à prolonger son agonie, et le jour approche où tout moyen de salut lui fera défaut. La banqueroute lui apparaît inévitable, instante, et derrière elle s'avancent la misère et le déshonneur. Demain, sa demeure sera violée, ses créanciers se partageront ses dépouilles, et la ville, après s'être ébahie de son faste, se

(1) Lettre à Pomponne, 29 juin 1678.

racontera avidement les détails de son désastre. A cette pensée, le désespoir l'envahit, sa tête se perd, son esprit s'affole ; sous prétexte de peste, il fuit Constantinople et se retire aux environs, dans le village de Belgrade ; c'est de là qu'il adresse au ministre cette lettre qui n'est qu'un long cri d'angoisse :

« Je ne sais plus où j'en suis. La peste me retient à quatre heures de Constantinople ; la faim, faute d'avoir de quoi subsister, m'attaque à chaque moment ; je ne reçois aucune nouvelle qui puisse me marquer avec une autorité suffisante quand je serai secouru efficacement. Cependant, Monsieur, il faut pour mon malheur que je vive, ceux qui servent l'autel y trouvent leur subsistance, c'est ce qu'il y a de plus sacré....... Je ne sais comment il y aura moyen, non pas que je me délivre, mais que je suspende ma chute, j'y ferai tout de mon mieux, mais, par une disgrâce terrible, la famine et la peste sont fortifiées par la guerre, même par la domestique. Je ne puis point chasser la plus grande partie de mes valets, parce que je n'ai pas de quoi les payer ; mon écurie est renversée. Je n'ai plus que trois ou quatre chevaux ; j'ai donné une partie de leurs harnois à des Juifs marchands de draps et de satins, et parce que cela contribue légèrement à partie de leur acquittement ; ç'a été principalement afin de suspendre leur poursuite. Je suis dans l'impossibilité d'aucune réjouissance pour le jour de Saint-Louis, et ainsi je serai bien aise que mon absence de Constantinople continue jusqu'après ce temps-là, et je tâcherai de la continuer en rôdant de côté et d'autre. La guerre étrangère ne manque pas de m'affliger par tant de créanciers, dont il semble que les six mois expirent tous les jours, et certainement, Monsieur, quand l'on est éloigné de huit cents lieues, les mois passent non seulement comme des jours, mais comme des instants, et les six mois de terme deviennent plusieurs années avant que les réponses arrivent (1). »

En butte à de tels assauts, il n'espère plus qu'en la miséricorde

(1) Lettre à Pomponne, 29 juin 1678.

royale. Pour se l'attirer, il rappelle, énumère ses services : les Capitulations renouvelées, les droits de douane diminués, les avantages procurés au commerce et aux missions. Puisse ce fruit de ses travaux être mis en compensation avec sa faute, dans la balance où le Roi pèse impartialement les actions de quiconque a l'honneur de le servir! Cette suprême invocation, il la formule en termes pathétiques et originaux, avec des comparaisons empruntées aux usages de l'Orient; dans ce qu'il écrit, il continue à mettre du trait, du pittoresque, de la couleur locale, et, tout exténué et désespéré qu'il soit, fait encore de la littérature.

« Je fais en ce rencontre, dit-il, ce qui se pratiquoit autrefois dans cet empire. Lorsqu'un vizir, mufti ou autre grand étoit décédé, l'on mettoit à ses mains dans son tombeau tous les *hodgets* ou sentences de ceux qu'il avoit fait mourir ou châtiés rigoureusement, afin qu'il pût justifier en l'autre monde qu'il s'étoit conduit en cela avec justice, et il se servoit encore de ses actions justes pour contrepeser ce que d'ailleurs il auroit pu faire de mal. J'appréhende, Monsieur, d'être mort dans l'esprit du Roi. J'en vois fondre sur moi les avis de tous côtés. Ainsi, Monsieur, comme à mon puissant intercesseur, je prens la liberté de vous mettre entre les mains toutes les actions dont je viens de vous toucher le détail. Je vous supplie très instamment de les présenter à Sa Majesté, et de lui offrir ma confiance qu'elles serviront à effacer ce qui lui a déplu dans ma conduite. J'en aurai, Monsieur, toute la reconnaissance possible, comme je l'ai déjà de tant de bontés que vous avez eues pour moi, et particulièrement de la dernière en me procurant l'ordre aux échevins de Marseille de me continuer le payement de ma pension. Je vous en remercie, Monsieur, très humblement, mais osant vous représenter que ce n'est qu'une goutte d'eau très insuffisante à éteindre tant de chaleur qui me brûle et me consume, il s'en pourroit conclure que je suis dans un plus fâcheux état que le mauvais riche, puisque une seule goutte d'eau l'auroit soulagé. Je ne suis pas néanmoins si à plaindre, me trouvant dans l'es-

pérance de payer mes dettes par la bonté qu'aura Sa Majesté de m'en donner les moyens, et si grand que soit l'éloignement d'ici à Paris, ce n'est pas un grand chaos impénétrable, et j'espère y arriver après que j'aurai reçu les ordres de Sa Majesté de m'y transporter. Je les attends avec respect et impatience, je ne demande aucun moyen de détourner mon successeur de venir ici, et quoi qu'il arrive de ma destinée et si fâcheuse qu'elle paroisse dès à présent, me voyant sans un sol pour subsister dans ma patrie, je m'en consolerai. Il me suffit, suivant l'expression orientale, que la tête de mon maître soit saine, qu'elle continue de gouverner les quatre parties du monde par son autorité ou son exemple, qu'elle triomphe toujours, faisant mordre la poussière à celle de ses ennemis, et que Dieu lui ayant renouvelé les années de nos premiers pères veuille lui conserver son empire jusqu'au jour du Jugement. Je fais encore des vœux pour la conservation de ces intelligences sublimes qu'elle a su si bien choisir, de ses honorés et glorifiés vizirs (1). »

VI

LE SPECTACLE DE CONSTANTINOPLE.

Le Roi demeura inexorable, et une année devait s'écouler encore avant que le nouvel ambassadeur eût ordre de partir. Pendant ce temps, Nointel n'évita une catastrophe toujours imminente qu'à force d'expédients. Des capitaines de navires marchands, moitié par contrainte, moitié par complaisance, lui avancèrent quelques fonds sur la vente de leurs chargements; les marchands de Constantinople, émus de pitié, lui prêtèrent un peu d'argent, par petites sommes, à raison de cinquante écus par semaine. C'est à l'aide de ces misérables ressources qu'il vécut, pensionnaire de ses administrés, humilié sous un titre

(1) Lettre à Pomponne, 29 juin 1678.

glorieux, pauvre dans un palais, entouré de richesses artistiques et manquant de bois pour se chauffer, obligé de se prêter aux perquisitions des *tchaouchs* envoyés par ses créanciers, relancé et persécuté par ces recors en turban (1).

Il tâchait pourtant de continuer ses fonctions et persistait à correspondre régulièrement avec la cour. Mais que mettra-t-il dans ses dépêches, puisque le Roi ne le charge plus d'aucune affaire? Réduit au rôle de nouvelliste, il s'en acquitte du moins avec zèle. A ce moment même, sa curiosité ne l'abandonne pas ; il s'y livre au contraire sans remords. Lorsqu'il s'arrache à ses chagrins, à ses angoisses, c'est pour scruter de plus en plus le détail et le mystère de la vie orientale. Les révélations sur le Grand Seigneur, la famille impériale, la cour, le peuple, l'armée, les mœurs publiques et privées, au lieu d'émailler comme autrefois ses récits les remplissent presque exclusivement; elles en deviennent le fond et la substance. Avec une grosse verve ou une lourde emphase, il décrit à outrance, conte intarissablement; par chaque courrier, il envoie au Roi le journal de Constantinople.

Le soin qu'il apporte à ce travail, ses efforts pour composer de véritables morceaux, pour développer les grâces pesantes et les bizarres prestiges de son style, ne dénotent pas seulement chez lui d'incorrigibles prétentions au bel esprit; une arrière-pensée s'y trahit. On sent que, s'il n'attend plus de réponse à ses lettres, il tient au moins à se faire lire; à toute force, il veut piquer, captiver, retenir l'attention du Roi et des ministres. Il essaye de fléchir le maître en l'intéressant et nourrit le vague espoir que Louis XIV fera grâce au diplomate coupable en faveur de l'observateur spirituel et bien informé.

Ce n'est plus seulement l'aspect extérieur des choses et le décor ottoman qu'il considère; il s'efforce à pénétrer le fond des âmes, le jeu des caractères, des passions et des intrigues. Là-bas, derrière les murs du grand Sérail, où le sultan s'est

(1) Nointel à Pomponne, 29 juin, 23 septembre et 1er octobre 1678.

enfin résigné à demeurer dans l'intervalle de ses chasses et de ses guerres, un drame domestique se poursuit, celui qui remplira toute la durée du règne. Dans l'entourage du monarque, la grande question est de savoir s'il tuera ou non ses frères. Beaucoup de ses conseillers le rappellent à la tradition et le poussent au fratricide, qu'ils jugent indispensable à la stabilité du trône et à la perpétuité de leur pouvoir. D'autre part, ce sont les principaux chefs des milices qui ont confié naguère à la Validé le dépôt des jeunes princes, afin de s'assurer contre les entreprises du despote régnant et de le tenir par la peur de compétiteurs possibles; ils n'entendent pas qu'on détruise leur garantie. Tout est à craindre d'eux si l'on ne sait agir par surprise, à l'improviste, en choisissant l'instant propice, si on ne les met brusquement en présence du fait accompli, et c'est une tâche difficile que de dérouter leurs soupçons; leur vigilance toujours en éveil aide la sultane à sauvegarder ou du moins à prolonger la vie des jeunes princes.

Mais comment expliquer cet intérêt passionné que témoigne une belle-mère aux enfants du premier lit? D'après un bruit répandu, la Validé éprouverait pour l'aîné des princes un sentiment plus vif qu'une sollicitude quasi maternelle. Les mille soins dont elle l'environne ressemblent fort à une tendresse d'amoureuse sur le retour : c'est l'intrigue de Phèdre compliquant celle de Bajazet (1). Et la lutte continue entre le fils et la mère, lutte sournoise, patiente, faite de ruse et d'obstination muette.

L'art de la sultane consiste à résider avec les princes là où n'est pas le Grand Seigneur, afin de leur éviter un contact probablement mortel. Tant que le sultan vivait à Andrinople, elle n'y venait qu'à de rares intervalles, en tremblant. Aujourd'hui qu'il s'est refait « bourgeois de Constantinople (2) », elle trouve mille attraits au séjour d'Andrinople et déclare le préférer à tout autre. Forcée d'obéir à un ordre positif de retour, elle

(1) Nointel au Roi, 26 mars 1677.
(2) Nointel au Roi, 13 avril 1677.

prend ses précautions pour le voyage, se fait escorter de gens sûrs, exige à Constantinople une résidence spéciale, en dehors du Sérail. Plusieurs fois, la catastrophe est prédite, annoncée, tenue pour prochaine; toujours l'habileté de la sultane mère l'évite et, en ajournant le dénouement de la « tragédie ottomane (1) », prolonge l'émotion du spectateur.

A côté du drame, il y avait la comédie. On la trouvait dans le manège de la sultane favorite, l'*Hasseki*, pour écarter de dangereuses rivalités. Comme le *Padischah* paraît s'attacher plus qu'il ne faut à certaine odalisque, l'Hasseki la fait rouer de coups par un eunuque : le sultan ordonne de panser la victime et la visite quatre ou cinq fois par jour. L'Hasseki recourt alors aux sortilèges, aux recettes et aux formules magiques, pour empêcher l'amoureux monarque de consommer son plaisir (2). Ses maléfices n'opèrent qu'imparfaitement, car au bout de quelque temps l'odalisque met au monde un enfant, ce qui lui assure aussitôt rang officiel au harem et l'élève à la dignité de seconde favorite. La première doit se résigner à l'honorariat; changeant désormais de système, elle cherche à se garder la confiance du maître en protégeant ses passagers caprices (3). A ce propos, Nointel se fait conteur libre et hardi, prompt aux anecdotes gaillardes ou burlesques. Amuser, divertir, c'est à cela que se réduit surtout son effort; si le Roi rit, il sera désarmé; un sourire amené sur ses lèves peut apaiser sa colère.

Cependant, dans les écrits de l'ambassadeur, un mot jeté de temps à autre, une phrase dolente, une supplication plaintive annoncent un amer retour sur lui-même, marquent le progrès de sa souffrance, et une plus grande pitié nous prend pour ce pauvre homme aux abois, obligé de contrefaire le gaieté et de s'évertuer à de plaisants propos, le désespoir dans l'âme.

(1) Lettre au Roi, 26 mars 1677.
(2) C'était ce qu'on appelait alors : « nouer l'aiguillette. » Mme de Sévigné ne se prive pas plus que Nointel d'employer cette expression.
(3) Lettre de Nointel au Roi et à Pomponne en 1678 et 1679, *passim*. Le duplicata des lettres écrites au Roi durant cette période existe à la bibliothèque de l'Institut.

Après qu'il s'est donné beaucoup de mal pour distraire et informer le maître, il ajoute : « Je suis toujours, Sire, dans la perplexité et la désolation de ne recevoir aucun ordre de Votre Majesté. Je me trouve sans secours ni argent que celui qu'il me faut mendier des bâtiments qui viennent à Smyrne, n'en pouvant rien donner à mes créanciers, à cause que ma subsistance est privilégiée. Il y en a plusieurs qui me tourmentent. Je suis exposé à ces souffrances depuis longtemps, mais je les reçois avec une entière soumission, puisque c'est la volonté de Votre Majesté, dont j'espère bientôt la fin de ma pénitence par la venue de mon successeur (1). » Et il implore ainsi le ministre : « Ce n'est plus que l'ombre de l'ambassade qui me soutient, mais elle diminue à chaque instant......... et ainsi, Monsieur, permettez-moi de m'écrier par cette prière : *A portâ inferi erue me, Domine*... Je vous supplie, Monsieur, d'avoir égard à la résignation avec laquelle je supporte une longue et sensible pénitence, et si vous ne jugez pas raisonnable d'en procurer la fin, l'intercédant de la bonté de Sa Majesté, faites-moi la grâce d'obtenir le changement du lieu où j'en suis exercé (2). »

Aucune réponse n'arrivait, et Nointel revenait à son rôle de gazette vivante. Il s'y était si bien fait qu'il ne reconnaissait pas le droit à certains gazetiers de Paris de lui faire concurrence, en donnant des détails sur Constantinople, et qu'il reprenait aigrement leurs bévues. N'est-il pas mieux à même que personne, par sa longue fréquentation du monde oriental, par les relations qu'il y a nouées, par son information universelle, de soulever tous les voiles? C'est lui seul qu'on doit croire quand il prend la liberté de présenter au Roi le Grand Seigneur en son particulier, non plus dans ses déplacements et ses occupations extérieures, mais au plus profond de ses retraites, parmi ses eunuques, ses muets, ses favoris, ses astrologues, ses histrions, qui amusent son désœuvrement à de vaines curiosités ou à de grossiers plaisirs.

« Des bandes de danseurs qui font pitié contribuent encore

(1) Lettre au Roi, 1er mai 1679.
(2) Lettre du 20 février 1679.

au divertissement de cet empereur qui leur ordonne souvent de s'émanciper à des postures honteuses, quoiqu'en présence des sultanes cachées derrière les jalousies. Il s'est aussi diverti d'entendre un Franc jouer de l'épinette. Voilà, Sire, les occupations les plus connues et les plus continuelles de Sa Hautesse, car pour l'application qu'elle vient de donner sérieusement à faire placer des sentinelles et dresser des lignes de circonvallation autour de certains postes, cette action martiale et printanière ne durera pas plus que les roses et les cerises qui en sont l'objet, dont il est si jaloux que, les traitant comme ses femmes, il établit des noirs à leur garde.

« Il relève quelquefois ses divertissements par des disputes sur la religion qu'il fait naître entre les plus savants que par ce motif il appelle en sa présence, et passant encore de la puérilité de l'astrologie à ce qui en est de plus noble, on le voit quitter les vaines prédictions de cette science pour regarder la lune. Cet astre par lequel il compte les victoires et les conquêtes de ses ancêtres et les siennes, et qui préside à plusieurs préceptes de sa secte, excite son étonnement quand il le voit avec des lunettes d'approche, et croyant qu'il peut y en avoir de meilleures qui le feront découvrir davantage, il donne des commandements ou *hatticherif* pour en rechercher; on est venu en demander aux ambassadeurs, et à ce sujet le *kiaya* du vizir a appelé tous leurs drogmans; mais à présent cette curiosité lunatique paraît ralentie, et je ne pense pas que Sa Hautesse, si puissante qu'elle soit, veuille s'élever jusqu'à pénétrer dans le soleil; elle seroit éblouie de ses rayons, et par ce principe et autres elle se contente de la lune, et c'est apparemment en réfléchissant qu'elle tient toute sa lumière du soleil qui l'en privera quand il voudra (1).

« Le Grand Seigneur, estimant bien moins ces trésors spirituels que les matériels, voudroit que l'on trouvât tous les jours des pièces d'or, et il y est amorcé par une quarantaine qui se sont trouvées en faisant des réparations et augmentations de peu de

(1) Allusion à Louis XIV, le Roi-Soleil.

conséquence au sérail de Cicala. Sa Hautesse fait travailler sept ou huit cents ouvriers tant à la maison de cet amiral qu'aux autres endroits, mais sans aucune peine ni dispute d'architecture ou du choix des marbres. Il est apparent qu'elle se fatigue très peu du gouvernement de son État, s'en déchargeant sur son grand vizir, qui semble toujours augmenter en crédit et en autorité; mais s'il est si puissant, c'est pour être craint de son maître même, dont il sait bien intéresser l'avarice et les puérilités (1). »

Au reste, ce maître, qu'on appelle l'ombre de Dieu sur la terre, passe sa vie dans les transes. Craignant ses ministres, sa mère, ses frères, son fils, il redoute aussi le peuple et surtout les soldats; il refuse toujours de s'exhiber en public, fuit le contact des janissaires, se soustrait à leurs regards et n'aime à commander en personne que l'armée de ses concubines, « armée dont les victoires consistent à se soumettre et dont les soldats se tiennent bien heureux quand ils reçoivent en leur particulier et à leur tour la loi de la soumission, car il seroit impossible de les renverser tous en même temps, puisqu'ils reconnaissent la domination d'un seul.

« Leurs remparts et retranchements ne sont que des toiles, et l'on n'oseroit en approcher. Leurs sentinelles et gardes avancées consistent en certaines apparences d'hommes, les plus laides et diaboliques figures que l'on puisse imaginer, et ces troupes, au lieu de contribuer à la destruction du genre humain, servent à sa propagation. Leurs campements et quartiers d'hiver sont réputés des lieux sacrés se nommant *Harem*, qui veut dire cloître, où l'abstinence de certains légumes et autres denrées s'observe plutôt par la raison de la figure que par la qualité. Il y a des grilles d'où ces milices participent aux divertissements qui se représentent devant elles et qui souvent sont des plus luxurieux, par ordre de leur général. Il est alors couché sur le ventre, les coudes appuyés sur un carreau, et derrière lui sont rangés debout au-dessous des jalousies ces maudits gardes en suite de

(1) Lettre au Roi, 25 juin 1679.

leur chef, le grand turban en tête, le sabre nu à une main et la baguette de l'autre, et c'est avec celle-ci que, les soldats enfermés se mettant trop à rire, ils les avertissent en frappant de garder davantage le respect; ils en reçoivent mille injures et pourraient en recevoir des millions si tout le corps d'armée était assemblé, car on compte qu'au dernier Baïram le Grand Seigneur a fourni à ces esclaves femelles trois mille vestes de drap, brocart ou satin. Elles sont du reste très bien entretenues; Sa Hautesse s'occupe plus volontiers à prouver sa bravoure avec elles que contre ses ennemis; si cet empereur à la dernière campagne demeura au Danube sans approcher de plus près des Moscovites, il avoit un régiment de femmes pour se tenir en haleine de l'exercice militaire, et maintenant il seroit bien content de n'être point inquiété dans ses délices par aucun chagrin de la part des Moscovites (1). »

A ces bouffonnes et licencieuses peintures, Nointel mêle étrangement des réflexions d'un autre ordre, de hautes considérations; il prétend qu'un enseignement ressorte de la chronique scandaleuse où il se complaît, et il cherche à en tirer la philosophie. Quand il cesse de décrire, c'est pour disserter ou vaticiner. De tout ce qu'il voit et sait, une conclusion lui paraît se dégager; à l'aide des mille traits de mœurs qu'il recueille, il s'attache à prouver — et l'événement devait bientôt lui donner raison — que la Turquie n'est plus guère qu'un fantôme de puissance. Une dynastie abâtardie, des ministres exécrables, ont laissé se fausser et se démonter tous les ressorts du pouvoir. Point de branche de l'administration qui ne soit attaquée de corruption et de gangrène; tout y est vénalité, volerie, relâchement, mépris de l'intérêt public, infatuation stupide; tout y est cause de décomposition et de ruine. Les puissances chrétiennes ne redouteraient plus le colosse ottoman, si elles ajoutaient foi à qui peut observer l'envers de cette formidable apparence; pour renoncer à des craintes chimériques, elles n'ont qu'à considérer de près ce monstre qui leur fait peur.

(1) Suite de la lettre au Roi précédemment citée.

La nation turque, il est vrai, vaut mieux que son gouvernement ; elle trouve dans sa ferveur religieuse le principe de qualités fortes, et Nointel en convient : « Il y a, Sire, certaines maximes et des usages qui, bons ou mauvais, règnent également dans toutes les religions, soit la bonne ou les fausses, d'autant plus que celles-ci proviennent de l'invention du singe de Dieu, qui est le diable, lequel, pour s'accréditer, veut imiter la vérité dans le bien de son essence, comme dans le mal de quelques-uns de ses ministres. Il se voit dans les Mahométans des jeûnes, des mortifications, de grandes charités, une attention et exactitude presque incroyables à la prière, un zèle inexplicable pour leur fausse religion, une soumission sans réserve à leur prince et une haine si invétérée et originelle contre les chrétiens que les enfants emploient le dénouement de leur langue et son premier usage à les injurier (1). »

Même, chez certains Turcs de condition, éloignés des affaires, il y a du talent et de la capacité, « quelque teinture des sciences (2) » et une sorte d'admiration pour l'Europe ; mais ceux-là sont les premiers à gémir sur la dégradation de leur gouvernement, à le flétrir et à le condamner. Nointel s'est lié avec l'un d'eux, qu'il voit et entretient souvent ; pour varier ses effets, il produit dans ses récits, à titre de curiosité, ce rare phénomène ; notant, transcrivant les confidences qu'il tire de ce Turc clairvoyant et mélancolique, il les fait tourner au profit de sa thèse.

Assurément, ce Turc « homme d'esprit (3) » a le cerveau autrement façonné que celui d'un Européen ; il ne raisonne pas comme nous ; pour goûter ses raisonnements, il faut s'initier d'abord aux subtilités de sa dialectique, dont voici un exemple : « Il parloit il y a quelques semaines d'un prêtre grec qui, s'étant piqué de l'ambition du martyre, venoit de s'en procurer l'effet, en professant au vizir la divinité de Jésus-Christ, et en l'exhortant

(1) Nointel au Roi, 23 août 1679
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

d'abandonner Mahomet comme un faux prophète. Il disoit que ce *papas* étoit bien fou, puisque, injuriant le prophète Mahomet, il ne pouvoit manquer de s'attirer la mort, dont peut-être il auroit été exempt s'il se fût contenté de parler mal de Dieu. Il en donnoit la raison, disant que si emporté que l'homme pût être contre la Divinité, il falloit avouer qu'il y avoit impossibilité à lui porter aucun tort, mais qu'il n'en étoit pas de même d'un prophète, à la réputation duquel se pouvant faire qu'il porteroit préjudice dans l'esprit du peuple, et troubleroit la police et la religion, il étoit de la justice de le punir et de purger le monde d'un scandale de si grande conséquence.

« Ce raisonnement me fit souvenir d'un personnage qui à Rome étant mis à l'inquisition eut le moyen durant un an de se préparer à sa défense, et il s'employoit entièrement à éluder les preuves de blasphèmes contre Dieu et la Vierge qu'il ne doutoit pas qu'on lui imputât, mais il ne songeoit pas à une autre affaire que mal à propos il traitoit de peccadille, et ce fut le seul point sur lequel on le prit; on l'accusa d'avoir mal parlé de saint Ignace, et il en subit une sévère et exemplaire punition (1). »

Mêlé de telles digressions et arguties, le dialogue entre Nointel et son interlocuteur musulman roulait principalement sur la politique. Le Turc, quoique se plaçant à un point de vue différent du nôtre, indiquait alors parfaitement le fort et le faible de la puissance ottomane, qui ne vivait plus que sur sa réputation; il finissait par reconnaître que la grandeur de sa race n'était due qu'à un insolent bonheur. Ses ennemis naturels, disait-il, c'est-à-dire ses voisins, se bornent toujours à la défensive; ils n'osent jamais attaquer et profiter de leurs avantages; de plus, les autres États sont trop divisés d'intérêts et de vues pour les secourir avec efficacité, pour opérer des diversions qui réussiraient infailliblement. Et Nointel s'empare de ces aveux pour faire la leçon aux puissances et leur tracer le plan d'une politique nouvelle.

Il voudrait que les adversaires actuels de la Turquie, surtout

(1) Nointel au Roi, 23 août 1679. A ce trait dirigé contre saint Ignace, on reconnaît l'ami des jansénistes.

le Polonais et le Moscovite, s'unissent contre elle « en corps et en esprit » ; ils auraient vite fait de rejeter l'Infidèle au delà de ses frontières et de lui infliger de sensibles atteintes. C'est toutefois aux puissances maritimes et en particulier à la France qu'il appartient de consommer sa perte, de porter le coup décisif, d'achever la libération du christianisme. Les Turcs n'ont point de marine; ils en conviennent d'ailleurs et ne prétendent pas disputer aux chrétiens la suprématie sur les mers. D'autre part, leur monarchie, par l'étendue de ses côtes, par le déploiement de ses possessions autour du bassin oriental de la Méditerranée, offre aux flottes ennemies mille points vulnérables. L'annonce seule et le semblant d'une guerre maritime les feraient rentrer dans le devoir, arracheraient facilement les concessions commerciales que l'on s'abaisse aujourd'hui à mendier. Une guerre véritable, une entreprise hardie, mettrait à néant leur domination et la ferait tomber en poussière; l'empire de l'Orient est à qui voudra le prendre.

Ainsi, l'ambassadeur auprès de la Porte désire, espère, provoque, appelle la croisade : elle serait sa vengeance personnelle autant que la revanche de la chrétienté. Il a tant souffert par les Turcs qu'il souhaite mal de mort à cette race, et la voue au pire destin. Sa rancune contre eux va jusqu'à lui faire voir en laid ce qui avait d'abord excité son enthousiasme, la magnificence et l'éclat de leur vie publique. Cette miroitante Constantinople, tant admirée naguère, ne lui apparaît plus que comme une sentine de vices et d'horreurs. Ces éternels défilés, ce papillotage de couleurs, cet étalage de teintes criardes, ce foisonnement de formes anguleuses et heurtées, lui semblent à la longue d'une insupportable monotonie, l'énervent et l'exaspèrent. D'ailleurs, le faste déployé par les Turcs en ces occasions est-il autre chose qu'un luxe de pacotille, faux, frelaté, qu'on ne doit pas regarder de trop près ? Pour grossir les cortèges, ils ramassent dans la rue des figurants, qu'ils affublent d'armures et de costumes, et ils arrivent ainsi à organiser de solennelles mascarades. Nointel pousse au noir les descriptions qu'il en fait, relève par-

tout le détail misérable ou grotesque, le grossit, le met en relief : après avoir passé neuf ans à peindre dans sa vérité le spectacle de l'Orient, il en trace aujourd'hui la caricature.

Au printemps de 1679, quand le Grand Seigneur revient d'une nouvelle campagne contre les Moscovites et se fait représenter par le vizir et le mufti pour l'entrée publique à Constantinople, Nointel tient à voir passer « ces deux ministres souverains du civil et de la religion (1) » ; mais il sème des traits suivants le récit de cette pompe : « Il s'y voyoit encore treize officiers de l'artillerie avec le bonnet de cérémonie, huit prédicateurs et soixante-quatorze personnes de la Loi, bien moins chargés du fardeau de leur turban que du poids de leurs iniquités. Six-vingts émirs, parents du faux Prophète, étoient plus aisés à compter que les faux témoignages qui leur servent de revenu. Cent *tchaouchs* montés sur des haridelles les précédoient, et les janissaires, tous armés du mousquet et du sabre, accompagnoient leurs principaux officiers.

« .... L'on voyoit ensuite le triomphe du diable, consistant en deux chameaux ornés ; l'un portoit le Coran et l'autre la veste de Mahomet, enfermée dans une cassette à peu près semblable à celle où l'on garde le manteau du bienheureux Pierre de Luxembourg. Le *tchaouch-bachi* se tenoit auprès de ces reliques diaboliques avec quelques *ayalars* (gardes du corps), neuf grands drapeaux portés à cheval, la musique guerrière de tambours, timbales sur des chameaux, flûtes et autres instruments..... deux bannières vertes tenues par deux cavaliers émirs et accompagnées de deux *cheiks* ou prédicateurs, dont l'un, tenant un mousqueton, crioit *hou, hou*, qui veut dire Dieu, Dieu,..... et une grande quantité de spahis..... Le *djebedji bachi*, chef de la milice destinée à nettoyer les armes, achevoit la marche à la tête de vingt porteurs d'eau à cheval avec trente-deux enseignes et vingt-sept capitaines de ce corps, une grande bannière et quantité de soldats dont les derniers étoient armés de jaques de mailles, avec

(1) Lettre au Roi, du 1er mai 1679. Toutes les citations qui suivent, jusqu'à la p. 253, sont tirées de cette lettre.

le pot en tête et la hache à la main, et la plupart se connaissoient pour être empruntés des boutiques et différents endroits de Constantinople. »

Lorsque toute cette figuration s'est engouffrée dans le Sérail, lorsque le vizir y a déposé l'étendard du Prophète, la fête populaire commence; elle va se prolonger pendant trois nuits, qu'elle doit emplir de clarté.

Malheureusement, si les Turcs ont le goût et la manie des illuminations, l'art leur en est inconnu. Le cadre pourtant est merveilleux, car la fête se donne sur toute l'étendue du port; les collines qui entourent ce golfe profond abaissent jusqu'à la rive leurs pentes chargées de maisons et d'arbres, et quel ravissement pour les yeux si ce long amphithéâtre s'embrasait, si les hauteurs sortaient de l'obscurité étincelantes de feux, sertissant de lumière le miroir des eaux! Mais l'éclairage des maisons est médiocre; il consiste en boules de poix et de goudron que l'on enflamme et qui jettent une lueur fumeuse. Le *sérail des Miroirs*, donnant sur le port et faisant face à Stamboul, est le « centre de l'illumination »; mais ce prétendu palais, qui ne vaut pas « un cabaret de Saint-Cloud », n'en apparait point embelli. Ce qui étonne vraiment, c'est l'incroyable quantité de navires ornés, enjolivés, portant des feux à leurs mâts et à leurs vergues, qui couvrent le port, circulent adroitement, se mêlent, se frôlent sans se heurter, et font tournoyer sur les eaux des milliers d'errantes étoiles. Une rumeur de foule, avec un bruit de tambourins et de flûtes, s'élève de cette immense flottille. A bord des navires, on distingue, sous les guirlandes de lanternes, des formes qui s'agitent, des danses, des hommes qui se balancent sur des escarpolettes ou s'exercent à divers jeux; on voit encore, au-dessus de barques reliées entre elles, des pyramides lumineuses qui semblent surgir des flots, certaines formes d'édifices d'où s'élancent des jets de flamme, et « une espèce de fontaine de feu s'élevant abondamment et fort haut, et s'élargissant à mesure qu'elle s'élevoit ». Pourquoi faut-il que tout cet éclat soit intermittent et ne dure qu'un instant? En vain de tous côtés l'artillerie,

la mousqueterie font rage : ce « tintamarre » ne saurait suppléer à l'imperfection des artifices. L'ambassadeur de France, posté dans une maison ayant vue sur le port et proche de celle où le vizir « s'ébattoit d'admiration », n'aperçoit, ne trouve à décrire que l'ébauche d'un grand spectacle, et il lui paraît finalement que tout cet appareil pyrotechnique fait long feu.

Ces descriptions bizarres furent le dernier effort imposé à sa verve ; il touchait à la fin de son supplice. Son successeur, nommé depuis un an, arriva dans l'automne de 1679 à bord d'un vaisseau de guerre (1) ; c'était ce comte de Guilleragues, ainsi défini par Boileau, qui lui adressa sa septième épître :

> Esprit né pour la cour et maître en l'art de plaire,
> Guilleragues, qui sais et parler et te taire !

Comme Nointel, le nouveau représentant avait passé par la magistrature. Possesseur à Bordeaux d'une charge honorable à la cour des aides, il avait fait un voyage dans la capitale et s'y était tant plu qu'il ne retourna jamais dans sa province. A Paris, il s'acquit la réputation de « l'homme le plus agréable du royaume (2) » et réussit à tel point que Louis XIV voulut le connaître. Les grâces et le piquant de son esprit furent appréciés du monarque, qui s'en amusa quelque temps ; finalement, quoique Guilleragues n'eût à son actif que des services de cour, la protection d'amis haut placés lui fit obtenir l'ambassade de ce Constantinople. Cousu de dettes lui-même, il avait ambitionné poste non pour en contracter d'autres, comme Nointel, mais pour se libérer et faire des économies. On assure même qu'il prit l'ambassade au rabais, consentant à vivre d'abord sur la pension que lui servirait le commerce de Marseille, tandis que la cour emploierait l'autre moitié de ses appointements à liquider sa situation et à désintéresser ses créanciers. Un article de ses instructions lui enjoignait formellement de reprendre l'affaire du sofa, de la mener haut la main et d'exiger la remise en usage de

(1) Les ordres du Roi pour le départ de ce vaisseau sont datés du 2 juin 1679. Jal, *Du Quesne*, II, 25.
(2) Bonnac, 33.

l'ancien cérémonial; l'envoi dans l'Archipel d'une escadre sous les ordres de Du Quesne appuierait ses revendications. Au moment de son départ, le Roi lui ayant dit : « Je compte que vous vous conduirez mieux en Turquie que votre prédécesseur », il répondit spirituellement : « J'espère que Votre Majesté n'en dira pas autant à mon successeur (1) ».

(1) Saint-Priest, 233.

CONCLUSION

Nointel retourna en France sur le vaisseau qui avait amené son successeur. Il rapportait une cargaison de marbres, une série de toiles roulées, des médailliers, des manuscrits sans nombre, une bibliothèque de livres rares, et pas un sou vaillant (1). Un auteur raconte que le Roi avait poussé la cruauté jusqu'à défendre qu'on le traitât à bord en ambassadeur; à Paris, certains le voyaient déjà mis à la Bastille (2). Ce qui démontre l'erreur de ces récits et de ces bruits, c'est que Nointel, rentré à Paris en 1680, eut permission de se présenter à la cour et vit un instant le Roi. Même, Sa Majesté lui fit espérer une plus longue audience, dans laquelle il rendrait un compte verbal de sa mission. Malheureusement, cette promesse, surprise à une passagère pitié, ne fut pas tenue; l'audience justificatrice qui terminerait ses malheurs, Nointel l'attendait à bref délai; cinq ans après, il attendait encore.

Il vivait alors à Paris, dans le quartier Saint-Roch; c'était assurément en quelque logis médiocre, obscur, sentant la pauvreté et abritant pourtant des restes d'opulence, un désordre d'œuvres d'art et un pêle-mêle de choses étranges. Sans doute Nointel faisait argent de tout cela, lorsqu'il en trouvait l'occasion; mais cette ressource ne suffit pas à le sauver d'un dénuement extrême. Les détails de son infortune sont navrants. Pour pren-

(1) Une tradition conservée à Constantinople veut qu'en fait de marbres, il n'ait pas tout emporté : certains blocs recueillis par lui seraient aujourd'hui encastrés dans les gradins qui soutiennent les rues montantes de Péra.

(2) Saint-Priest, 232. Bonnac, 32.

dre soin de lui, il n'avait plus sa mère, celle-ci étant morte en 1676 à Port-Royal, après avoir espéré jusqu'au bout que la fortune brillante de son fils la consolerait de ses propres disgrâces (1). Le frère qu'il avait emmené en pays turc était mort à Constantinople; un autre était chevalier de Malte et courait les mers. Des collatéraux s'émurent de pitié; la maréchale de Matignon fit une pension très modique; d'autres ajoutèrent quelque chose. Tout compris, Nointel finit par avoir, pour vivre et se défrayer entièrement, trente sols par jour (2). Et toujours chimérique, se nourrissant d'illusions, il continuait à regarder du côté de la cour, attendant tout du Roi, de l'astre majestueux qui lui était apparu un jour en consolateur et qui depuis se voilait obstinément.

A la fin, pour forcer l'attention du Roi, il imagina de lui envoyer par écrit son compte rendu. Il remet la main à la plume et débute ainsi : « Sire, la bonté si naturelle à Votre Majesté et qui s'accorde parfaitement avec les qualités les plus excellentes m'a donné lieu de croire que Votre Majesté voudrait bien m'écouter et recevoir favorablement le compte de mon ambassade. Elle m'en donna l'espérance quand j'eus l'honneur de la saluer à mon retour, et quoique j'en attende la grâce avec impatience depuis cinq années, je ne laisse de ressentir une grande consolation de son retardement. Tout le monde connaît la difficulté de soutenir la présence auguste et les pénétrations d'un monarque à qui rien n'échappe, et dont nous admirons le génie infiniment au-dessus de sa dignité, la plus élevée que l'on puisse révérer sur la terre; c'est ce qui me fait craindre de parler à Votre Majesté. Je ne trouve pas moins de peine à exposer aux mêmes lumières une relation par écrit, mais je n'hésite plus d'en prendre le parti, y étant attiré par la clémence de Votre Majesté, par la raison de souhaiter et de craindre son audience, par le soulagement de ne point l'obtenir à cause de sa grande

(1) Cette espérance est mentionnée dans une épitaphe dont le texte figure à la Bibliothèque nationale, cabinet des titres.

(2) Nous devons ces renseignements, tirés des Archives nationales, à l'obligeance de M. de Boislisle.

occupation que l'on ne doit pas interrompre, et enfin par la nécessité de m'acquitter de mon devoir de la meilleure manière que je puis (1). »

Après cet exorde, il entre en matière : au lieu de faire comme ses prédécesseurs et de composer un mémoire purement politique, il se lance très vite dans des descriptions pittoresques, trace des portraits, et voici que Mohammed IV nous apparaît en chasseur forcené, tâchant de distraire par des exercices effrénés son obsédante mélancolie, menant campagne contre les fauves, guerroyant contre tout le gibier à poil et à plume de son empire, levant des armées de rabatteurs : « l'on a vu quelquefois jusqu'à vingt et trente mille hommes distribués en différents pelotons enfermer une grande étendue de pays. On leur assigne à chacun leur route qu'ils doivent tenir fort serrée, en sorte qu'en tant de jours ils puissent arriver à l'endroit qui leur est marqué, chassant devant eux tout le gibier qu'ils trouvent, particulièrement le fauve, les lapins, les bêtes puantes et autres espèces. Le sultan, qui cependant est campé au rendez-vous sur quelques élévations, dans une plaine au milieu des bois ou en dehors, voit venir à lui tous les animaux sauvages d'une grande province; il s'avance quelquefois pour anticiper cette découverte, et enfin tout cet amas de bêtes que l'on lui amène de si loin pourroit renouveler la mémoire de celles qui parurent en présence d'Adam pour recevoir leur nom, si ce n'étoit que bien loin de les traiter honorablement et d'en conserver au moins l'espèce, il semble que Sa Hautesse la veuille détruire. Ce prince avec ses chiens, ses armes et sa suite, court après, et en peu de temps l'on voit un grand carnage. »

Suivent des réflexions justes et toujours vraies sur l'esprit destructeur des Ottomans, qui aiment à régner sur des déserts et semblent tarir volontairement les ressources de leur empire. Puis, le mémoire reprend le règne actuel à ses débuts, rappelle l'élévation du vizir Ahmed Kupruly et comment ce ministre vou-

(1) Bibliothèque de l'Institut, ms. 79.

lut se montrer en Crète tel qu'« un foudre auquel la ville de Candie ne pourrait résister ». Et soudain le manuscrit s'arrête court, au milieu d'une ligne; le bas de la page reste en blanc; la mort a passé et glacé la main de l'écrivain. Miné par le chagrin, usé, vieilli, Nointel mourut d'apoplexie le 31 mars 1685, la plume entre les doigts, pour ainsi dire; on l'inhuma le lendemain ou le surlendemain à Saint-Roch.

Au temps de sa splendeur, la *Gazette de France* avait entretenu souvent de lui le public parisien; elle avait signalé les étapes de son grand voyage, raconté comment il avait célébré à Jérusalem la conquête de la Franche-Comté; elle avait dit mot de ses négociations avec le Turc, avec le Polonais : c'était alors un personnage considérable, dont la réputation volait au loin. Quand il fut mort pauvre et délaissé, la Gazette eut à peine un souvenir pour ce disparu, cet oublié : trois lignes : « Charles-François Olier de Nointel, ci-devant conseiller du Roi en sa cour du parlement et ambassadeur de France à la Porte ottomane, mourut en cette ville le 31 du mois dernier (1). » Et c'est tout. La *Gazette de Leyde* mentionna le décès à peu près en mêmes termes. Dans son journal, le sec Dangeau n'est guère moins bref : « M. de Nointel, dit-il, mourut à Paris subitement; il avait été ambassadeur à Constantinople. Il y alla ruiné; il revint encore plus gueux. Le Roi de temps en temps lui faisait donner quelques petites choses (2). »

Nointel méritait mieux que cette dédaigneuse notice. Sans exagérer la valeur de son œuvre politique, œuvre très imparfaite, il faut reconnaître que les conséquences en furent grandes et portèrent loin dans l'avenir. En prévenant la rupture de nos iens traditionnels avec la Porte, en évitant ce grand brisement, il empêcha toute solution de continuité dans des rapports dont la permanence, la stabilité, furent précisément ce qui nous assura près des Turcs, jusqu'à la Révolution, une position

(1) *Gazette* du 7 août 1685.
(2) I, 146.

Pl. IV





Heliog. Dujardin

E. PLON NOURRIT & Cie EDIT.

exceptionnelle et privilégiée. Après lui, les relations ne redevinrent pas immédiatement faciles et paisibles. En 1682, le bombardement de Chio par l'escadre de Du Quesne, qui s'en fut traquer dans ce port une poignée de corsaires tripolitains, jeta une grande colère à Constantinople ; l'affaire du sofa en fut aggravée. Plus tard, notre ambassadeur Ferriol, diplomate à façons de matamore, brava tous les usages de la Porte en se présentant à l'audience du Grand Seigneur avec son épée, avec une longue rapière de bretteur; une furieuse altercation en résulta. Néanmoins, à Constantinople comme à Versailles il n'y avait plus envie de rompre. D'autre part, les Capitulations de 1673 avaient sauvé notre commerce. Ce commerce ne reprit pas élan tout d'abord ; il se borna quelque temps à se soutenir, à se défendre ; s'étant ainsi conservé, ayant reçu d'ailleurs une organisation meilleure et une règle stricte, il se trouva en mesure de profiter des circonstances qui devaient bientôt favoriser son essor.

Ces circonstances se produisirent avant la fin du siècle. Après s'être heurtée en 1683 contre Vienne, la puissance ottomane recula sous la poussée d'une ligue formée entre l'Empereur, le Pape, la république de Venise, le roi de Pologne et le tsar de Moscovie. Une succession de désastres, la chute de Bude, la perte de la Hongrie entière et de la Transylvanie, les victoires de Sobieski, celles du prince de Lorraine, l'ébranlèrent jusqu'en ses fondements et parurent la mettre à deux doigts de sa ruine. L'Europe sentit la faiblesse des Osmanlis; le partage de leur empire sembla commencé; le Turc devint désormais « l'homme malade », l'éternel moribond dont l'agonie se prolongerait à travers les siècles et qui survivrait d'ailleurs à beaucoup de ses adversaires (1). Frappés et menacés de toutes parts, les Otto-

(1) Sur des almanachs à vignettes pour 1686 et 1687, on voit une image où l'Allemand, le Moscovite, le Vénitien, etc., se partagent le gâteau ottoman, qui a forme de croissant. Une autre image représente le Turc sous la figure d'un malade, entouré de médecins dont chacun propose sa recette et formule son ordonnance. Ce sont ces vignettes que nous reproduisons : on voit qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, surtout sous le soleil d'Orient.

mans sentirent mieux en cette crise le prix de notre amitié, la nécessité de se ménager la grande puissance d'Occident qui n'avait point pris parti contre eux et dont les guerres en Allemagne, en Italie, faisaient diversion en leur faveur. Leur orgueil s'humilia; pendant toute la guerre de la ligue d'Augsbourg, de 1689 à 1698, il n'est sorte de concessions dont leur gouvernement n'ait usé pour amener Louis XIV à prolonger lui-même les hostilités, à ne point signer la paix sans eux, à lier dans une certaine mesure leur fortune à la sienne. L'affaire du sofa fut réglée à notre avantage, notre ambassadeur remis en possession de toutes ses prérogatives, écouté, cajolé, initié aux secrets du Divan. En même temps, la Porte se montrait prête à nous accorder, en matière de commerce, des privilèges considérables et exclusifs.

Seignelay, fils et successeur de Colbert, profita de ces dispositions ; son attention se porta notamment sur l'Égypte, sur cette terre où le grand dessein paternel n'avait pas même reçu un commencement d'exécution. Notre ambassadeur Girardin eut ordre de reprendre les pourparlers au sujet de la mer Rouge. A lire les pièces de la négociation, il est facile de voir que l'idée primitive a mûri; les conditions dans lesquelles pourra s'opérer le transfert des marchandises de Suez à la Méditerranée sont plus nettement indiquées; même, la pensée de rompre la barrière naturelle qui sépare les deux mers apparaît pour la première fois dans un document français; une dépêche signale la possibilité d'établir « un canal de jonction de la mer Rouge à la Méditerranée (1) ».

Le projet de faire repasser par l'isthme de Suez la route des Indes échoua pourtant contre la mauvaise volonté des beys mamelouks et des milices effrénées qui dominaient l'Égypte; l'ancienne monarchie s'y obstinerait en vain jusqu'à son dernier jour et ne pourrait qu'indiquer les voies où s'orienterait l'avenir. Elle fut plus heureuse dans ses tentatives pour fortifier notre

(1) 5 octobre 1686. Bibliothèque nationale, *Mémoires manuscrits de l'ambassade de M. Girardin*, fds. français, n°s 7162 et suiv. Cf. notre *Mémoire sur Louis XIV et l'Égypte*, 38-39.

position en Égypte même, où les autres nations n'avaient point reparu. Dès 1683, la Porte consentit à la réduction des droits de douane de vingt à trois pour cent, en restreignant ce privilège aux seuls Français ; ce succès capital fut accompagné de beaucoup d'autres. Notre ambassadeur obtenait en un jour jusqu'à dix firmans au profit de nos marchands du Caire ou d'Alexandrie, et l'ensemble de ces actes compose ce qu'on pourrait appeler la charte d'affranchissement de nos nationaux d'Égypte ; c'est à partir de ce moment que l'Égypte devient pour notre influence un terrain privilégié, un foyer d'expansion (1).

Dans les autres Échelles, où nous avions eu moins à souffrir, la situation de nos nationaux s'améliora également. Les avanies s'espacèrent, les Capitulations furent plus fidèlement observées. Le nombre de nos comptoirs put se multiplier; de nouveaux débouchés s'ouvrirent. Les mesures prises par Colbert, Seignelay, Pontchartrain, pour ranimer notre négoce du Levant, commencent alors à porter leurs fruits, et les vingt-cinq dernières années du règne de Louis XIV marquent pour nous l'époque d'un progrès décisif (2). Au cours du dix-huitième siècle, cet essor, malgré des interruptions et des épreuves, se poursuit néanmoins, s'accentue et finit par aboutir à un splendide épanouissement. A partir de 1740, notre primauté redevient absolue ; elle durera jusqu'à la Révolution (3). Nos concurrents s'effacent : la Hollande en décadence renonce à la lutte ; Venise n'est plus que l'ombre d'elle-même ; les Anglais se laissent repousser au second rang, loin derrière nous. Le commerce avec la Turquie enrichit les provinces méridionales du royaume, assure aux produits de plusieurs industries françaises un débit permanent

(1) Archives des affaires étrangères; correspondance des consuls au Caire, rapports des agents chargés de la visite des Échelles en 1685-86-87, 1706, 1719-1720, 1731 ; dépêches de la chambre du commerce de Marseille au ministre de la marine, vol. III à XIV.

(2) Voyez notamment Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au* XVIIe *siècle*, 216-306.

(3) Voyez notamment notre ouvrage : *Une ambassade française en Orient sous Louis XV, la mission du marquis de Villeneuve*, 427-431.

et rémunérateur; il « constitue l'une des plus belles propriétés de la monarchie (1) »; en fait de profits matériels et pécuniaires, nos comptoirs du Levant, situés en pays où la France ne possède pas en propre un pouce du sol, nous rapportent autant que de véritables colonies, autant que de florissantes possessions, autant que nos îles d'Amérique ou que nos établissements de l'Inde : c'est pour nous une sorte d'empire colonial qui n'exige ni occupation militaire ni coûteux entretien de gouverneurs et d'agents, un empire colonial à bon marché.

Les Capitulations de 1673 se retrouvent à l'origine de cet accaparement pacifique; ce fut l'un des actes qui le préparèrent et le rendirent possible à longue échéance. Dans l'histoire de la pénétration économique du Levant par la France, elles relient l'œuvre restauratrice des trois derniers Bourbons à l'œuvre presque anéantie des Valois, servent de transition entre deux périodes distinctes. Pendant la première, celle qui s'étend de 1535 à 1670, la France exerce d'abord un véritable monopole, qu'elle se voit disputer bientôt et qu'elle perd finalement; pendant la seconde période, celle qui va de 1670 à 1789, la France ne prétend plus à un monopole, accepte la concurrence et, sans chercher à exclure ses rivaux, s'attache et parvient à les distancer. L'ambassade de Nointel marque le début de cette politique nouvelle et de ce relèvement; elle permit à notre commerce, qui touchait alors au fond de son déclin, de reprendre sa lente ascension vers de glorieux sommets.

La France reçut de Nointel un autre legs. Il avait rêvé certainement de réunir son immense collection en un lieu spécial et unique, aménagé avec luxe, et de former ce qu'on eût appelé de nos jours le *musée Nointel*. Hélas! les destins en décidèrent autrement. La dispersion de son butin avait commencé vraisemblablement de son vivant; après sa mort, elle fut complète, irréparable. Le résultat final de l'ambassade fut de mettre en circulation

(1) Paroles de Choiseul-Gouffier, le dernier ambassadeur de la monarchie. Voyez Pingaud, *La France en Orient sous Louis XIV*.

un nombre incalculable de débris antiques, de raretés orientales, de manuscrits, liasses, papiers; quelle aubaine pour les marchands, les curieux, les amateurs! Ces objets passèrent de main en main; ils se disséminèrent aux quatre coins de la France; eux aussi eurent leur odyssée, où la légende se mêle à l'histoire. En notre temps très attentif aux vestiges du passé, ils sortent peu à peu de l'oubli; déjà on a vu reparaître et surnager les principales pièces de la collection, comme les épaves d'un grand naufrage.

Les papiers d'abord; il en est de toute sorte, dans des lieux très divers. Comme Nointel avait la rage, la manie d'écrire, comme il a laissé de quoi composer des volumes, gonfler des cartons, encombrer des bibliothèques, on retrouve un peu partout de sa longue et caractéristique écriture : aux Affaires étrangères, le gros de la correspondance, avec d'innombrables annexes; aux Archives nationales, une série de pièces (1); à la bibliothèque de l'Institut, le duplicata des lettres adressées au Roi de 1677 à 1679, avec le mémoire final dont nous avons parlé et d'autres encore; à la Bibliothèque nationale, les lettres adressées au grand Arnauld pendant toute la durée de l'ambassade, témoignage d'une amitié dont Nointel pouvait justement s'honorer (2). Certains papiers ont émigré en pays étranger et trouvé refuge à la bibliothèque royale de Munich. Les attestations demandées aux églises d'Orient sont partagées entre la bibliothèque de Rouen et la Bibliothèque nationale. Celle-ci conserve en outre, éparse entre divers fonds, une quantité de notes et d'ébauches, éléments du grand ouvrage descriptif toujours rêvé, jamais écrit. Un volume en est presque rempli (3); là, il y a de tout : un mémoire demandé par l'ambassadeur sur l'Attique et ses monuments, avec croquis à l'appui, de rapides *mémento*, des questionnaires, et voici qu'au milieu de ce fatras plus ou moins scientifique émerge un essai purement littéraire, un opuscule bizarre, autographe, raturé à outrance, portant ce titre : *Dialogue*

(1) K. 1343, 1348.
(2) Collection Renaudot.
(3) Supp. grec, 301.

de ce qui s'est passé dans les enfers entre les deux grands vizirs de Mohammed quatrième, soit entre les deux Kupruly, le premier et le deuxième du nom, le père et le fils.

C'est une manière d'oraison funèbre, burlesque et vengeresse, que Nointel a dû composer après la mort d'Ahmed Kupruly. Il montre le vizir, à l'instant de son trépas, descendant droit aux enfers. Là, cet incorrigible buveur demande tout d'abord à étancher sa soif. Supplice horrible pour un ivrogne, on lui présente, au lieu de vin, l'eau du Léthé. Kupruly se rebiffe, s'indigne et fait tant qu'on le mène au grand vizir de Pluton. O surprise! en ce vice-roi des enfers, il reconnaît son propre père, promu au rang de premier ministre dans le ténébreux empire : « Ce lieutenant général de Pluton avait un turban noir d'une hauteur prodigieuse; sa barbe supérieure et inférieure et le poil de ses sourcils et celui de ses narines se mêlaient; ils étaient cause que l'on entrevoyait seulement de grands yeux à demi ouverts d'où sortaient des rayons de rage et de mépris....... »

Le père et le fils se reprochent mutuellement leurs forfaits : accusé d'avoir fait périr un innocent, Ahmed réplique : « Eh! de grâce et même de justice, confondez la goutte de sang que j'ai donnée à ma sûreté et surtout à celle de mon maître, confondez-la, je vous prie, avec la mer Rouge que vous avez formée de toutes ces rivières de sang qui par votre autorité ont coulé de tous les endroits de l'empire ottoman. » Les deux ombres finissent pourtant par s'apaiser et continuent leur controverse sur un mode plus doux; elles débattent les plus hautes questions de philosophie et de religion, à grand renfort d'arguments, à coups de syllogismes, et leurs discours deviennent de plus en plus abstrus et pesants, bien dignes de dormir à jamais parmi de poudreux grimoires (1).

L'ambassade eut pourtant un résultat littéraire, inattendu et

(1) La bibliothèque de l'Institut possède un essai de Nointel dans le genre historique, un aperçu sur les *Dernières révolutions de Hongrie;* on y trouve notamment des aspects de nature rendus sous une forme assez vive et pittoresque.

charmant. Après ses séjours en Orient, Galland s'était mis à en produire les résultats scientifiques. Toujours simple et modeste, quoique fortement protégé, membre de l'Académie des inscriptions et presque célèbre, il travaillait sans relâche, accumulait de doctes mémoires et se délassait en traduisant les contes arabes recueillis là bas, ces contes éclos naguère sous des cieux ardents, autour de la prodigieuse Bagdad, au pays des sables et des mirages. Galland les écrivait d'un style doux et coulant, avec un naturel parfait; il les expurgeait aussi et les appropriait à son goût pudibond ; c'est sous cette forme qu'il nous livra les *Mille et une Nuits* (1).

La publication commença dans les premières années du dix-huitième siècle; le succès en fut immense, et depuis lors ces faciles histoires, sans cesse réimprimées, traduites dans toutes les langues, transportées dans le roman et sur la scène, remaniées et démarquées de mille façons, ont ouvert aux peuples d'Occident les sources d'un merveilleux nouveau ou du moins transformé (2); elles ont enrichi le fonds commun de l'imagination européenne. Les personnages des *Mille et une Nuits*, califes omnipotents et débonnaires, sultanes adroites et bien disantes, marchands aventureux, esclaves fripons, génies qui sortent d'un vase en colonne de fumée et prennent tout à coup grimaçante figure, Haaroun-al-Raschid, Giafar, Mesrour, Zobéide, Amine, Aladin, Sindbad le marin, les trois Calenders, tous ces êtres réels ou fictifs sont devenus aussi populaires parmi nous que les héros de nos vieilles et nationales légendes. Mieux que d'austères travaux, les aventures de Schéhérazade nous ont familiarisés avec la comédie et la tragédie de l'Orient, avec ses mœurs, sa vie, son âme. A Galland revient l'honneur d'avoir glané ces récits imprégnés d'un parfum lointain et évocateur, de les avoir liés en gerbe et

(1) On sait que M. le Dr J.-C. Mardrus publie en ce moment une traduction complète et littérale des *Mille et une Nuits*. Le texte arabe, édulcoré par Galland, y est rendu dans toute son originale saveur.

(2) « On y trouve aussi beaucoup de traditions antiques, que plusieurs nations ont rapportées à leur manière. L'histoire de Phèdre et celle de Circé y sont très aisées à reconnaitre... » La Harpe, *Dissertation sur les romans*.

présentés avec grâce; mais Nointel lui avait ouvert le premier les champs où s'épanouissent ces fleurs fantasques; en l'amenant à Constantinople, en lui ouvrant l'accès du monde levantin, en lui faisant lentement parcourir les rivages de Syrie et les villes de la Palestine, il lui avait donné tous moyens de chercher et de trouver : pour ce génie découvreur, impatient de se manifester, ce fut l'occasion, l'impulsion.

Que devinrent les tableaux, dessins, esquisses, figures, croquis, destinés par Nointel à illustrer les récits de ses voyages? Les dessins, feuilles volantes, se dispersèrent à tous les vents. Sauf ceux du Parthénon, il n'en est guère qui soient parvenus jusqu'à nous. La bibliothèque du Louvre en conservait une série; en 1871, le feu les détruisit. Au cabinet des estampes, on trouve dans la collection Hennin un dessin intitulé : *L'audience de M. de Nointel.* Il suffit d'examiner le cérémonial et les costumes pour se convaincre qu'il ne s'agit nullement de notre ambassadeur, mais d'un simple agent, un de ceux probablement qui furent envoyés pendant la période antérieure. La série *Topographie* possède une grande *Vue de Damas*, tracée aux crayons rouge et noir, comme les dessins d'Athènes, avec lesquels elle présente une certaine analogie de facture; on peut donc la rattacher au voyage. Nointel, il est vrai, ne fut jamais de sa personne à Damas, mais s'y fit représenter par son dessinateur (1).

Les tableaux, grâce à leurs dimensions, s'égarèrent moins facilement que les dessins. Pourtant, la grande toile qui représente Athènes fut longtemps plus qu'oubliée; elle demeura jusqu'à ces derniers temps inconnue, ignorée. Il y a peu d'années, on la trouva chez un marchand de la Cité, au cœur du vieux Paris. Sa provenance ayant été reconnue, le musée de Chartres l'acquit parce qu'on croyait Nointel originaire des environs de cette ville. Heureuse méprise! elle est cause que l'œuvre réside aujourd'hui en lieu public et en bonne compagnie.

D'autres grands tableaux, l'*Audience du vizir*, l'*Arrivée devant*

(1) Voyez en effet à la p. 193 comment il range le tableau des *Eaux de Damas* parmi ceux qui furent exécutés d'après les croquis pris en route.

Jérusalem, la *Cérémonie du feu sacré*, furent très longtemps conservés aux portes de Paris, dans le château de Bercy, demeure célèbre et splendide. Le fait s'explique aisément : les seigneurs de Bercy avaient un lien de parenté avec Nointel (1) ; leur château était assez vaste pour donner l'hospitalité à d'immenses toiles qui eussent difficilement trouvé à se loger en dehors d'une résidence princière ; ils rendirent au malheureux ambassadeur le service de les lui acheter et de l'en débarrasser, à moins qu'ils ne les aient reçues de lui en donation ou en legs.

A Bercy, les. tableaux étaient vraiment à leur place, en de hauts appartements dorés, près des jardins dessinés par Lenôtre, dans un merveilleux ensemble décoratif. Au siècle dernier, on les citait encore parmi les curiosités du château (2). Survinrent les révolutions, les vicissitudes publiques et privées ; le château de Bercy fut négligé par ses propriétaires, laissé à l'abandon ; finalement, en 1861, la spéculation l'acquit et détruisit cette merveille. On mit le mobilier à l'encan ; les tableaux reparurent alors, noircis, détériorés, lamentables. Un enduit de poussière et de moisissure les recouvrait ; les toiles gondolées se fendillaient ; la peinture s'écaillait et tombait par endroits. Un marchand de Paris acheta ces restes et les fit réparer ; un riche amateur, M. Moselmann, les acquit plus tard. Depuis, le hasard des héritages et des convenances particulières amena leur dispersion. Pour les retrouver, il nous a fallu d'assez longues recherches et d'heureuses fortunes. La parfaite bonne grâce des propriétaires actuels, à laquelle nous devons un juste hommage, nous a permis de les étudier de près et d'en faire exécuter quelques reproductions.

L'*Audience du grand vizir* nous est apparue au château d'Ara-

(1) Sa mère était sœur de Charles-Henri Ier de Malon, seigneur de Bercy. La famille actuelle de Nicolay est héritière des Malon de Bercy et a longtemps possédé leur château. Voyez Boislisle, avant-propos de la *Topographie historique de la seigneurie de Bercy*, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*. Cf. Sabatier, *Le château de Bercy*.

(2) Brice, *Description de Paris*, IV, 358. Piganiol, *Description historique de la ville de Paris*, 1765, p. 98.

man, près de Verberie-sur-Oise (1). La *Cérémonie du feu sacré* est au château de Sassy (2), en Normandie ; nous l'avons longuement examinée dans cette belle demeure seigneuriale, où le culte du passé s'allie dignement à l'intelligence la plus large de la société moderne. Le tableau représentant l'*Arrivée devant Jérusalem* était resté en plein Paris, dans une maison particulière (3) ; mais on en ignorait absolument le sujet et la provenance. Il y a quelques mois, quand le « César d'Allemagne », comme disaient les Turcs contemporains de Nointel, s'approchait impérialement de Jérusalem, nul ne se doutait que Paris conservait en peinture une scène de même ordre, plus de deux fois centenaire ; un ambassadeur du Roi s'acheminant vers Jérusalem, en pèlerin et en paladin, pour ressusciter le vieux prestige de la France et conquérir les imaginations (4).

Au premier plan de ce tableau, à droite, Nointel s'avance en triomphateur équestre. Il monte une grande bête fougueuse, qui se dresse sur ses jambes de derrière et s'enlève frémissante, secouant une bride superbement ornée ; c'est bien le cheval dont Nointel parle dans sa dépêche : « un cheval richement harnaché que l'on m'amena pour changer le mien un peu fatigué (5). » Sur la partie gauche, le consul de Seyde, qui accompagnait l'ambassadeur, paraît également monté, mais en moins fière posture ; ils sont suivis l'un et l'autre de cavaliers vêtus à l'européenne ou à la turque. Des gens du pays, des gens à turban, s'agitent en tous sens et paraissent en proie à un violent enthousiasme. Les deux

(1) Le château d'Araman appartient aujourd'hui à M. de Maindreville.

(2) Appartenant à M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

(3) Au numéro 4 de la rue de Marignan, dans une maison appartenant à Mme la marquise de Chasseloup-Laubat.

(4) Nous nous sommes demandé si le tableau en question représentait l'arrivée devant Jérusalem ou devant Alep ; l'aspect des lieux et surtout l'absence de la forteresse qui domine Alep nous ont fait pencher pour la ville sainte. Cf. à la Bibliothèque nationale, série *topographie*, les anciens dessins et estampes qui représentent Jérusalem et Alep.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur le nombre des tableaux qui étaient conservés à Bercy ; les uns disent trois, les autres quatre ; nous n'en avons retrouvé que trois.

(5) Lettre au Roi, 10 avril 1674.

groupes de cavaliers s'écartent suffisamment pour laisser voir dans le lointain Jérusalem, avec son enceinte quadrangulaire, ses toits pressés, ses coupoles trapues, posée comme un grand carré blanc sur de rocheuses collines. Et ce qui frappe dans ce tableau, comme dans celui représentant Athènes, c'est que les villes et sites les plus célèbres semblent là uniquement pour servir de cadre et de perspective aux exploits de l'ambassadeur. On dirait d'un album gigantesque où il a fait se dérouler les pages grandioses de sa vie, la série de ses actions insignes. C'est lui, toujours lui, qui paraît au premier plan et fait le vrai sujet du tableau : c'est Nointel visitant Jérusalem, Nointel explorant Athènes, Nointel atteignant les contrées les plus reculées, passant superbe, impérieux, dominateur, et s'épanouissant dans sa vanité énorme.

Faut-il rattacher à sa collection deux tableaux d'un genre particulier tombés plus tard aux mains de l'État et envoyés en 1803 au musée de Bordeaux, qui les possède encore? Ils représentent une audience du Grand Seigneur et le repas à la turque que l'on offrait à tout ambassadeur, avant de l'introduire chez Sa Hautesse. Mais l'ambassadeur fêté n'est pas cette fois Nointel; c'est un de ses successeurs, à moins que ce ne soit son collègue d'Angleterre. On se souvient en effet que le peintre envoyé par Nointel en 1675 à Andrinople, pour y chercher des sujets de tableaux, vit de près la réception d'un envoyé britannique; la dépêche du 6 juin 1675 ajoute que cet artiste, Carrey selon toute vraisemblance, dessina notamment la scène du repas; cette coïncidence est à noter, sans qu'elle permette d'identifier avec certitude et de dater les tableaux (1).

(1) M. de la Ville de Mirmont, qui prépare un ouvrage sur le musée de Bordeaux, a bien voulu nous communiquer des renseignements précis sur la controverse à laquelle ont donné lieu ces tableaux. L'auteur du catalogue de 1855 y a vu la réception de Guilleragues; Clément de Ris y a vu la réception de Nointel lui-même. Cette seconde hypothèse doit être absolument écartée d'après l'examen des figures, des costumes, et leur comparaison avec les documents.

Comme on ne prête qu'aux riches, deux tableaux à sujets turcs récemment acquis par le musée de Versailles parurent aussi se rapporter à

Les peintures commandées indubitablement par Nointel et dues à la collaboration de Carrey avec le second peintre flamand, ont toutes mêmes qualités, mêmes défauts. Elles portent la marque d'une époque qui voyait grand et visait aux effets de magnificence, mais la facture est lourde, molle, empâtée, l'ordonnance artificielle et monotone. Les artistes s'étant servis probablement de couleurs mauvaises, les tons aujourd'hui sont morts; seuls, les rouges et les blancs éclatent au milieu d'obscurités vaguement colorées. Les personnages de second plan se distinguent à peine, nébuleux. Ces tableaux sont restés intéressants; ils ne furent jamais beaux; leur valeur artistique est loin d'égaler leur importance documentaire.

Les véritables joyaux de la collection finirent par trouver asile dans nos dépôts publics et nos musées. Dès 1739, le *Miradji-Nameh* était à la bibliothèque du Roi; tour à tour impériale, royale, nationale, cette première bibliothèque de France conserve encore le vieux manuscrit et l'expose comme objet d'admiration et d'étude. Le grand marbre à inscription enlevé d'Athènes paraît avoir appartenu successivement à Thévenot, garde de la bibliothèque royale, à Baudelot de Dairval, insatiable collectionneur; il fut donné ensuite à l'Académie des inscriptions et placé dans une salle proche de celle où la compagnie tenait ses séances (1). Après avoir émigré pendant la Révolution au *musée des monuments français*, il est maintenant au Louvre, avec un autre provenant également de l'ambassade; ils y perpétuent le souvenir et le nom de celui qui les rapporta. « Les marbres de Nointel », tel est le titre sous lequel ils sont officiellement désignés, catalogués, présentés au public. Effrités et fendus, ils figurent, parmi tant d'acquisitions plus récentes et plus belles, à l'état de vénérables ancêtres. Mais le document resté par excel-

l'ambassade de Nointel, à cette mission essentiellement artistique et féconde. Après avoir minutieusement examiné ces deux toiles avec M. de Nolhac, l'éminent conservateur du musée, nous avons acquis la conviction qu'elles sont d'une date bien postérieure.

(1) Voyez Fröhner, *Les inscriptions grecques du musée du Louvre*, V à X. Cf. Laborde, *Athènes aux* XV[e], XVI[e], XVII[e] *siècles*, t. III, 89, 144, 160.

lence vivant et en usage, celui dont les années n'ont fait qu'augmenter la valeur, celui qui doit aux progrès des études archéologiques une illustration croissante, c'est la série des dessins représentant les frises du Parthénon, les métopes, les frontons, tout ce merveilleux décor.

Ils eurent des fortunes diverses. On les aperçoit, pendant le dix-huitième siècle, aux mains d'un amateur célèbre, l'intendant Michel Bégon, type curieux de collectionneur d'antan (1). Ils étaient alors connus, appréciés. Montfaucon s'en servait pour reproduire deux des métopes, dans son *Antiquité expliquée*. En 1770, ils arrivèrent à la bibliothèque royale, avec la collection d'estampes formée par Bégon; ils y furent victimes d'abord d'une négligence coupable. Relégué au fond d'un rayon, caché derrière d'autres volumes, le précieux cahier s'ensevelit dans la poussière et l'oubli; on le crut perdu. En 1764, le comte de Caylus déplorait sa disparition. Plus tard, l'académicien Grosley le croyait passé en Angleterre et adjurait le possesseur inconnu de se révéler. Un hasard fit retrouver le cahier en 1797 ou 1798 à la Bibliothèque. Sous le règne de Napoléon, lors du rangement général qui suivit la confusion révolutionnaire, il fut revêtu d'une belle couverture de maroquin rouge, timbrée aux armes impériales, et le voici définitivement installé au cabinet des estampes; c'est aussi en 1811 que le nom de Carrey lui fut accolé par erreur.

Bientôt, les meilleurs érudits, Quatremère de Quincy, Bröndsted, Raoul Rochette, signalent son existence. En 1854, le comte de Laborde l'exhume de l'ombre des bibliothèques. Dans son ouvrage sur Athènes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, il ne se borne pas à parler longuement des dessins, il en fait graver quelques-uns. En même temps, il tente une reproduction générale dans son ouvrage sur le Parthénon, resté malheureusement inachevé. Mais l'impulsion est donnée, et cette tentative d'un grand ami de

(1) Voyez le livre du regretté M. Duplessis : *Un curieux du* XVIIIe *siècle, Michel Bégon, intendant de la Rochelle*, 140-141.

la science et des arts va trouver de nombreux imitateurs. Pour ne citer que les principaux, Michaëlis insère un fac-similé dans l'atlas joint à son œuvre capitale, *der Parthenon*. Plus tard, un recueil archéologique allemand donne une reproduction fort satisfaisante des frontons. Enfin, l'an dernier, un de nos érudits les plus distingués, M. Omont, menait à bonne fin une publication intégrale et précise. Le perfectionnement des procédés techniques a permis de la rendre élégante et scrupuleusement fidèle; c'est le complément final de l'œuvre entreprise au dix-septième siècle par le pauvre ambassadeur artiste pour remettre en lumière le chef-d'œuvre culminant de la sculpture antique.

Pendant notre siècle, les historiens de l'art grec n'ont jamais négligé de recourir aux originaux; ils les ont consultés, examinés à la loupe, patiemment scrutés; c'est grâce à ces dessins qu'il a fallu passer par Paris, autant que par Londres, pour retrouver Athènes. Et tous les auteurs, sans exception, ont rendu hommage à Nointel, publié l'utilité de son œuvre, reconnu que nul plus que lui n'avait identifié en Orient la cause de la France et celle des nobles études. Avant même qu'on eût entrepris d'écrire sa vie et d'évoquer son étrange physionomie, cet unanime témoignage lui avait valu une célébrité posthume. Son nom est aujourd'hui inséparable du Parthénon; il est à jamais inscrit sur le marbre pentélique, cette chair immortelle des dieux, cette incorruptible matière dont est fait le temple qui surgit radieux au sommet de l'Acropole. Tant d'efforts et de travaux méritaient bien cette justice tardive, car Nointel se dévoua et se sacrifia vraiment au culte du beau, à ses ambitions de chercheur et d'artiste. Pour les satisfaire, on l'avait vu affronter mille périls, braver les brigands de terre et de mer, les intempéries et les fléaux, les sables brûlants de Syrie et les fièvres de l'Attique ; on l'avait vu se dresser superbe contre la colère des flots. Il surmonta ces épreuves, mais succomba aux vulgaires embarras d'argent que lui occasionna sa théâtrale et fructueuse tournée; ce fut elle, en somme, qui, ruinant ses finances, le mit dans le cas d'outrepasser ses droits d'ambassadeur, de recourir à de

condamnables expédients et de s'attirer la disgrâce royale, cette mort civile des gentilshommes d'autrefois. Son aventureuse passion l'avait conduit à de beaux triomphes ; plus tard, il pécha à cause d'elle, mais souffrit aussi cruellement. Il avait été le héros de la curiosité ; il en fut le martyr.

APPENDICE

I

ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Constantinople, vol. 7, f° 202

22 aoust 1665

Second Mémoire du Roy paur servir d'instruction au sieur de la Haye-Vantelet s'en allant à Constantinople, en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté vers le Grand Seigneur.

. . . .

Il est certain que les Anglois et les Hollandois ont un grand commerce estably dans les Indes Orientalles, d'où ils tirent une si grande quantité de marchandises de toutes sortes qui leur coustent si peu qu'elles leur donnent un profit de 12 ou 15 millions de livres tous les ans, ce qui est d'une notoriété publique incontestable.

Il est certain de plus qu'ils remplissent toute l'Europe depuis le nord jusques au sud, de toutes marchandises venant des Indes, mesme la France, l'Italie et l'Espagne;

Qu'on peut encore advancer avec la mesme certitude que les mêmes marchandises venant à présent des Indes par le cap de Bonne-Espérance, avant que les Anglois et les Hollandois eussent doublé ce cap et porté leur commerce par mer jusque dans les Indes, venoient par les caravannes au travers les Estats du Grand Seigneur dans les eschelles du Levant où elles estoient acheptées par les François et ensuite distribuées tant en France que dans toute l'Italie, Allemagne et autres pays de l'Europe;

Que ces mesmes marchandises venant par les caravannes sont beau-

coup plus chères que celles qui viennent directement des Indes par mer, que les Anglois et Hollandois n'ont aucune place dans toute la mer Méditerrannée et qu'ainsi ils sont obligés de porter esgallement en Angleterre et en Hollande les marchandises qui leur viennent des eschelles de Levant et des Indes, et celles-cy venant avec une prodigieuse abondance à un prix fort modique, celles-là sont beaucoup plus chères, et par conséquent ou ils y perdent ou ils y gagnent beaucoup moins, et sur la difficulté qui pourroit naistre de ce discours que s'ils perdent ou gagnent moins sur celles venant des eschelles que sur celles des Indes, ils ne devroient point prendre celles-là, il est facile d'y répondre, veu que le commerce ne consiste pas seulement à avoir avec abondance les marchandises nécessaires, mais mesme d'empescher que les autres n'en puissent avoir, parce qu'alors ceux qui se sont pu rendre maîtres du commerce jusques à ce point mettent tel prix qu'ils veulent aux marchandises, et c'est ce qui fait le prodigieux gain que Hollandois et Anglois font sur le commerce, lequel a augmenté considérablement depuis qu'ils l'ont estably dans les Estats du Grand Seigneur, parce qu'auparavant les mesmes marchandises qu'ils tiroient des Indes estoient aussy tirées par les François des eschelles, et estoient par eux distribuées en France, Allemagne et Italie, à un prix esgal mesme plus advantageux que celles qui pouvoient venir dans les mesmes pays par la Hollande en Angleterre à cause du peu de trajet des eschelles dans les ports de France, et de la facilité des rivières, au lieu que ces deux nations sont obligées de traverser toute la Méditerrannée, faire le trajet de l'Océan et ensuite porter ces mesmes marchandises et par terre et par rivières par tous lesd. pays. Mais dès lors qu'ils ont pu parvenir à l'establissement de leur commerce dans les eschelles du Levant, et ensuitte à ruiner presque entièrement celuy des Français tant par les mauvais traitements qu'ils ont reçu des Bachas et autres officiers du Grand Seigneur, que par les grandes guerres que nos roys ont soutenues qui ne leur a pas permis de s'appliquer à ce qui pouvoit regarder le commerce, ils se sont rendus maistres de toutes les marchandises, y ont mis tel prix que bon leur a semblé, et ne se sont point souciez, et au contraire ont esté bien aise de n'en tirer des Estats du Grand Seigneur qu'autant qu'il en falloit pour empescher les Français d'en prendre et tenir tousjours le commerce de ceux-cy dans le mauvais estat auquel il est réduit.

En sorte que toute cette conduitte a attiré en même temps la ruine du commerce des François et la diminution des douannes du Grand Seigneur. Et au cas que led. Amb^r ayt la preuve de la diminution de ces douannes ainsy qu'il est dit cy-dessus, on ne doute pas qu'il ne

persuade facilement au Grand Vizir cette vérité, et quand mesme il n'auroit pas la preüve entière de cette diminution, il faut tousjours que par le raisonnement cy-dessus il tache de luy persuader lad. diminution, ce qui luy sera d'autant plus aysé que bien souvent les ministres du Grand Seigneur ne sont pas informez de ce destail.

Il est bien nécessaire que led. sieur Amb^r s'applique à posséder si parfaitement cette matière, qu'il puisse en bien persuader le Grand Vizir, et en mesme temps qu'il lui fasse naistre l'envie de trouver les moyens d'y remédier; pour peu qu'il le trouve dans cette disposition, il pourra luy dire que si le Grand Seigneur veut faciliter le commerce des François, ce qui attirera indubitablement l'augmentation desd. douannes, Sa Majesté peut faire des choses qui seront d'un très considérable advantage pour ses Estats.

La première est qu'elle formera une grande compagnie des principaux marchands de son royaume pour faire le commerce entier du Levant et cette compagnie aura le nombre de vaisseaux nécessaires pour enlever toutes marchandises qui viendront dans les eschelles.

Et la seconde, qui est encore infiniment plus considérable, consiste en ce que Sa Majesté ayant estably dans son royaume une puissante compagnie pour faire le commerce des Indes Orientalles, laquelle a desjà occupé l'isle de Madagascar, si le Grand Seigneur veut donner la liberté nécessaire pour establir des magasins à Suez en Égypte, au fond de la mer Rouge, et la seureté pour le transport de toutes les marchandises, soit par voitures, soit sur le Nil, depuis lad. Ville de Suez jusques sur la mer Méditerrannée où on pourroit establir d'autres magasins à condition d'accorder la descharge de toutes impositions à la réserve d'un demy pour cent suivant un tariffe qui seroit fait de la valleur de toutes lesd. marchandises.

Non seulement par ces deux moyens le Grand Seigneur restabliroit les revenus de ses douannes, d'autant que les marchandises seroient attirées en abondance par les caravanes, par le moyen de la grande compagnie française qui seroit formée pour cet effet, mais mesme il attireroit encore par succession de temps au dedans de ses États toutes les marchandises qui passent à présent par mer à droiture des Indes dans l'Europe, en tournant à l'entour de l'Afrique, ce qui luy produiroit un revenu fort considérable par la prodigieuse quantité de ces marchandises qui sont nécessaires à la consommation de l'Europe.

Mais pour parvenir à une fin si grande et si advantageuse il seroit nécessaire que le Grand Seigneur de sa part exécutast ce qui s'ensuit :

Qu'il donne aux François des grâces pour leur commerce plus

grandes qu'à toutes les autres nations comme par exemple de ne payer que deux pour cent au lieu de trois qu'elles payent.

Le Roy demandant au Grand Seigneur l'exécution de la capitulation de 1604 en conséquence de laquelle les Hollandois, comme les autres nations, doivent naviguer sous la bannière de France, la liberté qui leur a estée accordé depuis led. temps estant directement contraire à lad. capitulation, le Grand Seigneur pourroit leur oster cette liberté.

A l'esgard des Anglois quoyque la liberté qui leur a esté donnée de naviguer sous leur bannière soit directement contraire à la capitulation de 1580, celle de 1604 les ayant exceptés, il suffiroit que le Grand Seigneur mortifiast l'ambassadeur en le faisant trouver dans toutes les cérémonies publiques pour le faire tousjours précéder par l'ambassadeur de France, joint que Sa Hautesse pourroit donner ordre à ses officiers de troubler par toutes les voyes le commerce de cette nation et faciliter celuy des François.

Il faudroit de plus que le Grand Seigneur envoyast un de ses officiers intelligents dans toutes les eschelles avec ordre de travailler avec un François nommé par l'ambassadeur pour liquider toutes les debtes, punir tous ceux qui auroient fait des avanies aux François, annuller toutes les promesses faites aux Maures et aux Juifs pour des intérêts ou usures, et commencer cette recherche et cette liquidation par l'échelle d'Alexandrie afin qu'elle pût servir de magazin général pour toutes les marchandises qui viendroient des Indes par la mer Rouge.

En exécutant toutes ces choses, le Grand Seigneur auroit advantage de voir en peu de temps ses douannes restablies et en même temps le passage de toutes les marchandises des Indes dans ses Estats.

Pour réduire ce discours en peu de parolles.

Avant que les Anglois et les Hollandois eussent passé le cap de Bonne-Espérance;

Toutes les marchandises des Indes nésessaires pour la consommation de l'Europe estoient apportées par les caravannes, passoient par les Estats du Grand Seigneur, et estoient enlevées par les François.

Depuis que ces deux nations ont passé le cap elles ont diverty le cours ordinaire de toutes ces marchandises, et les ont enlevées directement par la mer des Indes dans leurs Estats, et les ont ensuite distribuées dans toute l'Europe.

Après ce passage, les François s'estant maintenus dans le commerce de Levant, ils ont continué de tirer une grande quantité de marchandises et s'estant contentez de peu de gain n'ont pas laissé de les distribuer aux pays qui estoient plus proches d'eux, et plus esloi-

gnés des deux nations, en sorte que le commerce de Levant s'est maintenu en quelque façon; depuis que les deux nations ont eu la liberté commune avec les François d'establir leur commerce dans les Estats du Grand Seigneur, elles ont travaillé avec une grande application à ruiner le commerce des François en Levant, afin de se rendre maistresses de toutes les marchandises venant du Levant tant par la grande mer océanne que par les Estats du Grand Seigneur; et à mesure qu'il ont advancé dans la ruine du commerce des François ils ont diminué la traite des marchandises par led. Estats parce que ayant du côté de la mer, à beaucoup meilleur prix, toute la quantité qui leur estoit nécessaire, ils n'avoient aucune nécessité d'en tirer, et ainsy les douannes du Grand Seigneur ont diminué considérablement en sorte qu'il est certain qu'ils ont travaillé en mesme temps à diminuer le commerce des François et les douannes du Grand Seigneur, et c'est ce qui a obligé Sa Majesté de chercher les expédients nécessaires non seulement pour rétablir l'un et l'autre mais mesme pour les augmenter considérablement, en attirant au dedans desdits Estats le mesme commerce qui y estoit autrefois, ensemble une bonne partie qui se fait par mer directement des Indes en Europe. Et d'autant que Sa Majesté est persuadée que le Grand Vizir connoistra parfaitement la vérité de tout ce qui est dit cy-dessus, elle ne doute pas qu'il n'exécute les moyens proposez et ne donne promptement les ordres nécessaires pour cet effet dont il doit revenir de si grands avantages au Grand Seigneur.

Fait à Paris, le 22e jour d'aoust 1665.

II

ARCHIVES DE LA MARINE.

Volume B, 7, 51

Instruction pour le sieur de Nointel envoyé par le Roi en qualité de son ambassadeur vers le Grand Seigneur, concernant les affaires du commerce.

. . . .

Ledit sieur de Nointel doit être informé que tout le commerce des Indes orientales se faisoit autrefois par deux voies différentes au travers des États du Grand Seigneur; la première par les caravanes qui

viennent par terre des Indes de Perse, la seconde, beaucoup plus abondante, se faisoit par les vaisseaux qui venaient de toutes les parties des Indes, entroient dans la mer Rouge, venoient débarquer à Suez. Ensuite les marchandises étoient portées à dos de mulets sur le Nil d'où elles descendoient au Caire et à Alexendrie et de là apportées et distribuées dans toute l'Europe. Ces deux voies faisoient la richesse de l'Égypte, apportoient de prodigieux droits de douane au Grand Seigneur et causoient le commerce que les Marseillais, les Vénitiens et les Génois faisoient alors. La première voie des caravanes subsiste encore faiblement et produit le commerce qui se fait dans les échelles, la seconde voie a été entièrement abolie, en voici la raison.

Lorsque les Portugais eurent trouvé le passage du cap de Bonne-Espérance, en 1420, et qu'ils se furent établis puissament dans les Indes par les conquêtes, ils s'appliquèrent à se rendre maîtres de toutes les marchandises qui venoient de ces grandes et riches provinces. Et, pour cet effet, ils se rendirent maîtres du détroit de Bab-el-Mandeb à l'embouchure de la mer Rouge, y tinrent toujours des vaisseaux, et, dans le cours de vingt années de temps, ils détruisirent et ruinèrent toutes les forces maritimes que les seigneurs tenoient dans la mer Rouge, et enfin interdirent entièrement l'entrée de cette mer à tous les vaisseaux des Indes, et par ce moyen se rendirent maîtres de toutes les marchandises qui entroient par cette mer et passoient ensuite par la Méditerrannée dans toutes les parties de l'Europe, et s'appropriaient par ce moyen à eux seuls ce grand commerce qui a été la cause de toute leur puissance et de toutes les grandes conquêtes qu'ils ont faites dans toutes les parties du monde.

Sadite Majesté veut que ledit sieur de Nointel, après avoir bien examiné ce point sur les cartes et dans les conférences qu'il aura avec le Grand Vizir sur le renouvellement des capitulations, il lui fasse connaître l'avantage qui reviendroit à l'Égypte et aux autres États du Grand Seigneur de rappeler ce commerce par la mer Rouge et la facilité que Sa Majesté auroit de le faire si le Grand Seigneur vouloit donner quelques préférences dans le commerce aux Français et les décharger de tout droit pour toutes les marchandises qu'ils transporteroient par cette voie, leur donnant la facilité de faire ce commerce à l'exclusion de tous autres. Et pour lui faire connaître la facilité de cet établissement il pourra lui donner part de la grande et puissante Compagnie que Sa Majesté a formée pour porter le commerce de ses sujets dans les Indes, des établissements qui y sont déjà faits, des forces maritimes au nombre de quinze grands vais-

seaux de guerre qui y sont à présent et que Sa Majesté y entretiendra toujours pour protéger ce commerce, et de la facilité qui se trouve par l'avantageuse situation de son royaume pour transporter toutes les marchandises qui seront apportées à Alexandrie d'Égypte dans son royaume et de là dans toutes les provinces et États de l'Europe. Et cette proposition est fondée sur des raisons si claires et si convaincantes, qu'elle ne peut pas douter que ledit sieur de Nointel ne réussisse à les faire accepter par ledit Grand Vizir.

Et en cas qu'il la goûte et qu'il dise seulement que l'exclusion de toutes les autres nations et la franchise de tous droits ôteroient tous les avantages que le Grand Seigneur en pourroit tirer, ledit sieur de Nointel lui pourra faire connaître que l'abondance qui viendra de ce commerce et les grands passages dans toute l'Égypte y attireront une infinité de commodités et de richesses qui viendront indirectement au profit du Grand Seigneur, d'autant que les peuples sont plus en état de payer leurs impositions. Et en cas qu'il insiste et que ledit sieur de Nointel ne puisse lui faire goûter la grandeur de cette proposition sans y faire trouver quelque avantage au Grand Seigneur, après qu'il aura employé toutes les raisons qu'il pourra facilement tirer de cette matière, Sa Majesté lui permet d'accorder un pour cent de toutes les marchandises qui passeront par cette voie, à condition que le Grand Seigneur donne l'exclusion à toutes les autres nations et qu'il pourvoie aussi à la sûreté des chemins depuis Suez jusqu'à Alexandrie.

III

LES DESSINS DU PARTHÉNON SONT-ILS DE CARREY?

Dans sa grande dépêche d'Athènes, celle du 17 décembre 1673, Nointel raconte comment il fit exécuter les dessins ; il ne nous apprend pas par qui. Il se borne à dire : mon peintre, comme il eût dit : mon secrétaire, mon maître d'hôtel. Son compagnon Cornelio Magni est plus précis. Il rapporte que les dessins sont de la main d'un jeune peintre flamand, celui qui était resté avec Nointel après la mort de Rombaud Faidherbe, et qui fit tout le voyage. Il ne le nomme nulle part, mais donne sur lui quelques détails, parle notamment de son chagrin après la mort de Rombaud Faidherbe, son compatriote et son ami, et affirme par deux fois sa nationalité flamande.

Cependant, les auteurs modernes, se copiant l'un l'autre, ont attribué les dessins à un peintre français, Jacques Carrey. Ce Carrey était

originaire de Troyes en Champagne, où l'on conserve quelque-uns de ses tableaux ; c'est lui qui aurait accompagné Nointel lors de son passage en Grèce et travaillé sous ses ordres. La tradition le veut ainsi, mais cette tradition n'est-elle pas une légende?

D'abord, elle ne s'est fixée officiellement qu'à une époque relativement récente. Les auteurs contemporains du voyage et même postérieurs, Galland, Antoine des Barres, Montfaucon, pas plus que Magni, ne disent mot de Carrey. En 1799, Barbier de Meynard parle encore du maître flamand. Pourtant, dès 1759, une notice insérée dans le dictionnaire de Moreri avait fait honneur des dessins à Jacques Carrey. Cinquante- deux ans plus tard, en 1811, l'album conservé à la Bibliothèque ayant été plus richement relié et mis en bonne place, le conservateur d'alors, M. Joly fils, inscrivit sur la feuille d'en-tête le nom de Carrey, avec quelques indications sur sa personne.

Cette mention, ainsi que le démontre la similitude des renseignements donnés, est empruntée aux écrits de l'académicien Grosley, originaire lui-même de la ville de Troyes et fort jaloux des gloires de sa ville natale. C'est lui qui avait fait insérer la note dans le dictionnaire de Moreri : il la réédita, avec quelques modifications, dans ses *Troyens célèbres* et dans ses *Mémoires*. Grosley, dont la famille était liée depuis plusieurs générations avec celle de Carrey, fournit dans ses ouvrages quelques détails sur le voyage de ce dernier en Orient : il dit notamment avoir vu une tête de Diane recueillie par l'artiste sur le rivage d'Athènes.

Ce témoignage a sa valeur. Toutefois, il est facile de relever chez Grosley des inexactitudes flagrantes qui ne permettent pas d'ajouter foi à tous ses dires. Ainsi, d'après lui : « Spon nous apprend qu'il (Carrey) travailla deux mois entiers à copier les façades, les bas-reliefs et toutes les sculptures de l'Acropole d'Athènes » ; or, Spon ne prononce pas dans sa relation de voyage le nom de Carrey: la citation est fausse. De même, Grosley dit que Nointel emmena Carrey avec lui lorsqu'en 1677 il partit de France; Nointel partit en 1670 et ne fut alors accompagné d'aucun peintre; en effet, d'après le témoignage précis et réitéré de Galland, lorsque le marquis, pendant la première partie de son ambassade, voulut faire tirer les portraits du sultan et du grand vizir, il dut recourir à un peintre établi sur les lieux, Rombaud Faidherbe, ce qui ne serait pas arrivé s'il en avait amené un. Grosley émet donc des assertions sans se donner la peine de les contrôler et de les vérifier. Il est permis d'en inférer que, connaissant l'existence des dessins, sachant que Carrey avait séjourné en Orient, ignorant enfin que Nointel eût employé d'autres peintres, il a établi entre les deux premiers faits

une concordance qui lui a paru naturelle et qui n'est rien moins que rigoureuse.

Que Carrey soit allé en Orient, nul ne le conteste. Qu'il ait séjourné à Constantinople pendant une partie de l'ambassade, qu'il y ait été employé par Nointel, nous l'admettons sans hésiter. Mais remarquons ceci : l'ambassadeur, dans sa dépêche du 6 juin 1675, écrit qu'après son retour à Constantinople il adjoignit au peintre qui lui restait et que nous considérons comme l'auteur des dessins, un autre artiste, pour remplacer celui qu'il avait perdu à Naxos, le premier en date, Rombaud Faidherbe. Il en employa ainsi trois; le dernier, le troisieme en date, celui qui n'arriva en Orient qu'après le voyage, nous paraît avoir été Carrey. Le fait est d'autant plus vraisemblable que ce fut Carrey, d'après les indices que nous avons relevés (1), qui assista en 1675 aux fêtes de la circoncision; on trouve alors sa trace, on ne la trouve jamais auparavant. Ainsi fut-il amené à collaborer aux grandes compositions picturales qui s'exécutèrent à Constantinople d'après des études faites antérieurement par Rombaud Faidherbe et l'autre Flamand, sans qu'il ait participé au voyage ni dessiné en conséquence les marbres d'Athènes.

Ajoutons un détail qui a son importance. On remarque sur plusieurs des dessins une mention manuscrite en cinq lettres, dont il n'a pas été possible de reconstituer le sens, mais qui, au dire de bons linguistes, est tracée en caractères flamands du XVII[e] siècle.

Devant cet ensemble de particularités et d'indices, il nous paraît impossible de faire prévaloir les assertions ultérieures de Grosley, assertions qui ne sont apparemment que des inductions, sur le témoignage de Cornelio Magni, témoin oculaire et extrêmement attentif du voyage. Au reste, en ce qui concerne le bien fondé de la tradition établie, Michaëlis a exprimé un doute. M. Omont s'est rangé aux raisons que nous avons indiquées dans l'étude publiée par le *Correspondant* le 25 avril 1897. M. Maxime Collignon, dans son *Histoire de la sculpture grecque*, au début du deuxième volume, suit d'abord la tradition et parle uniquement de Carrey; plus loin, il parait faire une distinction entre les dessins de Carrey et ceux dus à « l'anonyme de Nointel ».

(1) La bibliothèque du Louvre conservait une série de dessins exécutés par Carrey et représentant le supplice du pal. Or, le secrétaire envoyé à Andrinople avec l'un des peintres, La Croix, raconte qu'il vit en route des voleurs de grand chemin empalés et insiste longuement sur cette scène d'horreur. Il est très vraisemblable qu'elle fut alors dessinée par son compagnon de voyage, ce qui indique la provenance des dessins du Louvre et signale la présence de Carrey dans la mission.

En réalité, il n'y a pas de dessins attribuables à Carrey; tous sont l'œuvre d'un jeune peintre flamand qui travailla sous la direction de Nointel, sous ses yeux, et dont le nom ne nous est pas parvenu.

EXTRAIT DE L'OUVRAGE DE CORNELIO MAGNI

T. II. p. 108. Hà condotto Sua Eccellenza nel suo seguito due pittori fiaminghi, giovani di buoni costumi et di passabile sufficienza; si sono questi dati a viaggi per vedere di perfezionarsi nella loro professione. Uno di questo infermatosi a morte è passato all'altra vita, ch'ha disposto di certi zecchini, che trovavasi, parte in suffraggi per l'anima sua, e parte per sovvenire i poveri (ici se trouvent des caractères effacés dans l'exemplaire de la bibliothèque nationale) dell'isola. L'altro è resto (un mot effacé) afflito per la perdita del (autre mot effacé) o, per la quale si rende inconsolabile.

503. Lettre écrite d'Athènes... Il signor ambasciatore, invaghito di si gran rarità, conducendo seco un pittore fiamingo, giovane assai ben versato, fece pratica col Castellano per concertar seco il commodo di poter inviare quello alla cittadella, per copiare a chiaro et scuro que' bei combattimenti da me di sopra nominati.

IV

DESCRIPTION DE DELOS

par

CORNELIO MAGNI

T. II, *Lettera seconda* p. 105.

Ci fermmamo in questa (Micone) ad oggetto di dare una scorsa alle famose isole di Delos, oggi nominate *sdile*, e visitare il resto della famosa antichità, che in esse avanzano.

Furono già queste da'Greci scielte per fido Sacrario à tutte le nazioni, anche a lorò nemiche, così in esse custodivansi, come in sicuro deposito, le richezze più celebri delle parti non solo circonvicine, ma delle più remote ancora, custodendovisi i preziosi arredi non solo di

cosi in esse Greci, ma anche de'Fenici e Medi e anche degli Egizii e Persiani. Vennero questi dal cieco Gentilesmo dedicare ad Apollo; noi cominciammo a scorrere la più grande, in cui non trovammo che tre o quatro are rotonde, e una triangolare ben'incise, comme due grand'ali di marmo, che sembravano aver servito a qualche simulacro, come della Fortuna, della Victoria, o altre simile. Spiccati da questa ci portavamoalla picciola separata della prima da poco canale; resi à quella ci demmo ad esaminarla, e la trovammo piena di molte reliquie di sontuose fabriche; osservammo per primo l'avanzo del famoso tempio d'Apollo, tutto abbattuto,costrutto di marmo bianco. Noi ci confondemmo nel grande amasso di colonne, di basi, piedestalli, capitelli in varii ordini, architravi, fregi lavorati, e distincti in metope, e triglifi; il tutto eseguito in rigorosa e gastigatissima architettura. Vidi sopra un fregio incisi a grandi caratteri greci *Philippos Vasileos*, che ci additarono fosse concorso anch'egli a questo magnifico edificio.

Incontrammo nel residuo d'una statua procera e quasi gigantesca ignudo di marmo Pario; di questa non appajono che le coscie, e ventre, il petto e il dorso, sopra di cui restano incise ciocche di capelli in guisa radiale. Questa ci credemmo il simulacro d'Apollo nume tutelare; il capo intieramente manca, esportato, per quanti dicesi, da certi letterati Inglesi, non sò se dal conte di Arundel che fece per tutto l'Archipelago di molti marmi l'acquisto, come può d'accogliarsi dal libro da esso palesato, intitolato *Marmora Arundeliana*. Osservammo certe altre statue involte in paneggiamenti eseguiti con finissima esquisitezza. Incontrammo una rotonda piscina, che conteneva acqua; intorno a questa stavano dispositi leoni di marmo laceri e storpiati; poi scorrendo d'ogni intorno scorgemmo quantità grande di confusa materia che ci additava che tutto fosse fabricato, comprendendo il celebre Ginnasio, ò fosse Academia. Spicca in mezzo a queste un massiccio muro fabricato di pietre quadre di notabile grossezza, che lo credemmo il palazio de'Tesori.

Io salii con un pittore fiamingo un monte ben'erto e rigoroso, detto il monte *Cintio*, creduto volgarmente già dedicato alla dea *Cintia*, benchè venga riferto che in Delo ad Apollo solo il sagrificasse, che pure *Cintio* fu detto. Giunto con stento alla sommità, trovai uno spazio piano diligentemente lastricato di marmo, apparendo che intorno avesse risaltato qualche notabile fabbrica, non sò si tempio ò altro. Colà portomi a riposare, mi diedi a ricercare coll' occhio l'isole e mari circonvicine, che reso fuor di modo procelloso viatocci per qualche giorno il potere restituirci a Micone. Il male sì era il vitto, stringevasi alla corte non essendovi provisi, che per due giorni di

provianda. La caccia de' conigli, che in quell'isola abbondono frequentissimi, ci ajutò molto; pure, quando a Dio piacque, comparve una spiraglia di bonnaccia, ci restituimmo a Micone, coll'aver sodisfatto a curiosità e erudizione in Delos.

V

LETTRES ÉCRITES DE PALESTINE DE SYRIE ET DE GRÈCE

M. de Nointel à M. de Pomponne.

A Lernica, ce 13 février 1674,

MONSIEUR,

J'ay eu l'honneur de vous escrire de Naxis à mon départ. C'est de là qu'ayant continué mon voyage le second jour de cette année en mouillant quasi tous les soirs à cause de la fascheuse saison, j'ay visité lcs escüeils d'Heraclia et Denussa et les isles de Patmos, Lero, Stanchioï, et Rhodes; et c'a esté dans ces deux dernières où il y a des Turcs et des forteresses que l'on m'a fait le mesme honneur qu'au Capitan-Pacha, en me saluant comme on le salüe; le canal qu'il m'a fallu traverser pour arriver icy n'a esté traversé que par la nécessité de relascher dans le golphe de Satalie pour y chercher un port, d'où après quelque séjour je me trouve heureusement arrivé en cette ville de Lernica. Le sieur Sauvent m'y a reçu avec touttes les démonstrations de joye que j'en pouvois attendre, m'asseurant de l'avantage notable qu'il recevoit du renouvellement des capitulations, et qui est si considérable que l'on paye maintenant pour le cotton deux tiers moins que les Anglois; il vous a rendu compte de la bonne disposition qu'ont tesmoigné les puissances du païs à exécuter les ordres de la Porte, et de la forte manière dont l'Aga que j'avois depesché leur a parlé. Ainsy je ne vous en feray aucune repetition, et je me contenteray de vous assurer que selon touttes les apparences le commerce de cette eschelle se restablira, ce qui est fondé, non seulement sur la diminution des droits, mais encore sur la bonne conduite de son Consul qui me paroist telle que je la puis désirer.

Je fais estat de m'embarquer demain pour Seyde, d'où je visiteray la Terre Sainte, et touttes les autres eschelles. Car ce qui tenoit peut estre d'un peu trop de curiosité me paroissant indispensable par la mort de Borris, je ne doutte point que ma présenee ne soit nécessaire dans tous ces lieux pour réparer suffisamment cette perte arrivée

dans cette isle de Chippres à huit lieues d'icy. Je feray, Monsieur, tous mes efforts pour en venir à bout; et c'est pour cette raison que je fais venir d'Alep à Seyde mon drogman et l'aga qui estoient avec le deffunt. Je vous informeray exactement du succès de mon voyage, et de mon entreprise en ce qui peut concerner le négoce; et en attendant que je puisse vous envoyer une relation la plus juste qu'il me sera possible de tant d'isles où j'ai passé et séjourné, je feray transcrire à Seyde une description que j'ai dressée d'une grotte située dans l'isle d'Antiparos qui me paroist un prodige, et digne d'avoir rencontré une personne qui eut pû la bien descrire. Je prendray la liberté de vous la faire tenir, et je continueray celle de vous protester que je suis inviolablement, et avec un très grand respect, Monsieur, votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

M. de Nointel à M. de Pomponne.

A Seyde ce 9 mars 1674.

Monsieur,

Je suis party de Chypres le vingt-un février dans la pensée que ie pourrois arriver le lendemain du matin à Seyde, mais il m'a fallu auparavant relascher à Tripoly de Sirie, quoyque i'en fusse alors beaucoup plus esloigné, et i'y suis arrivé au bruit du canon que l'on tiroit de la ville et des tours de la rade pour la continuation du Pacha. J'ay trouvé cette eschelle, qui depend d'Alep, composée d'un seul marchand françois qui a très peu d'affaires quoy'qu'il n'ait point de concurrens; c'est ce qui m'a obligé encore que le commerce des soyes soit difficile à restablir par le peu de débit que l'on trouve en France, de faire connoistre au Pacha dont le père a esté doüanier de Constantinople, tout ce qui me paroistroit capable de le reduire à la raison. C'estoit principallement pour la suppression de plusieurs droits, qui se lèvent iniustement, et qui estant plus considérables que la doüanne ont aussy contribué à l'anneantissement du traffic.

Ce ministre m'ayant envoyé ses chevaux me donna audiance dans son divan, où après le compliment sur sa confirmation dans son gouvernement, je luy fis dire que mon projet n'estant de venir qu'une seule fois à Tripoly, il me resiouissais que le vent en eut disposé autrement, et de me trouver dans la nécessité d'y retourner pour l'enregistrement des capitulations nouvelles, que l'on devoit m'apporter d'Alep à Hierusalem, parce que le devant voir plus souvent j'aurois aussy plus de moyen de luy expliquer les besoins qu'avait le commerce de son au-

torité, il me tesmoigna qu'il ne pouvoit pas manquer d'estre confirmé dans son Pachalik puisqu'il l'avoit souhaitté, et il se loua de la fortune, qui luy avançoit l'occasion de me gouverner, et de m'asseurer qu'on ne pouvoit avoir de meilleures dispositions que luy pour le soulagement des négotiants, adioustant que sy ses predecesseurs ne luy en avoit pas montré l'exemple, il estoit tout prest à restablir leur fautte jusques là qu'il avoit vingt mil escus à prester sans interest au marchand françois, et pour tel temps qu'il me plairoit. Je ioignis à la reconnoissance de cet offre la reflexion que nostre commerce estoit bien bas se trouvant réduit à une seule personne pour le faire, au lieu qu'auparavant plusieurs en estoient occupés, et n'y pouvoient pas suffire, et que le consul qui les protegoit avoit esté obligé d'abbandonner, mais que le plus fascheux consistoit dans la destruction totalle du traffic par la retraitte, à laquelle celuy-la seul, qui la soustenoit, seroit encorre contraint. Je luy en insinuay les principalles raisons les renfermant dans les droits du bul et de poids que l'on levait injustement, et luy remontrant par plusieurs repetitions, affin qu'il n'en doutta pas, qu'il n'y avoit point d'autre remède à ce mal qu'une fidelle execution des volontés du Grand Seigneur, qui se trouveraient exactement accomplies, lorsqu'on ne prendroit que les trois pour cent, ainsy qu'il est porté par les nouvelles capitulations. Le Pacha m'ayant tesmoigné qu'il y obéiroit punctuellement, je ne m'oubliay pas de m'estendre sur les avantages qu'elles devoient procurer à la religion et au commerce, et après une recommandation très expresse et geminée des Jésuites, Capucins, et autres par la discussion de tous les articles, qui les concernent, comme aussy de ceux du négoce, j'adjoutay qu'on ne pouvoit traitter les religieux et les négociants trop favorablement, puisqu'outre l'obéissance qn'on rendoit par là au Grand Seigneur, et l'utilité qui lui en revenoit lorsqu'un bon nombre de marchands faisoit valoir ses doüannes, l'on rendoit l'antienne amitié des deux Empereurs plus forte et plus inviolable. Je m'estendis sur la considération de Sa Hautesse pour Sa Majesté, sur les preuves qu'il y en avoit par un traittement si favorable aux François dont le nouveau traitté, qui donnoit bien de l'envie aux autres nations, mais sans sujet, puisque mon maistre estoit le premier, et le plus puissant monarque de la Chrestienté, et que les empereurs otthomans l'avoient tousiours reconnu en cette qualité luy donnant à lui seul le tiltre, qu'ils se réservent, qui est celui de Padicha, lorsqu'ils ne traitent les autres que de Kiral. Le Pacha n'ayant asseuré, qu'il estoit bien informé de cette préférence si legitime, et qu'il ne manqueroit jamais en rien de ce qui pouvoit l'établir plus fortement

en favorisant de tout son pouvoir les sujets d'un si grand Empereur tel que l'est Sa Majesté, ce fust pour le fortifier d'avantage que ie luy expliquay la manière en laquelle s'estoit fait l'envoy des capitulations, luy disant que par ordre du Visir, j'avois despesché un gentilhomme pour les porter dans touttes les eschelles, et que ce ministre ayant voulu qu'il fust accompagné d'un Capidgi avoit aussi souhaitté que cet envoyé à son retour l'informa par mon moyen de la reception des ordres de la Porte, et de la soumission qu'on leur auroit rendu, mais que si sa mort arrivée dans l'isle de Chippres l'en empeschoit, la fortune m'avoit conduit heureusement d'isle en isle jusques icy pour supleer à cette perte, qui m'engageoit principallement à faire un si grand voyage, et à le continuer par tous les lieux des résidences de mes marchands, que j'informerais le Grand Visir par escrit de tout ce qui s'y passera, en attendant que ie le pusse faire de vive voix, ne doutant point de rencontrer partout des sujets de luy tesmoigner ma satisfaction, puisque je commançois si bien. Le Pacha me certifia son impatience de connoistre tout ce que l'Empereur son maistre avoit accordé à ma nation affin que donnant des preuves de son obéissance par une exacte observation de tout ce qu'il y trouveroit, il peut aussy me tesmoigner le cas qu'il faisoit de ma recommendation, et lorsque je l'eus asseuré de la confiance que je prenois en ces parolles luy repetant que leur veritable execution consistoit à ne prendre aucun autre droit que la doüanne, il me protesta d'avoir tousiours favorisé les negotiants jusques à changer leurs piastres en celles que l'on nomme courentes affin de faciliter leur commerce, le peuple ne voulant recevoir que de cette dernierre espece, et luy estant bien aise de preferer l'avantage public au sien particulier.

Je luy tesmoignay mon estonnement de l'opiniastreté de donner la preference a une monnoye quasi toutte fausse en excluant entierrement la bonne, et ie luy insinuay en mesme temps que cette ignorance n'estant pas universelle il se trouvoit dans l'étendüe de l'Empire du Grand Seigneur, qui estoit un monde, des provinces, et des royaumes, où non seullement l'on excluoit les alsanis, mais où l'on estimoit si bien les piastres sivillannes, qu'on n'hezitoit pas de les acheter, et j'adioutay que le sçachant du bon goût, ie ne voulois pas luy donner des alsanis en payement de toutte ses honnestetéz, et des bonnes paroles que ie recevois de luy, mais que pour le payer en piastres de poids, ie l'asseurois de bien tesmoigner au Visir les favorables dispositions qu'il m'avoit fait paroistre, et quand les effets y correspondroient que ie ne manquerois pas non plus d'en informer ce ministre.

Il me remercia de ces offres m'asseurant qu'il leur donnerait un véritable fondement, et m'ayant prié de l'employer en tout ce que ie jugerois nécessaire, mesme pour mon plaisir, il m'offrit ses chevaux, ses faucons, levriers et autres esquipages de chasse, me disant qu'il m'accompagneroit dans tous les lieux, qui seroient les plus propres à cet exercice, qu'il faisoit très souvent.

Appres ma reconnoissance de cette manniere si obligeante, que j'acceptay pour mon retour, luy tesmoignant que ie devois partir au premier bon vent affin d'estre a Hierusalem à Pasques, l'on apporta les regals ordinaires, des boissons, et parfums, et ce fust lorsque ie pris la tasse du sorbet que le Pacha prononcea, hazret lez, qui est une manniere de souhait heureux, qu'il me fesoit pour la santé, et autre prosperité.

La conversation ayant esté renoüée fust renfermée de ma part dans une derniere instance de tout ce qui pouvoit concerner la religion, ses ministres et le commerce, en remontrant que si depuis plus de cent ans les religieux subsistoient dans l'Empire Othoman sous la protection des empereurs de France, l'on devoit à présent se conduire en leur faveur bien d'une autre manniere, la considération de Sa Majesté leur ayant fait obtenir des avantages, dont il n'y a point d'exemple ny dans les antiennes capitulations, ny dans celles accordées aux autres nations; qu'il en estoit quasi de mesme du négoce, et qu'enfin si l'on vouloit voir à Tripoly un Consul et un grand nombre de marchands il falloit executter ce qu'ils doivent attendre de la bonne foy d'un traitté si solennel. Le Pacha m'ayant renouvelé touttes ses protestations, tant sur le dernier point, que sur le premier, et dit à l'esgard de cecy qu'on traittoit si bien les Chrestiens francs que les Grecs s'en plaignoient, je pris congé de luy me retirant chez moy dans le mesme ordre que j'en estois party accompagné d'environ quarante personnes.

Je jugeay à propos de parler aussi au Cadis, mais en passant et sous prétexte de voire sa maison, parceque les capitulations devant passer par ses mains, i'estois bien aise de l'informer des chefs principaux, qui regardoient l'eschelle de Tripoly, luy insinuant la plus grande partie de tout ce que i'avois observé au pacha, et particulièrement qu il empescheroit que l'on ne porteroit pas au Visir les difficultez. qu'on pourroit apporter à ce nouveau traitté, puisqu'il n'hésiteroit pas par son autorité de Juge de prévenir les rompements de teste qu'on causeroit au premier ministre, il me iura que lorsqu'il auroit leu les capitulations il assembleroit les puissences du pays pour leur marquer leur conduitte touchant les volontés du Grand Seigneur et que si on y apportoit la moindre résistence, il m'en délivreroit des actes authentiques pour les faire valoir; tout le reste consista

en beaucoup d'honnestetés, il fit venir un de ses enfants qui me baisa la main, il me dit que le Cadilik de Seyde qu'il avoit remply bien du temps lui appartenoit maintenant pour sa vie par rescompense de la Porte, et qu'il le faisoit exercer par son aisné, pour lequel il me promit une lettre de recommendation, et ce fust après touttes ces marques de bonne volonté, et les repliques convenables que ie le quittay.

Je lui envoyay le lendemain un commandement obtenu par Mr de la Haye en faveur des Capucins, mais dont ils n'avaient pu obtenir ny l'enregistrement ny l'execution depuis vingt ans, et ainsy l'on ne cessoit pas de les contraindre à une espèce de caratche pour leur maison, il le fit registrer au mesme moment promettant qu'on l'executeroit à l'avenir, et par mannière d'entretien il s'informa de mon chiaoux si i estois marié, et il s'estonna fort que ie ne le fusse pas insinuant néanmoins qu'il le soupçonnoit pace que ie n'avoit pas assez caressé son fils.

Le temps s'estant rendu favorable je me transportay à la marinne le vingt cinq février accompagné des Consuls d'Angleterre et de Venise, et d'une trentaine de cavaliers, et ayant mis à la voile la nuit c'a esté par la faute du vent, qui me manqua, que ie ne peus arriver à Seyde devant le 27, je moüillay dans le port à la pointe du jour, et une demie heure après le sieur de Seglas me vint trouver avec toutte sa nation au bruit du salut d'une polacre françoise qui fust bientost secondée de celuy du chasteau, dont les descharges se firent entendre à mon débarquement. Il avoit procuré cette demonstration de joye publique pour fortifier d'avantage celle qu'il me tesmoigna de ressentir en son particulier, et qu'il m'asseura estre esgalle dans tous les François qu'il me presenta me les certiffiant aussy bien unis en celà, que dans le reste de leur conduitte, l'on chanta mesme le *Te Deum* dans sa chapelle, où le pere Capucin son chaspelain qui m'estoit venu recevoir avec la croix, et ses religieux m'ayant complimenté à la gloire du Roy ie me retiray dans l'appartement que ce Consul s'est aiusté avec beaucoup de propreté, ne voulant manquer à rien de ce qui peut relever avec prudence l'employ que Sa Majesté luy a confié; plusieurs conférences que j'ay eu avec luy m'ont aussy confirmé dans la bonne opinion, que l'on m'avoit donnée de sa personne et comme ie ne m'arreste pas seullement aux personnes, ie luy ay tesmoigné ma satisfaction de la manniere, dont il en avoit usé envers son pacha en deux rencontres importants. Il a vaincu par une vigoureuse et iudicieuse resistance l'oppiniastreté de ce gouverneur, qui se voyant sur la fin de son authorité, et dans l'impuissance d'en obtenir la continuation vouloit faire sa main avant son depart, et ne demandoit pas moins d'un costé que diz mil escus pour un esclave, qui s'estoit sauvé,

et soüaittoit encorre une somme plus considerable pour des religieux espagnols, qu'il retenoit en prison; il luy a fallu apres quatre mois de tentative et de ruse reduire sa premiere pretention a des caresses extraordinaires qu'il fist au Sieur Seglas le priant d'oublier ce qui s'estoit passé, et ayant veu les capitulations touchant la protection des estrangers que l'on envoya querir à Hierusalem il donna la liberté à ces prisonniers temoignant bien de la colere de ce que les Maltois mesme pouvoient venir dans le Levant soubs la protection de sa Majesté.

On ne peut pas luy mieux parler qu'a fait ce Consul, qui adioutant l'addresse a ses raisons empescha qu'aucun de la nation ne se presenta dans les bazars pour achetter, et il n'en fallut pas d'avantage pour exciter une espece de sedition de la part des vendeurs, qui parloient autrement contre le pacha l'accusant de les priver de leur subsistance, qu'ils tiroient uniquement du commerce des François n'y ayant point d'autres estrangers résidans icy. Il y a donc lieu d'esperer par deux exemples si considerables et dans un temps que les Anglois viennent de souffrir à Alep une avanie furieuse pour un mesme pretexte de la fuitte d'un esclave, il y a, dis-je, lieu d'espérer, que le commerce de cette eschelle de Seyde se retablira. La doüanne y est differente se trouvant des marchandises qui payent trois pour cent, d'autres moins, et quelques unes jusques à quinze, l'on exige encorre un droit de poids et de meseterie, qui va bien plus loing, et l'on prend chaque année trois cent piastres pour barut, cinq cent pour la permission des eglises, et cinquante pour l'encorage, ce dernier est reduit par les capitulations a quatre ou cinq cent aspres, elles suppriment aussy le penultiesme, et celuy qui le precede, lequel est de plus aboly par un commandement particulier, et l'on ne pourra plus prendre dix pour cent des sommes ausquelles monte la doüanne. Je pretens encorre que tout autre droit que celuy de la doüanne ne se doit point lever et qu'ainsy en vertu des capitulations, qui ordonnent que l'on prendra trois pour cent, et qui ne parlent point touchant Seyde de poids ny de meseterie, on ne peut rien exiger soubs ce pretexte, d'autant plus qu'a l'esgard de Constantinople où l'on exige ce dernier. il en a fallut faire mention pour l'authoriser, nous avons donc resolu de ne point nous relascher de cette pretention, et de la pousser tellement qu'encorre qu'on ne l'ait pas fait valoir du temps des antiennes capitulations nous puissions en eluder l'obiection par deux raisons, la premiere que ce traitté estoit si antien qu'il avoit perdu toute sa vigueur, et la seconde que les droits y estoient spécifiés indefiniment sans determination de la quotité au lieu que dans celuy d'a present ils sont reduits à trois pour cent. Enfin le sieur Consul et les deputés sont bien déter-

minés dans touttes les occasions mesme en mon absence a ne plus rien payer de ces exactions, jusques à tenir mine de cesser le commerce, et lorsqu'on proposera au premier de me deputer pour la decision de la Porte sur ce different il repliquera que ie luy ay deffendu de me faire des deputations sans des suiets bien pressants, à cause des grands frais, et non point pour un comme celuy-cy, qui est clair, et ne merite point de contestation, et cependant je ne laisseray pas d'obtenir des commandemens particuliers pour en coupper toutte la difficulté.

Le soulagement que cette eschelle va recevoir consiste donc dans l'exemption de huit cent piastres par an pour les esglises et barut, de plus de deux cent par année pour l'encorage, de (1)
pour l'extinction de dix pour cent qui se payent des sommes ausquelles montent les droits, et dans les diminutions d'un pour cent sur la cochenille, de deux et demy sur le papier, et d'un sur le bresil, campech, tartre, jerophe, poivre, corail, et amandes qui sont touttes marchandises d'entrée, et desquelles il y a beaucoup plus de debit que des draps et estoffes de soyes dont il faudroit payer un pour cent plus que l'on ne paye, supposé que l'on ne puisse pas par addresse en demeurer à l'accord fait à leur egard, l'on verra ce que les Turcs diront sur ce suiet et l'on taschera de soustenir que ce qui se lève de doüanne monte à trois pour cent ou peu s'en manque, et qu'ainsy il n'y faut rien changer, d'autant plus que les draps et estoffes de soyes sont tantost plus et tantost moins cheres, et qu'il y auroit tousjours de la disputte à s'exposer à la necessité d'une nouvelle estimation, enfin quand il faudroit les augmenter, le guain sur les autres denrées compenseroit cette perte.

L'avantage, que l'on recevra à la sortie, sera encorre plus considerable, puisque sur les cottons en laine, fillets ordinaires et cendres, dont il se fait le plus grand negoce, il faudra diminuer savoir sur les premiers sept pour cent, sur les autres douze, et sur les derniers un demi, l'on gasgnera encorre sur les filets moyens deux pour cent, sur le senné trois, sur le salmoniac trois et un quart, sur le cassis deux et un quart, et sur touttes sortes de toiles trois, ainsy la perte de deux tiers pour cent sur les filets fins, d'un demy pour cent sur les galles et d'autant sur la cire desquelles il se transporte bien moins que des autres ne devra pas entrer en consideration supposé qu'il faille augmenter leur fixation.

Le desavantage que l'on recevra sur la soye, dont il ne se prend qu'un et demi, qu'il faudra doubler, ne portera point non plus du

(1) Espace en blanc dans l'original.

prejudice parce que premierement il ne s'en fait plus aucun commerce, et que supposé qu'il se restablist, l'extinction que j'obtiendray du droit de son poids, qui est de vingt cinq piastres par quintal, recompenseroit bien au dela l'augmentation de la doüanne, enfin quand ie ne l'obtiendrois pas non plus que de la piastre et un quart par quintal de touttes les marchandises, qui se vendent à un certain poids, et d'un et demi pour cent de tout ce qui s'achette et se vent, qui est une espece de meseterie, ce que ie ne puis croire me faisant fort de l'obtenir, les capitulations ne laisseroient pas de procurer encorre à l'eschelle un guain notable, et qui fortifira entierrement celuy qu'elle commençoit de gouster par la cessation des usures de ses debtes suivant le commandement que i'en obtins il y a deux ans.

Il est par conséquent très évident, que les négotiants d'icy aussy bien que de Constantinople, Smirne, Satalie, la Morée, Candie, Chippres et Alep seront soulagés considérablement, ce que ie me promets devoir estre d'autant plus stable, que ie m'informeray exactement partout des moindres besoins, que l'on y peut avoir, et que j'y feray paroistre l'authorité du Roy, et celle de la Porte d'une manniere à faire craindre d'y donner atteinte en quoy que ce soit, j'y reussiray d'autant mieux suivant mon espérance que ie parleray a tous les Pachas, Cadis et mesme au doüannier et que mon Capidji me secondera fortement se servant de la mesme rigueur qu'il a monstré à Chippres, soit pour l'extinction des abus, soit pour accréditer les Consuls, et la nation, il pourra peut estre arriver que le nouveau pacha n'arrivant pas icy de longtemps ie ne pourois pas l'attendre, mais en ce cas après avoir agi auprès du Cadi ie me reposeray bien seurement du reste sur le sieur Seiglas, qui m'a témoigné estre très satisfait des députés de cette année, lesquels aussy m'ont paru fort honnestes gens, enfin ie me persuade aisément, et par la liaison de tous les marchands de cette eschelle, et par la conduitte de leur Consul, que tout réussira à la gloire du Roy et à l'avantage de ses sujets, ie souhaitterois en pouvoir dire autant d'Alep, et ie ne laisse pas d'espérer que le voyage, que i'y feray, y sera très utile, celuy du Caire ne le sera pas moins, et parce que le sieur de Bonnecorse avoit témoigné son impatience d'avoir le Capidji fondée sur des injustices que le pacha luy vouloit faire, j'ay escrit a l'un et a l'autre et les lettres, dont ie vous envoye les coppies, ont esté portées par un exprès, que le premier avoit despesché au sieu Seiglas. Je croy qu'elles suspendront le mal jusques à ce que i'y apporte le remede et i'espère me mettre en chemin pour cette entreprise à mon retour de Hierusalem, ou ie fais estat de passer la Semaine Sainte et les festes de Pasques ayant dessein de partir au

premier bon vent pour Jaffa. Comme ie suis obligé de traverser dans les terres du pacha de Gaza, et que d'ailleurs il y a des marchands françois résidants à Rama, qui est de son pachalik, vous verrés ce que ie luy mande au suiet de ces derniers touchant sa protection, ne luy parlant que par occasion de mon passage en la Terre Sainte, affin que de luy mesme et par la médiation du sieur Seiglas, qui est bien avec luy, il m'offre toute la commodité et l'honneur qui peut dependre de son pouvoir, et de son interest.

Voilà, Monsieur, le compte le plus exact qu'il m'est possible de vous rendre. Je vous supplie très humblement de l'honnorer d'une favorable reception, et de me continuer la liberté de vous protester que ie suis d'une manière aussy respectueuse que soumise, Monsieur, vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

NOINTEL

M. de Nointel au Roi

A Hierusalem ce 15 avril 1674.

SIRE,

La ville de Hieruralem ou j'ay l'avantage de me trouver n'est plus ce qu'elle a été dans l'antiquité, la grandeur et la magnificence de son temple consiste en de foibles restes. Les armées des Ministres destinés au service de ses hautels sont changées en un petit nombres de Turcs employez a servir une mosquée. L'abondance du peuple qu'elle contenoit a produit un desert. La quantité d'argent qui s'y trouvoit, en sorte qu'estant commun on ne l'estimoit pas davantage que les pierres, a fait qu'a présent on se soumet à tout pour en avoir. Les plus illustres monuments, destinés à servir de sépultures à tant de Roys, et de grands personnages, lesquels y enfermoient aussy leurs trésors, semblent n'avoir esté taillés dans le roc par un travail inconcevable, et séparés de la terre qui les avoit produit, que pour y estre maintenant ensevelis en partie. Il n'y a plus d'apparence de cette prodigieuse fertilité, si elle n'estoit miraculeuse, puisqu'au milieu des roches et des montagnes dont le païs est tout plein, elle suffisoit à tant de millions de personnes, les ayant longtemps aydé à soustenir ce siège si fameux d'un des plus grands Empereurs Romains. Ces considérations, Sire, pouroient attirer l'admiration d'un changement si extraordinaire et en imprimer une forte douleur à tout autre que Vostre Majesté, qui est bien informée des justes profeties sur lesquelles il est appuié. Elle penettre indubitablement, que tout se passoit en figurre dans l'ancienne Hierusalem : sa grandeur passée qui comprend l'empire absolu

de sa loix, et la superbe de ses édifices devoit s'évasnouïr, et s'anneantir, affin que la véritable gloire qu'elle ne figuroit qu'imparfaittement fut respandue avec profusion sur la grotte de Betleem, sur les montagnes de Sion, du Calvaire, et d'Olivet, et sur les fonds et pleines qui les environnent, et les torrents qui les arrosent, affin que par l'évangile et la religion nous fussions délivrés d'un joug intolérable, affin que nous eussions un fils aisné de l'église, qui renfermant dans sa personne sacrée toutes les rares qualités des Clovis, Charlemagnes, Saint Louis, et de tant d'autres monarques dont il tire sa naissance, se nomme Loüis quatorze, ce qui suffit pour en imprimer les grandes idées que la langue ny la plume ne peuvent exprimer. J'ose espérer, Sire, que ce nom sacré qui est la terreur des héretiques estant souscrit à une lettre pour le Grand Seigueur, dépossedera les Grecs schismatiques de leurs usurpations du Calvaire, de la pierre de l'onction et de Betleem, et nous en avons desjà un presage heureux, car son autorité nous ayant fait obtenir le restablissement de l'eglise de la nativité de Saint Jean, et la possession de son désert, l'effet qui doit suivre naturellement l'honneur qui se va rendre au precurseur, est de rentrer dans les moyens légitimes d'adorer celuy à qui il a servy de precurseur. Le trouble que la malice des Grecs y a voulu porter s'est dissipé, le cadenas par lequel ils vouloient s'attribuer un nouveau droit dans le Saint-Sépulcre a esté arraché, et l'un et l'autre s'est fait par la considération deue à V. M; sa puissance punira la perfidie des Grecs dedans et dehors de son Royanme, lesquels n'y éprouvent les charités qu'ils y amassent sous de vains et faux prétextes, que pour venir dans l'Empire Otthoman et particulierement dans les Saints Lieux y maintenir leur possession criminelle, et y exercer leur furie contre les religieux lattins. J'ay esté tesmoin à Constantinople de leur ingratitude par la meconnaissance des bons traittemens qu'ils ont receu de moy; leur égarrement paroist manifestement dans les changemens de leurs patriarches, dont il y en a sept de vivans, et par l'aversion pour l'Eglise Romaine de ceux de leurs docteurs qui ont puisé ce qu'ils ont de science dans le collège romain, et les universités du reste de la crestienté. Par ces raisons, Sire, on peut conclure que les attestations que i'ay obtenues de leurs patriarches touchant la transubstantiation, et autres points, n'ont esté par eux accordées qu'à la force de la vérité, et a ce que i'avois moy-mesme veu de mes propres yeux, et que le retardement a me les consigner a esté fondé sur le regret du triomphe que l'Eglise Romaine en devoit remporter. Je puis asseurer V. M., que la sommission de leurs esprits à la justice est attachée necessairement à la domination de l'esclavage sous laquelle

il faut auparavant soumettre leurs corps; c'est la conduite efficace de la puissance que Dieu a envoyé pour leur châtiment, et ils reconnoissent eux-mesme ce moyen si indubitable, qu'entre eux ils se battent très souvent jusques à l'excès, et à la mort mesme; ils ont eu depuis peu icy des desmelez de cette naturre dans le Saint Sépulcre et le couvent de Saint Hélie, qui ont esté les suittes des batailles qu'ils ont livrées aux religieux latins, en ayant blessé plusieurs, et ils les ont comblés de la fauce accusastion de la mort d'un de leurs caloyers, arrivée naturellement. Ils n'ont pas jugé, Sire, l'ambassadeur de V. M. digne de leurs respects, et ils ont fait tout leur possible pour diminuer par leurs calomnies l'esclat de son entrée en Hierusalem. Elle estoit relevée par cinquante cavalliers qui me suivoient deux à deux, par le consul de Seyde qui m'accompagnoit, par un cheval richement harnaché que l'on m'amena pour changer le mien un peu fatigué, par d'autres que l'on menoit en main, par six palefreniers vestus à la Grecque, et dix vallets de livrée qui m'environnoient, par mes trompettes qui annonçoient ma marche, par les officiers que le Cadis qui a esté Moufty, et le Mousselim qui tient le place du Pacha qui est à la Mecque avoient envoyé au devant de moy, et par mes armes que mes gens portoient en toutte liberté. Voilà, Sire, l'esclat avec lequel ie suis entré, taschant de le soustenir avec toutte la fierté possible et raisonable, en presence d'un très grand nombre de Turcs, d'Arabes et de Chrestiens de tous les sexes, qui bordoient les chemins, les fenestres et remplissoient les terrasses. Les religieux avec la croix, et les cierges, leur gardien à la teste, m'ayant receu à la porte de leur maison me conduisirent en chantant le Te Deum à l'église. Cette prière fut suivie de celle pour V. M. et ils n'ont point cessé depuis de me faire tous les bons traittements qui ont pu dépendre d'eux. Leur gardien qui est italien, et dans lequel la force de la science et de la piété suppléent à la foiblesse d'un grand aage, qui néanmoins ne l'empesche pas d'agir, me paroist bien résolu d'effacer par la raison et son autorité tous les restes de différences inutilles par lesquelles on vouloit autant distinguer qu'abbaisser les religieux françois. Ainsy le vicaire qui occupe le second rang qui doit estre de nostre nation, sera maintenu dans touttes les fonctions, prerogatives, et prééminances qui appartiennent à son employ, sans qu'il soit renvoyé à l'appas d'une récompense postérieure, lors de son retour en sa patrie, et sans la restriction à une maison particulierre, l'étendue de son vicariat ne devant point avoir d'autres bornes que celles de la Terre Sainte. C'est une justice qui mesme a toujours esté prattiquée du temps que les Italiens estoient dans cette charge et lorsqu'elle a esté

remplie par le premier François, et quand ce seroit une grace, ce qui n'est pas, ie suis persuadé, qu'on la devroit à celuy qui est maintenant vicaire par reconnoissance de son méritte ; dont V. M. iugera avec plus de solidité que je ne puis jamais faire. lorsqu'il aura l'honneur de luy rendre cette lettre et qu'il prendra la liberté de l'informer des pressans besoins de la Terre Sainte. Le troisième officier, le procureur, dont le ministère est très considérable parce que la dépence le regardant, il faut qu'il agisse continuellement auprès des Turcs, et qu'ayant les mains ouvertes pour arrêter leur avarice qui pourroit causer de grands maux, il pourvoye d'un autre costé a touttes les églises, et aux hospices de la Terre Sainte; ils seroit bien heureux si ces infidèles se vouloient contenter de partager égallement, mais il leur faut pour l'ordinaire les deux tiers du total et par conséquent il est nécessaire qu'il ait une grande economie pour respondre aux autres besoins qui vont bien loing. Celuy qui est à present chargé d'un employ si délicat, est Espagnol, et il s'en acquitte avec toutte l'intégrité et l'adresse que l'on peut désirer, ne donnant rien inutilement, prenant sur les Turcs tout l'empire que l'on y peut prendre, et pourvoyant a soustenir le reste avec l'honneur et la bienséance requise; il travaille depuis dix-huit ans fort utilement, et neanmoins il y auroit lieu de craindre qu'il ne put pas reussir toujours si les renforts d'aumosnes que l'on espère de la Chrestienté manquoient de venir.

Le reste de la communauté, Sire, est composé d'un prédicateur, d'un maistre des ceremonies et de plusieurs prestres qui vivans tous exemplairement, et ayant beaucoup d'érudition, et de piété, se sont signalez aux offices de la Semaine Sainte et de Pasques, par la majesté et le bel ordre dont le service a esté conduit. L'on n'a pas oublié dans les prédications italiennes et espagnoles, qui ont esté prononcées aux stations du S. Sepulcre, du Calvaire et autres, d'y parler du dépos pretieux qui en a esté confié aux religieux de S. François, c'est qui ne s'est pû faire, Sire, sans tomber naturellement dans l'exaltation de la singulière piété de vos predecesseurs qui les en ont rendu dépositaires, et sans tesmoigner une gratitude aussy expresse que publique de la protection puissante qu'ils reçoivent de Votre Majesté. Quand ceux qui ont l'avantage de vivre dans ces Saints Lieux ne tiendroient pas un langage si juste, les illustres morts qui y sont ensevelis, et les instruments de leurs victoires qui s'y gardent comme des reliques, parlent assez par leur silence, et ils continueront de parler françois jusques à la consommation des siècles malgré la malice des Grecs, qui paroissent n'avoir usurpé les sépulcres de Godeffroy de Boüillon, du Roy Baudoüin, et de leurs enfans, que pour

rayer, et falsifier les tiltres de leur mémoire. Leur artifice ne scauroit reüssir, et il est si peu possible de ne pas rendre icy justice à la France, qu'en manquant de le faire on s'expose à voir tomber les montagnes sur sa teste, y en ayant une fort eslevée sur laquelle les François s'estant retiré après la perte de Hierusalem y ont demeuré quarante ans attendans du secours, pour mieux dire ils y sont encore, puisque par leur mort ils en ont fait un cimetiere glorieux.

Si l'assistance qu'ils attendoient leurs a manqué, si la domination françoise avoit cessé auparavant, l'on peut croire, Sire, que ce sont des effects de la providence qui veut combler les grandes conquestes de V. M. par la deslivrance de la Terre Sainte, et qui n'a permis cette seconde captivité que pour vous en rendre le liberateur, les pretieux et sacrés monumens que nous y possedons encorre, où les religieux de S. François rendent à V. M. les premiers devoirs qui appartiennent, non seullement à un fondateur, mais au fils aisné de l'Église, ou les traverses des Grecs estant dissipées ils pourront prier Dieu sans tumulte, et sans confusion, pour V. M. qui est si bien distinguée par une preeminance légitime, establie mesme par l'autorité des papes, ces prétieux monumens dis-je, sont des arres des grandes victoires que le ciel veut acheter de V. M., et dont il achevera de luy fournir le prix par l'abondance de toutte la force qui luy est nécessaire pour une si grande entreprise; Je le souaitte de tout mon cœur, mais d'un cœur pénétré de zèle, de respect, et de soumission, qui me fait soupirer après les occasions de prouver a toutte la terre que ie suis inviolablement, et que ie seray iusques qu'au dernier soupire et au delà, Sire. etc.

Nointel

M. de Nointel à M. de Pomponne.

A Jerusalem ce 25 avril 1674.

Monsieur,

Mon passage de Seyde à Jaffa ayant duré trois jours, je me débarquay à ce port fameux de la Palestine, j'y fus salué de quelques boettes à mon débarquement, et deux heures après le vicaire et le procureur de Terre Sainte me firent les complimens de leurs superieurs, et communauté. Un envoyé du Pacha de Gaza m'ayant aussy asseuré de l'amitié de son maistre, et de sa joye de me scavoir dans son gouvernement, me tesmoigna qu'il avoit des ordres pour m'y faire passer avec cinquante personnes sans paier aucun droicts. J'ay veu Rama, j'y ay mesme sejourné ce qui m'a donné occasion d'une

promenade iusques à Lida, et le moyen de considerer le pais qui est beau par ses plaines cultivées, ses costeaux. ses oliviers, muriers, ses vignes, ses villages, et ses ruines. Les rivierres de la grace qui y couloient autrefois en si grande abondance et avec tant d'utilité suppléeoient aux naturelles, dont le deffaut oblige encorre à présent de recourir et de mesnager les sources.

Estant parti de grand matin, jecommencay d'entrer dans les montagnes au chasteau du bon Larron ; son nom conserve la memoire de sa pénitence, et les Arabes celle de son désordre; et après m'estre reposé à S. Hiérémie, ou ce profette est né, je jettay des œillades en passant sur la vallée de Terebinte, sur le village de St Jean Baptiste, sur la maison de plaisir de Ste Helisabet, ou la Vierge la visistat, et sur les lieux de la victoire de David contre Goliat; et s'il m'avoit fallu m'arrester à touttes les remarques que l'on me faisoit, j'aurois trouvé les portes de Hierusalem fermées. J'y entray le quinsiesme mars a travers quantité de peuple, bien monté, environné de seise estafiers et palefreniers, et suivy de cinquantes cavalliers la pluspart armés. Les officiers de la ville ayant mesme envoyé au devant de moy, et je fus aussy bien receu que je le pouvois espérer dans le couvent de St Sauveur, appartenant aux religieux de St François. Les visittes des sanctuaires enfermés dans cette ville, ou qui sont à ses environs, mesme des plus éloignez, tels que le Jourdain et St Sabba, m'ont fort occupé, ayant employé plusieurs semaines à les honnorer de la veneration qui leur est deue; et je puis vous asseurer, Monsieur, qu'il semble que la providence ait autant pris de plaisir a enrichir ce pais par la profusion de ses graces spirituelles, en figurre, et en vérité, qu'il paroist avoir esté dépourveu de tout temps des avantages d'une belle situation et d'un terrain fertil. Il faut croire necessairement que cette grande abondance de peuple, et la fertilité qui leurs suffisoit estoient des miracles perpetuels qui faisoient produire les roches et contenir dans des petits espaces des quantités innombrables de monde qui autrement n'y auroient pu demeurer sans centupler leurs rangs les uns sur les autres; ce sont des reflexions qui tombent dans l'esprit fort naturellement, et qui estant establies sur la puissance divinne ne font point de tort à la foy des escriturres, il faut donc juger de la terre ou je suis par la foy, et croire que sans elle on establiroit plustost la terre de promission dans l'Égypte; je fais estat d'y passer dans quinse jours ou trois semaines pour la stabilité et l'achevement des heureuses impressions que mes lettres y ont fait sur les puisssnces qui la gouvernent. La force dont je m'estois exprimé avoit son fondement sur les nouveaux secours que me deman-

doient le consul et les depputés de la nation du Caire, et dont je trouvay des instances à Rama, escrittes d'une manière qui pouvoit convenir a des assiégés réduits à l'extrémité, et sans esperance de quartier, ils triomphent maintenant, et ils ne m'attribuent pas moins, Monsieur, que d'avoir fait trembler avec trois feuilles de papier le cousin germain du G. S., et la milice d'un grand royaume en la personne d'un de ses chefs les plus accredités; ils respirent avec d'autant plus d'asseurance, que l'honneur et la tranquillité leur estant rendues, ils se promettent que ma présence fixera entierement leur bonheur, et affin, Monsieur, que vous connoissiez bien mieux ce qui s'est passé, je prens la liberté de vous envoyer les coppies principalles de ce qui a esté escrit respectivement; elles seroient suffisantes pour vous prouver l'utilité de mon voyage, si d'ailleurs, sans avoir besoin des événemens, vous n'en estiés pas persuadé par vostre penetration et par la justice que vous scavés si bien rendre, c'est sur elle que j'establis ma confiance contre les calomnies outrageantes de certains marchans de Smirne dont je ne scais pas encorre les noms mais qui peuvent estre legitimement qualifiés de cabalistes : je ne suis party de Constantinople suivant leur langage que dans le dessein de donner une estocade a leur eschelle, et ils ne sont par les nouvelles capitulations à l'abri des avanies des Turcs que pour en souffrir de ma part; leur consul, leurs depputés, et leurs affidés, disent-ils, réduisent le commerce à l'extrémité, parce qu'ils me veullent recevoir avec esclat, qu'ils souaittent de venir au devant de moy dans un bel ordre, qu'ils m'ont preparé un appartement, et des logis pour ma suitte, et que je suis seullement un ambassadeur; je ne doute pas qu'ils ne soient bien faschez que dans mes ordonnances pour la levée de quelques sommes, j'aye promis de les rendre sur ma pension de Marseille; car c'eut été une belle matierre à leur fauce rhetorique. Ce sont là, Monsieur, des crimes tout nouveaux, mais pour en avoir la conviction il faut penetrer dans des intentions que je n'ay point, et inventer des faits qui ne furent jamais, et à la preuve desquels je les deffie; il faut montrer par quelles loix nouvelles des sujets sont criminels pour honnorer le representant de leur Roy, lors principalement qu'ils le doivent à la face de plusieurs nations estrangères, telles que les Anglois, Venitiens, Flamans et Gennois, qui ne manqueront pas de fairre par bienseance ce que les autres sont obligés par devoir. Je suis persuadé, Monsieur, que des impostures si grossières ne feront point d'impressions sur vous à mon préjudice, et que vous prendrez volontiers la peinne d'en découvrir la fauceté à S. M. qui ne desaprouvera pas qu'estant à Smirne je procède à la punition d'une

si grande insolence, après neantmoins que je seray bien informé de touttes les circonstances et de ceux qui l'on commise. Cet excès d'emportement ne refroidira point mon zèle pour le reste de l'entreprise que je continueray avec toutte l'exactitude possible, poussant le benefice de ma presence dans tous les endrois aussy loin que je pourray, par la crainte que je donneray d'un costé aux ministres, et par l'ordre que je mettray de l'autre entre les marchans: prenant connoissance de leurs demeslez et penetrant dans les debtes autant qu'il me sera possible. J'avois toujours ouï dire qu'il eut esté avantageux qu'un ambassadeur qui sembloit n'estre que pour Constantinople et Smirne put faire un tour dans les autres lieux, et qu'il suffisoit mesme qu'il y montra son visage. Cette bonne fortunne est arrivée, mais n'estant telle qu'en idée, c'est un crime dans l'execution; mais un crime nouveau qui consiste à faire un voyage de cette naturre a mes despens, hors le deffray des eschelles pendant que j'y séjourne, un crime dont la nouveauté est singulierre, puisqu'elle consiste dans l'exposition de ma personne aux périls de la mer, et de la terre. Cet engagement pourtant dans lequel je suis entré, si criminel qu'il soit, n'a point d'autre fondement, à l'exception d'un peu de curiosité qui s'y trouve meslée, que de prouver mon zèle pour le restablissement du commerce et de procurer par ce moyen la continuation de votre protection à celuy qui est très respectueusement, Monsieur, etc.

NOINTEL.

Ayant sceu, Monsieur, depuis ma lettre escritte qu'à Smirne on avoit refusé l'acquittement d'une lettre de change de seize cent piastres qu'un Turc m'avoit prestée a mon depart de Naxis, et qui fait avec ce que j'ay pris sur cette eschelle, sous la déclaration de le rendre, dix-huit mil trois cent livres, je me suis crû engagé d'escrire au consul de ce lieu, et de luy envoyer une ordonnance dont j'espère que vous aurez la bonté de lire les coppies.

M. de Nointel à M. de Pomponne

A Jérusalem le 25 avril 1674

MONSIEUR,

Le mesme devoir qui m'a engagé jusques à présent de vous informer avec exactitude des bons traittements que les Grecs ont reçeu de mon honesteté, fondez sur l'espérance de les reduirre à une secrette union, m'oblige indispensablement à vous asseurer que l'instabilité, l'ambi-

tion, et la vengeance qui règne absolument entre eux, sont autant d'oppositions invincibles à l'adresse humaine. Tous les restes de leur domination passée consistent dans des artifices criminelles, et l'usage qu'ils en font est la seulle consolation qu'ils rencontrent dans leur esclavage. C'est, Monsieur, sur ce principe qu'il y a sept Patriarches de Constantinople vivans, et que celuy qui est maintenant refugié dans mon pallais à Pera n'oubliera rien pour remonter sur le trosne imaginaire de son faste. J'ay desjà eu l'honneur de vous faire part d'une de leurs perfidies, et je puis vous asseurer, qu'ils en commettent tous les jours de si grandes pour se renverser réciproquement, qu'ils sont indignes de toutte protection. C'est la force de la vérité qui arrache cet aveu à l'envie que j'ay toujours eû de les adoucir. Les passe-ports et les recommandations que je leur ay donné ont servy à leurs procurer des passages en Chrestienté, et des aumosnes pour venir dans la Terre Sainte y battre nos religieux à la face des plus sacrez monumens, poussant leurs excès jusques à l'effusion du sang, et à imputer aux autres la mort d'un de leurs caloyers arrivée naturellement. Ils font icy touttes choses tellement dans la confusion, qu'au lieu de la décence qu'ils guardent encore à Constantinople et aux environs dans le service divin, on les voit ne garder presque aucunne mesurre au Saint Sépulcre, où ils permettent que les seculiers suivent leurs processions urlans comme des chiens. Ils conservent leur usurpation du Calvaire, de la pierre de l'onction, et de Betleem, par les secours qu'ils vont mandier en Chrestienté; et leur aveuglement a esté si grand, que non contens de ne m'avoir rendu aucun honneur ils ont fait leur possible pour obscurcir celuy que j'ay receu des Turcs. Enfin, Monsieur, je n'ay rien veû de loüable dans leur conduitte que la confirmation de touttes les attestations qu'ils m'ont données sur la transubstantiation du pain et du vin dans le mystère de l'Eucharistie. Mais s'ils font en ce rencontre ce qu'ils doivent, ils ne joüiront pas de l'impunité dans le reste, et je suis, Monsieur, si fort convaincu de vostre justice, qu'assurement vous comtribuerés auprès du Roy au chastiment de ces ingrats, par la privation des aumosnes qu'ils voslent en France, et en procurant que Sa Majesté escrive au Grand Seigneur pour la restitution du Calvaire, de la pierre de l'onction, et de Betleém. C'est l'espérance que j'ay insinuée au Père Vicaire de Terre Sainte qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre et qui certainement meritte vostre protection par luy mesme quand il ne seroit pas chargé des besoins generaux dont j'ay pris la liberté de vous parler, et quand il n'auroit pas à soustenir ceux de la Nation. Je me persuade que vous voudrés bien adjouter à tant de graces celle de me croire très invio-

lablement, et avec tout le respect et la soumission possibles, Monsieur vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

NOINTEL

M. de Nointel à M. de Pomponne

A Seyde, ce 28 juin 1674.

MONSIEUR,

Mon despart de Hierusalem, qui fut le septiesme may, ayant esté suivy d'une réception honorable a deux lieux de Rama par le moyen de deux compagnies de cavallerie que le Pacha de Gaze qui y seiournoit depuis peu avoit envoyé au-devant de moy et qui se disposèrent en plusieurs plottons, je receus la confirmation de cette civilité et les compliments de ce ministre par son Chiaia et les principaux officiers de sa maison qui me conduisirent à l'hospice des religieux de Terre Sainte Les chiaoux qui les précédoient avec leurs bastons d'argent faisant paroistre beaucoup de peine pour obliger l'abondance de monde qui remplissoit la plaine de s'eslargir suffisament à me laisser le passage un peu plus libre, le Pacha qui me vit passer de sa fenestre ne manqua pas à ma descente de cheval de me resgaller des presens accoustumez de victuailles, ce qui fut soustenu de beaucoup d'honestetés qu'il confirma pleinement lors de mon compliment par mon secrétaire et, dans les deux visittes que je lui fis, la première à Rama, et l'autre à Gaza sa capitalle, où il m'avoit fait conduire avec une bannière, ayant désiré que je passasse la nuit dans sa maison de campagne qui en est esloignée d'une demy-heure, et ou il me fist trouver toutte sorte de provisions. Il me regalla encore a la ville dans un des pavillons de ses jardins, d'un grand repas si l'on considère le nombre des plats, mais très meschant par la malpropreté, et l'impossibilité de rien manger, ce qui seroit arrivé sans la preccaution de faire venir trois ou quatre mets de ma cuisinne à l'invitation qu'il m'en fit que je ne manquay pas de prendre au mot. Son accueil ouvert par un visage riant, par la manière de s'avancer à mon abord et par l'embrassade et le baiser qui ne se prattiquent pas ordinairement a l'esgard des chrestiens si qualifiés qu'ils soient, furent des tesmoignages d'amitié qu'il fortifia par tous les autres qu'il put s'imaginer, et particulièrement par des expressions très fortes d'une obéissance aveugle aux ordres du G. S. touchant les nouvelles Capitulations qu'il me promit de faire executer à Rama avec toutte la punctualité que je pouvois désirer. De cette généralité je passay au particulier, et apres plusieurs esclaircis-

semens, il fut convenu que l'on prendrait seullement trois pour cent, que la doüane d'or qui monte à dix pour cent du prix de la doüanne ne se leveroit plus, que l'ancorage seroit réduit de 35 piastres à cinq, et qu'on cesseroit la levée d'une piastre pour balle qui se prenoit à Jaffa qui est l'eschelle de Rama. Il se prend encore en ce lieu-cy un droit exhorbitant, qui de tres leger dans son origine monte à présent à huit pour cent ou environ. Il a esté estably pour la recompense du peseur, et affin peut-estre qu'il fit un meilleur poids au préjudice du vendeur, mais maintenant les acheteurs le payent bien par son augmentation, n'ayant pas esté possible d'obliger le Pacha à s'en désister par touttes les raisons dont j'ay desja eu l'honneur de vous informer touchant Seyde. L'on a convenu d'attendre les ordres plus precis de la Porte que j'espère obtenir facilemment et qui seront executés aussy bien que tout ce qui a esté arresté, pourvu qu'on y tienne la main, ainsy que le sieur de Seiglas Consul est resolu de l'y tenir. La vigueur est nécessaire, et l'on ne doit pas s'en desister, en croyant trop aux douceurs apparentes de ce Ministre, qui est interessé par nécessité, à cause du remboursement qu'il est obligé de se procurer des grandes depences auxquelles il est sujet. Tous les officiers du Caire depuis le Vice-Roy jusques au moindre passant chés luy en allant et retournant, et outre la nourriturre qu'il leur fournit, et generallement à tout leur train dans l'estendüe de son Pachalic, les presens qu'il est tenu de leurs faire montent bien haut. Il regale encorre tous les courriers, qui estant ordinairement des gens qualifiés du serrail selon les causes de leur expedition, ils ne courrent pas à moins qu'à quinse ou seise chevaux, ce que j'ay veu en la personne de celuy qui est a present jannissaire aga d'Egypte. Et il n'a pas hesité de m'insinuer que cette année luy a esté très difficile par le grand nombre de ceux que Sa Hautesse a despeché au Caire. Son grand escuyer a esté un de ceux-là, beaucoup d'autres l'ont suivis, et il en passe continuellement, ce que l'on peut imputter au grand besoin qu'on a de tirer des trouppes de ce Royaume, affin de suppléer aux défaittes par les Polonnois. Le passage de Champlan Pacha lui a cousté beaucoup, ce qui le desgousta lorsque j'estois à Gaza de rien donner au courier qui portoit à ce Seigneur la nouvelle de sa confirmation annuelle dans le Pachalic d'Egypte, cette grande dignité se vendant tous les ans comme les moindres. Il a essuyé de grands frais pour le retour d'Ibraim Pacha du Caire s'en allant à Damas y estre Pacha dont il est maintenant party pour l'armée, parce qu'en qualité de Pacha de Gaza il en despend. La politique des Turcs a introduit cette dépendance, affin d'affaiblir le pouvoir du pacha de Gaze qui est héréditaire,

et qui estant esloigné de la Porte pouroit devenir trop absolue. Celuy qui l'estoit le dernier avoit donné une si grande jalousie par l'excès de sa puissance, et peut estre encorre par la considération qu'il faisoit des chrestiens et le commerce qu'il avoit avec eux, que le deffunt Kiupruly premier Visier, n'ayant pas trouvé l'occasion de se deffaire de luy, luy fit l'honneur de le comprendre dans son testament de mort que son fils religieux observateur de ses volontés n'a pas manqué d'accomplir. Car ce malheureux estant venu à Constantinople sous de vains appas fut estranglé à une journée de cette ville. Il estoit aussy Pacha de Hierusalem et de Naplouse, que son frere qui est l'un des cent vingt et un voudroit bien avoir pour quitter le Pachalic de Gaze à son neveu fils de l'estranglé qui en est l'héritier légitime. Celuy-cy estoit jeune à la mort de son père, et l'on l'a toujours tenu en bride, et tellement, qu'on peut dire qu'il en est abbruty. Il est néantmoins marié, il peut avoir [un mot omis] ans, et il a tesmoigné qu'il auroit bien souhaitté de me voir et de me régaller à la campagne sans la crainte de son oncle dont je viens de parler qui gouverne à présent, et qui a plus d'extérieur que de solidité dont voicy la preuve. Mes complimens qui luy marquoient la considération de sa personne, non seullement par elle mesme mais par l'avantage si extraordinaire dans l'Empire Otthoman de posseder un gouvernement par succession n'ont point esté reconnus par autre réplique que de Inchalla, signifiant S'il plaist à Dieu, qu'il accompagnoit d'un rire innocent.

Ce fut aussy inutilement que je fortifiay ma civilité en luy insinuant que sa haute naissance si rare en Turchie et dont quasi luy seul se pouvoit vanter estoit inséparable des grandes vertus qui se rencontroient si rarement dans ceux eslevés par le hazard, lui adjouttant que son gouvernement en establissoit la preuve, et encorre plus celuy du Grand Vizir qui avoit succédé à son pere, car toutte sa response consista en un souait reiteré d'une longue vie et de toutte sorte de prospérités à ce premier ministre. Lorsque j'y estois disposé et que les préparatifs s'en avançoient fort, le Cadi de Hierusalem m'escrivit l'ordre qu'il avoit receu du Vizir de me faire voir tous les Lieux Saints et de procurer que sans en visitter aucuns autres je retournasse à Constantinople; qu'ainsy il me conseilloit de laisser le voyage d'Egypte, et pour m'y engager il m'envoya coppie de la lettre de ce premier ministre. Je n'hésitay pas à me déterminer à prendre ce conseil, mais auparavant de l'exécuter, j'expediay le capidjy et mon drogman au Caire, donnant à celuy-cy des lettres pour le Pacha, son Chiaia, le Jannissaire Aga et son chiaia et pour le sieur de Bonnecorse et les députés de la nation, dont je prens la liberté de vous envoyer coppie affin que si vous avez

la bonté de les lire, vous jugiès de ce que j'aurois fait si j'avois pû soustenir le tout par ma présence.

Cette expédition faitte je pris congé du Pacha de Gaze, après avoir bien considéré sa capitalle; elle est grande, double dont l'une haute, et l'autre basse; elle est sans murailles, ses maisons sont pour la pluspart de terre. Dans la première on voit le chasteau, sans fortifications, mais assez bien basty et fermé, sa construction estant de belles pierres; et à l'extrémité de la seconde est une montagne ou l'on pretend que le fort Samson ait transporté les portes de la ville, et l'on croit que leur situation est marquée par deux colonnes qui sont au bas dans un esloignement considerable l'une de l'autre. Il y a quatre mosquées qui paroissent assez belles; tout le pais est agreablement diversifié de plaines et de collines, qui sont bornées par de grandes montagnes, les arbres fruittiers tels que figuiers, grenadiers, abricottiers, figuiers de Pharaon, et d'Adam, caroubiers, oliviers, palmiers et autres y sont dans une abondance à faire croire qu'ils composent une forêt.

Les chemins y estant larges, droits et unis merittent veritablement le nom de Royaux, quelques-uns sont bordés de hayes. Les campagnes semblent fertiles par ce qui en est cultivé, l'air y est bon, et mesme tempéré quoy qu'il tire assez sur le chaux, et l'on y a veu tomber il n'y a pas longtemps une gresle prodigieuse. Enfin s'il y avoit seullement quelque ruisseau, ou petitte riviere ce seroit un grand avantage. Il faut pour y suppléer mesnager les fontaines qui sont rares, et avoir principalement recours aux cisternes et aux puids. Le peuple est miserable jusques à estre reduit à demander l'aumosne, et il est aussy difficille qu'incommode de la donner par l'accablement de ceux qui la demandent. Le nombre des villages du Pachalic de Gaza est assez considerable, ce que j'entens et de ceux qui sont fixes, et des ambulatoires. Ceux-ci appartiennent aux Arabes qui logent sous leurs tentes, et les autres font voir les miserables restes de ces anciennes villes des Philistins si renommées dans l'histoire qui a present peuvent passer tout au plus pour des hameaux; dans la distance qu'il y a de douze lieues de Gaza à Rama, jay veu en venant, et retournant, Jebna, Assotto, et Magdalon en plaine terre, et Ascalona sur le bord de la mer, et il reste en ce lieu-cy de grandes ruines qui prouvent la beauté et la longueur du mosle qu'on y avoit eslevé affin de se mesnager un port sur une coste si difficille.

Celuy de Jaffa ou je me rendis après avoir demeuré deux jours à Rama estoit assez remplis, mais seulement de barques et saiques du pais destinées tant pour l'enlèvement des cottons laine, et filés que

de la casse et gomme thurique, du savon, et des toisles de cotton de Lida et de Hierusalem, du senné et des cendres. La première marchandise paye onze pour cent de douanne, la seconde douze, la troisiesme cinq, la quatriesme vingt-deux, la cinquiesme sept, la sixiesme deux et demy, la septiesme un, la huitiesme n'est sujette à aucun droit le Pacha de Gaze la vendant; et il en est de mesme de la neuviesme quand ce seigneur en est le vendeur, mais lorsqu'elle vient de Naplouse on paye vingt-deux pour cent; le matasson dont je vous ay desja parlé, est d'autant plus rude qu'il se prend pour la mesme marchandise en plusieurs lieux, car les marchans se pourvoyant à Lida despendant d'un moutevely ou à Naplouse l'ancienne Samarie jointe au Pachalic de Hierusalem, ils y payent ce droit, et on les contraint de le payer une autre fois à leur retour à Rama lieu de leur résidence, qui despend de Gaze, aussy bien que Jaffa. Le traffic qui s'y fait tant par eux, que par les Hollandois, et gens du pais peut monter environ à cent quarente huit mil trois cent escus par an; cinquante mil se consomment en cottons filés, dix mile en lainne, autant en cendres de Gaze, huit mille en celles de Naplouse, 500 en casse, sept à huit cent en gomme thurique, trois mile en senné, quarente mil en savon, quatorse mil en toisle de cotton de Lida, et douze mille en celles de cotton de Hierusalem; de ces deux dernieres denrées les Francois prennent environ pour quatre mil piastres qu'ils envoyent en France, le surplus du desbit qui s'en fait montant a plus de vingt-deux mille escus est pour le Caire : les cendres, la casse, le senné, et la gomme thurique, et le cotton filé se consomment aussy par les Francs, mais je ne scais pas au juste ce que nostre nation en retire.

Quand aux cottons en laine, elle n'en achepte point en cette eschelle-la, si ce n'est fort rarement, les despences estant excessives, ce qui fait qu'on les transporte à Acre, et au Caire, et qu'on les fille pour la plus grande partie; elle ne prend pas aussy de savon si ce n'est pour le débitter dans le pais, la distribution s'en faisant en Egypte, à Seyde, en Chippres, à Satalie, Smirne, Constantinople, et dans l'Archipel.

Les marchandises d'entrée consistent en draps dont il en vient pour six mil piastres, en papier pour mil cinq cent, en amandes pour neuf cent, en estain pour cinq cent, et en plomb pour mile. La première paye deux pour cent de douanne, la seconde et la quatriesme quatre pour cent, la troisiesme neuf, et la cinquiesme quinse; je ne pense pas que nous ayons part au plomb et à l'estain, quant aux autres denrées, je ne scay pas encorre quelle est celle que nous y avons.

Cette instruction si généralle ne m'a contenté que dans l'esperance

d'une plus particuliere et plus en destail que l'on m'a promise, et pour laquelle j'ay laissé des memoires contenant mes demandes, qui m'esclairciront exactement de tout le commerce de Rama et de Jaffa son eschelle. C'est en cette derniere, qu'ayant recommandé au douannier qui m'offroit son service les interests des marchans, je m'embarquay après luy avoir laissé deux boujourdis du Pacha de Gaza contenans l'extinction de la douanne d'or et de l'escu pour balle, et la desfence de prendre plus d'une seulle douanne sur le pied de trois pour cent, qu'il me promit d'exécuter, aussy bien que le surplus des Capitulations. Estant arrivé le lendemain à Saint Jean d'Acre j'en partis à cheval pour le voyage de Nazareth, ou six heures me conduisirent par un pais fort uny, partie en plaine, partie couvert entre des costeaux qui dura quatre lieues et demy. Le reste depuis Safoura, qui est la patrie de Saint Joachim, et de Sainte Anne, estant presque tout montueux, Nazareth qui consiste en quelques maisons sur pied et beaucoup de ruinées est situé sur une eminence qui commence à une petite vallée environnée de grandes montagnes dont la Galilée est assez remplie. J'en ay monté trois, la première a esté celle des beatitudes, la seconde le Tabor, et la troisiesme le precipice d'où les Nazaréens vouloient precipiter le fils de Dieu; si la premiere, et la derniere sont avantagées de la perspective de plusieurs plaines, collines, de la mer Tiberiade ou lac de Gennezaret, et de beaucoup d'endroits ou la puissance divinne s'est signalé tant dans l'ancien que le nouveau Testament, comme Cafarnaum, Betsaide, Safet Corrosaim, Gelboë, Hermon, Hermonium, Esdrelon, le Jourdan, Nain, et Indor, l'autre montagne qui est le Tabor voit non seulement tous ces avantages autour d'elle, que les autres ne peuvent avoir que par parties, mais encorre son eslevation, son agreable figure, sa separation qui la destache quasi de tout, son grand tour, la quantité de ses arbres. leurs différentes espèces, le nombre de ses plantes, la bonté de son terroir, la fraischeur et la legereté de son eau, et l'abondance du gibier luy conservent autant de gloire dans la naturre qu'elle en a eû dans la grâce par la transfiguration de son Createur, elle commande la Galilée, l'on en descouvre les provinces qui luy sont voisines, et entre autres la Samarie et la Judée, et enfin elle peut servir en quelque sorte d'un cinquiesme livre de l'Evangile imprimé par Jésus Christ mesme, et par Jésus Glorieux, puis qu'outre la gloire qui luy a esté communiquée, sa hauteur naturelle fait voir audessous d'elle les principaux lieux ou ce Sauveur des âmes a si puissamment travaillé. Je la quittay pour retourner à Nazaret, ou je receus une lettre du G. V., me tesmoignant son desir que je retournasse à Constanti-

nople. Elle estoit apparamment anterieure à celle qu'il avoit escritte au cadis de Hierusalem; quoy qu'il en soit ayant jugé à propos de luy faire responce en la maniere que vous aurés la bonté de voir par sa coppie, j'expédiay le messager que mes droguemans m'avoient envoyé de Constantinople à ce sujet et je me mis en chemin pour Acre.

J'examinay le commerce qui s'y fait en cottons en laine et filés, en galle, et cendre qui peut monter pour le total chaque année à cinquante-deux ou cinquante-cinq mil piastres qui passent par les mains des Francois. Ils tirent de la premiere marchandise huit cent balles qui peuvent valloir 18 mil escus, et de la seconde cinq à six cent de valeur de seise mile piastres, à raison de vingt piastres le quintal pour le cotton en laine, qui monte quelquefois à 27 ou 28 escus, le meilleur, celuy qui est le plus bas n'en depassant pas quinse ou seise, et sur le pied de 35 a 38, de 40 à 45 piastres le quintal pour les deux sortes de cottons filés. Les frais de la douanne de ces denrées sont de dix et seise pour cent, et de six un tiers, et de cinq et plus, ce qui se connoit par rapport au prix de l'achapt, la douanne estant fixée ci-devant pour les cottons en laine a deux piastres dereaux le quintal, et pour les autres à deux piastres et demye.

Le pais ne fournit des galles que deux ans en deux ans, ce qui se diffère quelque fois jusques à trois années, et la quantité qu'on en tire ne passe pas ordinairement deux cent ou trois cent quintaux qui a vingt-deux piastres le quintal montent à 4.500 escus.

Les cendres qui sont la pierre d'aymant du negoce de Seyde a cause du grand proffit que l'on en tire, et très facilement quisqu'elles servent de lest aux bastimens, se négotient touttes à Acre, et quoyqu'elles soient du second rang, celles de Tripoly que les Venitiens enlèvent estant les premieres, on ne laisse pas d'avoir un grand empressement pour leur recherche. La plante ou herbe nommée roquette qui les produit se brusle à la fin de juin en sorte qu'estant arrachée et posée en monceaux dans des trous en terre on y met le feu duquel estant consommée, les cendres qui en sont sorties ne se trouvent pas entierement reduittes au moyen de la plus grande humidité de quelques unes des plantes, d'ou vient que se calcinant ensemble elles demeurent attachées en forme de rocher. L'année passée on en fit trois mil quatre cent quintaux, faisant seise mil piastres sur le pied de cinq piastres le quintal, non compris un tiers de piastre qui se paye à un Emir par quintal de ce qui en passe dans son païs, et qui peut monter a deux mil deux cent quintaux.

Cette denrée s'apporte sur des chameaux au nombre de sept et huit cent de 300 et de moins chasque fois, dans le mois de juillet, aoust,

et septembre; et elle est si estimée que l'on a fait des loix pour sa distribution qui s'observent exactement.

Les seulles voisles françoises qui se trouvent dans le port d'Acre lorsqu'elle arrive, en emportent la moitié, soit qu'il n'y en ait qu'une ou plusieurs, ce qui se distribue esgallement entre elles au dernier cas, et elles ne prennent rien à ce qui estoit desja receu lorsqu'elles ont mouillé, l'autre moitié appartient aux marchans résidens actuellement dans l'eschelle d'Acre lorsque cette marchandise est venue, et elle se divise entre eux par egalité sur des billets qui ne sont que pour l'ordre de la recevoir, chacun en prenant le poids qui a esté assigné suivant le nombre de chameaux, ce qui s'executte en présence d'un controlleur; et s'il en reste de plus que ce qui a été preveu, il s'en fait un autre partage a tous, et tout de mesme, s'il se trouvoit que la moitié de la charge des chameaux appartenante aux bastimens fut plus pesante que l'autre ils en tiendroient compte; on fait aussy raison du moins qui se pouroit rencontrer, et l'on va jusques a cette exactitude, qu'entre les négotians les deux frères n'ont qu'une part aussy bien que le pere et le fils; enfin la douanne que l'on paye qui est de trois quarts de piastres de reaux pour quintal, va a quinse pour cent. Les François emportent presque tout, tant pour la raison que leurs seuls bastimens y ont droit, que pour n'y avoir a Acre qu'un agent venitien et un hollandois.

Ces cendres servent a faire le savon de Marseille, et le guain qu'elles produisent suivant l'asseurance qu'on m'en a donnée, en cas de desbit n'est pas moins de 50, 60, et 75 pour cent; celuy sur les cottons en laines, et sur les filés de quinse a seise; l'on gagne 16 a 18 sur les galles, et cent pour cent sur le jus de scamonée; c'est une herbe que les Arabes ayant recueillie sur le mont Carmel pressent dans leurs mains et en font couler le suc dans une petite vessie de cuir ou estant comme congelé, et assez espois, ils le vendent en mesme temps parce qu'il est plus pesant; on l'achepte cinq ou six escus la rotte, qui fait cinq livres à 16 onces, mais il ne s'en vend que 60 ou 70 rottes tous les ans.

Il faut remarquer que cent de ces rottes font le quintal le plus generallement receu de cette coste de Sirie et pais voisins, et que pour ce suiect il se nomes damasquin, l'on n'en connoit point d'autre à Seyde pour toutte sorte de marchandise, ny dans Acre à l'esgard du cotton filé; pour celuy en laine, les cendres et les galles, on les règle sur le quintal alebi pesant aussy cent rottes, mais chasque rotte est de cinq livres et trois quarts.

Il est aisé de voir que la douanne d'Acre diminuera notablement;

l'on fait mesme estat en général, que de six mil piastres que le douannier retiroit, il faudra qu'il se réduise à douze cent.

Outre la douanne d'or qui ne se prendra plus, et la réduction de l'ancorage, l'on n'y a jamais levé le matassou; et ainsy, si le négoce y estoit plus grand on y pourroit trouver quelqu'avantage considérable. Les marchandises d'entrée consistent seullement en soixante ou septante pièces de gros drap rouge de France, qui se vend une piastre un quart le pic, faisant un peu plus d'une demye haune, et que l'on fait entrer en payement du coton filé quelquefois pour moitié, et aussy pour les deux tiers, les marchans de Naplouse seuls vendeurs de celuy-cy estant bien aise de se pourvoir de cette estoffe, car il en font des bonnets et des bas aux Arabes dont la plupart néantmoins tient les jambes nues. Voilà ce que j'ay pû demeler de l'interest de nostre nation à St Jean d'Acre, ou les estrangers prennent peu de part aux cendres; l'agent venitien qui reconnoist en ce qui est de l'honneur le vice-consul françois, et le consul de Seyde son supérieur, et qui pour l'utile est soumis au consul de la République à Tripoly expédiera peut estre deux ou trois voisle de Venise par année, les chargeant de quatre à cinq et jusques six cent balles de cotton en laine en tout.

Leur leste se prend des cendres de Tripoly, qui valent dix escus le quintal, dont le poids de cent rottes fait huit cent trente livres de Marseille, chaque rotte pesant huit livres et un tiers.

C'est de cette matierre que l'on fait le christail de Venise, et par conséquent l'empressement pour en avoir, et l'adresse du Pacha à l'encherir ne doivent point surprendre. Juste Vanec, grand négociant natif d'Envers, et estably à Venise est quasi le maistre de ce négoce qu'il tasche de s'attribuer entièrement par le moyen de trois ou quatre gros vaisseaux qui lui appartiennent, et qui viennent à Tripoly. Acre et Jaffa. Le consul de Venise de ce premier lieu, despend de luy, et est hollandois de naissanee, et Simon Thimermam qui réside au dernier pour les hollandois est son correspondant. Celuy-cy qui est associé avec Martin Meyere Consul de France, d'Angleterre et d'Hollande à Tripoly, et qui en despend est un homme d'intelligence, ce qui luy a attiré beaucoup de prattique; et il n'en faut pas une meilleure preuve, que d'avoir gagné en quatre ans, quarante, ou cinquante mil livres en commissions, sans comprendre son négoce particulier qui est grand, puisqu'il traffique en son nom à Marseille, Venise, et mesme à Ligourne, ou il expedia l'année passée un vaisseau anglois apres avoir chargé dessus à Acre deux cent sacs de cendres, cent balles de cotton et pris le reste du chargement à Tripoly.

Il est celuy des marchans de Rama ou il reside ordinairement qui

fait le plus grand negoce des cendres de Gaza, qui sont au troisiesme rang, principalement par la raison qu'elles sont sallées, l'herbe dont on les fait croissant sur le bord de la mer. Il les achette du Pacha, et a present il en a provision dans son magasin de cinq mil quintaux. Ce seigneur qui les lui a vendües en desbitte tous les ans deux mil quintaux et plus, à sept, huit et quelquefois dix piastres le quintal, qui fait cent rottes dont chacune pese sept livres et demy, à seize onces et quoy qu'il ne soit pas payé tout en argent, une partie du payement se faisant en londrine, et quinquaillerie, les negotians ne laissent pas d'estre quasi toujours en avance auprès de luy d'assez grandes sommes. Il doit à un François mil six cent escus et à Timermam trois mil. Comme il est le maistre de la doüanne il ne la prend point des cendres, mais aussy il en tire davantage. Il en est de mesme du Pacha de Tripoly, lequel en vend tous les ans pour vingt cinq, vingt sept, jusques à trente mil piastres. Il a l'avantage de la concurrence des acheteurs qui s'eschauffent d'eux-mesmes quand il n'auroit pas l'adresse d'exciter en eux la chaleur de l'achapt. Ce qui s'est veu l'année passée en la personne d'un nommé Conty simple marchand venitien, qui eut la hardiesse, affin de satisfaire sa passion, de prendre dix sept cent quintaux de cendres dont il fit le payement en deniers et denrées. L'on tient néantmoins pour certain que ce party estant au-dessus de ses forces l'eut ruiné sans la conjoncturre d'un grand bastiment françois commandé par Blaise Marin qui s'estant chargé de ces dix sept cent quintaux de cendres, proffitta tellement de la déclaration de la guerre d'Espagne contre la France qui faisoit cesser le transport de celles d'Alicante à Marseille, que les y ayant portées, il s'y est fait un guain considérable. Le capitaine Serry françois y en transporta encorre cinq cents quintaux qu'il avoit eu de Martin Meyerre, et ainsi il ne resta de marchandises pour Venise que cinq cent quintaux qui furent chargés par le Consul Venitien à Tripoly sur la Sainte Justine de Juste Vanec. Ce commerce en France de cette sorte de cendres qui sont les meilleures, et qui pouvoient par leur grande quantité suppléer et au-delà à celles d'Alicante que l'on a coustume de mesler à celles d'Acre a esté cause, que nos marchans hesitèrent l'année passée de se pourvoir de tout ce qui se présenta de celles-cy, craignant comme inférieures aux autres de n'en pas trouver le debit à Marseille. Et ainsi outre les trois mil trois cent quintaux que ceux d'Acre acheterent, ils en refusèrent mil autres. On les transporta à Jaffa, où quatre cent ayant été pris pour le savon du pais un marchand françois de Rama se pourveut des six cent restans, esperant d'y trouver son compte selon l'occasion. On se persuade neantmoins que Blaise Marin retour-

nera encore à Tripoly où Conty luy preparre des cendres estant attiré par le dernier guain, et encorre par le désir de nuire au consul venitien, et à Martin Meyere qui a les consulas de France, d'Angleterre, et d'Hollande, qu'il tient des consuls d'Alep, et qui pourra bien tous les ans traffiquer au proffit des Anglois pour douse, ou quinse mil piastres de soyes, qu'il envoye de Tripoly en Alep par terre, encorre qu'il put les faire passer par mer en Alexandrette.

Il y a encorre d'autres cendres reputtées les moindres, qui viennent des villages aux environs de Damas; elles appartiennent à des Sorbagis et spahis pour leurs Thimar, et ils en font le débit chaque année par le moyen du marché qu'en fait avec eux un marchant venitien resident à Barrut, ou ils sont obligés de les envoyer sur des bouriques ou mulets à cause de la difficulté des chemins et non sur des chameaux comme touttes les autres. Il s'en peut charger environ tous les ans sept à huit cent sacs, quelquefois plus, quelquefois moins, ce qui se fait sur un ou deux vaisseaux venitiens qui abordent à cette eschelle; mais lorsqu'il n'y en vient point, l'on est obligé de les envoyer a Chyppres sur de petites barques ou elles servent de leste aux bastimens de Venise car on ne les achette que pour eux, en sorte qu'estant venu eux mesmes les charger, ils retournent en cette isle y achever leur chargement. Elles se vendent trois ou quatre piastres le quintal de cent rottes, ainsy que tous les autres, mais chasque rotte est de cinq livres et demy à 16 once, la difference de la valleur plus ou moins peut venir non seullement de l'encherre des marchans, mais encorre de la plus grande ou moindre quantité d'argent qui entre dans le prix, en sorte que l'acheteur y faisant entrer plus de marchandises comme draps, satins et quinquaille il les achepte plus cherement; ce qui s'entend de la premiere main, car la revente est toujours en deniers comptans. Ces cendres ayant passé à Marseille y ont esté rebuttées pour estre tres mauvaises, ainsy les Venitiens en profittent entierement, payant un quart de piastre de reaux par quintal pour la Doüanne et de plus une piastre de Matassou qui monte bien haut. Ce que j'ay touché du commerce des estrangers n'estant que par occasion, et à cause de la relation que nous y avons et qu'ils ont avec nous, il faut scavoir pour achever ce qui nous concerne, que l'eschelle de Rame qui est située entre Jaffa son port, et Hierusalem estant esloignée de celle-cy de dix lieües, et de l'autre de trois prend la matiere de son traffic dans la Palestine, la Samarie et la Judée, et elle s'en descharge, ou par les bastimens qui viennent rarement à Jaffa ou ils ne peuvent demeurer qu'en certains mois de l'esté, ou par de petittes barques qu'elle envoye droit à

Seyde dont le trajet n'est que de six vingt mile. Acre qui est dans le milieu, à dix mil près, et sur le bord de la mer contient un nombre plus considérable de marchans, et un Vice consul suivant que je l'ay remarqué, et ils tirent leurs négoce de la plaine d'Acre, et de la Galilée et tant ceux d'Acre que de Rame recoivent leurs commissions par les bastimens chargés pour Seyde, soit directement des marchands de Marseille, ou de Seyde; ce qui ne les empesche pas de négotier aussy mais rarement sur les voisles des autres nations, suivant l'occasion favorable qu'ils en trouvent; tout de mesme que les estrangers négotient sur les nostres.

Il n'y a proprement que les Venitiens que l'on puisse designer sous ce nom, puisque les Hollandois qui se meslent de ce traffic sont establis à Venise, ce qui n'empesche pas qu'il n'y ait à Acre deux agents pour les deux. Quant aux Anglois il n'y en vient plus depuis que quelques-uns s'y estant establis s'y sont endebtez, et ont esté contraints d'abandonner. A Rama il n'y a que Thimermam. C'est là toute la connoissance que j'ay pu tirer des eschelles de Rama, et d'Acre, dont la discussion peut faire connoistre la plus grande partie du négoce de Seyde; cette eschelle commande aux deux autres, et outre ce qu'elle en tire pour le chargement, elle fournit d'elle mesme aux voisles presque tout le cotton filé qui peut monter chasque année à deux mil balles. Il y en a de trois façons, les fins premiere sorte sont de cent dix piastres le quintal, les fins ordinaires de 70 et de ceux la on en tire le plus grossier que l'on joint avec le moyen qui est la troisieme sorte, et on l'achepte 50 piastres le quintal. Celuy-cy se met dans la balle tel qu'il se trouve, les deux autres se mettent aussy chacun dans la leur, mais de telle maniere que le tiers de l'ouverture est le plus fin, le milieu un peu plus gros, et au fond est le dernier tiers peu differend de celuy qui le precede; chaque naturre de ces deux cottons n'estant pas si egalle en soy qu'il ne s'y trouve toujours ces trois différences, et la distinction s'en faisant seulement pour la satisfaction et commodité du marchand acheteur, quant aux poids des balles, il y en a de cinquante rottes, pesantes deux cent cinquante livres, les autres sont de soixante, et les derniers de soixante et dix, ce qui se pratique pour la commodité du transport ou par mer, ou par terre de Marseille d'où l'on fait passer cette marchandise en Guienne, Piemont, Lion, et Suisse. Il se peut dépencer pour son achapt à Seyde tous les ans environ soixante et quinse mil piastres. Enfin le total de son commerce et de ses dépendances Acre et Rama, poura consommer cent cinquante mil escus tous les ans argent comptant, outre seise mil en dras de Languedoc, et de Marseille, et six mil en papier

servant seullement aux droguistes de Damas d'ou l'on tire environ quatre cent pieces de toiles de cotton blanches, et bleües, appellées d'Amant, à cause que la fabrique est venue de la ville de ce nom, esloignée de Tripoly de Sirie de deux journées. Elles ont de large quatre pans, et cinquante six de long, et sont de differentes finesses, ce qui en rend le prix differend, en sorte que les moindres sont de quatre piastres la piece, et les plus cheres de cinq a six, ce qui s'en achette tous les ans monte à environ deux mil, ou deux mil cinq cent escus; et le tout passe à Marseille et aux principalles villes et villages de la Provence, ou l'on l'employe en draps de lit, chemises et tabliers, et il ne se fait point de mariage sans en mettre parmy les meubles une ou deux pieces.

Le commerce de Seyde estoit autrefois tres considerable par ses soyes, pour lesquelles on dépencoit jusques à cinq, et six cent mil piastres, les voisles y apportant au nombre de deux, ou trois, soixante, soixante et dix, et six vingt mil escus, dans le mois de juin, parce que l'ouverture du poids de cette marchandise se fait huit jours apres la Saint Jean. Il venoit encorre des bastimens en octobre, et novembre aussy dans la mesme quantité, qui pouvoient avoir trente à quarente mil piastres chacun, et qui se chargeoient de la recolte de cette denrée qui se nommoit de l'arriere saison; a present il ne s'en debitte pas une once. Le traffic de la cendre et des cottons qui lors de celuy des soyes estoit peu de chose luy a succédé, mais l'un et l'autre sont infiniment au dessous, et c'est ce qui a diminué le nombre des marchans, car au lieu de trente qu'il y en avoit à Seyde, il n'y en a maintenant que treise, ou quatorse, et encorre les voisles ne sont adressées qu'à trois ou quatre, le reste chargeant à son compte, ou par commission. Il en est de mesme de Rama, le nombre de sept ou huit qui y résidoient estant reduit à trois. Quant à Acre il est augmenté de sept ou huit qui y residoient, seulement jusques à dix ou douse, mais lors de la récolte des cendres il augmante jusques a vingt six. Ceux de Seyde y venant, ou y envoyant à ce sujet ce qui n'est pas une augmentation du general, les voisles qui suffisent à tout ce négoce sont au nombre de dix ou douse vaisseaux polacres, et barques, qui arrivent dans tous les mois de l'année. Les premiers chargent ordinairement de quatre à cinq, et six cent sacs de cendres, et de cent vingt cinq et cent trente balles de cotton en laine, chasque balle de six cent livres de Provence; et de quatre cent à quatre cent cinquante balles de fillé, et de deux quintaux de casse, et de quatre ou cinq de senné.

La charge des secondes peut estre de deux cent, à deux cent cinquante sacs de cendres, de quarante huit ou cinquante balles de

cottons en laine, et de trois cent ou trois cent vingt balles de fillé, et quelque fois de deux quintaux de casse, et de senné, ce qui s'entend des polacres ordinaires, y en ayant qui prennent autant de leste et de cotton fillé que les vaisseaux.

Les barques peuvent emporter deux cent trente à quarante, et cinquante sacs de cendres, vingt balles de cottons en laines, et deux cent quatre vingt ou trois cent balles de filé.

Moins ces bastimens ont de leste en cendres, plus ils peuvent enlever de marchandises, et ordinairement des douze cy-dessus, il y en aura sept à huit vaisseaux, deux ou trois polacres, et deux barques, et presque toujours il s'en trouve deux des premiers à Acre, lors de la recolte des Cendres.

Les voisles qui viendront a present trouveront dans Acre environ 300 sacs de cendres vieilles, 450 balles de cotton en laine, 80 de filé, et a Seyde mil autre balles de cotton aussy filé.

Il faut remarquer à l'esgard de cette dernière marchandise qu'il s'en fait de si fins, qu'à Rama il en a esté vendu jusques a 250 piastres le quintal, et il y en a de Damas qui monte jusques à trois cent et et mesme à cinq cent escus, mais il ne s'en débitte que par curiosité.

L'on m'a asseuré qu'une indienne à Acre en travailloit d'une finesse surprenante; pour ce sujet elle tenoit l'ongle du pouce gauche long prodigieusement et un trou presqu'imperceptible fait dans cette longueur luy servoit à passer la laine du cotton qui estoit dans sa main gauche de la grosseur d'un œuf, et si bien battu, que les filammens en paroissoient aussy deliés que des atomes; son mesme ongle estoit percé en deux autres endroits, mais les ouvertures en estant un peu plus grandes, le cotton qui y passoit, et qu'elle filoit de l'autre main ne produisoit pas un fil si fin; quand l'on desiroit de la faire travailler, elle montrait ces trous, et suivant la volonté de se servir du plus estroit, ou des plus larges, il la falloit payer plus ou moins cherement.

Je crois, Monsieur, vous avoir expliqué le principal du commerce qui se fait sur les costes de Sirie, et de Palestine, dans l'étendue de 200 mil depuis Tripoly jusques à Jaffa, ce qui comprend l'estat present de l'eschelle de Seyde, sans néanmoins que j'aye rien touché des droits que cette ville paye en son particulier, ayant desja eu l'honneur de vous en informer. Vous aurés veu le grand soulagement qu'elle peut esperer des nouvelles capitulations que je n'ay pas manqué de porter à son nouveau Pacha deux jours après mon retour. Elles ont esté lües en plain Divan, aussy bien que le commandement

pour la cessation des trois cent piastres qui se prenoient tous les ans au subject de la permission de se pourvoir du Glu de Barrut, quoy qu'on eut cessé d'en prendre, et encorre qu'en prenant de cette marchandise on ne fut obligé qu'au payement de son prix ordinaire. Le cadis a assisté à cette lecturre avec les principaux de la loy, et on la fit apres mon compliment, par lequel je congratulay le Pacha sur sa dignité, et sur l'occasion que j'allois luy donner de prouver sa defference, et sa soumission aux ordres de la Porte.

Lorsqu'on eut finy de lire, je repris la parolle, affin d'insinüer à ce Ministre la forte consideration de Sa Hautesse pour Sa Majesté, luy en parlant comme d'une chose qui luy estoit tres connüe par la pratique du serrail, et qui devoit estre plus publique que jamais, par le renouvellement de l'alliance, dans lequel outre la qualité de Padicha qui se continuoit quoyque les autres Princes ne fussent traités que de Kral, on fortifioit l'ancienne amitié par la justice que Sa Hautesse y rendoit aux negotians françois; il voulut inutilement repliquer que c'estoit une grace très dommageable à son Empereur, puisqu'elle apportoit à ses finances une diminution de deux mil bourses, car sans convenir d'une telle exageration, j'insistay en luy prouvant qu'il viendroit doresnavant beaucoup plus de bastimens, au lieu que sans ce secours si legitime, le commerce estoit perdu, et particulierement celuy de Seyde. J'en pris occasion de luy dire que les avanies, et mauvais traittemens des Pachas ses predecesseurs, et le grand et injuste droit du poids de la soye avoit fait perir le traffic de cette marchandise pour laquelle on apportoit autrefois jusques à cinq, et six cent mil piastres, et que certainement le negoce des autres denrées auroit aussy manqué, s'il n'y eut esté pourveu; et qu'enfin la volonté du Grand Seigneur estant executée, je prevoyais un restablissement solide, et mesme que l'ancien commerce retourneroit. Il me tesmoigna que ce grand avantage n'arriveroit pas de son temps; et quoyqu'il fit son possible pour changer la mattiere de l'entretien, je la continuay l'asseurant des parolles que le Grand Vizir m'avoit données au nom de Sa Hautesse, de trouver partout de la part de tous les ministres une prompte obéissance à ses ordres impériaux, ou que la punition exemplaire de ceux qui y contreviendroient seroit infallible, et j'adjoutay que je ne manquerois pas d'informer la Porte de ce qui se passeroit suivant la priere que m'en avoit faitte le Vizir. Le Pacha m'ayant promis plus tost pour rompre cette conversation qu'autrement, qu'on obéiroit exactement, je luy representay qu'estant bien instruit du contenu des capitulations dont je traittois la conclusion depuis trois ans, je pouvois luy certifier qu'à l'esgart de Seyde les

principaux articles consistoient dans la reduction de la doüanne à trois pour cent, dans la confirmation du point qui deffend d'en prendre plus d'une dans l'Empire Otthoman, dans la suppression de celle d'or, dans la necessité de prendre des marchans les monoyes courrantes et au mesme pied que le Grand Seigneur les reçoit, sans qu'il fut libre de les augmenter, ou diminuer ce qui appartenoit specialement à Sa Hautesse; dans l'obligation de reduirre l'ancorage à quatre escus, dans la cessation d'exiger cinq cent piastres par an pour les esglises, et trois cent pour Barrut, et dans l'extinction du droit de Matassou. Que la discution de cette mattiere s'estant passée avec le Grand Visir qui estoit au dessus de la surprise, je ne douttois pas qu'il ne contribuast à la satisfaction que je me promettois. Sa responce fut que ce grand Ministre ne s'estoit pas amusé sur un chef tel que celuy des cinq cent piastres des esglises, touchant lesquelles on avoit seulement permis les anciennes. Ma replique ayant esté qu'il y avoit plusieurs articles sur ce suject dont l'un concernoit les eglises d'antiquité, et l'autre celles de chasque eschelle pour les negotians, et que le Vizir qui avoit traitté et conclu le tout en scauroit bien procurer l'exécution, le Pacha demanda l'explication de ce qui regardoit Barrut et tesmoignant approuver le juste remede que l'autorité de la Porte y apportoit, il promit d'un visage rechigné, d'un ton chagrin, et d'un geste de tout son corps entierement composé, qu'il liroit les capitulations, affin de mieux connoistre les intentions Impériales. Je luy dit qu'elles estoient clairement expliquées, en faveur de nostre Religion, et du negoce, et je les mis entre les mains du Cadi, affin qu'il eut à les enregistrer. Le reste de la conversation se passa en termes generaux sur mon pellerinage de Hierusalem et dans les regals des boissons, et parfuns, apres lesquels je me retiray faisant avertir cette beste brutte, que s'il manquoit une autre fois à me rendre ce qu'il me devoit je scaurois bien quel party prendre.

Les autres conferences tenües avec luy ont fait connoistre son humeur noire, et difficille, et particulierement le peu d'asseurance à prendre en ce qu'il avanceoit, puisque s'estant engagé de se lever lorsque le Sieur Consul se leveroit, et n'en faisant rien, il l'obligea de se rasseoir, et de luy parler si fortement, et mesme avec menaces, que corrigeant ses fautes passées il se leva en mesme temps que l'autre se levoit pour la seconde fois.

Son instabilité a encore parru sur le fait de Barrut qu'il s'est ravisé depuis la premiere visitte de revoquer en doutte, insinuant qu'il feroit la grace d'en surseoir la levée durant deux mois, pendant lesquels on pouroit obtenir un commandement, comme si celuy desja

obtenu, mesme par exuperance, ne suffisoit pas; il vouloit user de la mesme suspension touchant les eglises, et il a pretendu recevoir les piastres sevillanes sur le pied des aslanis quoy qu'il doive par les capitulations admettre l'une et l'autre espece, et telle autre qui court de la mesme façon qu'il les donne au Grand Seigneur, c'est à dire la premiere à dix pour cent plus que la seconde. Il s'est aussy montré inflexible à la suppression du droit de matassou, qui emporte un et demy pour cent de tout ce qui s'achette, ou se vend, et de celuy du poids qui consomme une piastre et demy par quintal de ce qui se pese, sans voulloir entrer en consideration qu'on ne peut prendre que trois pour cent par les capitulations, que l'exaction dont est question ayant lieu, on en prendroit plus de onze, et que tel autre droit qu'on a voulu authoriser est restraint à Constantinople et à Galata, qu'ainsy n'estant fait mention d'aucun extraordinaire pour Seyde, on ne peut en exiger. Son opiniastreté m'ayant fait songer aux moyeus d'acheminer l'exécution des capitulations sans neantmoins blesser les avantages qu'elles nous donnent, on a proposé de tenir la levée du matassou en surseance ou que le Pacha donneroit un bouourdy, ordonnant que ce qui en reviendroit seroit desduit sur les premieres Douannes après que le Grand Seigneur se seroit déclaré nettement pour sa suppression, ou qu'enfin jusques en ce temps là, ou de sa confirmation l'on metteroit les deniers dans une boette bullée entre les mains de l'officier de la justice, affin d'estre ensuite delivrés à qui il appartiendroit. Je croyois que l'un de ces expediens seroit gousté par le Pacha, ce qui m'obligeoit de consentir en quelque sorte à sa proposition de faire paroistre au public qu'il ne tiendroit compte pour la plus vallüe des piastres de reaux que de cinq pour cent, en indemnisant secrettement des cinq autres. J'aurois aussy passé l'engagement de procurer des commandemens touchant les églises, et Barrut. Mais voyant qu'en me relaschant j'augmentois les difficultés de cet homme si desraisonnable, qui refusoit une asseurance touchant l'indemnité secrette des monoyes, qui vouloit exiger le matassou sans aucune seureté pour nous, ny démonstration de notre resistence, et qui pretendoit qu'après deux mois ne paroissant point d'ordre de la Porte, il pouroit prendre les cinq cent piastres des eglises, et les trois cent de Barrut, il ne m'en a pas fallu davantage pour penetrer dans l'avarice qui le faisoit agir, et ne l'obligeoit à former tous ces obstacles que dans la croyance de faire acheter cherement, et à prix d'argent sa bonne humeur. J'ay aussy eu lieu de croire que tous ces points estant reglés, il se desdiroit des autres; et enfin j'ay consideré, qu'avec les Turcs il ne falloit pas hésitter sur un droit acquis, et que peut estre ce seroit passer

pour ridiculle à la Porte d'y sollicitter des commandemens sur des choses si clairement desduittes dans les capitulations. La vigueur m'a encorre paru necessaire, et elle a fondé la lettre que j'ay escritte au Cadis, par laquelle je luy demande par l'interposition de sa justice et de son autorité un Bouiourdy du Pacha pour l'execution des principaux chefs, consentant à l'esgard du Matassou à sa consignation dans une boette bullée entre les mains de l'officier de la justice, et à faute de me satisfaire dans tous ces articles, je le somme de m'accorder un acte du reffus, luy declarant que je feray cesser le commerce. C'est en gros le contenu de ma sommation que vous trouverés plus estendüe, et un peu motivée si vous avés la bonté d'en lire la coppie.

Le Pacha en ayant eu communication n'a pas desisté de son injustice, et le Cadi estant obligé de partir promptemeut pour Tripoly m'a fait promettre que si le Pacha continüoit dans sa resistance, il m'en donneroit en ce lieu là tel acte justificatif que j'en pourois desirer.

La suspension et cessation du commerce est icy un remede fort efficace, d'autant qu'il n'y a que des François, et qu'ainsy elle attire le mécontentement du peuple du dehors, et de la ville, qui vit de nostre argent, et qui ne sçauroit manquer à estre pour nous, voyant que nous sommes contraints d'en user de la sorte par l'inobeissance aux ordres du Grand Seigneur de la part du Pacha. Je ne doutte donc point que celui cy ne se trouve fort embarassé quand il verra les vendeuses de cotton à la porte de son pallais dont les marchans luy procurent la venüe en cessant d'achepter d'elles. Ils me paroissent tous si bien unis, et si destachés des petits interests particuliers qui pour roient leurs rendre cette vigueur desagreable, qu'ils peuvent servir d'exemple à la conduitte de ceux des autres eschelles, ce qui est un effect, et de leur inclination naturelle autant que je l'ay pu connoistre, et particulierement de la juste auctorité que leur Consul s'est acquise sur leurs esprits, aussy bien que sur les Turcs.

N'ayant pas eu moyen de flechir le Pacha, il a fallu, apres luy avoir envoyé un escrit compris à peu près dans les termes de celuy du Cadi, en venir au remede premedité dont l'application s'est faitte en vertu de l'ordonnance que j'en ay dressée en la maniere que vous le verrés; et laquelle ayant esté affichée a trouvé l'obeissance qui luy est deüe. Les femmes ne voyant point d'acheteurs, s'en allerent à la porte du Pallais, ou se faisant entendre par leurs cris, on leur promit de leur fournir des marchans, ce qui fut executé par quelques Juifs envoyés avec de l'argent de la part du Pacha. Il se lassera bientost de ce mestier, et pour luy oster l'esperance les affaires estant raccommodées de revendre sa marchandise, il y a eu une seconde ordonnance

qui *abbatelle* de nouveau les Juifs qui luy ont rendu ce service, et deffend aux negotians apres le restablissement du traffic par l'autorité de la Porte d'acheter de ces denrées prises et reservées, afin de les survendre, enjoignant de se pourvoir seullement de celles que les femmes apporteront de la campagne à l'ordinaire. J'ay accompagné ces precautions de deux lettres, l'une au Visir, et l'autre au Reis Effendy, tant pour les instruire de la verité, qu'affin de prévenir les ruses du Pacha auprès d'eux, ce que vous pourez voir par leur lecturre.

C'est là tout ce que j'ay cru necessaire à l'eschelle de Seyde. J'en partiray lundy pour Tripoly, d'où je continueray de vous asseurer comme d'icy, et de tel autre lieu ou je puisse estre, que je suis avec un tres grand et tres inviolable respect, Monsieur, vostre tres humble, tres obeissant, et tres obligé serviteur.

NOINTEL.

M. de Nointel à M. de Pomponne.

A Tripoly ce 22 juillet 1674.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de vous informer de ce qui s'estoit passé depuis mon départ de Hierusalem, et principalement des difficultés du nouveau Pacha de Seyde touchant les capitulations jusques à me reduire à l'interdiction du commerce dans cette eschelle, mais que je l'y avois restably, ce ministre s'estant rendu à la raison, le traffic asseurement seroit en estat de recevoir des avantages considerables, si lorsqu'il est sur le point d'en joüir, il ne luy survenoit pas des traverses capables de l'anneantir sur toutte la coste de Sirie, et de la Palestinne. Elles sont des suittes de ce qui est arrivé à la rade de Lernica de Chipres dont le Consul vous a particularisé l'enlevement qui s'y est fait d'une voisle françoise à l'ancre, et toutte chargée, par deux vaisseaux qui pour la mieux surprendre en luy ostant la deffiance arborerent, suivant qu'on me l'escrit, le pavillon de Malthe avec lequel ils s'en sont rendus maistres. Le commandant de ces fourbans est un personage qui se fie plus à la ruse, qu'aux cinquante canons dont son bastiment est monté, et qu'à ceux de l'autre qui le suit; son armement est de Majorque, il a appris son mestier sous un fameux corsaire Majorquin connu sous le nom de Papechin, et il estoit son pilotte il y a quinze ou seize ans à la prise d'un vaisseau marchand de Marseille à la rade de Lernica; il se nomme La Fleche, il est soubçonné d'être François, et il a continué le succes de son entreprise en venant

au golfe d'Alexandrette, qui estant sans deffence de la part des Turcs, il a pû avec facilité s'y saisir de deux voisles françoises qui estoient au moment d'acheter leur chargement; ce sont deux vaisseaux conduits l'un par Mataillan, l'autre par Bertet, mais ce qui est de plus extraordinaire, pour ne pas dire davantage, c'est d'avoir esté pris à la veüe, et sous la protection d'un vaisseau de guerre anglois dont le commandant a commis en ce rencontre la plus grande lascheté qu'on se puisse imaginer, puisqu'outre le deshonneur qui en rejaillit sur sa banniere, il y a de fortes presomptions pour l'accuser d'intelligence avec les Majorquins; je ne crois pas que l'on en puisse avoir des preuves plus solides que celles tirées du fait envoyé par ce traitre qui se desbitte par les Anglois en cette manniere :

Ils disent, que le lundy second juillet deux voisles ayant paru au golfe d'Alexandrette, elles furent soubçonnées par les capitaines des bastiments françois pour estre espagnolles, ce qui obligea l'un deux nommé Mataillan de recourir au commandant anglois nommé Rebbin qui luy promit sa protection sur la premiere requisition qui luy en fut faitte, mais à cette condition, que Mataillan se tiendroit en repos sans tirer qu'après que le vaisseau anglois auroit commençé, et qu'il mettroit sa flamme bas. Cet accord ainsy fait, ainsy qu'ils pretendent, les vaisseaux qui en estoient la cause arriverent, et furent reconnus pour Majorquins accompagnés de la prise de Chipres; leur amiral s'estant approché du Capitaine Rebbin luy demanda si les François estoient de son convoy, et la responce ayant esté qu'il les protegeoit, et qu'il se donna bien de garde de les molester, cet avis fut suivi de l'engagement d'y satisfaire par le Majorquin qui s'expliqua de son dessein de voulloir mouiller, et rendre visitte au Capitaine Rebbin. Il passa à ce suject auprès de luy, et laissa tomber son ancre, mais ce fut si proche des François, que Mataillan en ayant pris deffiance commenceast malheureusement à tirer, en sorte qu'estant le transgresseur du droit du port, l'espagnol leva son ancre, et ayant mis les voisles au vent, il attaqua, et pris Mataillan; Bertet qui estoit l'autre François ayant tiré trois coups de canon se jetta à terre avec son bastiment où ses gens l'abandonerent, ce qui facilita la prise de son vaisseau à l'ennemy qui s'en rendit maistre avec sa lance, ou grande caïque, n'ayant tiré qu'un coup de canon. Les Anglois adjoutent pour une autre deffence que l'un de leur vaisseaux moüillé auprès de celuy de guerre avoit rompu son arbre, ce qui l'avoit obligé de retourner avec le convoy en cet endroit; qu'il estoit chargé de plus de cinq cent mil escus, et incapable de se deffendre. Ils n'ont pas cherché de pretexte pour l'autre bastiment marchand, mais pour celuy de guerre, ils n'he-

sittent pas de declarer qu'il avoit abbaissé une partie de ses mats pour mettre en estat suivant l'usage les machines propres à l'eslevation du mats du vaisseau marchand, d'où ils concluent que ce vaisseau de guerre estoit hors de moyen de mettre à la voisle, et de suivre les Espagnols; ils soutiennent aussy son impuissance de combattre à cause de la confusion que tous ces incidens luy causoient, et après la consideration, qu'il n'auroit fait que s'exposer, et entraisner dans une perte commune avec les François, les Anglois qui estoient fort riches, se trouvant quasi hors d'esperance de la victoire pour n'estre monté que de 44 canons au lieu de 50 qu'avoit l'amiral majorquin; ils se renferment dans l'accusation qu'ils forment contre Mataillan, ils lui reprochent d'estre la cause de sa perte faute d'avoir executé ce qu'il avoit promis.

La contradiction de ce discours est manifeste par la promesse de proteger, et l'impuissance d'en venir aux effects; celle-cy ne s'accorde pas avec la fierté des Anglois, et il est difficille de la croire telle ruse dont on veuille la pretexter. C'en est une fort mauvaise à un capitaine de guerre que d'alleguer d'avoir abbattu l'un de ses mats pour ajuster les machines nécessaires à relever l'arbre d'un bastiment marchand, quand il y a un autre marchand de la mesme nation qui peut rendre le mesme service, et puisqu'en tout cas il vaut mieux prendre une barque du pais pour cet usage, un vaisseau destiné à proteger ne pouvant jamais sans crime se mettre hors d'estat de deffence; mais ce qui le doit convaincre encore plus c'est qu'en moins d'un quart d'heure il pouvait se remonter. Il est aussy surprenant qu'apres une protection promise on laisse approcher celuy contre lequel elle est accordée, de son ennemy, qu'on luy permette de mouiller auprès de luy ce qui ne peut avoir esté que dans le dessein de luy faciliter sa prise la nuit, se procurant par là un pretexte de ne l'avoir pu deffendre, ou d'en tirer un autre de quelque incident qui ne peut pas manquer de survenir d'un tel voisinage. Je ne conçois pas comment l'Anglois pourra accorder l'honneur de sa banniere avec la necessité par le François de ne point tirer qu'après luy. Ce meschant raisonnement n'est pas de mise dans un tel rencontre. On ne se doit point picquer de l'inexecution de l'ordre donné à un marchand quand il a juste suject d'entrer en deffiance lorsque peut estre il n'a tiré que pour saluer. Et je tiens pour certain, que supposé qu'il eût fait davantage, le gloire d'un pavillon tel que celuy d'Angleterre doit l'emporter sur une pareille subtilité.

Le capitaine Anglois devoit commancer par l'observation de sa parolle, et quand ensuitte il se seroit plaint du François, on luy en

auroit accordé la punition suivant le cas, et les preuves; l'on ne peut rencontrer aucune marque de bravoure dans ce procédé; lorsque l'on veut se battre, et qu'il y en a une occasion si légitime, c'est une grande lascheté de s'en dispenser sur une raison si frivolle. Je ne puis encorre que difficillement m'abstenir de taxer cette conduitte de trahison, principalement par la consideration de la delicatesse de l'Anglois envers le marchand sur un pretendu manquement, lorsqu'il est si indulgent pour les Majorquins que de ne leur rien tesmoigner du violement de leur foy jusques à ne pas tirer un coup de mousquet; il se reserve peut estre de dire que n'ayant pu poursuivre ces pirathes, c'est au Roy son maistre d'en pretendre la reparation. Sa Majesté Britannique en usera à cet égard comme elle le jugera à propos; mais je me persuade que telle réussite que puisse avoir sa demande Elle ne laissera pas de punir tres rigoureusement le capitaine Rebbin; Elle est trop juste et trop jalouse de l'honneur de sa banniere pour en user autrement, et pour ne pas rejetter les faux raisonnemens qu'il pouroit luy alleguer par celuy-là seul, qu'encorre que le François ne luy eût pas demandé sa protection il estoit tenu de ne pas permettre que sous son pavillon on luy fît aucun tort. Monsieur de Martel estant en mer empescha il y à quelque temps des Algerins de prendre des bastimens gennois, et sur la plainte de ces corsaires, comme estant amis de la France, de cet obstable, il leur respondit, que sous, et à la veüe du pavillon de Sa Majesté il ne permettroit pas qu'on exercea aucune piratterie. Monsieur le Marquis de Prully en a usé de mesme au port de Milo, et je ne doutte point, qu'on n'en trouve plusieurs autres exemples, en consultant Messieurs les officiers de la marinne. Je crois, Monsieur, que l'on pourroit aussy se plaindre à Malthe de l'usurpation de la banniere de la Religion par ce Majorquin lorsqu'il prit le bastiment françois à la rade de Chipre, et il y a bien de l'apparence que ces deux pirattes de Majorque sont de conserve avec les corsaires Malthois et Ligournois qui estoient au nombre de 25 vaisseaux ainsy que je les ai veu de mes fenêtres de Tripoly dans cette mer de Sirie pendant que les Majorquins faisoient leurs coup à Chipres et à Alexandrette; si cela estoit et que de plus ces Espagnols se fussent retiré vers les autres avec leur prise ou qu'ils les eussent quitté pour la faire, je ne pense pas que ce procedé put estre exempt de blasme, et de punition de eeux, qui estant les amis de Sa Majesté par devoir, et reconnoissance, et par la verité de n'estre point en guerre avec elle, ne peuvent prendre aucun engagement avec ses ennemis. Je tascheray de decouvrir la verité, et je pense que Mataillan pris dans le port

d'Alexandrette poura lorsqu'il aura la liberté desvelopper bien des particularités par la marche de ceux qui l'ont enlevé; il sera aussy facile de s'en instruire de quelques uns des chevalliers françois qui sont de cet armement qui courre à présent la mer.

Pardonnés, Monsieur, ma longueur et mes raisonnements au zele que j'ai pour le soulagement du commerce, qui a reçu sur cette coste de Sirie un préjudice assez notable, pour l'anneantir non seulement par la reflexion de la perte de quatre bastimens considerables enlevés par le mesme Corsaire majorquin, mais encore par la crainte que ce malheur causera en empeschant les voisles de venir à Alexandrette, s'il ne leur est pourveu de quelque seureté.

Il y a de plus lieu d'apprehender, qu'on ne visitte aussy les eschelles de Seyde, Acre et Jaffa, où il y a maintenant un vaisseau, et une barque; enfin, Monsieur, s'il y avoit moyen de se saisir de ce La Fleiche ce qui peut estre ne seroit pas difficille, il en renviendroit un grand bonheur au negoce, et particulierement à celuy d'Alep qui se ressent luy seul de ce domage. Le Consul de cette eschelle m'en escrit dans des termes qui marquent suffisament sa désolation; il me vient trouver avec quelques marchans pour me conduire à Alep, et il m'assure que le Mousselim de ce lieu qui gouverne en l'absence du Pacha qui est auprès du Grand Seigneur a tesmoigné un grand courroux de la conduitte des Anglais jusqu'à s'expliquer qu'ils repareroient le domage souffert par les François, et le Consul adjoute, qu'il n'a voulu faire aucune poursuitte sans mes ordres que je luy pouray donner de bouche. Cet officier turc n'a pas assurement tant d'amitié pour nous, que pour son interest, dont il croit avoir une occasion favorable en ce rencontre qui seulement le fait parler. Je considere encore que la nation angloise, quoique bien aise de nostre malheur ne peut pas estre accusée d'y tramper, et qu'ainsy elle n'en doit pas respondre. C'est ce qui m'empeschera, à moins que je n'aye d'autres lumières de faire des poursuittes contre elle, et je me contenteray d'insinuer au Mousselim qu'il peut instruire la Porte de la conduitte du Capitaine de ugerre anglois qui non seulement a permis à nos ennemis qui le sont aussy de Sa Hautesse de mouiller dans l'un de ses ports, mais lequel encorre contre sa parolle, et la leur a souffert qu'ils en enlevassent deux bastimens françois.

J'en ai escrit à peu près dans ces termes au Chiaia du Visir, et je luy touche aussy mon dessein de retourner d'Alep par terre, ainsy que vous aurés la bonte de le voir par la coppie de la lettre, par laquelle vous pourrés bien, Monsieur, conjecturer ce qui m'a contraint à m'expliquer de la sorte que je l'ai fait. Le Pacha de Tripoly y a sa

part à cause de sa résistance à l'extinction du matassou, et du poids de la soye dont le dernier est de cent piastres et plus le quintal, selon le prix de la marchandise. Le reste des difficultés avec ce ministre estant terminées il faudra un commandement particulier pour celle dont je viens de parler, et je me persuade, Monsieur, de l'obtenir.

La crainte, Monsieur, de vous ennüyer m'oblige à remettre à un autre temps les particularités de mon voyage de Liban qui comprennent Edem, les Cedres et Cannoubin retraitte du Patriarche des Maronittes, dont j'auray l'honneur de vous informer d'Alep, ou je pourray estre dans sept ou huit jours. Le consul n'ayant pu venir m'a envoyé son frere, et cinq des principaux marchans pour m'accompagner. Ils m'ont appris le débarquement de grande quantité de provision de guerre à Alexandrette par Massamam Bey de Chipres qui les a porté sur dix galleres qui ont faict le traject sans peril, quoyque dans le voisinage de vingt cinq vaisssaux corsaires chrestien. Les deux Majorquins qu'elles ont rencontré ont fait tant de peur à leur serdar que bien loing de leur rien tesmoigner, il s'est estimé fort heureux de n'en estre pas attaqué, d'où l'on peut juger de l'estat où les autres en plus grand nombre l'auroient reduit. Ce qui eut esté d'un grand avantage pour eux et la Chrestienté par l'enlevement qu'ils eussent faict d'une grande quantité de poudre, de canons, et autre artillerie destinée pour Bagdad, sur le soubçon d'une guerre ou irruption de la part du Roy de Perse.

Ceux qui m'apprennent cette nouvelle m'ont asseuré que le Majorquin qui s'estoit saisy du capitaine Mataillan, et de quelques uns de ses gens les avoit remis à terre avec des hardes après les avoir beaucoup loüé, leur intention n'estant pas de guarder aucun prisonnier, ce que l'on imputte à l'artifice d'induire les matelots à ne point combattre.

Je ne puis assez, Monsieur, vous repeter le domage que reçoit le commerce de ce malheur qui est d'autant plus grand, que la crainte empeschera les voisles de venir sur ces costes, ou les rades et les ports sont sans deffences, et que les pirattes armeront les bastimens dont ils se sont rendus maistres, et s'en serviront tres bien, estant tres bons voisliers. J'ai asseuré les negotians interessez dans cette disgrace de la protection toutte puissante de Sa Majesté. Je vous la demande par vostre intercession pour eux, et je vous prie tres instament d'y adjoutter la grace de me croire avec tout le respect possible, Monsieur, vostre tres humble, tres obeissant, et tres obligé serviteur.

NOINTEL

M. de Nointel à M. de Pomponne.

Alep ce 10 aoust 1674

MONSIEUR,

L'on assure icy la paix de Pologne, mais la nouvelle pouvant vous en estre arrivée d'ailleurs par une voix plus certainne j'en appuyray seulement les fortes apparences sur ce qui se passe du costé de Perse dont je puis avec plus de fondement avoir l'honneur de vous informer. La marche des Persans ayant obligé la Porte de faire desbarquer le mois passé de grandes provisions d'artiglerie a Alexandrette elles ont esté transportées par l'Eufratte à Bagdad, et cette precaution a esté suivie de l'envoy de Caplan Pacha pour commander à Diarbequir et aussy au corps d'armée destiné contre les ennemis. La crainte a esté si pressante que Sa Hautesse n'a pas hesité à se priver incontinent de ce general jusques à l'obliger à prendre la poste suivy de cent personnes. L'on escrit que le Grand Seigneur se transportera icy cet hyver et cette derniere particularité que j'attribüe seulement au dessein d'espouvanter les Persans est encorre fondée sur la plus grande asseurance que l'on voudroit donner de la paix de Pologne. Elle se publie avec des avantages considerables de la part des Turcs dans le dessein peut estre d'insinüer que leurs deffaittes ne les ayant pas exclus d'un traitté avantageux le sujet que l'on en auroit pris de se remüer doit cesser. Je ne doutte pas aussy que tous ces apprests n'arrestent les Persans et que s'ils continüent et augmentent leur demarches elles ne se terminent promptement à un accommodement. Ainsy ceux qui pouroient estre faschés de la paix de Pologne et qui croiroient s'en pouvoir consoler dans la diversion des armes otthomannes du costé de l'Orient seroient mal fondés, et il est apparent selon touttes les presomptions les plus raisonnables qu'ils les verroient fondre sur eux lorsqu'ils s'y attendroient le moins. Le Pachalic de Diarbequir donné à Caplan Pacha a fait vacquer celuy d'Alep qui a esté remply d'Ibrahim qui estoit Pacha de Damas.

Je suis à Alep depuis huit jours et j'y ay fait une entrée fort honorable estant precedé de mes trompettes, de huit janissaires, autant de droguemans, de dix vallets de livrée, de mes chevaux de main et environné de huit hommes vestus à la grecque ; j'estois suivy du consul et de toutte la nation qui faisoit avec ma maison plus de cent cinquante cavalliers et j'ay pu juger par l'abondance du peuple et ses demonstrations quc la cavalcade luy plaisoit tant par sou éclat qne son ordre. Les Anglois et les Venitiens s'estoient mis conjoinctement en

devoir de s'acquitter de leurs civilités envers l'Ambassadeur de S. M. ayant envoyé leurs pavillons ou j'estois a une demy journée de cette ville pour s'y rendre sur le soir; mais ayant sceu que par deliberation ils avoient arresté que leurs consuls ne viendroient pas, je ne jugeay pas a propos de les attendre et estant party contre le project que j'en avois fait, je les rencontray en chemin mais un peu escartés; ils envoyerent scavoir si j'agréerois leurs complimens que je refusay faute d'avoir leurs chefs à leur teste pretendant avec justice qu'ils me devoient plus d'honneur qu'à un consul estranger pour qui ils font la mesme demarche. Ce qui est de plus extraordinaire, c'est que les deux Consuls avoient dit publiquement qu'ils monteroient à cheval et cependant comme s'il pouvoit y avoir la moindre ombre de competence entre moy et eux, ils resolurent depuis de ne pas sortir de leurs maisons tranchants d'ambassadeurs pendant que l'ambassadeur d'Angleterre à la Porte fait le marchand, le deffunt m'ayant confessé que son employ ne reguardoit pas le point d'honneur et qu'il estoit seullement pour l'interest des negotians. La superbe de ces gens là a continüé, estant demeurés dans le silence depuis mon arrivée sans se mettre en peine de chercher aucun pretexte à leur fautte comme de maladie ou autre. Ils en ont publié un de ce qui s'est passé à Smirne où le Consul de France ne vint pas au devant de l'ambassadeur d'Angleterre d'à present, mais celuy cy estant venu par mer, il n'y a pas de parité. Et de plus il faut sçavoir comme les choses ont esté. Enfin, Monsieur, il me semble que ces Messieurs meriteroient une forte reprimande de la part d'Angleterre. Ce n'est pas que je ne les aye bien punis, mais la punition seroit encorre plus forte si elle venoit de leurs supérieurs.

Je ne pense pas aussy que la republique puisse agréer le procédé de son Consul d'autant plus que ses ambassadeurs n'ont pas accoustumé de prendre part à la diminution des honneurs qui se doivent aux ambassadeurs du Roi, ny d'en rien concerter avec les autres ambassadeurs. Ils ont toujours fait ce qu'ils doivent en ce rencontre et néantmoins un simple Consul, tout sénateur qu'il soit, contre sa déclaration de venir au-devant de moy nonobstant qu'il ne monta pas à cheval à cause de sa taille, manque non seullement à sa parolle et à son devoir, mais il s'ingere de plus de mander aux Anglois tombés dans l'incertitude de ce qu'ils devroient faire qu'ils fissent ce qu'ils voudroient, mai que pour luy il ne sortiroit pas de sa maison. Je me persuade, Monsieur, que le Roy aura la bonté d'en faire parler à l'ambassadeur de Venise et à M. d'Avaux, ce qui sera un moyen d'en procurer au sieur Bembo Consul vénitien à Alep qui est sur le point de

son retour toutte la mortification qui lui en est deüe et à moy la reparation qui m'en appartient. J'ay eu l'honneur de vous escrire au long pour une autre affaire plus importante, mais pouvant arriver que la lettre ne sera pas si tost rendüe, je vous en toucheray quelques particularités en general et j'y en adjouteray d'autres dont j'ay esté instruit depuis.

Deux vaisseaux marchans françois estant au port d'Alexandrette en ont esté enlevés par La Fleche Marjoquin à la veüe d'un vaisseau de guerre anglois commandé par le cappitaine Rebbin. Celuy-cy avoit promis sa protection, mais sans considération de sa parolle et de celle que le corsaire luy avoit donné de ne point toucher aux bastimens marchans, il les a laissé prendre sous de vains et faux prétextes jusques là qu'il avait dans son bord le lieutenant du piratte pendant qu'il faisoit sa prise et que le Vice-consul anglois d'Alexandrette n'a pas fait de difficulté de monter deux fois à bord du Majorquin et d'y demeurer longtemps après qu'il se fut rendu maistre de nos vaisseaux. Il me semble que la trahison est manifeste en ce rencontre d'autant plus que le capitaine anglois pouvoit très facillement empescher cette perte n'ayant à faire qu'à un simple piratte dont le bastiment à la vérité estoit monté de 40 ou 50 pièces de canon. Il est vray qu'un autre le soustenoit duquel il est bon de remarquer qu'il estoit commandé par un Genevois. Ce malheur, Monsieur, est tres considérable à la place de Marseille et à l'eschelle d'Alep en particulier qui a encorre perdu auparavant un vaisseau à la rade de Chippres enlevé par le mesme corsairre, mais sous bannière de Malthe. Ainsy estant convaincu de la protection de Sa Majesté dans des occasions bien moins importantes que celles-cy, j'ay asseuré le Consul d'Alep et tous les marchans que le Roy aura la bonté d'en faire poursuivre la réparation en Angleterre ou l'on trouvera toutte sorte de convictions si l'on y tient la main de la bonne façon emprisonnant le capitaine et faisant entendre les Anglois des vaisseaux marchans. Je vous escriray encorre plus amplement outre la lettre que j'ay déjà marquée lorsque je seray moins pressé. L'Olac que l'on despeche à Constantinople pour y estre dans sept jours et dont je prens la commodité fautte d'autre m'obligeant de finir en vous asseurant que je suis avec tout le respect imaginable, Monsieur, vostre tres humble, tres obeissant et tres obligé serviteur.

NOINTEL

M. de Nointel à M. de Pomponne.

A Athènes ce 17 décembre 1674.

MONSIEUR,

Je me suis donné l'honneur par mes dernieres lettres du mois de septembre de vous marquer ce qui s'estoit passé à mon entrée dans Alep, et particulièrement ce que j'avois appris de nouveau touchant la perte des deux bâtiments françois au port d'Alexandrette. Vous y aurez trouvé quelques particularités au sujet de la prétendue guerre des Persans, et vous auriés esté, Monsieur, plus tost informé de ce que j'ay pu faire en cette eschelle, et de la manniere de mon départ si j'en avois trouvé l'occasion.

Je n'ai pas manqué autant qu'il m'a esté possible d'y soustenir l'interest de la religion, en faisant paroistre l'estime de Sa Majesté pour les églises des Maronittes, et des Suriens, et sur ce principe j'ay receu avec beaucoup de démonstratrations de bienveillance le Patriarche de ceux-cy, et l'archevesque des autres accompagnés des principaux de leurs nations qui sont fort nombreuses. Ce patriarche est un prélat avancé en âge, et lequel joint à sa persévérante soumission à l'église romaine une grande erudition qu'il pousse fort loing par la cognoissance des langues orientales, et qu'il soustient avec édification par la pureté de sa vie. Je me rendis dans son église le jour de la Transfiguration suivant le vieil stile au bruit des trompettes et tambours environné de ma maison, et suivy de plus de cent cavalliers qui composoient la nation françoise. Tous les passages estoient bordés d'une foulle extraordinaire de peuple non seullement chrestien, mais turc, et les Suriens remplissoient par leur abondance leur église, leur cour et les toits; et ce ne fut pas sans un peu de peine que j'en traversay une partie. Le patriarche qui m'estoit venu recevoir in pontificalibus avec son clergé, des cierges et des encensoirs, estant à ma gauche, j'entendis sa messe, j'y reçus ses complimens. L'on m'informa de ce qu'il y prescha à la loüange du Roy, et sur le sujet de ma venüe, et des prières solemnelles qui y furent chantées pour la prospérité de Sa Majesté. Tous les assistans du rite surien tant schismatiques en très grand nombre que catholiques ne tesmoignerent pas moins de zele et d'union en ce rencontre qu'à donner des preuves de la croyance de la transubstantiation, ce qu'ils firent par des actes positifs de l'adoration que je leur ay veu faire de l'hostie qui avoit esté consacrée en pain levé. Son élevation fut faitte en grande ceremonie au bruit des sonettes, des timballes, de mes trompettes, et à un cry clair et comme

musical formé tout d'un coup par les femmes sans aucune prononciation de parolles, ce qui fut suivy de prosternations à terre qui me parurent généralles, et bien expresses, suivant l'observation que j'en ay pû faire, et suivant les asseurances qui m'en ont été données. Ma présence chés les Maronittes onze jours auparavant à leur feste aussy de la Transfiguration suivant le stile nouveau ne fut pas moins éclatante et je n'en aurois pas tiré une moindre preuve de la verité du misterre de l'eucharistie s'il en avoit esté besoin. Tous les prestres latins qui sont les Religieux de Terre Sainte, les Jésuites, les Carmes et les Capucins m'ont suivy dans ces deux ceremonies et quelques uns d'entre eux n'ayant pu cacher leur envie de dominer sur les chrestiens orientaux, d'en paroistre les conservateurs pour le St Siège, et de preceder les autres, me prouvèrent évidemment que la qualité de missionnaire et la retraitte du monde ne destruisent et mesme ne suspendent pas l'ambition. C'est elle qui me fit essuyer deux complimens, car après un en françois prononcé au nom des Suriens par le supérieur des Capucins, celuy des Jésuistes se présenta avec un jeune homme dont il expliqua le discours arabe; ces petites emulations et de plus grandes dont les effects vont bien loing, jusques à se servir d'une part des armes spirituelles, et de l'autre jusques à les mespriser bien plus hautement que ne feroient des Calvinistes, m'ont engagé à procurer autant qu'il m'a esté possible la continuation de la réunion apparente qui est maintenant entre tous ces religieux.

Les Carmes qui sont Italiens et qui ne se mêlent de rien, les Jésuites et les Capucins de Nation françoise composent les trois ordres de missionnaires d'Alep, et n'ayant point d'eglise entièrement publique ils sont obligés de se contenter de leurs chapelles, et pour evitter les avanies d'y célébrer les messes de très grand matin, ce qui a esté aussy réglé d'un commun accord entre eux tous affin de ne pas blesser les droits de la paroisse, où y ayant un droit positif de faire l'office publiquement, il ne seroit pas juste que le cousul y assista sans estre accompagné de sa Nation, ou de la plus grande partie, ce qui arriveroit si l'on avoit la commodité des messes particulierres, ou le concourspourroit encore attirer des effects de l'avarice des Turcs.

Ces raisons ayant fondé le reglement dont je viens de parler, ont encore esté cause de l'engagement reciproque de ces pères à ne rien imprimer dont eux tous n'eussent eu auparavant la communication. Ce qui me paroist un moyen de retrancher grand nombre d'extravagances, de miracles à tout propos, et de reflexions aussy peu politiques, qu'elles sont inutilles quoyqu'elles decident hardiment des mat-

tieres d'Estat. Enfin ils ont voulu selon l'apparence paroistre si bien unis, que rien ne leur seroit particulier.

C'est sur ce principe que je me suis conduit dans la requisition qui m'a esté faitte de la part des Peres Jesuites pour l'enregistrement en la Chancelerie d'Alep des lettres patentes à eux accordées par Sa Majesté, qui leurs attribuent la qualité de ses Chappelains pour les François résidant en Levant. J'ay eu des raisons convaincantes de prevoir les desordres qui pourroient arriver si les choses n'estoient pas bien expliquées, d'autant plus qu'on s'estoit déclaré à moy assez nettement de l'intention que l'on avoit qui ne m'a paru nullement juste.

Ayant donc assemblé tous les Religieux, je commanceay par le tesmoignage de ma satisfaction de leur bon accord, leur remonstrant la consequence qu'il y avoit de le maintenir, et je tiray de la communauté qu'ils semblaient avoir introduit entre eux la necessité de leur communiquer la grâce que Sa Majesté faisoit aux Peres Jesuites, leur declarant en mesme temps que cette protection particulierre n'excluoit point celle dont les autres avaient desja ressenty tant d'effects, et dont j'esperois leur procurer la continuation dans les rencontres. Enfin je leur dis, qu'ils cognoistroient suffisamment par la lecture des lettres l'intention du Roy, et que je ne douttois point qu'ils ne contribüassent de leur part à l'obéissance qui luy est deüe, puisque cette nouvelle faveur estoit faitte sans prejudice aussy du droit des Chapellains des ambassadeurs, et des Consuls, et sans préjudice aussy du droit d'autruy, ce qui comprend celuy des paroisses, qu'ainsy mon ordonance que j'avois dressé moy mesme portoit l'enregistrement des lettres patentes en expliquant un peu plus au long les restrictions qui y sont contenües, et conservant l'execution des reglemens cy devant expliqués, affin de maintenir la paix si necessaire entre des personnes de leur profession. Lorsque les lettres, et l'ordonnance eurent esté leües, le pere superieur de Terre Sainte de la maison de Moncade, curé et chapellain du Consul françois, m'ayant demandé permission de parler, pria le pere Jesuite de fixer les fonctions de Chapelain marquées en general par ses lettres. Sa replique fut qu'il n'en pretendoit point d'autres que celles exercées par ceux de sa compagnie jusques à present, et sur l'insistance de dire davantage, il desclara qu'il n'entendoit pas prejudicier ny à la paroisse ny au chapelain du Consul. Mais estant pressé ensuitte de signer declaration, il le refusa disant que mon ordonance le restraignoit assez. J'ay donné acte de ce refus par un proces verbal au Pere de Moncade qui a tesmoigné un zele fort discret et fort exact pour la conservation des droits parrochiaux dont il n'est pas moins jalloux en qualité de Curé, qu'il peut avoir esté ap-

pliqué à les destruirre ou s'en soustraire estant en Chrestienté. Le Superieur des Capucins qui ne veullent point de soumission à la paroisse à Lernica de Chipres, où ils sont en grande disputte contre les Religieux de Terre Sainte, a par d'autres veües soustenu l'interest de la paroisse à l'avantage des mesmes Religieux, disant aux Jesuites que cette qualité de Chappelains pour les François estoit un titre d'honneur, et imaginairre, qu'on ne croyait pas que le Roy eut voulu separer les marchands de leur Consul ny de leur paroisse, et qu'enfin il me prioit, les lettres estant subreptices, d'en suspendre l'enregistrement jusques à temps que Sa Majesté eut esté bien informée des conséquences. Les Peres Carmes ayant dit, qu'ils ne prenoient point d'interest en ces contestations, et qu'ils s'en rapportoient à moy, j'ordonnay l'enregistrement des lettres, comme je l'ai dessigné, et suivant, Monsieur, que vous le pourés voir plus au long par mon ordonnance.

Le commerce a aussy ressenty des effects visibles de la protection de Sa Majesté, tels que la suppression du droit de trois pour cent sur l'argent, le retranchement du tiers de ce qui se prenoit sur la cochenille, une pareille diminution sur les autres marchandises d'entrée, au moyen de la convention qne trois balles n'en feront que deux, et pour la sortie il a esté reglé qu'on retrancheroit sur chasque balle de toille, et de cuirs, demy piastre; et un quart sur chacunne de cotton filé, et sur celles de pistaches une piastre.

Le droit sur l'argent fut estably, il y a plus de soixante ans, pour satisfaire au payement de ce qu'un nommé Bidy doüannier d'Alep devoit de reste de sa ferme. Monsieur l'ambassadeur qui estoit pour lors en fonction s'estant rendu caution, et comme il n'a point esté fait de compte de ce qui a esté levé, parce qu'il suffisoit, et bien au-delà à ce qui pouvoit estre deubt, et que c'estoit un prétexte de continüer cette exaction, on l'avoit perpetüé jusques à présent. Cette possession si ancienne servoit de pretexte au doüannier pour sa continuation, il s'appuyoit mesme sur les capitulations, qui disent que des piastres que les François apportent n'en ayant point esté pris de droit cy devant qu'on n'aye point à en prendre, d'où il concluoit que le droit en question estant ancien, bien loing d'estre destruit par les capitulations, en estoit pleinement confirmé. Il avoit de plus obtenu un commandement qui autorisoit sa pretention. L'on luy representa que ces mots, n'en ayant point esté pris de droit cy devant, marquoient qu'on n'avoit jamais deubt en prendre, et nous fournissoient un moyen pour la restitution de ce qui avoit esté touché; que l'usage universel de touttes les autres eschelles en faveur de l'argent, mesme dans celle d'Alep pour les autres nations que la françoise militoit contre luy, et

qu'enfin on estoit absolument déterminé par mes ordres positifs à se libérer de cette injustice. Je pense bien qu'on ne lui proposa pas que la dette de ce Bidy estoit acquittée, parce que c'eut esté luy ouvrir un moyen de prolonger en se remettant à l'examen des comptes de ce fermier qu'il auroit facillement fait trouver reliquatairre de sommes assés grandes pour avoir besoin de siecles entiers à leur acquittement. Son obstination le faisant paroistre inflexible, et plusieurs autres motifs ont engagé le consul et les marchands d'Alep de le vaincre par son foible, c'est-à-dire par argent, et ainsy on luy a donné deux mil escus qui ont produit la liberation entierre de cet injuste droit, et à mon arrivée après une exacte instruction j'ay confirmé cette depence par une ordonnance dont vous aurez la bonté de voir la coppie.

Si ce droit sur l'argent estoit de consequence dans ces derniers temps, il l'estoit bien davantage autrefois, que malheureusement il se transportoit chasque année à Alep des huit et neuf cent mil escus, et peut estre qu'alors les Consuls n'en portoient point de plainte à l'ambassadeur, à cause qu'eux mesmes prenoient un droit de consulat sur le mesme argent.

Quoy qu'il en soit, le commerce est maintenant délivré de cette charge.

Le bénéfice dont il jouit sur la cochenille est considérable se trouvant des bastimens qui apportent de cette marchandise pour la valleur de dix à douze mil escus.

Quant aux draps, et estoffes de soye, outre que l'on espere les faire demeurer à leur doüanne qui peut estre au dessous de trois pour cent, la reduction de leurs balles est d'un grand avantage.

Pour ce qui est des toilles et des cuirs il n'y a quasi point de bastiment qui n'emporte de la première marchandise deux cent balles et beaucoup de la seconde. Il se desbitte aussy du cotton filé en quantité raisonnable, et il y en a pour en fournir autant que l'on en peut soüaitter. Les pistaches produiront aussy leur utilité, mais elle sera moindre qu'elle n'eut esté par le passé, le desbit en estant fort diminué en France.

Voilà ce qui en est des capitulations, l'estat auquel j'ay trouvé le commerce d'Alep, et ça esté pour le fortifier, et augmenter l'espérance de son restablissement que le doüannier m'ayant visitté, j'ay eu deux conférences avec luy dans des jardins à la campagne. La première fut sous prétexte de voir une tres belle tente qu'il avoit fait faire pour le Pacha du Caire, et la seconde eut pour motif la promenade. Apres les complimens je fis tomber la conversation sur les nouvelles qui couroient dans l'Empire Otthoman touchant la guerre de Perse, luy in-

sinuant, que selon ma pensée elle ne passeroit pas au delà de la simple démonstration puisque les Persans ne s'y estoient pas si tost engagés que paroissans s'en repentir ils s'estoient retirés.

Les provisions, et munitions de guerre apportées sur ce sujet par dix galleres, ainsy que j'ay eu l'honneur de vous en informer, furent cause que je parlay de Massamam qui commandoit cette escadre, et j'en pris occasion de tesmoigner ma surprise de ce qu'estant si fort il n'avoit pas eu la hardiesse d'attaquer le Majorquin qu'il avoit rencontré dans le golfe mesme ou il venoit de faire sa prise. Je luy tesmoignay qu'il n'y auroit plus de seureté dans le port dont il est question, puisqu'outre qu'il se trouvoit destitüé de forteresse, dix galleres du Grand Seigneur n'entreprenoient pas de reprendre trois vaisseaux marchands sur lesquels le piratte ayant partagé son monde se trouvoit fort affaibly.

Le doüannier ayant blasmé Massamam rejetta sa faute sur l'interest qu'il avoit à ne pas exposer sa chiourme et sa milice dont le remplacement tomboit sur ses frais. Pour ce qui est des galleres qui luy appartenoient j'advoüay que l'interest particulier en avoit décidé en ce rencontre, ce qui n'arrivoit que trop souvent, et j'adjouttay mon esperance du remede par la promesse solennelle du Visir de l'execution des Capitulations. Je luy dis que Massamam pourroist bien estre puny et qu'il ne lui serviroit de rien d'avoir fait mourir à Famagouste un fameux tiran qui s'estoit enrichy du païs, et des Francs, puisqu'on imputtoit cette mort aux ordres positifs receus de la Porte à la sollicitation des ambassadeurs dont il auroit volontiers évitté l'execution en vendant bien cherement son auctorité, que cette conjecturre estoit évidente, puisque deux autres mutins qui ont succédé à l'usurpation du credit du deffunt, et qui meritoient la mesme punition, s'en estoient exemptés, n'y ayant pas eu apparemmeut des commandemens exprès contre eux. Après luy avoir ainsy insinüé ce que peuvent les ambassadeurs contre les Ministres Turcs qui abusent de leur pouvoir, je luy expliquay nettement ma ferme resolution de maintenir contre leur violence, les Consuls, et les negotians, luy declarant, qu'asseurement j'aurois raison des Pachas du Çaire et de Tripoly, de la conduitte desquels je marquay quelques particularités, et nottament du dernier, qui estant marchand et Pacha allioit deux qualités esgallement rüineuses aux estrangers, et aux sujets du Grand Seigneur. Je n'oubliay pas non plus le Pacha de Seyde, et comme celuy-cy est neveu du doüannier auquel je parlois, et qu'il a commerce avec les deux autres, c'estoit exprès que je les avois fait tomber dans la conversation, ne douttant point qu'il ne les deubt informer de cet entretien, et pre-

tendant encorre, qu'il put luy servir d'exemple, et d'induction de ma conduitte contre luy mesme.

Il voulut excuser ces ministres sur les grandes diminutions qu'ils souffroient dans leurs revenus par les nouvelles capitulations, et m'insinüer que je devois au moins leur procurer quelque soulagement de la part du Tefterdar.

Je repliquay que ce n'estoit pas mon affaire, et que ces Messieurs devoient bien se contenter qu'on ne les obligea pas à restitüer les exactions du passé sans contrevenir davantage à la volonté de leur souverain maistre, à laquelle on trouverait moyen de les faire obéir exactement.

Je luy fis expliquer la misere du negoce en general, et en particulier de celui d'Alep, et après qu'il eut declaré sa pretention qu'un pont qui se trouve ruiné sur le chemin d'Alexandrette deubt estre reparé aux frais des Francs, disant que les Anglois en payeroient trois mil piastres ce qui vouloit dire autant que les François, je rejettay cette proposition, non seulement comme injurieuse au Grand Seigneur, mais encorre par l'injustice qu'elle contenoit en soy, luy declarant qu'elle ne seroit jamais executée, et nonobstant qu'il évittoit que je vinsse au particulier de mes pretentions, je ne laissay pas de les toucher, les renfermant dans la necessité de reduirre à trois pour cent la doüanne des autres denrées qui restent à regler, de supprimer le droit d'ancorage de cent cinquante quatre piastres qui se prennent sur chaque bastiment, de se desister de soixante et quinse que le consul donnoit par an pour les janissaires qui escortoient sur le chemin d'Alep à Alexandrette et de se départir entierement de la doüanne de ce dernier lieu, puisqu'outre celle-là on en prenoit un autre à Alep sur les mesmes marchandises, en quoy l'on contrevenoit formellement aux capitulations, qui ne les assujettissoient qu'à une seulle doüanne dans tout l'Empire.

Le doüannier se deffendit par les dépences extraordinaires auxquelles il estoit soumis, tant envers les ministres residans à la Porte que les Pachas qui en venoient, jurant qu'il y en avoit eu des derniers qui luy avoient pris des dix à douze mil escus de presens, et qu'on ne voulloit pas luy accorder aucunne diminution. Mais l'ayant battu sur l'inutilité de cette deffence comme une chose qui ne pouvoit en concerner, et qui avoit ses intrigues que je ne voulois point desméler, je persistay avec fermeté dans ma demande; et le Drogman de la nation empeschant en quelque sorte que le mien n'expliquast au juste mes intentions, jusques à s'ingerer de respondre pour le doüannier, et de refuser plus nettement que ne faisoit le doüannier mesme, je luy fis

une forte réprimande, et enfin touttes nos contestations se terminerent à la promesse de m'accorder ce que je soüaittois. J'en voulus avoir une seureté, et apres plusieurs autres disputtes d'un marchand nommé Le Fevre que j'avois commis, l'on pressa tellement le doüannier qu'apres avoir differé jusqu'au jour de son depart pour aller trouver Caplan Pacha qui l'attendoit sur le chemin de Diarbequir, il donnast un escrit par lequel il consent à la suppression des droits d'ancorage et des janissaires, et la reduction au sixiesme de ce qui se prenoit sur l'esmail faux. L'on a aussy reduit la doüanne des autres merceries et ambres contrefaits de quatre piastres et demy pour balle a une et un quart, et il faut remarquer que de ces menües denrées, et autres quinquailles, il s'en fait un assez bon traffic, mais c'est suivant qu'elles sont demandées et qu'on y trouve plus son compte que de faire venir de l'argent.

L'on joüira sur le bois de bresil, et campech de la diminution de la moitié, et generallement sur touttes les marchandises du bénéfice du poids qui monte à un sixiesme, puisqu'au lieu de se servir de la rotte damasquinne qui n'est que de six cents dragmes, il a esté convenu qu'on se regleroit sur celle d'Alep qui est de sept cent vingt dragmes.

C'est là, Monsieur, tout ce que j'ay pu obtenir, et il m'a fallu necessairement remettre à un commandement exprès la suppression de la douane d'Alexandrette, ce qui ne sera pas difficile, et mesme il n'auroit pas esté possible de reduire le doüannier de la manierre que que j'ay fait, sans la promesse qu'on luy a donné par escrit que pour les quatre mois qui luy restent de sa ferme il continüera de recevoir le droit d'ancorage des janissaires et autres que je vous ay expliqué ensuitte, mais affin que dès à present on entre en jouissance de ces avantages, j'ay décerné mon ordonnance qui enjoint au Consul et marchands de satisfaire en particulier à cette indemnité sans qu'il paroisse au public que les bastimens en soient chargés.

J'ai encorre appliqué mes soins a regler l'interieur du commerce, soit en obligeant les marchands à porter à leur Consul le respect qu'ils lui doivent, et à mieux ménager l'interest public, soit en remonstrant au Consul la protection dont il est redevable aux sujets de Sa Majesté, et la prudente vigueur avec laquelle il doit soustenir son caractere, faisant accorder les interests de la nation et les siens sans aucun dommage les uns des autres, et affin que les impressions de mes remonstrances fussent plus vives dans leur esprits, je les assemblay et leurs ayant parlé près d'une heure, je leur laissay par escrit mon discours dans le contenu d'une ordonnance dont vous aurés peut estre la bonté de lire la coppie. Et parce qu'alors il devoit bientost

22

arriver deux bastimens je les fis opiner sur les taxes qu'ils devoient supporter pour les debtes de la nation affin que ma presence empescha les brigues de ceux qui par leur interest aux chargemens s'esloigneroient trop de la justice. Mais nonobstant mes remonstrances, les interessés se firent visiblement reconnoistre par leurs avis.

Je pense qu'il seroit difficille de trouver un corps de marchands ou la division regne avec plus d'éclat qu'entre les François d'Alep; non seullement ils sont divisés entre eux mais ils sont presque tous buttés contre leur Consul, et ils s'eslevent contre luy d'une manniere que j'ay toujours condamnée, leur remonstrant combien ce procedé leur estoit préjudiciable. J'ay mesme obligé un parent du Consul qui estoit son chancelier à luy faire reparation des termes injurieux dont il s'estoit servy contre luy dans une requeste qu'il m'avoit presenté, et je n'ay pas negligé la conservation des droits de ce chancelier qui imputtoit au Consul la rupturre et laceration d'un des actes de la chancelerie qui est le cautionement du Consul d'a present des Anglois pour un nommé Saladin autrefois Vice-Consul de France à Chipres, et lequel y ayant endebté la nation, le Consul d'Angleterre en seroit responsable sans cette laceration.

Le Chancelier pretend qu'ayant porté les registres chés son consul par son ordre, il les a guardés quelques jours, et les luy a rendus lacerés à l'endroit dont est question; et que c'est luy avec le consul anglois qui ont commis cette action; et ainsy dans la quittance, et descharge du depost des registres donnés par le Consul fraucois à son chancelier qu'il a deposé, j'ay fait inserer les pretentions, accords et deffenses respectives des parties sur ce fait particulier, sauf à elles à se pourvoir ainsy qu'elles aviseront.

J'ay aussy cru devoir remonstrer au Consul touchant sa manniere d'agir particulliere qu'il ne devoit point trancher d'ambassadeur, prenant la main chés lui sur les personnes qualifiées, les evesques, et autres, et je luy ay insinüé que son rang ne luy donnant cette preéminence que sur les marchands, il ne devoit pas l'estendre au delà mais qu'il estoit obligé de se restraindre comme chef des negotians à soustenir leurs interests avec vigueur, et éclat auprès des Turcs; qu'à l'esgard des estrangers comme Anglois, et Venitiens, je ne croyois plus necessaire d'envoyer la nation au devant de leurs Consuls; non pas tant pour evitter les contestations 'de la presceance puisqu'elle est deüe aux François, et qu'il n'est pas malaisé de s'y conserver, mais parceque des negotians assemblés à un lieu pour leur negoce ne sont pas parties capables de se maintenir, et de disputter dans une affairre de cette consequence, et qu'au contraire ils doivent evitter

des occasions aussy esloignées que celles-là, puisqu'ils s'en peuvent passer, et qu'elles coustent de l'argent. J'ay touché l'exemple du prejudice dont j'avois esté informé, qui est, qu'un Consul s'en allant, par exemple le Venitien, le François le reconduit jusques à un certain endroit où il quitte la place au Consul d'Angleterre pour faire la mesme civilité, et ensuitte il la reprend. C'est ce qui m'a principallement obligé à conseiller de s'abstenir de ces demonstrations exterieures, sans interdire les honestetés particulieres qui se passent dans les visittes de Consul à Consul.

Il y a encorre des festins qui se font aux premières visittes, qui se passent avec éclat, débauche, et un incroyable debris de verres, mais je n'en ay rien touché, quoyque la depence en estant grande il soit à presumer qu'un Consul, et particulièrement un Provençal, ne la fasse pas sans la veüe de s'en rembourser, la faisant entrer par voye indirecte dans les comptes de la nation.

Celuy qui est a présent Consul d'Alep pourra difficillement proffitter de mes ordres et de mes avis, et je puis quasi, Monsieur, vous asseurer qu'il n'en profitera jamais à moins d'un miracle qui fasse voir en luy un esprit aussy fort, comme il l'a foible. Il est absolument gouverné par un religieux. Il se deffie de son propre frère dont l'habileté est aussy médiocre, et tous ceux de son party conviennent qu'il est entierrement incapable de son ministerre. Les Anglois, et les Venitiens s'en mocquent en secret, et sont bien aise de le voir à la teste de la nation françoise, les Turcs s'en rient en public, et sont fort surpris quand ils voient qu'il ne sçauroit rien dire de luy mesme chés le cadis ou doüannier, estant nécessaire qu'il lise sa leçon à la face de tout le monde ce qui fait qu'il demeurre toujours sans réplique. Il est de cette manière impossible qu'il empesche les factions des marchands, qu'il les protege valablement et qn'il se fasse rendre le respect qui lui est deubt. Il est fort exacte à porter sa robbe consullaire, à aller au matin à la congregation, et ensuitte à la messe de paroisse, et a se plaindre de ce que le Consul Barron son predecesseur luy a vendu pour trois mil escus de meubles, qui n'en valent pas mil, d'ou il conclut qu'estant attaché à son employ par interest et par honneur il n'est pas homme à le ceder à un autre.

Je serois bien fasché, Monsieur, de m'estendre si fort sur cette mattière si je ne me croyais indispensablement obligé par la veüe du bien du commerce à vous rendre tesmoignage de ce que j'ay veu ou seu très certainement.

Ce Consul a esté bien heureux que je me sois trouvé à Alep après la perte des vaisseaux marchands enlevés par le Majorquain, car as-

seurement il n'auroit pû se desmesler des instances des Anglois, lesquels ayant sceu qu'ils étoient en quelque sorte impliqués dans les informations et particulierement leur facteur ou Vice-Consul à Alexandrette, ils vouloient que je receusse une information particulierre à leur descharge. Je leur fis dire, que l'information dont ils se plaignoient estant secrette ils se pourvoiroient au lieu ou elle seroit portée, et s'y deffendroient le mieux qu'il leur seroit possible. Mais le Vice-Consul qui prétendoit se disculper d'avoir entré dans le vaisseau majorquin n'estant pas content, je luy remonstray qu'il pouvoit donner une requeste dans laquelle il exposeroit le fait de sa justification et que j'en ordonnerois la jonction aux informations. Quoi qu'il s'en fut contenté il revint quelques jours après avec d'autres marchands, et comme je sceus qu'il venoit au nom de son Consul, et pour renouveller les mesmes instances, on luy couppa court de ma part en luy disant que j'ignorois qu'il y eut un Consul anglais à Alep. L'on m'a dit qu'à ce sujet ils avoient informés comme de desny de justice par devant le Consul Venitien. Celuy-cy a persisté dans sa fautte de ne pas se rendre à ce qu'il me devoit, et s'il a ouvert quelque demonstration de la réparer, elle n'a servy qu'à l'aggraver davantage puisqu'en tesmoignant son dessein de me visitter pour me demander pardon, il s'est ensuitte expliqué sur des prétentions d'estre traitté par moy plus honorablement qu'il ne l'est du Consul françois, jusques à insinüer qu'il désiroit de l'Excellence.

J'ay receu ces imaginations selon la différence infinie qui se trouve entre un ambassadeur de Sa Majesté et un Consul de Venise, auquel je n'ay pas laissé de faire justice touchant une créance qu'il prétend sur la succession du nommé Barron décédé pendant mon séjour à Alep au retour de Tripoly d'ou il m'avoit accompagné. Je me suis donné la peinne de dresser deux grandes ordonnances sur ce sujet qui nomment des arbitres, et leurs prescrivent dans la forme la manière de se conduirre. Je suis aussy persuadé d'avoir usé avec les Anglois suivant toutte la justice et l'honesteté qu'ils pouvoient desirer, puisqu'un d'entre eux se trouvant créancier de la nation de Chippres d'une somme de deux mil escus en principal, et des arrerages, et m'en demandant le payement par une requeste, j'ay ordonné qu'il seroit satisfait du reste de son capital, et des intérêts, suivant qu'ils ont esté réglés pour les François mesmes qui sont aussy creanciers, n'estimant pas juste que ceux-cy soient réduits de 36 pour cent à dixhuit, et que les estrangers ne soient pas soumis à la mesme reduction d'autant plus que les Turcs ont esté obligés de souffrir en pareil rencontre une grande diminution.

J'ay encore terminé un différend d'honneur entre un Hollandois et un François, survenu du mauvais traittement exercé en public à coups de pieds et de poings par le dernier contre l'autre parce qu'il se prétendoit offensé de ce qu'il avoit publié faucement que son frère résident à Ligourne avoit fait banqueroute, et les deux parties m'ont tesmoigné estres satisfaittes de mon reglement, qu'elles executerent sur le champ.

Ceux de la nation angloise qui me sont venus voir en particulier se sont retirés très contens de ma réception, un d'entre eux m'a accompagné au voyage de l'Eufratte qui a esté de soixante lieues en tout, dont me reservant de vous rendre compte en destail, je prens seullement la liberté de vous dire a present que je l'ay fait bien accompagné et avec quelque pompe et qu'a mon retour entrant dans la ville j'avois a ma suite plus de 150 cavalliers, tant de ceux qui ne m'avoient point quitté que des autres qui estoient venus au devant; j'estois aussy environné de dix ou douze vallets avec des fusils et mousquetons, et les trompettes me precedoient, ce qui attiroit un très grand concours de spectateurs de touttes les nations d'Alep, entre lesquelles se sont trouvé plusieurs Anglois, que je salluay fort honestement.

Il en a esté de mesme à mon despart qui fut le vingt-sept septembre et je puis vous asseurer que j'avois peinne a passer dans les rues.

Une partie des marchans et quelques estrangers me quittèrent a une lieue de la ville, et apres avoir fait en leur présence une forte reprimande au drogman avec menaces s'il ne faisoit son devoir de le chasser, je continuay mon chemin avec le reste de la nation, et le consul; et ayant passé par les ruines de St Siméon Stilitte, visité plusieurs sépulturres des anciens Romains, traversé la célèbre ville d'Antioche, et l'Oronte, et laissé sur la gauche Alexandrette à cause du mauvais air, j'arrivay le premier octobre a un autre endroit de son golfe, qui est le port Bonnet, esloigné d'Alexandrette de sept heures. J'y trouvay deux gallêres turques, dont l'une qui est de Candie appartient au Visir, et est commandée par un renégat Livournois; elles avoient debarqué à Alexandrette des munitions pour Bagdad, et elles attendoient un bon temps pour s'en retourner prenant la route de Caramanie terre a terre, affin d'evister les corsairres, lesquels s'ils avoient un peu de conduitte, et plus d'union entre eux, n'eussent pas manqué cette occasion. Les capitaines de ces galleres qui les craignoient fort avoient eu en venant un passage heureux n'ayant mis depuis Chio que neuf jours, et j'ay sceu que leur retour n'avoit pas esté moins favorable, nonobstant l'intention du Serdar de la mer blanche qui les avoit destaché pour un si grand traject, affin qu'expo-

sant le renegat Livournois, il put se vanger de ce qu'il n'avoit pas voulu luy faire un présent.

Ils se mirent à la voisle le second et j'en fis autant le troisiesme au soir, et ce fut le neuviesme que je mouillay dans la rade de Chipres à Lernica, ayant consommé neuf jours à cause des bonnaces a ce qui se fait ordinairement en vingt-quatre heures. Le Consul estoit absent pour Cherinnes, port de l'isle vis à vis de la Caramanie esloigné seullement de quatorze lieües de Lernica, et il s'y estoit rendu suivant mes ordres pour y faire trouver quelques provisions, parce que je croyois prendre cette routte, mais il retourna le lendemain de mon arrivée. Je ne douttois point de trouver le Consul de Venise remis de sa follie, et qu'ainsy il n'eut restably la chaise du consul françois, me fondant sur les ordres exprès, et rigoureux que le Baile m'asseuroit par une de ses lettres luy en avoir envoyé. Il convint à une personne tierce de les avoir reçu, mais il adjoutast que sur sa response il en avoit obtenu de posterieurs qui destruisoient tellement les premiers, qu'il luy estoit enjoint de maintenir sa prétention en toutte manierre, jusques à temps que le Conseil des cinq Sages de la marchandise luy eut prescrît une autre conduitte. Il protestast qu'il y obéiroit jusques à dépencer tout ce qu'il avoit d'argent, et le fond mesme d'un bastiment venitien qui se trouvoit à la rade commandé par un capitaine françois, et estant tombé dans le soubçon que je ne voulusse moy mesme remettre la chaise de mon Consul, il partit pour Nicosie affin de s'appuyer de l'autorité des Ministres.

J'y envoyay mon Secrettaire avec des lettres au Mousselim, et autres, leur tesmoignant que je desirois justice de la presceance que le Venitien vouloit oster aux François contre l'ordre, et les capitulations, et que je ne pouvois doutter qu'ils ne contraignissent cet insolent à une legitime reparation par emprisonnement, ou me l'envoyant pour le mener à Contantinople. Je me suis cru bien fondé d'escrire de cette sorte, par ce que le Baile m'avoit manqué de parolle, ce qui m'a donné sujet de luy respondre suivant que vous le verrés par la coppie, et que de plus ne reussissant pas, j'en prevoyois la cause par le déboursement du Venitien, qui commenceroit par la punition qu'il meritte, et laquelle comme je l'esperre s'achevera par l'autorité de Sa Majesté.

Ce dernier cas preveu est arrivé, car le Consul de Venise ayant eu inutillement l'insolence de demander que je vinsse moy mesme entrer en lice avec luy ce qui fut rebutté du Mousselim avec injurre, il fit donner deux ou trois mil escus aux chefs factieux des spahis, et janissaires, ceux-ci qui ont la puissance en main s'en servirent si bien qu'ils

ont absolument empesché l'effect des bonnes intentions du Mousselim qui fit donner des coups de baston au Drogman du Venitien qui luy apportoit mil piastres pour le corrompre, sauf peut estre à les reprendre ensuitte. Ce Ministre bien intentioné me tesmoigne par sa lettre son desplaisir de ne m'avoir pu satisfairre s'excusant sur le peril qu'il auroit courru par la menace des janissaires et des spahis, et pour y suppléer il m'a envoyé un ars (1) contre ces séditieux.

Nonobstant cet engagement, et que le Consul françois eut dit mal à propos en ma presence que si la nation n'estoit pas tant endebtée il l'engageroit pour avoir raison de cette affairre, j'ay cru plus à propos d'en demeurer là, attendant d'ailleurs la punition du Venitien qui a eu encorre la temerité de se vanter qu'il exciteroit une sédition contre moy et tous les François.

Je ne crois pas, Monsieur, que ce comble d'extravagances puisse demeurer impuny, d'autant plus qu'il est destitué de tout droit, mesme de l'apparent, et qu'outre touttes les pieces que j'ay eu l'honneur de vous envoyer justificatives de la communauté de l'église, qu'elle est paroisse et qu'elle appartient à la Terre Sainte, et non pas aux Venitiens, j'ay encorre des tesmoignages des Turcs, Grecs, et des Religieux produits devant le Cadis. Il y a encorre à considerer que l'on prend pour l'église dont est question trois piastres sur chasque bastiment françois.

Voilà, Monsieur, un des effects de l'imagination des Consuls, qui s'imaginent estre des representans de la personne de leur souverain, et quoi qu'il soit à soühaitter qu'on les desabuse de cette imagination, et que n'ayant point de chaises fixes dans les églises ils en fassent porter dans l'occasion, je crois celle-cy trop engagée pour estre susceptible d'un tel temperemment. L'emportement du Venitien par touttes les circonstances que je vous ay marquées, et nottamment par le mespris des armes de France qu'il a fait jetter avec la chaise du costé gauche et qu'il regarde comme en triomfant touttes les fois qu'il va à l'église méritte ce me semble un chastiment autant exemplairre qu'esclattant : non seullement il y va en quelque façon de l'honneur du Roy, mais encorre le commerce s'y trouve notablement engagé, d'autant que s'il arrivoit qu'il fallut absolument ceder au Venitien, ce que je ne puis croire, les ministres Turcs en prendroient occasion de voulloir davantage dominer sur les François, les voyant capables de quitter à ceux qu'ils ont toujours precedés et sur lesquels la presceance leur est deüe par tant de raisons. Ils seroient bien aise aussy d'entretenir la division entre les deux nations pour en proffitter par leur avarice, et de plus

(1) Ordonnance ou commandement.

par la croyance, que Sa Majesté informée de l'ingratitude des Venitiens en ce rencontre, comme elle l'est de beaucoup d'autres, ne leur donnera plus de sujet d'exercer leur meconnoissance par des secours dont le besoin n'est peut estre que trop proche pour l'interest de la Republique.

Ce Consul Venitien qui a esté continüé pour un an, je ne sçais par quel motif, n'a pas agy touchant la chaise par une passion qui soit née de cette occasion. Sa haine avoit esté soubçonnée deux ans auparavant et l'on ne douttoit point qu'il ne fut l'instigateur du mauvais traittement survenu alors à la nation, qui fut si grand, que sur le prétexte de la chapelle desservie par les capucins, on fit une avanie au consul françois qui alla jusques à l'emprisonner, et sa liberté cousta cinq cent escus. Cet accommodement me fit differer de porter mes plaintes de l'insulte, et des frais, au temps du renouvellement des capitulations, qui s'est remis d'année à autre; et quand il a esté conclu une espece de necessité d'oublier réciproquement ce qui s'estoit passé, me contraignit au silence; et je ne le romprois pas sur ce sujet, sans la preuve que j'ay, que le Consul venitien a été l'auteur de cette avanie insuportable. Il la tramma avec le nommé Marcoulin qui estoit drogman des Turcs, et son confident, et qui estant devenu son ennemy, a remis au Consul françois les lettres qui contiennent la tramme de cette conspiration.

Elles sont en grec, en italien, la pluspart signées du Venitien, mais touttes relatives les unes aux autres, et marquées de son cachet, leur datte conférée à celuy de la disgrace les rend encorre plus constantes. Quant à leurs coppies, et traductions, et au memoire que j'ay dressé sur cette mattiere, tout ce que j'ay pu faire a esté de l'envoyer de Chipres à M d'Avaux à Venise par une occasion qui se présentast, croyant bien qu'outre la justice qu'il pourra obtenir par les ordres de Sa Majesté de l'insulte de la chaise il y auroit encore lieu de poursuivre vivement la réparation de cette autre injurre, ce qui m'y a porté davantage a esté que souvan on avoit escrit à M. d'Avaux, et ainsi je me suis cru necessité de luy mieux et plus fortement expliquer la chose.

Ne pouvant, Monsieur, encorre a present vous faire tenir ces pieces à cause de la longueur de cette lettre, et des coppies qui y sont jointes, je differeray à Smirne, et je prendray la liberté de vous dire, qu'il est impossible de répandre plus de venin et de haine contre les François et leur Consul qu'il y en a dans les lettres du Venitien.

Il s'y mesle d'un interest qui ne le regardoit point, car sous le prétexte que les Capucins avoient fait une procession publique le jour de

la Feste Dieu dans leur maison, et que le Consul françois y avoit assisté, il traite ceux-là de perturbateurs des droits de l'église parrochialle, et celuy-cy de leur protecteur. Il l'accuse encorre d'entreprise contre l'autorité du Grand Seigneur à cause de cette nouvelle esglise bastie, et desservie sans son commandement, ce qui ne se peut faire dans son empire. Il dit que le Consul françois ne doit avoir qu'un chappelain qui dise la messe dans sa maison sur une table, et que les François doivent venir à la paroisse. Il passe à la hardiesse de les traiter en général comme des faquins, il les taxe d'orgueil, et de gens insupportables, et non content de tesmoigner dans plusieurs de ses lettres un empressement extraordinaire à les punir, et les abattre, ce qu'il fait jusques à menacer de se retirer s'il n'a satisfaction, il insinue faucement qu'il en a cousté à la nation françoise de Tripoly dix mil escus pour l'église de ces religieux. Toutte cette confidence est d'un chrestien catolique du ritte romain à un Grec chismatique, et elle s'exerce par la destruction d'un temple consacré à l'usage romain.

L'éclat de l'animosité du Consul le pressoit si fort qu'il marque à quelles puissances du pais il faut s'adresser, qui estoient celles de Nicossie. Il se plaint des ministres de Larnica, qui s'estant rallentis donnoient soubçons d'avoir esté gagnés par les François, et outre les presents qu'il promet, il inserre des instances si vives qu'il faut estre enragé pour en concevoir de pareilles.

Enfin il y a une lettre entre les autres qui leur est posterieurre, et aussy au mauvais traistement qu'elles avoient procuré aux François par laquelle on voit qu'il s'applaudit le plus couvertement qu'il luy est possible du succès de son entreprise. Il ne veut pas qu'on luy en attribüe rien, il dit que le Consul de France, et les marchands parlent bien haut contre luy comme s'il estoit l'auteur de leur disgrace, et il prie Marcoulin de leur dire de se taire, que ce party sera leur plus grand avantage, et aussy de leur declarer que luy consul venitien, et ses Peres n'ont point de part à ce qui estoit arrivé.

Vous connoistrés, Monsieur, par vostre penetration ordinaire tout ce qui me peut eschapper des consequences que les entreprises de ce Venitien portent avec elles, et sans m'ingerer de vous en rien insinüer davantage que j'ai fait, que vous pardonnerés à mon zele, sans l'imputter à temerité, je vous asseureray de ne rien oublier à obtenir un commandement touchant la presceance dans l'église de Larnica. J'oseray me prometre que les fortes plaintes portées à l'ambassadeur de la république auprès de Sa Majesté, et soustenües à Venise par M. d'Avaux produiront une reparation exemplaire de la part du Consul de Chipres Santoniny envers moy et le Consul françois, et qu'il

pourroit estre puny en sa bourse par la restitution des cinq cent piastres, et interests, et en son corps de telle manniere qui seroit jugée la plus convenable par la privation de sa charge, exil, ou autrement.

Il a esté un des principaux sujets de mon occupation pendant mon séjour en Chipres, ou j'ay trouvé qu'en consequence d'une de mes lettres l'on avoit commancé l'establissement de l'exemption du droit d'ancorage qui estoit de cent soixante piastres par vaisseau, suffisant pour y estre soummis qu'il eut pris de l'eau, ou quelqu'autre chose de peu de consequence. Il est vrai que cette somme se distribuant à plusieurs le Mussalim qui en retiroit trente cinq escus pour sa part n'a pas voulu y acquiescer et qu'on a esté contraint d'en passer par là à l'esgard de luy seullement, mais j'espere obtenir un commandement qui le mettra à la raison.

C'a esté au passage de Massamam Pacha de l'isle, et pendant sa résidence à Famagouste que l'on a obtenu son boujourdy contre l'ancorage, et aussy pour le payement des mil escus deüs par les janissaires à la nation, mais il n'a pas esté possible de parvenir à l'execution de ce dernier chef, qu'il a fallu remettre au chiaoux que l'on fera venir de la Porte.

C'est tout ce qui s'est pû faire pour l'avantage du traffic de cette isle dont j'ay demandé un estat des deptes qui monte à plus de dix huit mil escus, mais il n'y a pas eu moyen de l'avoir tel que je le soüaittois accompagné de touttes ses circonstances par la dessignation des causes des creances, du temps de leur establissement, de la qualité des interests, de la quantité qui en a esté payée, du temps des payemens, et des noms des creanciers soit d'eux mesme, soit par substitution à la place de ceux qui l'estoient. Il est vray que l'on m'a promis de me l'envoyer à Constantinople. J'en ay déjà un de Seyde auquel il manque encorre quelques particularités qui seront restablies. Celuy d'Alep est entre mes mains, mais j'en attens un plus en destail, et je crois lorsqu'il viendra que les debtes seront acquittées. J'en prendray aussy un à Smirne, et quant à la despense faitte ou qui se fera encore à mon sujet, ou des capitulations, je vous en rendray, Monsieur, un compte très exact, que je suis obligé de differer à Smirne ou à Constantinople tant à cause de ce qui reste de mon voyage que pour n'avoir pas encorre les mémoires des frais de mon second passage en Chippres, que l'on m'a differé de jour jusques à mon départ pour me demander ensuitte du temps de l'escrire, c'est à dire de prendre ses mesures pour l'ajuster à son avantage. Celuy d'Alep dont je vous ay parlé ne m'a esté livré que sur le point de mon embarquement, et quoy que j'eusse donné une ordonnance pure et simple pour son remboursement, qui

est de cinq mil piastres, l'ayant depuis mieux examiné par la discussion de certains articles fort injustes, j'ay decerné une autre ordonnance par laquelle sans avoir égard à la premiere j'ai commis trois marchands pour l'examen des comptes, ordonnant le payement de ce qui sera par eux reglé. Ceux des eschelles qui ont ces maniemens ne peuvent estre desabusés de la liberté qu'ils se donnent de s'avantager dont ils trouvent toujours le moyen, en couchant certaine depence en gros, et augmentant celle en destail d'une manniere visible. On le prattique à l'esgard de l'interest public; les marchands entre eux en usent de mesme, et ceux d'Alep se sont acquis la plus hautte reputation, en sorte que pour bien expliquer l'exhorbitance d'un compte on dit que c'est un compte alepin.

Il y a encorre une injustice bien blasmable, c'est le peu de liaison qu'il y a entre les eschelles, n'y en ayant aucunne qui n'exagerre sa misere au dela de la verité, et qui ne voulut rejetter sur l'autre les taxes qu'il paroist raisonnable de lui faire suporter. Ainsy il faut se resoudre presque entierement à ne rien croire de tout ce que l'on avance sur de pareils sujets.

Enfin l'acquittement des deptes produira un grand soulagement au commerce, c'est ce qui doit faire entrer dans les moyens les plus prompts pour y parvenir par les taxes sur les bastimens ou de telle autre sorte que ce soit. L'eschelle d'Alep comme j'ay desjà dit sera bientost purgée, celle de Seyde n'est pas non plus fort esloignée de se nettoyer, estant debitrice aux Pères de Terre Sainte d'une partie de sept mil piastres sans interest. Il n'y a que Chipres qui demeurant en arriere, il y faudra pourveoir par auctorité. Pour Smirne elle n'est pas je crois fort endebtée, quant au Caire, je n'y ay point passé, mais j'en recevray des memoires auxquels je remedieray en ce qui despendra de moy, et j'ay des veües qui me semblent devoir estre fort efficaces au restablissement de son negoce. Ce qui est de fascheux c'est le subterfuge des bastimens à evitter les eschelles plus endebtées, et à se liberer par toutte sorte de ruse quand ils y entrent des taxes auxquelles ils doivent estre soummis. Le bien general, quoy qu'ils en doivent proffitter dans la suitte, ne leur estant de rien en comparaison d'un petit avantage present. C'est par cette raison qu'il viendra des voisles à la rade de Lernica qui n'hesiteront pas maintenant d'y moüiller, et d'y demeurer selon le temps, à cause de l'exemption d'ancorage, mais qui ne prendront rien à terre, si ce n'est par adresse, et en secret, affin de ne rien payer du cottimo. L'on pourra trouver le remede à cet inconvenient et je le crois fort necessaire.

Si une fois l'on parvient à cette liberation, il sera alors de necessité

de lier la main aux emprunts de la manniere la plus prudente qu'il se pourra, et l'on fera connoistre aux negotians qu'ils sont plus en estat de proffiter que par le passé, nonobstant leurs regrets de ne voir plus apporter à Seyde et à Alep par an, les deux millions de piastres et davantage. Ils nomment ce temps le siècle d'or du commerce, parce qu'en qualité de commissionnaires ils tiroient de grands proffits, et ils voudroient qu'il n'y eut point de muriers en France, affin qu'on continuast de recourir aux soyes du Levant, ce qui fait qu'ils maudissent la prudence qui dans le royaume a introduit un si grand plan de ces arbres.

Si je tasche, Monsieur, de m'instruire de touttes ces particularités, proffittant de tout ce que je vois, ou que j'entens, et de ce qui s'est presenté generallement dans le cours de mon voyage, ne laissant rien eschaper des moindres choses qui m'en font conclurre de plus grandes, c'est dans la pure veüe de travailler plus efficacement au bien du commerce et à la connoissance de l'interieur d'un aussy considerable empire que celuy du Grand Seigneur.

J'ay veu estant en Chipres le nommé Cigalle habile homme qui a estudié à Rome, qui est fort instruit des Conciles, et de l'estat de la primitive église, qui parle passablement italien, et bon latin, mais qui n'en est pas plus affectioné à l'église romaine. J'avois eu commerce avec luy par lettres et comme il sceut mon retour à Lernica, il m'y escrivit. Je luy fis responce, et il est venu ensuitte me visitter *in pontificalibus*, s'estant fait depuis peu archevesque du royaume par un barrat de la Porte obtenu par son frère medecin du Visir, et c'est en vertu d'un acte si peu canonique qu'il a depossedé l'ancien metropolitte qui n'y a consenty que par force.

Il colorre néanmoins le mieux qu'il peut sa conduitte dont il n'y a qu'un seul exemple dans le pais, encorre pretend-on qu'il a este suivy de punition divinne, et sur l'insinuation que je luy faisois de la simonie et de la violence moyens ordinaires pour entrer dans les dignités de l'Église Grecque, il se declarast fort ennemy de ces voyes illicites, quoyqu'il les aye prattiquée assez hautement; il estoit couvert d'un manteau dont le haut estoit partagé en bandes de satin bleu, rouge, et d'une autre couleur, le reste estant plein en noir, son baston qu'il tenoit à la main, qui est plus haut que luy, estoit orné de nacres de perles et surmonté d'un globe en argent representant le monde, sur lequel se voyoit sa croix; il m'expliqua la concession de ces ornemens, et aussy de ne despendre d'aucun superieur ecclésiastique par la faveur ou reconnoissance de l'Empereur Zénon, à cause que le metropolitte de Chipres luy avoit fait présent de l'original d'un des

evangelistes; ne jugeant pas à propos d'entrer en discussion de ces immunités, la conversation tomba sur le ministre Claude, contre lequel il a procuré une des premières attestations, touchant l'Eucharistie; qu'il a encore confirmé par une profession de foy donnée à Constantinople, et il me certifia tellement la vérité de ces deux actes, qu'il me tesmoigna de plus une grande disposition d'escrire sur cette mattierre, tant pour la transubstantiation que pour rejetter les calomnies dont il pretend que ce ministre a voulu noircir l'Eglise Orientalle.

Je luy touché quelques circonstances des extravagances des Grecs exercées dans Hierusalem, et qu'ils commettoient dans tous les autres endroits contre l'église romaine, et sur ce sujet je prendray, Monsieur, la liberté de vous dire qu'estant dans cette sainte ville, j'ay esté obligé, non seullement de rendre compte à Sa Majesté, et à vous, de ce que j'y avois veu, mais sur les instances des Peres, j'ay cru que je pouvois encorre donner la mesme information par mes lettres au Pape, à l'Empereur, à la Reyne de l'Espagne, et à la Congrégation de propagande. J'avois escrit un apostile pour vous en inserer l'avis dans une de mes despesches de Hierusalem, mais il fut oublié, ce qui fait que je vous en informe maintenant. et je prendray la liberté à la première commodité de vous envoyer les coppies de touttes ces lettres.

Je vous asseureray encorre, qu'on ne scauroit assés concevoir la malice des Grecs, puisque entre autres, ils m'ont refusé en plusieurs de leurs abbayes a la campagne la liberté de dire la messe dans leur eglise pendant qu'en France on les reçoit dans les nostres a célébrer sur le maistre hostel, et qu'il en prennent occasion par l'aspect de leurs ceremonies de tirer de grandes aumosnes dont ils viennent nous insulter. J'ay trouvé à Patmos dans la grotte de St Jean l'ancien evesque de Samos, lequel par sa douceur apparente, et aussy parce qu'il ne fit pas de difficulté qu'on celebrast la messe latine dans la grotte dont il est deposittaire, me sembla meritter que je luy donnasse un passeport pour la chrestienté. J'ay eu avis qu'il s'en servait assez utillement à Rome et le reste de l'Italie et qu'il se disposoit d'en proffitter, en France, pendant qu'il est débitteur à un marchand françois residant à Acre de plus de mil piastres qu'il a receu en avance du bled qu'il lui devoit fournir, et qu'apparemment il ne luy fournit jamais. Ce prelat meritteroit qu'on l'arrestat avec ce qu'il pourroit avoir recueilli affin de satisfaire ce malheureux qui s'est soumis à sa mauvaise foy. Les perfidies et la rage des Grecs ne se peuvent expliquer, et persuadent aisement qu'il ne se faut point fier a

eux en aucunne façon, et d'autant moins qu'ils ont estudié à Rome, puisque ce sont les plus dangereux, s'estudians a employer tout leur scavoir à combattre sans aucunnes mesurres, les droits les mieux establis de l'Église Romaine; c'est asseurement la conduitte que tiendra le nommé Cigala archevesque de Chipres dont j'ay l'honneur de vous parler; c'est aussy ce qui doit convaincre tout le monde que le Turc a trouvé le secret de dominner les Grecs, et qu'il n'y a que le baston et l'esclavage qui les puisse mettre à la raison.

Je suis party de Chipres le dix-neuf octobre, et après avoir fait canal dont la peine n'a consisté que dans la longueur d'un trajet de six ou sept jours, je me suis trouvé entre Rhodes et Scarpanto, et de la j'ay passé aves quelque peril du costé de Stampalia, mais ne pouvant gagner cette isle, l'on trouva moyen avec le vent contraire qui n'estoit pas trop fort de mouiller le vingt-neuf au soir à Imborio seul port de l'isle de Santorin; j'y mis pied à terre, et après les remarques d'un pais si extraordinaire par la singularité de son terroir, de la situation de ses villages et chasteaux, et des effects de ses embrasemens naturels, et tremblemens de terre, je fis mettre à la voisle autant satisfait de la bonne reception de l'evesque latin et des jesuites qui y tiennent une mission, que je fus mal édisfié de l'évesque grec, qui s'estant rapporté à moy d'un différend se mocquat de ma condemnation. Le quatre novembre jour de mon départ de Santorin l'on trouva moyen d'arriver sur le soir à Milo, j'y débarquay le lendemain, j'y fus receu au bruit des boettes, l'estendart du Crucifix desployé, j'y terminay plusieurs procès, et entre autres l'un à l'avantage d'un abbé grec contre un françois, et l'évesque lattin retourné de Sifanto me vint recevoir à la porte de son esglise en mitre. J'assistay à sa messe pontificalle sur un prie-Dieu couvert d'un dais, et aux prières solemnelles qui si firent pour la prospérité du Roy contre ses ennemis.

L'on fit voisle le onzieme, et il fallut différer l'espérance d'arriver en 24 heurres au port d'Athenes, iusques au quatorze.

Je couchay le mesme jour sur le bord de la marinne du port Lion, autrefois Pirée, et le quinsiesme sur les neuf heures du mattin, l'Aga ou gouverneur du Chasteau d'Athenes estant venu me trouver sous ma tente m'accompagna à la ville, après m'avoir fait salüer d'une descharge de la compagnie qu'il commandoit; elle commenceoit la marche avec les officiers turcs, et je la continuois environné de mes estafiers, et autres livrées à la grecque, estant suivy des consuls françois, et anglois, et de cinquante cavalliers. Mes trompettes mesloient leurs fanfares au son lugubre de celle du pais, ce qui dura une heure et demy par un chemin de pleine, et un bois d'oliviers, estant que la ban-

nière francoise tant que la rouge estoient deployées. Je rencontray auprès du temple de Thesée les principaux des Atheniens ecclesiastiques et seculiers, en habits de ceremonie, qui me rendirent leurs devoirs qui furent suivis de la descharge du canon du Chasteau, et ce fust à son bruit, et au milieu d'un grand concours de peuple qu'ayant passé sous les beaux restes du pallais de Pericles, et auprès de la chapelle, ou tombeau de Socratte, j'arrivay au pallais qui m'avoit esté preparé ou je ue puis rien manger d'un disné à la turque qui m'attendoit. Il me fut aussy impossible de boire du vin du pais, tellement aromatique, et si meslé de poids, et de l'odeur du laudanum, qu'il suffit d'en demeurer à l'odorat saus en incommoder le goust. Il y a un mois que je suis dans ce païs dont la mémoire de son antiquité est si recommandable, et dont l'estat present si ensevely qu'il soit dans les rüinnes, et l'ignorance, ne laisse pas encore de meritter une forte admiration, et un examen qui laisse de grandes conjectures du passé par la consideraion des monumens qui sont encorre sur pied.

Il y en a beaucoup de relations, mais je puis, Monsieur, vous asseurer que personne n'a eu autant de moyen que j'en ay rencontré de bien examiner touttes ces richesses de l'art, et l'on peut dire de celles qui se voyent dans le Chasteau autour du temple de Minerve qu'elles surmontent ce qu'il y a de plus beau dans les reliefs et les statües de Rome; j'entray la première fois en pompe et au bruit du canon dans le trésor où sont renfermées ces merveilles et j'y suis retourné incognito quatre ou cinq fois pour mieux admirer et connoistre les beaux desseins que mon peintre a très bien tiré qui montent à plus de deux cent figures hors le naturel et sur le naturel, en grand et moindre relief, il y en a d'entières et de mutillées, ce sont des hommes, des femmes, et des centaures, des combats et des victoires de ceux-cy, des trionfes, des sacrifices, et s'il m'estoit possible d'exprimer maintenant la riche confusion qu'un si bel ordre, et une disposition si vivante, et une expression de tant de passions differentes ont laissé dans mon esprit, je l'entreprendois avec plaisir; mais ayant besoin d'y meditter de nouveau, vous me permettrés, Monsieur, d'en remettre l'entreprise à un autre temps.

J'y joindrai les représentations dessignées qui suppleeront à la foiblesse de ma connoissance, et à l'oubly presque inevitable dans une si abondante variété, quoyque sur un mesme sujet.

Et je me persuade qu'elles seront d'autant mieux receües qu'outre leur justesse elles sont encorre recommandables par leur rareté qui les rend uniques. Personne à ce que l'on m'a asseuré n'a eû la liberté de prendre ces desseins; les sieurs de Monceaux et Laisné se reti-

rèrent sans entrer dans le Chasteau, et ceux qui en ont eu l'entrée n'ont pas mesme eu le loisir de bien considérer les miracles qui s'y voyent. Tout ce que l'on peut dire de plus eslevé de ces originaux, c'est qu'ils meritteroient d'estre placés dans les cabinés ou galleries de Sa Majesté, ou ils jouiroient de la protection que ce Grand Monarque donne aux arts, et aux sciences qui les ont produits, ils y seroient mis à l'abry de l'injurre du temps, et des affronts qui leur sont faits par les Turcs, qui pour evitter une idolatrie imaginairre croyent faire un œuvre merittoire, en leur arrachant le nés, ou quelqu'autre partie.

L'on a encorre pris fort exactement les desseins, et perspectives de la ville de différends endroits et de touttes les antiquités qui y sont renfermées ou qui se trouvent dans son voisinage, et j'espere avoir l'honneur de vous en dresser un compte très exact ainsy que du gouvernement du païs, tant politique que civil. Et du voyage que j'ai fait dans l'Attique, la Beoce, les royaumes de l'Eleusine, des Plattéens, des Doriens de la Phocée, dans les villes de Livadia et de Thebes, sur le bord du golfe de Lepantes, et dans l'isle de Negrepont ou j'ay admiré avec un plaisir singulier la chose du monde la plus singulierre, puisqu'elle est unique; c'est le flus et resflus de l'Euripe à qui ce nom commun ne convient pas absolument puisqu'il se fait sans augmentation d'eau. Son courrant si violent qu'il fait moudre les mesmes trois moulins, soit en allant d'un costé, soit en revenant de l'autre, le peu d'estendüe de son cours qui n'excedera pas deux cent pas, son repos d'une demy heurre et plus avant qu'il change de marche, la la force de sa course qui ne se détourne pas par les vents les plus forts, son reglement à ne changer que quatre fois en vingt-quatre heurres et à durer cinq heurres et plus chasque fois, suivant que je l'ay observé, quoyque des gens du païs l'accusent de changer trois et quatre fois en une heurre, l'estroit de son passage vis à vis de l'endroit de l'isle qui approchant le plus de la terre ferme rend la mer capable d'un pont de cinq arches de pierres et d'un autre de bois qui n'a qu'une arcade, la jonction de ces deux ponts par un escueil ou est une petite forteresse, l'ouverture ou levée qui se fait en deux de ce pont de bois pour le passage des galleres, en déchargeant leur leste, touttes ces particularités, au moins les principalles, au lieu de demander la perte de la vie d'un homme fautte de les comprendre, demandent bien plustost ce me semble plusieurs vies en une seulle personne pour les admirer plus longtemps.

Le voyage qui m'a donné occasion de les considérer a duré quinze jours à la fin desquels je suis rentré dans Athènes; j'ay continüé de

m'y informer des besoins que peut avoir le commerce de mon autorité, pour obtenir un commandement, affin qu'à Patras on ne prenne que trois pour cent des fromages dont il se fait grand desbit au lieu de vingt, et affin que la Doüanne des autres denrées dans laquelle on excede encorre soit réduitte. J'ay pris des memoires de l'enlevement depuis peu d'une tartanne par les Tripolins du port de Napoly et sous les forteresses du Grand Seigneur et de l'injustice contre [le] Capitaine Porry pris à terre par les mesmes Tripolins dans la Morée, et reduit à se racheter, et aussy son vaisseau quoyque sous le canon des Turcs moyenant quatre mil cinq cent piastres, et pour un coup de canon il luy a fallu payer encorre cinq cent escus. Je ne manqueray pas de faire valloir mes plaintes de ces injustes brigandages, aussy bien que du Serdar de la Mer Blanche qui a tellement forcé un capitaine marchand allant à Smirne à luy donner le present qu'il pretendoit, qu'il a fait rompre sa caisse pour en tirer 60 escus, se payant du surplus en marchandise jusques à la concurrence de 110 piastres. Je n'oubliray pas non plus Babassan, qui a aussy contraint le patron d'une tartanne au débourcement d'une pareille somme, et tant icy, dont je fais estat de partir dans deux jours, qu'à Smirne et partout ailleurs je continuray de m'acquitter de mon devoir avec la derniere exactitude pour mieux meritter vostre protection, et vous prouver plus invinciblement la passion respectueuse avec laquelle je suis, Monsieur, vostre tres humble, tres obéissant et tres obligé serviteur.

NOINTEL.

Archives des Affaires étrangères, Turquie, vol. XII.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V

LA DISGRACE

FIN DE LA TABLE

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 421.

